BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT ADB/BD/WP/2024/134/Approuvé

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT ADF/BD/WP/2024/87/Approuvé

15 juillet 2024

Préparé par : RDGE/AHAI

Original: Français

APPROBATION DES CONSEILS Procédure de non-objection

15 juillet 2024

POUR INFORMATION

MEMORANDUM

AUX : CONSEILS D'ADMINISTRATION

DE: Vincent O. NMEHIELLE

Secrétaire général

OBJET: DJIBOUTI: PROJET D'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES POUR

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PEJACC)*

DON FAD DE 7 MILLIONS D'UC DON FAT DE 15 MILLIONS D'UC

Le rapport d'évaluation de projet cité en objet ainsi que les projets de résolution ont été soumis **pour examen selon la procédure de non-objection** le 2 juillet 2024.

N'ayant enregistré aucune objection jusqu'à 17 heures le 15 juillet 2024, ledit rapport est considéré comme approuvé et les résolutions adoptées.

P.J.:

cc: Le Président

* Les questions concernant ce document seront adressées :			
Mme B. DUNFORD	Vice-président	AHVP	Poste 4022
M. S. AMADOU	Conseiller juridique général	PGCL	Poste 3333
Mme N. NWABUFO	Directeur général	RDGE	Poste 8343
M. M. FREGENE	Directeur	AHAI	Poste 5586
Mme. M. KEI-BOGUINARD	Chef de division	PGCL.1	Poste 2418
M. P. SANGINGA	Chef de division	AHAI.4	Poste 8138
M. C. UMUHIRE	Chef de projet	AHAI.4/RDGE	Poste 8382

N° de référence : P-DJ-AA0-008Langue :FrançaisProjet d'Investissement SouverainOriginal :Français

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET

PROJET D'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PEJACC)

DJIBOUTI

La divulgation publique de ce document avant l'approbation du Conseil d'administration est restreinte sans le consentement par écrit du pays concerné. Sans le consentement du pays concerné, le document sera rendu public après examen et approbation par le Conseil d'administration, conformément à la Politique de Diffusion et d'Accessibilité de l'Information (DAI) de la BAD.

Vice-président	Beth DUNFORD, Vice-présidente, AHVP		
Directeur Général	Nnenna NWABUFO, Directrice générale, RDGE		
Directeur Sectoriel	Martin FREGENE, Directeur AHAI		
Manager Sectoriel	Pascal SANGINGA, Chef de Division, AHAI.4		
Responsable Pays	Nnenna NWABUFO		
Chargé de Projet	Chantal UMUHIRE, Chargée supérieure en Agriculture, AHAI.4/RDGE		
Equipe de Projet	Chantal UMUHIRE, Chargée supérieure en Agriculture, AHAI.4/RDGE		
	Youssouf KABORE, Chargé en chef de l'élevage, AHAI.1		
	Joséphine NDAO, Chef du développement des entreprises et des PME, PISD.1		
	Rim TRABELSI, Chargée de programme pays Comores/Djibouti, RDGE.0		
	Lisbeth Joselyne GODONOU, Chargée principale en Sauvegardes sociales et conformité, SNSC		
Eliane RAZANASAMY, Chargée supérieure en Acquisitions, SNFI.3			
	Sebefoly FANI, Chargé supérieur en Gestion Financière, SNFI.4		
	Emmanuel NYIRINKWAYA, Chargé régional de la fragilité et résilience, RDTS		
	Christine DOVONOU, Consultante en Agriculture, Co-Task Manager, AHAI.4		
	Salome ZURIEL, Consultante, Experte des questions de Genre, AHGC.1		
	Chikanne EZEIGBO, Consultante en Engagement de la société civile, AHGC.2		
Martin WANJOHI, Consultant, Changement Climatique et Croissance Verte, AHGC.1			
	Patrick NGOGA NZIRABATINYI, Conseiller juridique principal, PGCL1/RDGW,		
Pairs évaluateurs	Ablassé BILGO, Spécialiste en Chef de l'Agriculture Climato-intelligente, AHAI.2		
	Edson MPYISI, Économiste financier en chef, AHAI.1		
	Célestine MENGUE MEDOU, Chargée supérieure d'Agriculture et Développement rural, AHAI.3		

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE STRATÉGIQUE	1
A.	CONTEXTE, STRATEGIE ET OBJECTIFS PAR PAYS	
B.	CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL	
C.	JUSTIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA BANQUE	
D.	COORDINATION DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT	4
2	DESCRIPTION DU PROJET	4
A.	OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	4
B.	THEORIE DU CHANGEMENT	
C.	COMPOSANTES DU PROJET	
D.	COUT DU PROJET ET MODALITES DE FINANCEMENT	
E.	BENEFICIAIRES DE LA ZONE CIBLE ET DE LA POPULATION DU PROJET ET AUTRES INTERVEN	
F.	EXPERIENCE DU GROUPE DE LA BANQUE ET LEÇONS REFLETEES DANS LA CONCEPTION	10
3	FAISABILITÉ DU PROJET	11
A.	ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE	11
B.	SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	12
C.	AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES	15
4	MISE EN OEUVRE	16
A.	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET DE MISE EN ŒUVRE	16
B.	APPROVISIONNEMENT	17
C.	GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENT ET VERIFICATION	18
D.	SUIVI ET EVALUATION	19
E.	GOUVERNANCE	19
F.	Durabilite	20
G.	GESTION DES RISQUES	
H.	RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES	20
5	INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	20
A.	Instrument juridique	
B.	CONDITIONS ASSOCIEES A L'INTERVENTION DE LA BANQUE	
C.	CONFORMITE AUX POLITIQUES DE LA BANQUE	22
6	RECOMMANDATION	22
7	CADRE DE RÉSULTATS	I
8	NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (ESCON)	IV
9	CONTENU DES ANNEXES TECHNIQUES (JOINT AU REP)	VI

CONTRE-VALEURS MONÉTAIRES

Taux de change effectif : Mai 2024

Unité monétaire	Equivalent	
1 unité de compte (UC)	234,22 Francs Djiboutien (DJF)	
1 unité de compte (UC)	1,32 Dollars EU	
1 dollar EU	178 Francs Djiboutien (DJF)	

EXERCICE FISCAL

01 janvier – 31 décembre

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres (lbs)
1 Kilogramme (kg)	2,20462 lb
1 mètre (m)	3.28 Pieds (pi)
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce («)
1 kilomètre (km)	0,62 mille
1 Hectare (ha)	2.471 Acres

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AAAP	Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique
ACSA	Programme africain d'agriculture intelligente face au climat
ADDS	Agence Djiboutienne de Développement
FAD	Fonds africain de développement
AEP	Adduction d'eau potable
BAD	Banque africaine de développement
BREFONS	Programme de renforcement de la résilience alimentaire et nutritionnelle
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEP	Cellule d'Exécution du Projet
CLE	Centre de Leadership et d'Entrepreneuriat
CEPEC	Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
DFE	Direction du financement extérieur
DGT	Direction des Grands Travaux
DHR	Direction d'Hydraulique Rurale
DSP	Document de Stratégie-Pays
DPP	Direction de la Dette Publique
DRSLP	Programme de Résilience à la Sècheresse et de Développement des Moyens de Subsistance Durable dans les Pays de la Corne de l'Afrique
FAD	Fonds Africain de Développement
FAR	Filières Agro-alimentaires Résilientes /Projet de Développement des chaines de valeur agro- alimentaires de Djibouti
FAT	Facilité d'Appui à la Transition
FDJ	Franc Djiboutien
FDED	Fonds de Développement Économique de Djibouti
FIDA	Fond International pour le Développement de l'Agriculture
ISV	Institut des Sciences de la Vie
FOGAD	Fonds de Garantie de Djibouti
IFP	Institutions Financières Partenaires
MAEPE-RH	Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques
MEFI	Ministère de l'Economie des Finances, chargé de l'Industrie
MPME	Micros, petites et moyennes entreprises
ODD	Objectif de développement durable
PEJACC	Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique
PME	Petites et moyennes entreprises
RLACC	Programme d'adaptation des moyens de subsistance des ruraux aux changements climatiques
SNCC	Stratégie nationale sur le changement climatique
	·

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom du Projet:	Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique (PEJACC)		
Secteur (s):	Agriculture et Développement Rural		
Emprunteur/ Bénéficiaire du don:	République de Djibouti		
Instrument (s) du projet:	Don : Allocation FAD-16 Don : FAT/Enveloppe de prévention		
Agence de mise en œuvre :	Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques (MAEPE-RH)		

PAYS ET CONTEXTE STRATÉGIQUE

Période du document de stratégie par pays :	2023-2027	
Priorités du document de stratégie par pays appuyées par le projet :	Le Document de stratégie pays (DSP) 2023-2027 est axé sur un pilier unique intitulé «Développement des infrastructures socio-économiques dans les secteurs de l'énergie et des transports». Le PEJACC contribuera à l'atteinte de l'objectif global du DSP qui vise à soutenir le pays dans ses efforts de promotion d'une croissance économique plus inclusive en appuyant l'accélération de la transformation structurelle par la diversification économique.	
Programme gouvernemental (DSRP, NPD ou équivalent) :	 Vision Djibouti 2035, Pilier 3 : Economie diversifiée et compétitive, avec comme moteur le secteur privé Plan National de Développement (PND 2020-2024), axe stratégique no.1, Encadré 2 : Les priorités stratégiques pour la diversification et la compétitivité visent à renforcer les secteurs prioritaires, notamment l'agriculture et l'élevage. 	
Classification du projet :	Domaines prioritaires pertinent (s) des High 5 : Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations africaines Sous-Thèmes Nourrir l'Afrique : Sous-thème 1.1 : Productivité agricole Sous-thème 1.3 : Investissements dans les infrastructures (matérielles et immatérielles) Sous-thème 1.4 : Financement agricole Améliorer la qualité de vie des populations africaines Sous thème 5.15 : Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	
	Objectifs de Développement Durable (ODD) : ODD n°2 - Faim « Zéro », ODD n°5 - Égalité entre les sexes, ODD n°6- Garantir l'accès de tous à l'eau, ODD n°8 – Travail décent et croissance économique, ODD n°10- Réduction des inégalités, ODD n°13-Lutte contre les changements climatiques et ODD n°15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres. Priorités de sélectivité Nourrir l'Afrique : Renforcement des chaînes de valeur agricoles Mise à l'échelle des technologies performantes Améliorer la qualité de vie des populations africaines Accélération de l'accès au financement pour les femmes et les jeunes Développement des compétences pour des emplois décents et élargissement des opportunités économiques pour les jeunes	

Performance du pays et évaluation institutionnelle :	3,3 (2023)	
Projets à risque dans le portefeuille de pays :	10%, un seul projet est à risque (20 mai 2024)	

CATÉGORISATION DES PROJETS

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	Catégorie 2 (validée par SNSC le 15 mars 2024)
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Non
Catégorisation des mesures de protection du climat :	Catégorie 2
Évaluation du prisme de fragilité et de résilience:	Oui
Catégorisation du système de marqueurs de genre :	Catégorie 2

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD/BAD

Taux d'intérêt:	Néant
Frais de service:	Néant
Commission d'engagement:	Néant
Ténor:	Néant
Délai:	Néant

Source	Montant (en millions)		Instrument de financement
Source	UC	USD	Instrument de financement
Banque Africaine de Développement	22,00	29,04	Don FAD (7 M UC) Don FAT (15 M UC)
Co-financier 1 : FIDA	7,58	10,00	Prêt
Contribution du Gouvernement	3,17	4,18	En nature
Bénéficiaires	1,00	1,32	En nature et en cash
Institutions financières partenaires	4,00	5,28	En cash
Coût total du projet	37,75	49,82	

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES

Objectif de développement du projet :	Accroître la productivité et la production des chaines de valeurs horticoles et d'élevage caprin et créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes				
	Composante 1 : Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique (22,04 MUC)				
Composantes du projet	Composante 2: Soutien au développement d'un agro-business adapté au changeme climatique (12,21 MUC)				
	Composante 3 : Gestion et coordination du Projet (3,50 MUC)				

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation NCP:	20 mars 2024
Mission d'évaluation:	21 avril 2024 - 02 mai 2024
Présentation prévue au conseil d'administration	12 juillet 2024
Entrée en vigueur:	Août 2024
Période de mise en œuvre du projet:	1 ^{er} septembre 2024- 31 Août 2030
Revue à mi-parcours prévue :	Septembre 2027
Date de clôture du projet :	31 décembre 2030

1 CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs par pays

- 1. Djibouti, avec une population totale d'environ 1 million d'habitants en 2021, se caractérise par une forte proportion de jeunes, représentant 73% de la population de moins de 35 ans. L'économie du pays est largement dominée par les services, contribuant à hauteur de 75% du PIB annuel sur la période 2000-2022, tandis que la contribution du secteur primaire reste faible, à seulement 1,8%¹. De même, le pourcentage de jeunes (18 à 35 ans) dans ce secteur est faible, représentant 1,4% de la population active². La capacité de Djibouti à satisfaire ses besoins essentiels par des productions locales est limitée. Le pays importe une grande partie de ses denrées alimentaires et autres biens de consommation (environ 90%), ce qui le rend vulnérable aux perturbations des chaînes d'approvisionnement globales et aux variations des prix sur les marchés internationaux. L'agriculture locale est insuffisamment développée en raison de conditions climatiques difficiles, de sols peu propices, et d'un manque criant d'infrastructures agricoles et de technologies résilientes. Le renforcement des capacités locales de production pourrait améliorer la sécurité alimentaire et réduire la dépendance aux importations.
- 2. Le Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique (PEJACC) vise à investir directement dans l'adaptation au changement climatique, à accroître la production alimentaire locale et à soutenir le développement d'un agro-business inclusif, générateur d'emplois pour les jeunes et les femmes. Ce projet contribue simultanément à la Vision 2035 de Djibouti, qui vise à transformer le pays en un pays à revenu intermédiaire, ainsi qu'au Plan National de Développement : Institutions-Connectivité-Inclusion (ICI) pour la période 2020-2024, axé sur la diversification économique, la création d'emplois et l'inclusion sociale. Le projet est aligné sur plusieurs objectifs de développement durable (ODD), notamment le n°2 (Faim « Zéro »), le n°5 (Égalité entre les sexes), le n°6 (Eau propre et assainissement), le n°8 (Travail décent et croissance économique), le n°10 (Réduction des inégalités) et le n°13 (Lutte contre le changement climatique). Il s'inscrit également dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour une Afrique prospère, visant une prospérité accrue pour l'Afrique à travers une croissance inclusive et un développement durable. Le projet est aussi aligné sur les deux piliers des 4 piliers du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) conçu dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : (i) Accroître l'approvisionnement alimentaire et réduire la faim; et (ii) Recherche, vulgarisation agricoles et adoption des technologies. Le PEJACC s'inscrit par ailleurs dans le cadre du Compact National pour l'Alimentation et l'Agriculture, qui vise principalement à renforcer l'autosuffisance alimentaire de Djibouti et à générer des emplois au sein de chaînes de valeur compétitives, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes.
- 3. Le PEJACC contribuera à l'atteinte de l'objectif global du DSP (2023-2027) de la Banque pour Djibouti, qui vise à soutenir le pays dans ses efforts de promotion d'une croissance économique plus inclusive en appuyant l'accélération de la transformation structurelle par la diversification économique. De même, le projet fait suite à l'engagement du Gouvernement djiboutien à résoudre la problématique de la forte dépendance aux marchés étrangers, la problématique du genre et des jeunes ainsi que la grande vulnérabilité au changement climatique, facteurs de fragilité cruciale qui sous-tendent l'atteinte des objectifs transversaux du DSP. De plus, le projet s'aligne sur deux des cinq priorités opérationnelles de la Banque (Top 5), notamment «Nourrir l'Afrique», et « Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique». Il s'inscrit également dans : (i) la Stratégie décennale de la Banque (2024-2033) à travers le renforcement de

-

¹ https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=DJ, 2022

² Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages (EDAM 2017)

la sécurité alimentaire de l'Afrique grâce à la transformation de l'agriculture africaine, (ii) la stratégie Nourrir l'Afrique (2018-2025) qui vise, au-delà de la simple croissance du secteur agricole, à assurer la sécurité alimentaire et à soutenir une croissance inclusive grâce à une participation accrue des femmes et des jeunes, et (iii) la Stratégie de la Banque visant à remédier la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026), en promouvant une société résiliente et catalysant le secteur privé à travers la fourniture des infrastructures essentielles à l'émergence du développement de l'activité agricole et à l'augmentation des moyens de subsistance. En outre, le projet est aligné sur : (i) les Priorités du FAD16, à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que le développement du secteur privé ; (ii) la Politique de sélectivité de la Banque ; (iii le Plan d'action du changement climatique et de la croissance verte (2021-2025), en promouvant des pratiques agricoles intelligentes face au climat; (iv) l'Accord de Paris en matière de résilience au changement climatique ; et (v) la Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC 2017). Par ailleurs, le projet est en cohérence avec la Stratégie genre (2021-2025) de la Banque, en mettant l'accent sur la création d'emplois pour les femmes et les jeunes ainsi que la Stratégie de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique (2016-2025) qui ambitionne de créer 25 millions d'emplois par le biais du développement de l'entrepreneuriat et des compétences.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

- 4. Le secteur Agricole de Djibouti est actuellement limité, avec seulement 10.000 ha de terres cultivables dont 15% sont exploitées³, et une contribution d'environ 2% au Produit Intérieur Brut (PIB). Les défis comprennent la rareté de l'eau, avec des précipitations annuelles inférieures à 200 mm dans la plupart des régions, une forte dépendance aux importations alimentaires, représentant plus de 90% de l'approvisionnement alimentaire, ainsi que les effets du changement climatique. Djibouti ambitionne de renforcer la sécurité alimentaire et de réduire la dépendance aux importations alimentaires du pays. Cette forte dépendance ne permet pas au pays d'investir dans le secteur Agricole. La filière maraîchère, priorisée dans le cadre du PEJACC, est une filière stratégique pour l'agriculture djiboutienne. Les cultures maraîchères sont cultivées exclusivement sous irrigation et de façon saisonnière (entre octobre et avril) à cause des températures élevées pendant la saison chaude. Cependant, avec une meilleure planification et une régionalisation de la production maraîchère, celle-ci peut se faire sur toute l'année dans les zones en haute altitude où les températures sont favorables au développement des cultures maraîchères. L'agriculture est également pratiquée au niveau des oasis. Plusieurs opportunités s'offrent au développement du secteur horticole surtout l'intérêt de plus en plus affiché par le gouvernement à soutenir le développement de la filière maraîchère en vue de réduire sa dépendance par rapport aux importations. En outre, l'adoption de technologies intelligentes face au climat et des investissements ciblés sont nécessaires pour accroître la résilience et la compétitivité de la production locale, en particulier des produits horticoles frais. La nouvelle version de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) de Djibouti révisée et validée en février 2024 et la Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC) de 2017 ont toutes deux identifié le secteur agricole comme étant d'une grande importance, en incluant des mesures d'adaptation spécifiques pour le secteur agricole.
- 5. <u>Le secteur d'élevage</u> constitue l'une des composantes principales de l'économie nationale avec une contribution estimée à 6,9% au PIB. Il représente le principal moyen de subsistance pour 30% de la population djiboutienne. Par ailleurs, ce secteur est pourvoyeur d'emplois en milieu rural, et procure des revenus en espèces et en nature et permet de constituer une épargne pour couvrir des besoins futurs. Enfin, l'élevage joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en apportant des protéines à haute valeur nutritive. La production

_

³ Données de la Banque mondiale, 2021

laitière caprine reste très faible (0,2 à 0,31/chèvre en période de lactation) du fait du faible potentiel génétique des animaux, des contraintes sanitaires et alimentaires mais également de la faible structuration et de la technicité des acteurs. En termes de performance, le poids carcasse caprin à Djibouti est estimé à 12,5 kg par tête. En l'absence d'un système structuré de traitement du lait, le circuit de collecte de lait est quasi-inexistant. L'accroissement de la productivité laitière caprine qui posera les jalons d'une structuration de la chaine de valeur passera nécessairement par une amélioration de la santé animale, de l'alimentation, de la génétique et de la conduite d'élevage ainsi que par l'organisation des acteurs.

- 6. <u>Le secteur financier</u> à Djibouti regorge d'une diversité d'Institutions financières bancaires (13 banques) et de microfinance (4 Institutions). Malgré cette diversité, le taux de bancarisation reste relativement faible (environ 35%, avec une situation plus accentuée en milieu rural). De même, les Institutions financières restent frileuses au financement du secteur privé, en général, car essentiellement informel. Leur réticence est exacerbée sur le financement agricole et rural, compte tenu, entre autres, de leur analyse et perception des risques, en particulier agricoles.
- Les jeunes dans le secteur rural à Djibouti rencontrent divers défis, notamment l'accès limité 7. aux terres agricoles, le manque de formation et de connaissances techniques, les difficultés d'accès au financement, les défis liés à la commercialisation, le manque d'infrastructures et de technologies adaptées et un taux de chômage en augmentation touchant actuellement 62,8% de jeunes. En l'absence d'emplois, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat sont l'une des rares voies qui s'offrent aux jeunes. De même, les mentalités autour de l'agriculture, ses défis climatiques et ses pratiques rudimentaires dissuadent de nombreux jeunes de s'engager dans ce secteur. En outre, les obstacles à l'accès au financement, aux marchés, au savoir-faire technique et à des services de développement d'entreprises (appui conseil, incubation et accélération) de qualité et abordables découragent les quelques personnes et jeunes qui souhaiteraient devenir des agripreneurs ou développer leur entreprise. Malgré les contraintes susmentionnées, Djibouti a la possibilité d'accroître sa production agricole en assurant une meilleure participation du secteur privé (MPME) et en adoptant des techniques plus performantes et climato-intelligentes pour faire face au changement climatique. Un accompagnement en sensibilisation, entrepreneuriat, technique et financement adéquat pourrait avoir un effet de levier important pour créer des emplois, en particulier chez les jeunes et les femmes.

C. Justification de la participation de la Banque

- 8. La Banque justifie son rôle dans le soutien à Djibouti pour réduire la fragilité et s'adapter au changement climatique en raison de la vulnérabilité du secteur agricole local aux changements climatiques. Elle identifie la vulnérabilité et la dépendance aux marchés extérieurs comme des facteurs clés de la fragilité du pays⁴. Lors du Sommet de Dakar II, la Banque s'est engagée à soutenir la souveraineté alimentaire des pays membres, dont Djibouti, via le financement du Compact national pour l'alimentation et l'agriculture. Le choix des filières dans ce Compact s'est porté sur les cultures maraichères en vue de réduire sa dépendance par rapport aux importations, et sur l'élevage caprin (viande et lait) du fait qu'à la différence des autres espèces, l'espèce caprine est la plus rustique (capacité d'adaptation remarquable au milieu) et la plus prolifique par ses cycles de production et de reproduction relativement rapides et élastiques à Djibouti.
- 9. Le PEJACC vient en complément du Programme de renforcement de la résilience alimentaire et nutritionnelle (BREFONS) en cours d'exécution dans les pays de la Corne d'Afrique dont Djibouti. La Banque possède une expertise et un portefeuille de projets solides dans le développement rural, avec des résultats positifs dans des projets tels que le Programme de

⁴ Voir le DSP de la Banque pour Djibouti (2023-2027)

Résilience à la Sècheresse et de Développement des Moyens de Subsistance Durable dans les Pays de la Corne de l'Afrique (DRSLP) et le Programme d'Adaptation des moyens de subsistance au Changement Climatique en milieu rural dans la Corne de l'Afrique (RLACC). Ces projets ont contribué à améliorer les conditions de vie des ménages agro-pasteurs et à renforcer la résilience des communautés et des systèmes de production agro-pastoraux. La Banque s'appuie également sur son expérience avec des programmes comme Enable Youth, qui vise à créer des emplois pour les jeunes à travers l'agro-entrepreneuriat, ainsi que des initiatives telles que le Programme TAAT (Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine), le Programme d'accélération de l'adaptation au changement climatique en Afrique (AAAP) et le Programme africain d'agriculture intelligente face au climat (ACSA) qui visent à promouvoir des technologies agricoles intelligentes face au climat en Afrique. La Banque collabore avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement de ce projet car les deux institutions financières partagent les mêmes objectifs pour le développement du secteur agricole à Djibouti en améliorant les capacités d'adaptation des petits exploitants au changement climatique grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles notamment l'eau et les parcours, une meilleure productivité de l'élevage et des cultures irriguées, et une amélioration de la commercialisation des produits agricoles.

D. Coordination des partenaires de développement

10. Les partenaires au développement de Djibouti sont peu nombreux sur le terrain et aucun cadre formel de coordination n'est en place. Ils comprennent des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le système des Nations Unies intervient par l'intermédiaire de ses agences spécialisées. Certains organismes multilatéraux de financement de développement ne sont pas basés à Djibouti mais effectuent des visites occasionnelles dans le pays. La coordination de bailleurs de fonds se fait davantage au niveau sectoriel. Les domaines d'intervention des PTFs se concentrent surtout sur l'Energie, l'Eau et assainissement, et le Transport. La Banque est parmi les leaders dans le secteur de l'énergie. Elle joue un rôle actif dans ses secteurs de concentration. Ce qui contribue à améliorer la coordination des PTFs. Environ quinze PTFs interviennent principalement dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, de la protection sociale et de la sécurité alimentaire. Les principaux partenaires financiers du secteur rural sont la Banque africaine de développement, le FIDA, la Banque mondiale, les agences des Nations Unies (FAO, PNUD), la Banque islamique de développement, l'Union européenne et le gouvernement turc. A la suite du Sommet de Dakar 2, la Banque et le FIDA, jouent un rôle de premier plan pour aider le gouvernement à mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du Compact national. Le PEJACC représente 20% du budget total du Compact et 29% des coûts de développement de la filière caprine et maraîchère, visant un taux d'autosuffisance de 30% pour les produits maraîchers et une création de 3495 emplois permanents dont 70% des jeunes. Lors de la conception du projet, la Banque a discuté avec divers partenaires au développement du secteur agricole pour envisager une collaboration. Le FIDA contribue au PEJACC avec un cofinancement conjoint de 10 millions USD. La collaboration avec la Banque Mondiale est envisagée dans le cadre du Projet de Développement des chaines de valeur agro-alimentaires de Djibouti (Filières Agro-alimentaires Résilientes-FAR) pour créer des synergies avec le PEJACC.

2 DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

11. L'objectif de développement du projet est d'accroître la productivité et la production des chaines de valeurs horticoles et d'élevage caprin et créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes. Les objectifs spécifiques sont : (i) renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin dans les zones ciblées ; (ii) soutenir le développement d'un agro-business inclusif, générateur d'emplois pour les jeunes et adapté au changement climatique ; et (iii) renforcer les capacités locales des structures centrales et

déconcentrées afin de surmonter les barrières institutionnelles à l'adaptation et de réduire les risques liés au changement climatique.

B. Théorie du changement

- 12. Djibouti étant un pays fragile fortement dépendant des importations alimentaires (près de 90% de la consommation pour la plupart des produits alimentaires consommés) et exposé aux risques du changement climatique, le projet intervient dans un contexte où la base productive est peu développée, le conseil agricole quasi-inexistant, l'accès à l'eau et au financement difficile, et le secteur privé peu investi dans le développement des chaînes de valeur agricoles. Les femmes, bien qu'engagées dans la production agricole, accèdent de manière inéquitable aux infrastructures agricoles productives et aux services agricoles. Dans le domaine de l'élevage, la production laitière caprine reste très faible du fait du faible potentiel génétique des animaux, des contraintes sanitaires et alimentaires mais également de la faible structuration et de la technicité des acteurs. Le taux de chômage des jeunes est très élevé, touchant actuellement 62,8% de jeunes. L'auto-emploi et l'entrepreneuriat sont l'une des rares voies qui s'offrent aux jeunes mais les principales contraintes auxquelles ils font face sont relatives à l'accès au financement, aux marchés, au savoir-faire technique et à des services de développement d'entreprises de qualité et abordables. Pour faire face aux défis, le projet vise à développer des chaines de valeur d'horticulture et d'élevage caprin plus productives, inclusives, compétitives et résilientes aux impacts du changement climatique, et créatrices d'emplois pour les jeunes et les femmes. De manière spécifique, le projet prévoit : (i) le développement des infrastructures productives résilientes, permettant un meilleur accès à l'eau ; (ii) la promotion des technologies et innovations intelligentes au climat en vue d'augmenter la productivité et la production de chaines de valeur ciblées (maraichers et élevage caprin) et contribuer à l'amélioration du taux d'autosuffisance en cultures maraichères ciblées par le projet (tomate, aubergine, piment et melon); (iii) l'appui à l'entrepreneuriat et développement des compétences agro-pastorales pour la création d'entreprises (MPME) et d'emplois pour les jeunes et les femmes ; (iii) la facilitation d'accès au financement des entrepreneurs appartenant aux jeunes et aux femmes ; le renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures étatiques en matière d'adaptation au changement climatique.
- 13. Les résultats clés attendus de la mise en œuvre de ces activités comprennent : (i) l'augmentation de la productivité et de la production des principales cultures maraichères ciblées (de 4000 tonnes environ à 8 800 tonnes); (ii) l'amélioration de la productivité du cheptel caprin (poids moyen carcasse passant de 18 kg à 25 kg, et quantité de lait de chèvre passant de 0,5 litre/jour à 5,5 litre/jour); (iii) la création de 200 nouvelles PME, de 3495 emplois permanents et 2165 emplois temporaires dans le cadre des travaux d'infrastructures; (iv) l'amélioration de 30% du taux d'autosuffisance en cultures maraichères ciblées ; et (v) la pratique d'une agriculture intelligente face au climat (7 200 ménages représentant 60% des bénéficiaires dont les jeunes et les femmes). L'atteinte de ces résultats est conditionnée par un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes qui sont entre autres : i) l'implication et l'accompagnement des autorités gouvernementales et des services déconcentrés pour la mise en œuvre du projet, ii) adoption et appropriation des technologies promues par le projet par les producteurs maraichers et les éleveurs, iii) la forte implication du secteur privé dans le processus de mise en œuvre du projet, iv) la forte implication et accompagnement des jeunes et femmes engagés dans l'entrepreneuriat agricole. Les détails de la théorie de changement sont fournis en annexe 2.1 sous forme de diagramme.

C. Composantes du projet

14. Le projet PEJACC est structuré en trois composantes : (i) Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique ; (ii) Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique ; et (iii) Gestion et coordination du projet.

Composante 1 : Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique (22,04 Millions d'UC)

15. La composante 1 financera la construction d'infrastructures résilientes y compris de gestion et d'accès à l'eau et au marché en milieu rural (forages, puits, irrigations, pistes rurales, etc.), et la mise à échelle des technologies climato-intelligentes pour augmenter la productivité et la production de chaines de valeur ciblées.

Sous-composante 1.1 : Développement d'infrastructures de production plus résilientes au climat

Cette sous-composante a pour objectifs : i) de mettre à la disposition des bénéficiaires des 16. infrastructures hydrauliques (Périmètres Irrigués; Système d'Adduction d'Eau Potable; ouvrages pastoraux) performantes et fiables; ii) d'améliorer les conditions d'accès aux zones de production agricole à travers la réhabilitation des pistes rurales, afin de garantir l'écoulement des produits agricoles vers les marchés; iii) d'assurer l'exploitation rationnelle des ressources en eau grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et à l'amélioration des conditions d'irrigation à la parcelle ; et iv) de renforcer la sensibilisation et la structuration des bénéficiaires pour la prise en charge de la gestion /exploitation des infrastructures réalisées. En ce qui concerne les infrastructures de production agricole, la sous-composante inclut les activités suivantes : (i) la modernisation et la réhabilitation des systèmes de distribution d'eau de 10 forages existants destinés à l'alimentation en eau des populations rurales ; (ii) la réalisation de 5 nouveaux forages avec leur réseau hydraulique associé; (iii) la réhabilitation/création de 350 ha de périmètres irrigués agricoles résilients au changement climatique dont 45 ha seront mis à la disposition des jeunes entrepreneurs; (iv) l'aménagement de 40 km de pistes rurales; (v) Les études techniques et le contrôle des diverses infrastructures, et (vi) le renforcement des capacités des comités de gestion des points d'eau. En ce qui concerne le volet élevage, le projet financera les activités suivantes : (i) la construction d'un (01) magasin de stockage de fourrage (Hanlé/Dikhil); (ii) la construction de 8 enclos de contention pour le traitement des animaux (à proximité des forages) ; (iii) la réhabilitation de 5 postes vétérinaires; et (iv) la construction de 5 aires d'abattage.

Sous-composante 1.2 : Promotion des technologies et innovations intelligentes au climat

Les activités de cette sous-composante visent à améliorer les techniques de production en 17. horticulture et en élevage caprin pour l'augmentation de la productivité et une meilleure adaptation aux changements climatiques. En ce qui concerne les cultures maraichères, la sous-composante financera : (i) l'identification et la mise à l'échelle de variétés résilientes de cultures horticoles; (ii) la production et la promotion de l'utilisation de semences horticoles de qualité; (iii) la mise en place de serres acclimatées (1ha avec système sur substrat à travers le partenariat publique privé); (iv) le renforcement des capacités sur les techniques de production horticoles au profit de 2.500 producteurs; (v) la réhabilitation et l'appui au fonctionnement des centres de démonstration pour les bénéficiaires dont les jeunes qui seront formés en techniques de production horticole; (vi) la construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits horticoles sur le périmètre à aménager au niveau du barrage de l'amitié, (vii) l'appui au service de conseil agricole pour le suivi des agriculteurs ; et (viii) la promotion des pratiques de gestion durables des terres pour la production horticole (paillage, compostage, etc.). Pour l'élevage caprin, le projet financera : (i) l'acquisition de 02 cliniques mobiles pour les régions de Tadjourah et Dikhil ; (ii) l'installation d'un biodigesteur pour l'abattoir de Djibouti, (iii) la formation de 100 producteurs aux systèmes d'élevage et d'embouche sobres en carbone ; ainsi que (iv) la restauration des pâturages dans les zones dégradées ou en voie de dégradation (la mise en défens d'environ 2 000 ha).

Sous-composante 1.3 : Renforcement des capacités opérationnelles et d'adaptation

18. Cette sous-composante financera les activités suivantes : (i) l'élaboration d'une loi-cadre sur la réglementation semencière (pour les cultures fourragères et horticoles); (ii) l'inventaire de ravageurs et des maladies des cutures horticoles, le développement de mesures de contrôle et leur promotion; (iii) fourniture d'une assistance technique aux structures nationales dans la promotion des variétés résilientes au climat, production et contrôle de qualité des semences ; et (iv) l'appui à la maintenance des ouvrages de mobilisation des eaux. Pour le volet élevage caprin, le projet financera : (i) le plan national d'amélioration des performances zootechniques ; (ii) l'étude sur les capacités de parcours du bétail ; et (iii) le plan d'investissement de la filière caprine. Pour faire face aux défis du changement climatique, le projet renforcera les capacités de 15 cadres du MAEPE-RH dans le domaine de l'agriculture intelligente face au changement climatique. L'objectif de ses formations est de leur donner les outils à l'identification de pratiques agricoles durables visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en augmentant la productivité et la résilience des systèmes agricoles face aux impacts du changement climatique. Enfin, le projet financera (i) l'assistance technique en suivi-évaluation et planification au cabinet du Ministère de l'agriculture et des partenaires techniques DFE et DDP, ainsi que (ii) l'appui à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale, au compact national ainsi que les activités spécifiques au genre.

Composante 2 : Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique (12,21 Millions UC)

19. La composante 2 du projet a été conçue pour apporter un accompagnement de sensibilisation entrepreneuriale, technique et accès au financement à des entrepreneurs en phase de conception ou en activité. Le résultat attendu est la création de 800 nouveaux emplois directs et 1200 emplois indirects, dont 70% pour les jeunes et 30% pour les femmes.

Sous-composante 2.1 : Appui à l'entrepreneuriat et développement des compétences agro-pastorales pour la création d'emploi pour les jeunes et les femmes

20. Cette sous-composante vise les objectifs suivants: (i) la sensibilisation et l'accompagnement de 1000 jeunes et femmes entrepreneurs dans l'identification, la formalisation et la mise en œuvre d'opportunités économiques agricoles. Le résultat attendu est la création de 200 nouvelles microentreprises formelles gérées individuellement ou en groupes ainsi que l'accélération du développement d'entreprises existantes. Cela s'accompagnera d'une amélioration des techniques de production et de commercialisation, ainsi que des capacités de gestion de ces entreprises. Les activités prévues portent sur (i) l'accélération, l'appui conseil, la formation sur le changement climatique pour encourager des pratiques durables, (ii) la mise en place d'un cadre de développement de fournisseurs pour les PME dans les secteurs maraîchers et de l'élevage caprin ; (iii) la préparation initiale de 3 mois en faveur de 120 PME en croissance, avec un soutien continu pour 80 entrepreneurs ayant obtenu un financement.

Sous-composante 2.2 : Promotion de l'inclusion financière et de l'accès aux marchés dans les filières ciblées

21. Cette sous-composante vise à améliorer l'accès des bénéficiaires cibles du projet, estimés à 1400 (80 entrepreneurs, 120 PME et 1200 autres ménages), au financement et aux marchés. L'accès au financement sera réalisé à travers deux instruments financiers : (i) une ligne de crédit pour les Institutions financières partenaires (IFP) en déficit de liquidité ; (ii) un fonds de garantie pour les IFP en excédent de liquidité. Chacun des instruments financiers sera déployé à travers un mécanisme de financement tripartite à coûts et risques partagés, adapté à chacune des trois

catégories de bénéficiaires cibles, afin de contribuer à assurer sa durabilité (« matching grant » couplé au crédit). Le financement couvrira tous les maillons, production et post-production (investissement et fonctionnement, dont fonds de roulement), conformément aux politiques et procédures des IFP (éventuellement ajustées pour tenir compte des cibles du projet). La sélection des IFP tiendra compte de leur viabilité (dont leur capacité à contribuer au financement des bénéficiaires, avec effet de levier). En vue de contribuer à assurer la durabilité du financement, des services non-financiers seront déployés en faveur de toutes les parties prenantes : (i) bénéficiaires (éducation financière et technologique et itinéraires techniques) ; (ii) IFP (renforcement de capacités techniques, digitalisation, mise en place de produits financiers adaptés aux chaines de valeur ciblées, etc.). Il est prévu une assistance technique pour opérationnaliser le dispositif financier proposé et appuyer l'équipe de gestion dans la mise en œuvre effective des activités prévues. Enfin, l'appui sera fourni en vue d'améliorer la connexion des bénéficiaires aux marchés, dont, entre autres : (i) la facilitation sur les partenariats commerciaux et l'établissement de liens stratégiques avec des supermarchés, hôtels, restaurants, bases militaires/ambassades et importateurs ; et (ii) l'appui aux foires de promotion des produits locaux frais.

Composante 3 : Gestion et coordination du projet (3,50 Millions UC)

22. L'objectif principal de cette composante est de mettre en œuvre le projet de manière efficace et efficiente. Les activités de cette composante comprendront (i) le renforcement de la Cellule d'Exécution des Projets (CEP) avec des experts en entrepreneuriat et financement rural et l'assistant en suivi-évaluation; (ii) la mise en place d'une plateforme de suivi informatisée du portefeuille des projets financés par la Banque; (iii) les activités de communication et produits de connaissance; (iv) la mise à jour du manuel des procédures administratives et financières ; (v) la mise à jour du logiciel comptable ; (vi) les audits financiers et de conformité environnementale et sociale ; (vii) l'étude de référence, revue à mi-parcours et étude d'impact ; (viii) les autres frais de fonctionnement ; ainsi que (ix) les ateliers de coordination des interventions en matière d'adaptation à l'échelle des régions.

D. Coût du projet et modalités de financement

23. Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et financiers, est estimé à environ 37,747 millions UC hors taxes et droits de douane. La part en devises dans les coûts totaux est estimée à 23,974 millions d'UC (64%) et celle en monnaie locale à l'équivalent de 13,773 millions d'UC (36%). Les imprévus physiques et pour hausse des prix représentent, respectivement, 2% et 4% des coûts de base du projet. La Banque financera 22,0 millions d'UC soit 58% du coût total du projet (Dons FAD et FAT). Le FIDA apportera un cofinancement (financement conjoint) pour un montant de 7,576 millions d'UC (10,0 millions d'USD) à titre de prêt⁵. Le Centre mondial d'Adaptation (GCA) fournira un financement parallèle d'un montant de 50 000 UC à titre de don. La contrepartie de l'Etat djiboutien est en nature et elle est estimée à l'équivalent de 3,170 millions UC. La contribution des bénéficiaires et des institutions financières pour le cofinancement des sousprojets dans le cadre de la composante 2 est estimée respectivement à 1 million et 4 millions d'UC. Les tableaux ci-dessous résument les coûts et financement du projet.

⁵ Le financement du FIDA est déjà confirmée et l'approbation est prévue en Décembre 2024.

Tableau 1: Coût estimatif du projet par composante

			% du coût	
Composantes	Devise	Monnaie locale	Total	total du projet
1. Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique	12,611	7,245	19,856	53
2. Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique	7,753	4,454	12,207	32
3. Gestion et coordination du projet	2,226	1,279	3,505	9
Total coût de base	22,590	12,978	35,568	94
Provisions pour aléas physiques	0,401	0,230	0,631	2
Provisions pour hausse des prix	0,983	0,565	1,548	4
Coût total du projet	23,974	13,773	37,747	100

Tableau 2: Sources de financement du projet (millions d'UC)

Source de financement	Devise	Monnaie locale	Total	% du coût total du projet
FAD	4,446	2,554	7,000	19
FAT	9,527	5,473	15,000	40
FIDA	4,811	2,764	7,576	20
Contribution du gouvernement (en nature)	0	3,171	3,171	8
Bénéficiaires	635	365	1,000	3
Institutions financières partenaires	2,540	1,460	$4,000^6$	11
Coût total du projet	21,960	15,788	37,747	100

Tableau 3: Coût du projet par catégorie de dépenses

	M	Millions d'UC					
Catégorie	Devise	Monnaie locale	Total	du projet			
Biens	2,836	0,500	3,336	9			
Travaux	9,476	3,159	12,635	34			
Services	4,317	2,878	7,195	19			
Divers (Accès au financement)	5,000	5,000	10,000	26			
Fonctionnement	0,961	1,441	2,402	6			
Total coût de base	22,590	12,978	35,568	94			
Provisions pour aléas physiques	0,401	0,230	0,631	2			
Provisions pour hausse des prix	0,983	0,565	1,548	4			
Coût total du Projet	23,974	13,773	37,747	100			

-

⁶ Ce montant reste indicatif. Les contributions définitives des institutions financières seront précisées après la mise en place d'un mécanisme de financement et l'engagement ferme des institutions financières intéressées lors de la phase de démarrage du projet.

Tableau 4 : Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement (millions UC)

	FAD	FAT	FIDA	Gouvernement	Bénéficiaires	Institutions financières partenaires
Biens	1,370	0,900	0,256	0,810	0	0
Travaux	1,100	7,750	2,630	1,155	0	0
Services	1,100	4,070	1,400	0,625	0	0
Divers (Matching grant)	1,000	1,000	3,000	0	1,000	4000
Fonctionnement	2,020	0	0	0,382	0	0
Total coûts de base	6,590	13,720	7,286	2,972	1,000	4,000
Provisions pour aléas physiques	0,050	0,512	0,050	0,019	0	0
Provisions pour hausse des prix	0,360	0,768	0,240	0,180	0	0
Coûts totaux du Projet	7,000	15,000	7,576	3,171	1,000	4,000

Tableau 5 : Calendrier des dépenses du projet

		Millions d'UC						
Composante	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1. Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique	0	4,326	9,770	4,384	1,264	0,111	0	19,856
2. Soutien au développement d'un agrobusiness adapté au changement climatique	0	0,813	1,938	2,462	2,962	2,938	1,094	12,207
3. Gestion et coordination du projet	0,065	0,811	0,214	0,332	0,709	0,803	0,572	3,505
Coûts de base	0,065	5,950	11,923	7,178	4,935	3,852	1,666	35,568
Provisions pour aléas physiques	0	0,106	0,212	0,127	0,088	0,068	0,030	0,631
Provisions pour hausse des prix	0,003	0,259	0,519	0,312	0,215	0,168	0,072	1,548
Coût total du projet	0,068	6,315	12,654	7,617	5,237	4,088	1,768	37,747

E. Bénéficiaires de la zone cible et de la population du projet et autres intervenants

24. La zone d'intervention du projet comprend : (i) les nouveaux bassins versants situés dans les régions de Ali-Sabieh (Holl Holl, Obeley, Doureh, Faradil et Daasbiyo), Dikhil (Hanlé), Obock (Assassan et Soublali) et Tadjourah (Randa et Bankoualé); (ii) le barrage de l'Amitié dans la région d'Arta (sur une superficie de 45 ha); et (iii) la zone péri-urbaine de Djibouti (spécifiquement pour la composante 2 d'appui à l'émergence d'un entrepreneuriat agricole inclusif et résilient). Le nombre total de bénéficiaires directs attendus est d'environ 79 200 personnes, soit environ 12 000 ménages. Le projet vise à toucher au moins 40% de femmes et plus de 60% de jeunes âgés de 18 à 35 ans au sein des communautés rurales et dans la ville de Djibouti. D'autres parties prenantes bénéficieront également du projet en matière de renforcement des capacités, dont environ 50 cadres du ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques de Djibouti (MAEPE-RH), de la Cellule d'Exécution du Projet, de la Direction du financement extérieur (DFE) du Ministère des Finances. De plus, huit institutions financières seront renforcées pour mieux répondre aux besoins de financement du secteur agricole. Les bénéficiaires indirects sont estimés à plus de 240 000 personnes, notamment des consommateurs à Djibouti-ville qui bénéficieront de l'augmentation de la production des deux chaînes de valeur ciblées.

F. Expérience du Groupe de la Banque et leçons reflétées dans la conception

25. Le portefeuille de la Banque et du FIDA à Djibouti rencontre certains défis dans la mise en œuvre dus à une faible qualité d'entrée et complexité des projets engendrant des retards dans le démarrage des projets. La gestion du portefeuille connait aussi une lenteur dans le processus des acquisitions et de décaissement. Ceci est dû à une faiblesse des capacités de mise en œuvre, une

lenteur dans la soumission des avis par la Banque et le FIDA, et un manque de suivi par le gouvernement. Pour remédier à ces contraintes, des mesures ont été prises pour le PEJACC, notamment la réalisation des études de faisabilité avant l'évaluation, la gestion du projet par une Cellule d'exécution existante pour éviter les retards, et le recrutement d'une assistance pour la planification et la coordination sur le terrain, qui servira à optimiser la gestion et la mise en œuvre du projet. En outre, la Banque a soutenu de nombreux projets d'investissement agricole à Djibouti, notamment le Programme de Résilience à la Sécheresse et de Développement de moyens de Résistance durable dans la Corne de l'Afrique (DRSLPI, III) et le Programme d'Adaptation des Moyens de Subsistance Ruraux au Changement Climatique (RLACC), entre autres. La même situation se présente pour le FIDA avec notamment les projets Programme de mobilisation des eaux de surface et gestion durable des terres (PROMES-GDT), Programme de Gestion des Eaux et Sols (PROGRES). Les rapports d'achèvement de ces projets ont fourni des informations précieuses, ainsi que des leçons et des recommandations qui ont éclairé la conception de ce projet – comme l'utilisation de l'approche chaîne de valeurs agro-pastorales et le développement d'une stratégie de communication spécifique à l'intention des nomades pour rentabiliser les investissements prévus. Le projet prend également en compte l'utilisation à grande échelle des technologies résilientes éprouvées à Djibouti, inspirées du travail du programme TAAT du BREFONS I, ainsi que le mécanisme de financement adéquat pour les jeunes, tiré de l'expérience de la Banque dans son programme Enable Youth. Par ailleurs, le projet répond aux enseignements tirés du programme FIDA à Djibouti, notamment l'efficacité de l'approche participative au niveau local pour mobiliser les populations rurales et la concentration des activités géographiques et thématiques pour améliorer l'efficacité et l'impact des interventions.

3 FAISABILITÉ DU PROJET

A. Analyse financière et économique

- 26. Une analyse financière a été menée pour évaluer la rentabilité des investissements du projet du point de vue des bénéficiaires et les revenus y afférents. Deux modèles d'agriculture irriguée (amélioration de périmètres individuels et périmètre collectif) ainsi trois modèles types de sousprojets (SP) d'entreprises ont été élaborés (maraichage, production caprine et production de fourrage). Les modèles montrent une évolution des revenus substantiels qui devraient attirer l'intérêt tant des producteurs/entrepreneurs que des institutions financières partenaires contribuant au financement des sous-projets. Le revenu net additionnel annuel varie selon les modèles : 1,6 million FDJ pour l'amélioration des périmètres agricoles individuels avec un ratio bénéfices/coûts actualisés (B/C) de 1,52 ; 2,69 millions FDJ pour le périmètre collectif (ratio B/C de 1,22) ; 2,69 millions FDJ le SP maraichage (ratio B/C de 1,38) ; 9,4 millions FDJ pour le SP élevage caprin (ratio B/C de 1,36) ; 1,18 million FDJ pour le SP fourrage (ratio B/C de 1,27).
- Une analyse coûts-bénéfices a été effectuée sur une période de 25 ans. Les bénéfices pris 27. en considération sont ceux générés par l'amélioration de l'agriculture irriguée et les sous-projets susceptibles d'être financés au titre de la composante 2, avec les hypothèses suivantes : a) une superficie ciblée de 350 ha de terres agricoles ; b) prise en compte d'un flux de trésorerie annuel économique type généré par chaque FDJ investi dans les sous-projets et un taux d'échec de 33% des SP financés. Sur une durée d'analyse de 25 ans, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet est estimé à 18%, un niveau substantiel, et la valeur actuelle nette économique (VAN) à 5,47 milliards de FDJ (au taux d'actualisation de 10%). Exprimé en valeur financière, le TRI s'établit à 15% et la VAN à 1,81 milliards de FDJ. L'analyse de sensibilité a été effectuée avec divers scénarios et les résultats montrent que le projet est robuste et resterait viable dans diverses situations. Par exemple, en cas dans l'hypothèse d'un accroissement des coûts de 10% ou d'une réduction des bénéfices de 10%, le TRIE resterait élevé, soit 16% (VAN de respectivement 4,86 et 4,31 milliards de FDJ). Le projet reste économiquement viable en cas de retard des bénéfices de 2 ans (TRIE de 13%, VAN de 4,18 et 2,82 milliards de FDJ) ou de réduction des bénéfices de 30% (TRIE de 11%, VAN de 2 milliards de FDJ).

Tableau 6 : Principaux chiffres économiques et financiers (pour l'analyse coûts-avantages)

TRI (scénario de référence)	15%
TRE (scénario de référence)	18%
VAN, (taux	5,47 Milliards FDJ,
d'actualisation)	(10%)

Effets positifs supplémentaires

28. Les avantages financiers supplémentaires du projet comprennent l'augmentation des investissements financiers dans le secteur agricole à Djibouti grâce à la mobilisation du cofinancement du FIDA et aux investissements directs des bénéficiaires et du secteur privé. Parmi les autres avantages non financiers positifs figurent l'autonomisation des femmes, l'amélioration du partenariat public-privé ainsi que l'amélioration du bien-être des populations de la zone d'intervention du projet.

B. Sauvegardes environnementales et sociales

- 29. Catégorisation du risque E&S: Le projet est catégorisé 2 sur la base du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque et de la Loi n°51/AN/09/6ème du 1er Juillet 2009 portant sur les mesures d'application du Code de l'Environnement et son décret d'application qui stipule en son article 3 alinéa 1 que « toutes activités susceptibles d'induire des impacts négatifs sur l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact environnemental préalable ». Le renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin à travers la construction/réhabilitation des infrastructures d'accès à l'eau auront des risques d'ampleur modéré à faible sur l'environnement et social et entre dans le cadre des types d'activités soumis à l'évaluation environnementale.
- 30. **Instruments E&S applicables**: Pour gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux des activités couvrant la construction/réhabilitation des infrastructures d'accès à l'eau dans les jardins, une étude d'impact environnementale et sociale (EIES) est élaborée par zone d'action du projet soit au total 4 EIES dans les localités d'Arta, Ali Sabieh, Dikhil et Tadjourah. Un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) a été également élaboré pour mettre en place la procédure d'évaluation environnementale et sociale à appliquer pour sélectionner et mettre en œuvre l'activité de la composante 2 qui consiste à financer les microprojets d'agrobusiness des femmes et des jeunes. Les EIES ont été validées et publier par le pays le 28 mai 2024 et au niveau de la Banque, le 29 mai 2024 tandis que le CGES a été validé et publié par le pays 4 juin et par la Banque le 5 juin 2024.
- 31. Une EIES sera également élaborée, validée et publiée pendant la phase de mise en œuvre pour les 40 km de pistes agricoles à réhabiliter pour faciliter l'écoulement des produits agricoles quand ces dernières seront identifiées. Les conditions de préparation de cette étude et la mise en œuvre des mesures E&S y relatives sont spécifiées dans l'Accord de financement.
- 32. **Risques et impacts E&S principaux**: (i) risques de chute lors des travaux de réhabilitation des puits; (ii) risque de pollution liée au déversement accidentel des hydrocarbures; (iii) perturbation de la mobilité dans les jardins lors des travaux; (iv) restriction d'accès à l'eau lors de la réhabilitation des puits; (v) risque de conflits lié au choix des infrastructures d'eau à réhabiliter; (vi) altération de la qualité des sols; (vii) augmentation de la nuisance sonore dans la zone des travaux; (viii) altération temporaire de la qualité de l'air lors des activités de ramassage des pierres; (ix) perte de 2000 m² d'herbacés lors de l'installation des chantiers.

- 33. **Réinstallation involontaire**: Dans le cadre de ce projet, les infrastructures à réhabiliter sont installés dans des jardins appartenant à leurs propriétaires. Dans le cadre du financement des microprojets d'agrobusiness à l'endroit des femmes et des jeunes, les terres seront mises à la disposition des bénéficiaires par l'Etat. Ces terres seront identifiées et discutées avec ces bénéficiaires. Ce projet n'entrainera pas de réinstallation involontaire liée à l'acquisition de terre dans le cadre de sa mise en œuvre.
- 34. **Consultation publique**: Elle a eu lieu du 6 au 7, 11 au 13, 21 au 22 février 2024 et a réuni les communautés bénéficiaires du projet ainsi que les autorités locales. Les préoccupations des communautés concernaient: (i) la mise en œuvre des travaux par la méthode HIMO afin de créer de l'emploi temporaire massif pour les jeunes; (ii) dotation du système d'énergie solaire pour les puits; et (iii) protection des jardins de l'érosion causé par l'Oued, prioriser les jardins des femmes dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures d'eau.
- 35. Arrangement institutionnel de mise en œuvre : Le ministère de l'Agriculture de l'Eau de la Pêche de l'Élevage et des Ressources Halieutiques est l'organe sectoriel de mise en œuvre du projet. Il a en son sein, une Cellule d'Exécution des Projets (CEP), déjà opérationnelle pour le projet BREFONS avec un spécialiste en sauvegarde E&S doté d'une bonne capacité et qui appuiera la coordination dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.
- 36. **Coût de la mise en œuvre** Le coût de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et sociale d'élève à 320 000 Dollars soit 56 800 000 Francs Djiboutien. Le coût de la mise en œuvre du Plan Cadre de Gestion environnementale et sociale est de 260 000 Dollars soit 46 150 000 francs Djiboutien. Une provision de 115 000 dollars soit 20 504 672 francs Djiboutien pour la mise en œuvre E&S de l'EIES des pistes à réhabiliter a été faite. Le coût de mise en œuvre des mesures E&S est financé sur les ressources de la Banque et est prévu dans le tableau des coûts.
- 37. Conformité E&S: Outre la mise en œuvre efficiente de toutes les mesures susmentionnées publiées en vue de la gestion des risques et impacts, y compris les mesures pour les risques et impacts non anticipés survenant pendant la mise en œuvre, l'emprunteur préparera des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des mesures E&S, tandis qu'un audit annuel de performance E&S, réalisé par un expert indépendant en matière de sauvegarde E&S, sera soumis chaque année et au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Ces rapports sont partagés avec la Banque et rendus accessibles aux parties prenantes. Par ailleurs, l'emprunteur s'est engagé à mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) au niveau du projet dès le début de sa mise en œuvre, à le faire connaître à toutes les parties prenantes et à le maintenir opérationnel tout au long du cycle de vie du projet. En outre, en cas d'incident de santé et sécurité sur un site de projet, l'emprunteur s'engage à notifier immédiatement la Banque, au plus tard 48 heures après l'incident, à partager le rapport d'enquête de l'autorité nationale et, si la Banque le juge nécessaire, à préparer un rapport indépendant d'analyse des causes profondes qui sera approuvé par la Banque en vue de sa mise en œuvre. Ces obligations sont reflétées dans les conditions E&S de l'accord de financement. Sur cette base, le projet est conforme et prêt à être soumis à l'examen du Conseil d'administration, comme l'atteste la NOCES figurant à l'annexe.
- 38. Changement climatique et croissance verte : Le projet PEJACC est classé catégorie 2 selon le Système de Sauvegarde Climatique (CSS) de la Banque. Les principales vulnérabilités climatiques identifiées, conformément aux études existantes, comprennent les inondations, les précipitations irrégulières, la rareté de l'eau et l'érosion côtière. En particulier, le secteur agricole, y compris l'élevage, est confronté à une vulnérabilité accrue en raison de conditions climatiques difficiles telles que des précipitations faibles et irrégulières, des températures élevées persistantes

toute l'année, un ensoleillement intense et des vents forts et secs. Les tendances climatiques à Djibouti depuis 1960 montrent des changements significatifs, notamment avec une augmentation de 0,5°C à 1,5°C observée des températures maximales mensuelles au cours des trois dernières décennies. La température minimale moyenne a augmenté de 1,5°C, notamment en juin et juillet. Concernant les précipitations, une diminution significative des précipitations a été constatée d'avril à juillet, tandis qu'une augmentation a été observée en janvier et octobre. Les scénarios climatiques futurs indiquent, dans le scénario de réchauffement élevé (RCP8.5), des changements significatifs d'ici la fin du 21e siècle. La température moyenne pendant la saison des pluies devrait augmenter de 0,8°C (2006-2035), 2,2°C (2036-2065) et 3,9°C (2066-2095). Concernant les vagues de chaleur (TX90p), une augmentation significative est attendue. A court terme, le nombre de jours de chaleur extrême devrait passer de 8,5 à 31 jours en saison sèche et de 6,4 à 34,3 jours en saison des pluies. D'ici le milieu du siècle, ces chiffres pourraient atteindre 22,9 à 85,9 jours (saison sèche) et 19,9 à 79,3 jours (saison des pluies). La contribution déterminée au niveau national (NDC) de Djibouti en 2024 et la stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC) en 2017 ont toutes deux identifié le secteur agricole comme étant d'une grande importance, y compris des mesures d'adaptation spécifiques pour le secteur agricole. Le Plan national de développement 2020-2024 du gouvernement, Djibouti ICI, cherche également à exploiter les opportunités de croissance et de diversification dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Ceux-ci s'alignent sur le Compact National pour l'Alimentation et l'Agriculture.

39. Les activités du projet comprennent la construction d'infrastructures résilientes au climat, le soutien à la production agricole, la promotion de technologies intelligentes face au climat, le soutien à des sous-projets productifs innovants et le renforcement des capacités opérationnelles de résilience. En bref, ces éléments contribuent à l'adaptation au changement climatique en s'attaquant aux vulnérabilités et en renforçant la résilience : (i) la construction d'infrastructures résilientes au climat atténuera l'impact du changement climatique en garantissant que les structures bâties peuvent résister aux événements météorologiques extrêmes et aux conditions climatiques changeantes; (ii) soutenir la production agricole d'une manière intelligente face au climat contribuera à s'adapter aux conditions climatiques changeantes, en garantissant la sécurité alimentaire face à la variabilité climatique ; et (iii) la promotion de technologies intelligentes face au climat répond directement aux défis climatiques, en aidant les communautés identifiées à s'adapter et à atténuer les effets du changement climatique. Les sous-projets innovants présentent de nouvelles options de moyens de subsistance résilientes au climat pour les femmes et les jeunes, réduisant ainsi la vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Le renforcement des capacités de résilience opérationnelle garantit des réponses efficaces aux défis liés au climat, réduisant ainsi l'impact global du changement climatique sur ces communautés et organisations. L'évaluation des risques et de la vulnérabilité liés à l'Alignement de Paris indique que les activités mentionnées sont conformes aux objectifs. Ces objectifs incluent la limitation du réchauffement climatique en dessous de 2°C, le renforcement des capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique et la garantie que les flux financiers s'alignent sur ces objectifs climatiques. L'évaluation confirme l'alignement avec les critères BB1 et BB2. Le Centre mondial d'adaptation (GCA), dans le cadre du Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAAP), collaborera avec la Banque africaine de développement et le FIDA pour soutenir le projet d'adaptation au changement climatique des jeunes entrepreneurs (PEJACC). Ce partenariat consiste à apporter une assistance technique à travers un engagement financier de 50 000 euros. Cela contribuera à l'une des composantes du projet qui soutient l'entrepreneuriat et le développement des compétences agropastorales chez les jeunes, qui vise à faciliter l'adaptation au climat à travers la diversification des moyens de subsistance, le plaidoyer en faveur de pratiques résilientes au climat, le renforcement de la résilience des communautés et la promotion de l'autonomisation économique.

C. Autres priorités transversales

- 40. *Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois :* Le projet prévoit la création de 3495 nouveaux emplois directs et 2165 emplois indirects, dont 70% pour les jeunes et 30% pour les femmes, en encourageant l'entrepreneuriat rural et en soutenant les investissements résilients au changement climatique dans l'agro-élevage. Il aura des effets sur l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire au niveau des communautés rurales, sur la réduction des importations au niveau national, et sur l'augmentation de la production locale en fruits, légumes, lait et viande caprine. En outre, il renforcera les capacités des populations rurales, en les rendant plus résilientes aux chocs climatiques et économiques.
- 41. Opportunités pour renforcer la résilience : Le secteur agricole et d'élevage à Djibouti se heurte à des facteurs variés de fragilité qui font que le pays dépend à 90 % des produits agricoles importés de l'Ethiopie et des pays de la sous-région. De surcroit, Djibouti est devenu un marché de transit de bétail exporté vers les pays du Moyen-Orient, ce qui fragilise le développement d'un élevage d'affaire en substitution de celui de la subsistance. Le contexte du projet et l'environnement du marché des productions agricoles sont fragilisés par les effets néfastes de changement climatique (une température excessive, pénurie d'eau d'irrigation et manque de semences résilientes), l'absence d'un entrepreneuriat privé et professionnel des femmes et des jeunes pour commercialiser les produits agricoles, et l'absence quasi-totale du secteur privé dans la production agricole et d'élevage. Ces facteurs sont également renforcés par la difficile transition de changement de mentalité du nomadisme au sédentarisme et l'ardue combinaison des activités agro-pastorales pour accroître le rendement de production et soutenir le pays à atteindre sa souveraineté alimentaire et nutritionnelle à travers l'aménagement et l'irrigation des périmètres agricoles près des marchés d'écoulement et de consommation. Dibouti possède des sources de résilience sur lesquelles le projet s'appuie pour remédier graduellement aux effets de changement climatiques qui étouffent l'amplification de l'agriculture et la professionnalisation de l'élevage des caprins pour sortir le pays de sa dépendance des fruits et légumes importés des pays de la région et de son statut de transit dans le commerce du bétail aux pays du golfe. En effet, le barrage aménagé pour la retenue des eaux de pluie ruisselant sur les grands bassins versants des collines du pays, offre une opportunité supplémentaire pour garantir la disponibilité des ressources en eau nécessaire à la stabilisation des niveaux des nappes phréatiques environnantes afin que le pays s'en serve courant la saison sèche pour irriguer les 45 ha de périmètres aménagés dans une localité couverte par le projet et engage fortement les femmes vendeuses des produits maraîchères dans la ville de Djibouti à un entrepreneuriat professionnel orienté vers la production et la commercialisation des produits maraîchers et d'élevage pour propulser un développement d'un secteur privé sensible aux effets de changement climatique et reconnu à la chambre du commerce du pays . Le projet s'appuie enfin dans sa mise en œuvre à la politique nationale de décentralisation mise en place en 2008 pour renforcer la coordination institutionnelle entre les différentes structures impliquées dans l'exécution du projet, mais également faciliter le suivi-évaluation de proximité des résultats du projet auprès des bénéficiaires finaux. Le projet PEJACC vise donc à adresser trois dimensions de la fragilité à Djibouti : (i) la dépendance aux marchés extérieurs, (ii) la faiblesse des capacités institutionnelles, et (iii) les impacts du changement climatique. Pour atteindre cet objectif, le Projet PEJACC interviendra de manière coordonnée sur trois des thèmes prioritaires identifiés par l'Enveloppe de Prévention de la Facilité d'Appui à la Transition, à savoir : (1) l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes ; (2) l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ; et (3) la stimulation du développement du secteur privé dans le secteur agriculture/élevage. Les interventions du projet incluent le développement de technologies intelligentes adaptées au climat, la promotion de l'entrepreneuriat et l'innovation, ainsi que la réduction des inégalités de genre vont permettre de répondre de manière synergique aux défis spécifiques liés à la fragilité à Djibouti. Ces mesures favoriseront la création de 200 nouvelles PME, de 3495 emplois permanents et 2165 emplois temporaires dans le cadre des travaux d'infrastructures ainsi que la modernisation et

l'intensification du secteur agricole grâce à l'adoption de technologies avancées. Le projet devrait bénéficier directement à environ 79 200 personnes, avec une cible de 40% de femmes et plus de 60% de jeunes de 18 à 35 ans.

- 42. Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : Le projet PEJACC est classé catégorie 2 suivant le Système de Marqueur selon le Genre (GMS) de la Banque, indiquant que le genre et l'autonomisation des femmes sont des objectifs principaux du projet. Il contribue à réduire les inégalités de genre via les opportunités du projet et un objectif de 40% de femmes bénéficiaires pour les activités des composantes I et II car elles jouent un rôle important dans la production agricole du pays. Les questions de genre sont intégrées de manière transversale dans toutes les composantes. L'intégration du genre sera un élément clé de la mise en œuvre du projet. Un spécialiste du genre recruté pour le projet BREFONS fera partie de l'équipe du projet. Les orientations stratégiques de la nouvelle Politique nationale Genre Djiboutienne (2023-2030) visent notamment à lutter contre les violences basées sur le genre, à assurer l'autonomisation des femmes et à mettre en place des mécanismes d'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance publique, aux niveaux central et local. A l'unité technique d'appui à la mise en œuvre de la PNG, la Direction de la Promotion du Genre (DPG) incombe : la planification, la coordination, le suiviévaluation, la mobilisation de ressources, le renforcement des capacités en genre et son institutionnalisation dans les secteurs. Les autres organes d'appui sont : i) l'Observatoire du Genre, jouant un rôle de veille et d'alerte, et ii) des Comités régionaux genre chargés entre autres de la vulgarisation de la PNG et de ses résultats. Les acteurs se résument aux cellules sectorielles genre et bureaux régionaux genre ainsi qu'aux médias, ONGs et leaders religieux. En plus des activités contenues dans les composantes du projet, le plan d'action genre et une analyse détaillée se trouvent à l'Annexe technique 3-3.
- 43. Engagement de la société civile : Les organisations de la société civile (OSC) à Djibouti sont très actives et jouent un rôle unique par rapport à leurs homologues dans d'autres pays. Elles sont regroupées au sein de l'Association nationale de la société civile de Djibouti, qui comprend les organisations de la société civile. Cela permet de renforcer les capacités des jeunes et des femmes dans le domaine de l'agriculture, en abordant la question de l'emploi dans le secteur un problème clé mis en évidence par les OSC. Elles soulignent la nécessité d'améliorer les compétences en matière de pratiques agricoles intelligentes face au climat et d'encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes, ce qui a été pris en compte dans le cadre de ce projet. Les OSC à Djibouti sont actives dans divers secteurs, notamment la santé, l'éducation, l'égalité des sexes et le développement de la jeunesse. Leur engagement auprès des jeunes peut être mis à profit pour renforcer la sensibilisation et mobiliser les principaux bénéficiaires, en veillant à ce que le projet reste durable et maximise son impact pour servir correctement les communautés visées.

4 MISE EN OEUVRE

A. Arrangements institutionnels et de mise en œuvre

44. Le projet PEJACC sera mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques de Djibouti (MAEPE-RH). Une Cellule d'Exécution des Projets (CEP), déjà opérationnelle pour le projet BREFONS en cours d'exécution financé par la Banque, sera renforcée par des experts en entrepreneuriat et financement rural, passation des marchés et suivi-évaluation. Cela permettra d'assurer une coordination optimale des activités sur le terrain ainsi qu'une gestion administrative et fiduciaire efficace. La CEP existante comprend un coordinateur national, son adjoint chargé du suivi-évaluation, un ingénieur de génie rural responsable des infrastructures hydrauliques, un ingénieur agronome, un spécialiste en environnement et changement climatique, un expert en développement social et genre, un responsable administratif et financier, un comptable, un spécialiste en passation des marchés, 5

animateurs (1 par région) ainsi que du personnel d'appui. Un consultant internationale spécialisé dans la passation des marchés est en cours de recrutement pour fournir une assistance technique dans le cadre du projet BREFONS. De plus, le projet bénéficiera d'une assistance technique ponctuelle, recrutée de manière concurrentielle, pour soutenir le MAEPE-RH dans diverses fonctions techniques et opérationnelles telles que la planification de la production régionale, la facilitation de l'accès aux marchés pour les producteurs et les acheteurs, le contrôle de la qualité, ainsi que le suivi et l'évaluation externes. Deux autres formes d'assistance technique supplémentaires, portant sur le génie rural et le financement rural, sont également prévues.

- 45. Des conventions seront signées avec les partenaires suivants dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités du projet: WorldVeg et l'Institut des Sciences de la Vie (ISV) du Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti (CERD) pour la promotion des technologies et innovations intelligentes au climat ; l'Agence Djiboutienne de Développement (ADDS) pour la formation des formateurs et le développement du curricula d'incubation ; le Centre de leadership et d'Entrepreneuriat (CLE) et la chambre de commerce pour l'accompagnement de PME existantes, l'accélération et le renforcement de PME ayant obtenu un financement ; le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) pour la mise en place du Système digital de suivi des points d'eaux ; l'Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD) pour la mise en œuvre des activités spécifiques aux genres ; les directions techniques du MAEPE-RH qui apporteront des connaissances spécialisées conformément à leur mission régalienne. En ce qui concerne l'accès aux services financiers, une procédure de sélection rigoureuse des Institutions financières Partenaires (IFP) sera appliquée à travers un appel à propositions.
- 46. **Pilotage du projet**. Par souci de coordination et d'harmonisation, le cadrage, l'orientation de l'exécution, la revue et l'approbation des programmes de travail, des budgets annuels (PTBA) et des rapports d'activités seront assurés par le même Comité de Pilotage que celui du BREFONS. Ce comité sera élargi pour inclure les intervenants provenant des nouvelles zones d'intervention ainsi que les représentants de la société civile (Club des jeunes entrepreneurs, coopératives féminines, chambre de commerce, associations d'usagers de l'eau, société civile de Djibouti, etc.). Ce comité sera présidé par le ministre des Finances ou son représentant. En outre, un comité de présélection et d'approbation des sous-projets sera également mis en place pour évaluer et approuver les sous-projets des bénéficiaires dans le cadre de l'entrepreneuriat. Ce comité sera présidé par le Directeur du financement extérieur ou son représentant. Il siègera une fois par trimestre et sera composé des préfets régionaux, des directions techniques concernées par les activités du projet, des représentants des conseillers régionaux, des acteurs de la société civile représentant chaque région du projet, des institutions financières et des représentants de la CEP.

B. Acquisitions

47. Les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), des travaux et de services de consultants financées ou administrées par la Banque dans le cadre du projet se feront conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » (MPB), datée d'octobre 2015 et suivant les dispositions énoncées dans l'Accord de financement. Plus précisément, les méthodes et procédures d'acquisition standards de la Banque (BPM), sur la base des documents standards d'appel d'offre pertinents (DSAO) seront utilisées pour les marchés de travaux et de biens ainsi que les contrats de services de consultants, jugés comme étant les mieux adaptées pour ne pas entraver la mise en œuvre efficace des activités du projet compte tenu des risques élevés identifiés sur l'utilisation du système de passation des marchés du donataire.

48. Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions: L'évaluation des risques aux niveaux du pays, du secteur et du marché, du projet ainsi que les capacités de l'agence d'exécution (AE) en matière d'acquisition a été effectuée et les résultats ont servi à orienter la décision du choix du système de passation des marchés applicable, tel qu'indiqué ci-dessus, ainsi que les méthodes d'acquisition qui seront utilisés pour les acquisitions du projet. Le résumé des principales conclusions de cette évaluation est indiqué dans les annexes techniques de ce rapport. Les mesures appropriées d'atténuation des risques sont également incluses dans le plan d'actions indiqué également dans les annexes techniques relatifs aux dispositions sur les acquisitions dudit rapport.

C. Gestion financière, décaissement et vérification

- 49. Les systèmes fiduciaires nationaux de Djibouti ont fait l'objet en 2023, d'une évaluation selon la méthode PEFA. Les résultats de cette évaluation ont mené à l'établissement d'un plan de réformes du système de gestion des finances publiques qui est en cours avec l'implication de l'ensemble des partenaires techniques et financiers dans le Pays. D'une manière générale, sur la base de cette évaluation, les systèmes nationaux sont jugés moyennement satisfaisant avec un risque global évalué à son niveau Substantiel. L'Agence d'Exécution du projet sera le ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage, Chargé des Ressources Halieutiques (MAEPE-RH). L'Agence d'Exécution a des projets en cours, financés par la Banque et par d'autres bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale et le FIDA. Ainsi, la Cellule d'Exécution de ces Projets (CEP) existante pour la mise en œuvre du présent projet sera reconduite afin de capitaliser sur l'expérience de celle-ci. La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) accomplira toutes les tâches de gestion administrative et financière du projet. Elle est composée du Coordonnateur, d'un Responsable Administratif et Financier, d'un ingénieur en génie rural, d'un agronome, d'un comptable, d'un spécialiste en environnement, d'un spécialiste en genre, de deux spécialistes en passation de marchés, d'un chargé du suivi-évaluation, ainsi que du personnel d'appui en charge du projet. Il est cependant prévu de renforcer cette équipe par le recrutement d'expertises spécifiques dans les domaines de l'entrepreneuriat et du suivi-évaluation.
- 50. Le **Budget** du projet, matérialisé dans le PTBA sera élaboré par la CEP et adopté par les instances de gouvernance du projet, notamment le Comité de Pilotage avant d'être soumis à la validation de la Banque avant la fin de l'année N-1 pour être exécutoire en année N. Pour le **Contrôle Interne**, le manuel de procédures comptable et financier ou Manuel d'Exécution de Projet déjà en vigueur dans la structure devra être mis à jour pour répondre aux exigences spécifiques du nouveau projet. Le nécessaire devra être fait pour que sa version finale soit disponible dans les six premiers mois de démarrage du projet. L'Inspection générale des finances inclura dans ses plans d'audit, le projet ainsi que d'une manière plus large les autres projets financés par la Banque dans le secteur.
- 51. La **Gestion Comptable** du projet comportera le logiciel actuel utilisé par la CEP pour la gestion des projets, TOMRPO, qui devra être paramétré et adapté à la gestion du nouveau projet. La comptabilité du projet sera une **comptabilité d'engagement** tenue en FDJ, selon les normes comptables en vigueur à Djibouti. Concernant le **Reporting financier**, en plus de la production d'états financiers annuels audités, la CEP sera responsable de la production des rapports financiers trimestriels qu'elle transmettra à la Banque, dans un délai de 45 jours après la fin du trimestre.
- 52. Les méthodes de **Décaissements** retenues pour les précédentes phases seront reconduites c'est à dire le **paiement direct** pour les dépenses se rapportant aux prestations des consultants, des entreprises et des fournisseurs, et le **fonds de roulement** ou **compte spécial** pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Cette dernière nécessitera l'ouverture d'un compte bancaire auprès d'une Banque commerciale acceptable par la Banque ou auprès de la Banque Centrale du Djibouti.

La méthode **du remboursement** des dépenses effectuées par la Contrepartie nationale pourra être envisagée dans le cadre d'éventuelles dépenses dans le cadre du projet, engagées par la Contrepartie avec l'accord préalable de la Banque. Par ailleurs, le Gouvernement Djiboutien devra s'acquitter des ressources de contrepartie prévues pour compléter le financement de la Banque. Ces ressources seront collectées à travers un compte distinct ouvert auprès de la même Banque commerciale jugée acceptable par la Banque. La gestion des comptes bancaires du projet sera appuyée par la production régulière des états de rapprochement mensuels, et des états trimestriels de réconciliation du compte spécial de la Banque.

53. Enfin, au sujet de **l'Audit externe**, des dispositions similaires à celles utilisées pour le suivi des précédents projets réalisés par l'Agence d'exécution et financés par la Banque seront appliquées. Il s'agit notamment du recrutement d'un auditeur externe indépendant sur la base de TDR approuvés par la Banque au préalable. Dans le cadre de l'utilisation des systèmes nationaux, l'implication progressive de la Cour des Comptes est envisagée dans la mise en œuvre et le suivi de audits sur ce projet.

D. Suivi et évaluation

54. Le dispositif de suivi-évaluation inclura deux types de suivi : le suivi-évaluation interne et le suivi-évaluation externe. Le suivi-évaluation interne sera assuré par la Cellule d'Exécution des Projets (CEP) qui a déjà en son sein un Spécialiste en suivi-évaluation (dans le cadre du projet BREFFONS). Il/elle sera appuyé (e) par un assistant en suivi-évaluation qui sera pris en charge sur les ressources du PEJACC. Un manuel de suivi-évaluation sera élaboré et un système informatisé de suivi-évaluation sera mis en place dès le démarrage du projet (mise en application du système RASME avec formation des utilisateurs). Une situation de référence sera clairement établie au démarrage du projet, avec des données désagrégées par sexe, afin de renseigner le niveau initial des indicateurs clés qui seront suivis tout au long du projet. Le suivi-évaluation interne portera sur l'état d'exécution physique et financière et sur l'évaluation des produits et résultats du projet tel que formulé dans le cadre des résultats. Quant au suivi-évaluation externe du projet, il portera principalement sur l'évaluation des impacts, effets et produits en vue de répondre aux objectifs du projet et évaluer par ailleurs la contribution du projet aux indicateurs du Compact national. En l'absence d'une direction en charge de la planification et du suivi-évaluation au niveau du MAEPE-RH, le projet financera une assistance technique ponctuelle qui sera non seulement en charge du suivi-évaluation externe mais aussi de la planification et la coordination de l'ensemble des projets du secteur agricole. Le projet appuiera également la Direction du financement extérieur (DFE) du ministère des Finances dans la mise en place d'une plateforme informatisée de suivi du portefeuille des projets financés par la Banque (tous secteurs confondus) ainsi que la formation en suiviévaluation des cadres de la DFE/MEFI et des chargés de suivi-évaluation au niveau des différentes CEP. Des missions conjointes BAD/FIDA de supervision et de revue à mi-parcours seront organisées durant l'exécution du projet. La revue à mi-parcours sera réalisée au cours l'année 3. A la clôture du projet, la Banque, le FIDA et le Gouvernement djiboutien produiront un rapport d'achèvement dans les délais requis. Un budget d'environ 855 000 UC (soit 1,1 million USD) est prévu pour soutenir les activités de suivi-évaluation.

E. Gouvernance

55. Le pays bénéficie d'une forte stabilité politique. De plus, les objectifs du PEJACC sont bien adaptés au contexte djiboutien, en ligne avec les réformes politiques et les changements institutionnels en cours. Les risques potentiels sont plutôt liés aux capacités institutionnelles déficientes, une problématique que le projet vise à adresser à travers sa sous-composante 1.3. Par ailleurs, la capacité du pays à gérer efficacement le projet est renforcée par l'expérience significative du ministère de tutelle dans la mise en œuvre de projets similaires. La Banque utilisera des outils tels que la supervision et l'audit pour garantir que les ressources sont utilisées aux fins prévues.

F. Durabilité

56. La durabilité des actions du PEJACC sera assurée par la conjonction de plusieurs facteurs, dont: (i) l'approche participative adoptée dans la conception de ces infrastructures qui sera suivie pendant leur mise en œuvre et qui garantira l'appropriation des actions par les bénéficiaires ; (ii) le renforcement des capacités des organisations paysannes et des bénéficiaires pour la prise en charge (exploitation/entretien) des infrastructures réalisées ;; (iv) la bonne conception des actions et de leur réalisation; et (v) l'intégration de la notion de pérennisation des réalisations à travers les procédures de gestion/ maintenance/entretien et l'exploitation rationnelle des ressources en eau ; ces procédures seront élaborées par la CEP en concertation avec les partenaires du PEJACC. La pérennisation d'infrastructures de production plus résilientes au climat sera assurée à travers (i) les Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) et des bénéficiaires performants, encadrés et formés ; et (ii) la répartition des responsabilités de tous les acteurs intervenant tout au long du cycle de réalisation. Les forages collectifs seront gérés par la DHR et les CGPE alors que les puits individuels seront gérés par les bénéficiaires. De plus, l'engagement des structures nationales et décentralisées, conjugué aux formations prévues pour renforcer leurs capacités favorisera également la durabilité institutionnelle après la clôture du projet. En matière d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, des formations de formateurs seront déployées et les Clubs des Jeunes Entrepreneurs de Djibouti (CJED) recevront un renforcement par le biais d'un appui technique et stratégique du CLE. Afin de contribuer à assurer la durabilité du financement, les mesures suivantes sont prises : (i) des mécanismes de financement à coûts et risques partagés ; (ii) une articulation entre les IFP viables (ou à bonne perspective de viabilité) de proximité des bénéficiaires ciblés et les IFP en charge de la gestion de la ligne de crédit et du fonds de garantie ; (iii) le financement sera assuré par des IFP avec effet de levier. Par ailleurs, une combinaison entre les services financiers et non-financiers est assurée, indispensable à double titre : (i) renforcer les capacités de gestion des bénéficiaires visés; et (ii) mieux sécuriser le financement. Enfin, la CEP sera accompagnée, dans la mise en œuvre des mécanismes de financement, par une assistance technique qui, parmi ses tâches, étudiera dans quelle mesure le mécanisme de financement déployé serait institutionnalisé.

G. Gestion des risques

57. La mise en œuvre du projet peut être confrontée à des risques divers tels que : la faible implication du secteur privé dans le processus de mise en œuvre du projet, les risques environnementaux liés à l'aggravation des effets du changement climatique, le risque fiduciaire et optimisation des ressources. En ce qui concerne le risque lié à la faible implication du secteur privé, le projet prévoit l'accompagnement dans la création de nouvelles PME dans les deux chaines de valeur ciblées, l'appui aux PME existantes (appui-conseil, formations, etc.), et surtout la facilitation de l'accès au financement et aux marchés (Cfr les détails dans la composante 2 du projet). En vue d'atténuer les risques environnementaux, le projet prévoit la promotion des variétés et technologies climato-intelligentes, la protection des bassins versants et la mobilisation de ressources en eau, ainsi que la promotion des mécanismes de gestion des risques agricoles et climatiques. Le risque fiduciaire sera atténué à travers le renforcement de capacités de deux spécialistes en charge de la passation des marchés, les audits internes et externes, les cliniques fiduciaires et les supervisions régulières de la Banque. Les détails des risques et mesures d'atténuation se trouvent dans l'Annexe technique 4.2.

H. Renforcement des connaissances

58. La Banque a financé des projets antérieurs comme le DRSLP et le RLACC avec un accent particulier sur le renforcement des capacités en matière de résilience des populations djiboutiennes face aux effets du changement climatique. Le PEJACC viendra renforcer les connaissances acquises dans ces projets. Le PEJACC propose une approche et une conception permettant la pérennisation de l'exploitation des systèmes hydrauliques et la gestion rationnelle/contrôlée des

ressources en eau mobilisées et qui s'adaptent au changement climatique. La mise en œuvre du projet générera plusieurs bonnes pratiques aux niveaux national et régional, qui seront documentées dans les rapports d'avancement du projet, la revue à mi-parcours et les rapports d'achèvement. Il s'agira notamment de technologies et d'innovations destinées à développer la production maraîchère et animale dans les zones du projet ; des connaissances et innovations pour renforcer l'esprit entrepreneuriat et la création d'emplois chez les jeunes et les femmes ; des plateformes numériques pour la gestion de points d'eau ; l'intégration du genre et l'inclusion sociale ; des modèles évolutifs pour l'engagement des jeunes dans l'agriculture ; des politiques et réglementations pour la production et la qualité des semences ; et un plan directeur pour l'élevage. Les discussions avec les bénéficiaires pendant la mise en œuvre du projet seront également des sources précieuses de connaissances locales sur la résilience à la sécheresse et le développement de l'entrepreneuriat qui devront être capturées et partagées.

5 INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

A. Instrument juridique

- 59. Les instruments juridiques du projet sont les suivants :
 - a) Un protocole d'accord entre le Fonds africain de développement et la République de Djibouti;
 - b) Un accord de don de la Facilité d'appui à la transition (FAT) entre la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement (en tant qu'administrateurs de la Facilité d'appui à la transition) et la République fédérale de Djibouti ;
 - c) Un accord de financement et de mise en œuvre entre la République de Djibouti et le Fonds de Développement Agricole (FIDA) ; et
 - d) Un accord de supervision, entre la BAD et le FIDA. Cet accord clarifie le rôle d'Institution Coopérante de la BAD dans l'administration du financement du FIDA et la supervision du projet.

B. Conditions associées à l'intervention de la Banque

- 60. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur des dons** : L'entrée en vigueur du Protocole d'accord des Dons FAT et FAD est subordonnée à leur signature par les parties. En ce qui concerne le financement du FIDA qui sera sous forme de prêt, la ratification de l'accord de financement sera nécessaire pour l'entrée en vigueur.
- 61. Conditions préalables au premier décaissement de chaque don : L'obligation pour le Fonds d'effectuer le premier décaissement du don FAD/FAT sera subordonnée à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord de Don FAT/FAD, conformément aux dispositions du paragraphe ci-dessus, et à la preuve de la réalisation par le Donataire, à la satisfaction de la Banque/du Fonds, tant sur la forme que sur le fond, la condition suivante :
 - (i) Fournir au Fonds un décret ministériel autorisant l'extension du mandat de la Cellule d'Exécution du projet BREFONS au projet PEJACC.

62. Conditions E&S

Le Donataire s'engage et s'assure que l'Agence d'exécution, chacun de ses contractants, souscontractants et agents fassent de même à :

- (a) exécuter le Projet conformément au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et au Plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) aux Politiques de sauvegardes du Fonds et à la législation nationale en vigueur, d'une manière satisfaisante pour le Fonds, sur le fond et la forme ;
- (b) préparer et soumettre au Fonds, dans le cadre du rapport de Projet visé à la section 7.01 (rapport de Projet) du présent Accord, des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du PGES y compris les lacunes identifiées et les mesures correctives prises à cet effet et un audit annuel de conformité environnementale et sociale ;

- (c) s'abstenir de prendre toute mesure qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES et du PCGES, y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition de celui-ci, en tout ou en partie, sans l'accord préalable écrit du Fonds ; et
- (d) coopérer pleinement avec le Fonds dans le cas où la mise en œuvre du Projet ou un changement dans la portée du Projet entraînerait un déplacement et/ou une réinstallation de personnes (les « Personnes affectées par le Projet » ou « PAP ») jusqu'à présent imprévus, et ne commencera aucun travail dans la zone affectée dans le cadre du Projet, à moins que toutes les PAP dans ces domaines aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément à un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) à préparer par le Donataire.
- Le Donataire s'engage et s'assure que l'Agence d'exécution, chacun de ses contractants, souscontractants et agents fassent de même à ne débuter de travaux dans les zones affectées par la mise en œuvre du Projet, qu'à condition que toutes les PAP présentes dans la zone affectée par la mise en œuvre du Projet soient indemnisées et/ou réinstallées conformément au PAR et/ou au calendrier des travaux et d'indemnisation.
- 63. **Autres conditions** : Le Bénéficiaire devra soumettre, dans les six (6) mois suivant le premier décaissement du don, la preuve du recrutement du personnel suivant dont les qualifications et termes de référence sont acceptable pour le Fonds : (i) un spécialiste en entrepreneuriat et financement rural ; et (ii) un assistant au suivi-évaluation.

C. Conformité aux politiques de la Banque

- ☐ Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.
- ☐ Il existe des exceptions aux politiques de la Banque.

Mécanisme de recours indépendant du Groupe de la Banque africaine de développement

64. Les communautés et les individus qui estiment être lésés par un projet soutenu par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de règlement des griefs existants au niveau du projet ou du Mécanisme de recours indépendant (IRM) de la BAD. L'IRM veille à ce que les communautés et les individus touchés par le projet puissent soumettre leur plainte au Mécanisme de recours indépendant de la BAD, qui détermine si un préjudice s'est produit ou pourrait survenir en raison du non-respect de ses politiques et procédures par la BAD. Pour soumettre une plainte ou demander de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : IRM@afdb.org ou visitez le site Web de l'IRM www.irm.afdb.org. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BAD, et la direction de la Banque a eu la possibilité de répondre avant de contacter le MRI.

6 RECOMMANDATION

La direction recommande que le conseil d'administration approuve le don FAD de 7 millions d'UC et le don FAT de 15 millions d'UC proposés à la République de Djibouti aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

7 CADRE DE RÉSULTATS

A INFORMATIONS SUR LE PROJET							
TITRE DU PROJET ET CODE SAP : Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique (PEJACC) P-DJ-AA0-008			PAYS/RÉGION : DJIBOUTI				
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Ac	ecroître la produ	ctivité et la product	ion des chaines de vale	eurs horticoles et d'élevage	caprin et créer des emplois décents pour les jeunes et		
les femmes							
I INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT : Solde comme							
Taux de chômage des jeunes (%) MATRICE DE RÉSULTATS							
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DESINDICATEURS	INDICATEUR CMR	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (2024)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (2029)	MOYENS DE VÉRIFICATION		
ENONCE D'EFFET 1 : LES CONDITIONS DE VIE DE MENAGES SONT AMELIOREES							
INDICATEUR D'EFFET 1.1: Ménages appuyés par le projet	V	Nombre	0	12000	Rapports du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage /Rapports d'activités de la CEP		
INDICATEUR D'EFFET 1.2 Membres des ménages appuyés par le projet (6 pers/ménages)	☑	Nombre	0	72000	Rapports du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage /Rapports d'activités de la CEP		
INDICATEUR D'EFFET 1.3 : Personnes recevant services du projet (dont les jeunes et les femmes)		Nombre	0	12000 (soit 4800 femmes et 7200 jeunes)	Rapports du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage /Rapports d'activités de la CEP		
ÉNONCÉ D'EFFET 2 : LA PRODUCTIVITE DES	CHAINES DE	VALEURS PRIO	RITAIRES ET LA S	ECURITE ALIMENTAI	RE SE SONT ACCRUES		
INDICATEUR D'EFFET 2.1 : Productivité des principales cultures horticoles	V	T/ha	Tomate: 8,3 Aubergine: 15 Piment: 4 Melon: 15	Tomate: 12,5 Aubergine: 22,5 Piment: 6 Melon: 22,5	Rapports du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage /Statistiques de la FAO/Rapports d'activités de la CEP		
INDICATEUR D'EFFET 2.2: Productivité de l'élevage caprin (viande et lait)		Poids moyen carcasse (kg)	18	25	Rapports du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage /Statistiques de la FAO/Rapports d'activités		
		Quantité de lait produite (litre par chèvre/jour)	0.5	1,5	Rapports du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage /Statistiques de la FAO/Rapports d'activités		
INDICATEUR D'EFFET 2.3 : Production des principales cultures horticoles	V	Tonnes	Tomate: 2680 Aubergine: 420 Piment: 1192 Melon: 1837	Tomate: 4500 Aubergine: 1000 Piment: 1800 Melon: 2800	Rapports du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage /Statistiques de la FAO/Rapports d'activités de la CEP		

ENONCE D'EFFET 2.4: Taux d'autosuffisance en	V	%	10%	30%	Enquête nationale sur la sécurité alimentaire &
cultures maraichères sélectionnées par le projet					rapport d'achèvement du projet.
ÉNONCÉ D'EFFET 3 : LA CREATION D'EMPLO	IS POUR LES	S JEUNES ET LES	FEMMES EST RE	NFORCEE	
INDICATEUR D'EFFET 3.1: Entreprises créés	V	Nombre	0	200 (dont 120 pour les	Rapports périodiques d'activités, rapport de revue
grâce au projet (désagrégé par sexe/jeune)				jeunes et 80 pour les	à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet
INDICATEUR D'EFFET 3.2 : Emplois permanents	I	Nombre	0	femmes) 3495 (dont 2447 jeunes	
créés dans la zone d'intervention du projet (dont	V	Nombre	0	et 1048 femmes)	
jeunes et femmes)				et 10 10 10 111	
INDICATEUR D'EFFET 3.3 : Emplois temporaires	V	Nombre	0	2165 (1515 jeunes et	Rapports périodiques d'activités, rapport de revue
créés pendant les travaux d'infrastructures (dont jeunes et femmes)				650 femmes)	à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet
COMPOSANTE 1 : RENFORCEMENT DES SYST	EMES DE PR	ODUCTION HOR	TICOLES ET D'EI	LEVAGE CAPRIN FACE	AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.1 : LES INFRASTRUCT	URES PROD	UCTIVES ET RES	SILIENTES SONT A	AMELIOREES	
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1.1 : Infrastructures	V				Rapports d'activités / Rapports de suivi-évaluation
de mobilisation des ressources en eau résilientes au		Nombre	0	157	
changement climatique		17	0	45	
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1.2 : Longueur des pistes rurales de desserte réhabilitées	V	Km	0	45	Rapports de réception des travaux/Rapports d'activités
INDICATEURS DE PRODUITS 1.1.3:		Nombre	0	21	Rapports d'activités / Rapports de suivi-évaluation
Infrastructures d'élevage construites/réhabilitées ⁸					
ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.2 : LES TECHNOLOGI	ES CLIMATO	-INTELLIGENTI	ES SUR LES CHAIN	NES DE VALEURS CIBLI	EES SONT PROMUES
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2.1 : Technologies	V	Nombre	0	9 (5 pour les Cultures	Rapports d'activités / Rapports de suivi-évaluation
climato-intelligentes mises à l'échelle (cultures				maraichères et 4 pour	
maraichères et élevage caprin)		NT 1 1	0	l'Elevage caprin)	D (1) (1) (1) (1)
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2. 2 : Agriculteurstrices pratiquant une agriculture intelligente face au	V	Nombre de ménages	0	7 200 (dont 4320 jeunes et	Rapports d'activités / Rapports de suivi-évaluation
climat (dont les jeunes et les femmes)		menages		2880 femmes	
COMPOSANTE 2 : SOUTIEN AU DEVELOPPEM	ENT D'UN AC	GRO-BUSINESS A	DAPTE AU CHAN		
				GENTER (T CERNITTIQUE	
ÉNONCÉ DE PRODUIT 2.1 : L'ENTREPRENEUR	IAT INCLUS	T EST DEVELOR	TE.		
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.1: Personnes bénéficiant d'une sensibilisation sur l'entrepreneuriat				1 000 (dont 600 jeunes	Rapports périodiques d'activités, rapport de revue
axée sur l'agriculture et l'agrobusiness (incubation)		Nombre	0	et 400 femmes)	à Mi-parcours et rapport d'achèvement du projet
résilients au CC					1 and the project

⁷ 10 forages équipés en solaire avec la mise à niveau des systèmes hydrauliques associés et 5 nouveaux forages avec les systèmes hydrauliques associés)

⁸ Ces infrastructures incluent : i) magasin de stockage de fourrage ; ii) enclos de contention pour traitement ; iii) postes vétérinaires réhabilités ; iv) marchés communautaires, et v) aire d'abattage

INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.2: Personnel d'entreprises en croissance ou moyennes déjà existantes bénéficiant d'un renforcement des compétences entrepreneuriales et techniques (accélération) résilientes au changement climatique		Nombre	0	240 (dont 96 femmes)	Rapports périodiques d'activités, rapport de revue à Mi-parcours et rapport d'achèvement du projet
ÉNONCÉ DE PRODUIT 2.2 : L'INCLUSION FINA	NCIERE DAN	IS LES FILIERES	CIBLEES EST AM	ELIOREE	
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2.1: Institutions financières renforcées aux besoins d'investissements dans le secteur agroalimentaire		Nombre	0	8	Rapports d'activités / Rapports de suivi-évaluation
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2.2 : MPMEs innovantes et résilientes au climat bénéficiant d'un appui financier (dont les entreprises gérées par les jeunes et les femmes)	\	Nombre	0	80 (dont 32 gérées par les femmes)	Rapports périodiques d'activités, rapport de revue à Mi-parcours et rapport d'achèvement du projet

8 NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (ESCON)

(ESCON)							
A. Information de base ⁹							
Nom du Projet : Entreprenariat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique	"Code SAP" du projet : P-DJ-AA0-008						
Pays : Djibouti Instrument de financement 10 : ID IF AB	PE GU APR PP FAR						
Secteur Responsable du Projet : Agriculture Chargé du	Projet : : Chantal UMUHIRE						
Date de la mission d'évaluation ex-ante : 21 avril-2 mai 2024 Date prévue de présentation pour Approbation : 12/07/2024							
Spécialiste en sauvegarde environnementale : Joselyne Lisbeth GODONOU							
Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale : XXXXXXXXXXXX							
	eration : OS 🛛 ONS 🗌 OBP 🗌						
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastro							
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de Sauvegarde In							
B. Publication et Suivi de la Conformité							
B.1. Publication obligatoire							
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres : 4 Etudes d'impact en	vironnemental et social nour chaque localité						
(Ali Sabieh, Arta, Tadjourah, O'Bock)	vin onnementali et soeiali pour enaque loculite						
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui 🛛 Non 🗌 NA 🗌						
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	28 mai 2024						
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	28 mai 2024						
Date de publication par la Banque	29 mai 2024						
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres: Cadre de gestion environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres	ironnementale et sociale pour la sous						
composante relative au financement des microprojets d'agrobusiness							
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui Non NA						
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	4 juin 2024						
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	4 juin 2024						
Date de publication par la Banque	5 juin 2024						
Cadre de Politique/Plan d'Action de Réinstallation/Autres (spécifier : NA.							
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui 🗌 Non 🔲 NA 🖂						
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]						
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]						
Date de publication par la Banque	[Date]						
Cadre de Gestion/Plan d'Action pour les Groupes Vulnérables/Autres (spécifier : NA.	[=]						
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?	Oui Non NA						
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	[Date]						
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	[Date]						
Date de publication par la Banque	[Date]						
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons							
légales: NA.							
B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité							
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnell	les claires, ont						
été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui 🛛 Non 🗌 NA 🗌						
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanism							
des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	Oui Non NA						
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût to							
est-il entièrement mobilisé et disponible ?	Oui 🗌 Non 🗌 NA 🛛						
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de							
environnementale et sociale ?	Oui Non NA						
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/cli							
intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	Oui 🛛 Non 🗌 NA 🗌						
C. Approbation							

Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ?

Oui

Non

Non

⁹ Note : Cette NOCES doit être en annexe du Rapport d'Evaluation ex-ante présenté à la Haute Direction puis au Conseil d'Administration.
10 ID=Investissement Direct ; IF=Intermédiaire Financier ; AB=Appui Budgétaire ; PE=Prêt Entreprise ; GU=Garantie ; APR=Accord de Participation au Risque ; PP=Prise de Participation ; FAR= Financement axé sur les Résultats.

Préparée par :	Nom	Signature	Date
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	Joselyne Lisbeth GODONOU		11/06/2024
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	XXXXXXXXXXXXXXXX		
Chargé du Projet :	Chantal UMUHIRE		11/06/2024
Soumise par :			
Directeur sectoriel:	Martin FREGENE	MAR YEAR	18/6/2024
Approuvée par :			
Directeur SNSC:	Maman-Sani ISSA	Sharal	28/06/2024

9 CONTENU DES ANNEXES TECHNIQUES

Annexes liées au contexte stratégique

- Annexe 1-1: Classification des projets par High 5, domaine d'intervention et ODD
- Annexe 1-2 : Portefeuille actuel de la BAD dans le pays
- Annexe 1-3 : Projets similaires financés par la Banque et d'autres partenaires dans le pays
- Annexe 1-4: Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays
- Annexe 1-5 : Carte de la zone du projet
- Annexe 1-6 : Programme de développement du pays
- Annexe 1-7: Analyse sectorielle et institutionnelle
- Annexe 1-8 : Matrice de soutien aux partenaires de développement

Annexes relatives à la description du projet

- Annexe 2-1: Théorie détaillée du changement
- Annexe 2-2 : Composantes détaillées du projet
- Annexe 2-3: Coûts détaillés du projet
- Annexe 2-4: Leçons apprises

Annexes relatives à la faisabilité du projet

- Annexe 3-1 : Analyse économique et financière
- Annexe 3-2 : Note d'évaluation de la fragilité et de la résilience du projet
- Annexe 3-3 : Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Annexes relatives à la mise en œuvre du projet

- Annexe 4-1: Plan de surveillance
- Annexe 4-2: Matrice des risques
- Annexe 4-3: Plan détaillé de mise en œuvre
- Annexe 4-4: Modalités détaillées de mise en œuvre
- Annexe 4-5 : Modalités détaillées de passation des marchés
- Annexe 4-6 : Gestion financière détaillée et modalités de décaissement
- Annexe 4-7: Modalités détaillées de vérification
- Annexe 4-8: Changement climatique et croissance verte
- Annexe 4-8 : Plan et modalités d'appui à la mise en œuvre du projet

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution N° F/DJ/2024/33

Adoptée par le Conseil d'administration selon la procédure de non-objection, le 15 juillet 2024

Octroi d'un don à la République de Djibouti pour le financement d'une partie des coûts du Projet d'entrepreneuriat des jeunes pour l'adaptation au changement climatique (PEJACC)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

VU: (i) les articles 1, 2, 11, 12, 14, 15, 16, 26 et 30 de l'Accord portant création du Fonds africain de développement (le « Fonds » ou « FAD »); (ii) le Rapport sur la seizième reconstitution générale des ressources du Fonds (le « FAD-16 »); (iii) l'Allocation des ressources du FAD-16 applicable par pays; et (iv) le rapport d'évaluation contenu dans le document ADB/BD/WP/2024/134/Approbation - ADF/BD/WP/2024/87/Approbation (le « Rapport d'évaluation »);

NOTANT la disponibilité de ressources suffisantes permettant au Fonds d'engager le montant du don ;

DECIDE ce qui suit :

- 1. de consentir à la République de Djibouti (le « Donataire »), sur les ressources du Fonds, un don d'un montant n'excédant pas l'équivalent de sept millions d'unités de compte (7 000 000 UC) (le « Don ») pour le financement d'une partie des coûts du Projet d'entrepreneuriat des jeunes pour l'adaptation au changement climatique (PEJACC);
- 2. d'autoriser le Président à conclure un protocole d'accord entre le Fonds et le Donataire (le « Protocole d'accord »), selon les modalités et conditions définies dans les Conditions générales applicables aux protocoles d'accord relatifs aux dons du Fonds africain de développement et dans le Rapport d'évaluation ;
- 3. le Président peut annuler le Don si le Protocole d'accord n'est pas signé dans un délai de quatre-vingtdix (90) jours à compter de la date d'approbation du Don par ce Conseil; et
- 4. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Résolution N° B/DJ/2024/35 - F/DJ/2024/34

Adoptée par les Conseils d'administration de la Banque et du Fonds selon la procédure de non-objection, le 15 juillet 2024

Octroi d'un don à la République de Djibouti, sur les ressources de la Facilité d'appui à la transition, pour le financement d'une partie des coûts du Projet d'entrepreneuriat des jeunes pour l'adaptation au changement climatique (PEJACC)

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION,

VU: (i) les articles 1, 2, 32 et 37 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la « Banque »); (ii) les articles 1, 2, 26 et 30 de l'Accord portant création du Fonds africain de développement (le « Fonds » ou « FAD »); (iii) le Rapport sur la seizième reconstitution générale des ressources du Fonds (« FAD-16 »); (iv) les Directives opérationnelles révisées relatives à la Facilité d'appui à la transition (les « Directives opérationnelles FAT ») et (v) le rapport d'évaluation contenu dans le document ADB/BD/WP/2024/134/Approbation - ADF/BD/WP/2024/87/Approbation (le « Rapport d'évaluation »);

RAPPELANT:

- (i) la résolution N° B/BD/2008/05 F/BD/2008/03 approuvée par ces Conseils le 28 mars 2008 portant création de la Facilité en faveur des Etats fragiles ;
- (ii) le document ADB/BD/WP/2021/208/Rev.1 -ADF/BD/WP/2021/163/Rev.1 intitulé « Stratégie du Groupe de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026) » ; et
- (iii) le document ADB/BD/WP/2023/113 ADF/BD/WP/2023/75 intitulé « *Eligibilité aux allocations-pays du Pilier I de la FAT et au soutien ciblé du Pilier III de la FAT dans le cadre du FAD-16* » qui confirme notamment l'éligibilité de la République de Djibouti à recevoir des financements sur la réserve non allouée du guichet de financement supplémentaire (Pilier I) de la FAT (« Pilier I de la FAT ») ;

DECIDENT ce qui suit :

- 1. de consentir à la République de Djibouti (le « Donataire »), sur la réserve non allouée du Pilier I de la FAT, un don d'un montant n'excédant pas l'équivalent de quinze millions d'unités de compte (15 000 000 UC) (le « Don ») pour le financement d'une partie des coûts du Projet d'entrepreneuriat des jeunes pour l'adaptation au changement climatique (PEJACC) ;
- 2. d'autoriser le Président à conclure un protocole d'accord entre la Banque, le Fonds et le Donataire (le « Protocole d'accord »), selon les modalités et conditions définies dans les Conditions générales applicables aux protocoles d'accord relatifs aux dons du Fonds africain de développement, les Directives opérationnelles FAT et le Rapport d'évaluation ;
- 3. le Président peut annuler le Don si le Protocole d'accord n'est pas signé dans un délai de quatrevingt-dix (90) jours à compter de la date d'approbation du Don par ces Conseils ; et
- 4. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.

N° de référence : P-DJ-AA0-008 Langue : Français

Original: Français

LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



ANNEXES TECHNIQUES

PROJET D'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PEJACC)

DJIBOUTI 22,00 MILLIONS D'UC

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL : 12 JUILLET 2024

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE STRATEGIQUEERROR! BOOKMARK NOT DE	FINED.
	ANNEXE 1-1: CLASSIFICATION DES PROJETS PAR HIGH 5, DOMAINE D'INTERVENTION E	
	ANNEXE 1-2: PORTEFEUILLE ACTUEL DE LA BAD DANS LE PAYS	3
	ANNEXE 1-3: PROJETS SIMILAIRES FINANCES PAR LA BANQUE ET D'AUTRES PARTENAI DANS LE PAYS	
	ANNEXE 1-4: INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS DU PAYS	7
	ANNEXE 1-5 : CARTE DE LA ZONE DU PROJET ERROR! BOOKMARK NOT DE ANNEXE 1-6 : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PAYS	
	ANNEXE 1-0 : PROGRAMINE DE DEVELOPPEMENT DES PAYS	
	ANNEXE 1-8: MATRICE DE SOUTIEN AUX PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT	
2	DESCRIPTION DU PROJET	25
	ANNEXE 2-1: THEORIE DETAILLEE DU CHANGEMENT	
	ANNEXE 2-2 : COMPOSANTES DETAILLEES DU PROJET	
	ANNEXE 2-3 : COUTS DETAILLES DU PROJET	
	ANNEXE 2-4 : LEÇONS APPRISES	
3	FAISABILITÉ DU PROJET	61
	ANNEXE 3-1: ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	61
	Annexe $3-2$: Note d'evaluation de la fragilite et de la resilience du projet.	
	ANNEXE 3-3: PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FE	
		956
4		
	ANNEXE 4-1 : PLAN DE SUIVI	83
	ANNEXE 4-2: MATRICE DES RISQUES	
	ANNEXE 4-3 : PLAN DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	
	ANNEXE 4-4: MODALITES DETAILLEES DE MISE EN ŒUVRE	
	ANNEXE 4-5: MODALITES DETAILLEES DE PASSATION DES MARCHES	
	ANNEXE 4-6: GESTION FINANCIERE DETAILLEE ET MODALITES DE DECAISSEMENT	
	ANNEXE 4-7: MODALITES DETAILLEES DE VERIFICATION	
	ANNEXE 4-8 : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CROISSANCE VERTE	
	ANNEXE 4-9: PLAN ET MODALITES D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	152

1 CONTEXTE STRATEGIQUE

Annexe 1-1: Classification du projet par High 5, domaine d'intervention et ODD

Tableau 1: Classification des projets par niveau élevé 5, domaine d'intervention et ODD

Composante No.	Description	High 5	Sous-thème (Domaine d'Intervention)	Coût Total (millions d'UC)	Source de financement	ODD	% d'attribution aux ODD
Composante 1	Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique	Nourrir l'Afrique					
Sous-composante 1.1 : Développement d'infrastructures résilientes au climat	Cette sous-composante a pour objectifs: (i) de remettre aux bénéficiaires des infrastructures hydrauliques performantes et fiables; (ii) d'améliorer les conditions d'accès aux zones de production agricole et; (iii) d'assurer l'exploitation rationnelle des ressources en eau.	Nourrir l'Afrique	Investissement dans les infrastructures (matérielles et immatérielles) (1.3)	10,28	Don FAD Don FAT	2, 6	ODD 2 (10%) ODD 6 (90%)
Sous-composante 1.2 : Diffusion des technologies et innovations intelligentes face au climat	Cette sous-composante vise la production et la mise à l'échelle des technologies et des innovations adaptées au changement climatique dans les deux chaines ciblées ainsi que le renforcement des capacités des bénéficiaires.	Nourrir l'Afrique	Productivité agricole (1.1)	3,05	Don FAT	2, 15	ODD 2 (90 %) ODD 15 (10 %)
Sous-composante 1.3 : Renforcement de la capacité opérationnelle d'adaptation	Cette sous-composante vise le développement institutionnel en vue d'une meilleure planification et opérationnalisation des interventions relatives aux deux chaines de valeur ciblées, la réduction des barrières institutionnelles à l'adaptation aux effets du changement climatique ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine de l'agriculture intelligente face au Changement climatique.	Améliorer la qualité de vie des populations africaines	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles (5.15)	1,44	Don FAT	13, 15	ODD 13 (80%) ODD 15 (20%)

Composante No.	Description	High 5	Sous-thème (Domaine d'Intervention)	Coût Total (millions d'UC)	Source de financement	ODD	% d'attribution aux ODD
Composante 2	Soutien au développement d'un agro- business adapté au changement climatique	Industrialiser l'Afrique					
Sous-composante 2.1 : Appui à l'entrepreneuriat et développement des compétences agro- pastorales pour une meilleure employabilité des jeunes	Cette sous-composante a pour objectifs de : (i) sensibiliser et d'accompagner les jeunes et femmes dans l'identification, la formalisation et la mise en œuvre (incubation) d'opportunités économiques agricoles ; (ii) développer les start-ups et petites entreprises existantes (accélération) et ; (iii) soutenir des entreprises en croissance et moyennes avec un fort potentiel de développement de chaîne de valeur. Financée par le FIDA	Industrialiser l'Afrique	Appui aux micro- petites et moyennes entreprises (3.5)	1,07	FIDA	S.O	S. O
Sous-composante 2.2 : Promotion de l'inclusion financière et de l'accès aux marchés dans les filières ciblées	Cette sous-composante vise à améliorer l'accès des bénéficiaires cibles du projet : (i) dans des parcours entrepreneuriaux adaptés au changement climatique ; (ii) à un meilleur accès aux services financiers (notamment de crédit) adaptés à leurs besoins ; (iii) à un accès sécurisé aux marchés ; (iv) au renforcement de leurs capacités techniques managériales, contribuant à une meilleure viabilité des activités menées.	Nourrir l'Afrique	Financement agricole (1.4)	2,85	Don FAD Don FAT	2	ODD 2 (100 %)
Composante 3	Gestion et coordination du Projet	S.O	S.O	3,00	Don FAD	S.O	S.O
TOTAL COUT DE BASE				20,62			
Imprévus				1,38			
TOTAL				22,00			

Annexe 1-2 : Portefeuille actuel de la Banque et du FIDA à Djibouti

Tableau 2: Portefeuille de pays actuel/en cours de la Banque

#	Country	Sector	Project code	Loan number	Project name	App. Date	Final Disb. Date	Amt. Approved (MUA)	Amt Disb. (MUA)	Disb. Ratio	Age (Year)
1	Djibouti	Transport	P-DJ- DB0- 005	2100155042120	ETUDE INTEGREE COMPRENANT LES ASPECTS DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	22/11/2022	30/11/2025	2,8	0,2	7.4%	1,2
2	Djibouti	Social	P-DJ- 100-001	2100150033693	PROJET D'APPUI A LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOECO	10/07/2015	31/03/2024	7,5	6,8	90.5%	8,6
3	Djibouti	Multi-Sector	P-DJ- K00-003	5900155018104	PROJET D'APPUI A LA SOUTENABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE	06/04/2023	31/03/2026	1	0	2.2%	0,9
4	Djibouti	Social	P-DJ- KE0- 001	2100155033667	RENFORCEMENT DES COMPETENCES DANS LE SECTEUR DE LA SANTE	05/12/2016	30/06/2026	0,3	0,1	28.6%	7,2
	Djibouti	Social	P-DJ- KE0- 001	2100150036493	RENFORCEMENT DES COMPETENCES DANS LE SECTEUR DE LA SANTE	05/12/2016	30/06/2026	6	2,4	40.7%	7,2
5	Djibouti	Multi-Sector	P-DJ- KF0- 010	2100155041968	APPUI AUX INSTITUTIONS DE CONTROLE DES FP ET GOUVERNANCE DES	04/10/2022	31/12/2026	4,7	0	0.0%	1,4
6	Djibouti	Environment	P-Z1- C00- 079	2100155041169	DJIBOUTI - PROGRAM TO BUILD RESILIENCE FOR FOOD AND NUTRITIO	24/11/2021	30/01/2027	13,9	1,2	8.9%	2,2
7	Djibouti	Transport	P-Z1- DB0- 227	2100155040171	DJIBOUTI- MULTINATIONAL	19/07/2019	31/12/2026	3,8	0,1	3.9%	4,6

				ETHIOPIA-DJIBOUTI - TRANSPORT CORRIDOR						
8	Djibouti	Power	P-Z1- FA0- 180	DJIBOUTI-ETHIOPIA - SECOND POWER INTERCONNECTION	07/07/2021	31/12/2026	10	0,1	1.9%	2,6
9	Djibouti	Transport	P-Z1- DB0- 277	DJIBOUTI-SOMALIE: AMELIORATION DES ROUTES NAGAD- LOYADA- LOWYADO	29/03/2023	28/02/2027	21,5	0	0%	0,9
							71,5	3,6	18,4%	3,7

Tableau 3.2: Portefeuille de pays actuel/en cours du FIDA

#	# (Country	Sector	Project code	Loan number	Project name	App. Date	Final Disb. Date	Amt. Approved (USD)	Amt Disb. (USD)		Age (Year)
1		Djibouti	Développement rural	2000000732	4 prêts FIDA ; 3 dons FIDA ; 1 don Fonds Adaptation	Programme de Gestion des Eaux et Sols	07/09/2016	30/06/2024	18,034,607	16 560 000	92%	7 ans
2	2 1	Djibouti	Développement rural	2000002545	1 don Fonds	Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	01/09/2020	31/03/2024	20,244,050	4 631 712.00	23%	3.2 ans

Annexe 1-3 : Projets similaires financés par la Banque et d'autres partenaires dans le pays

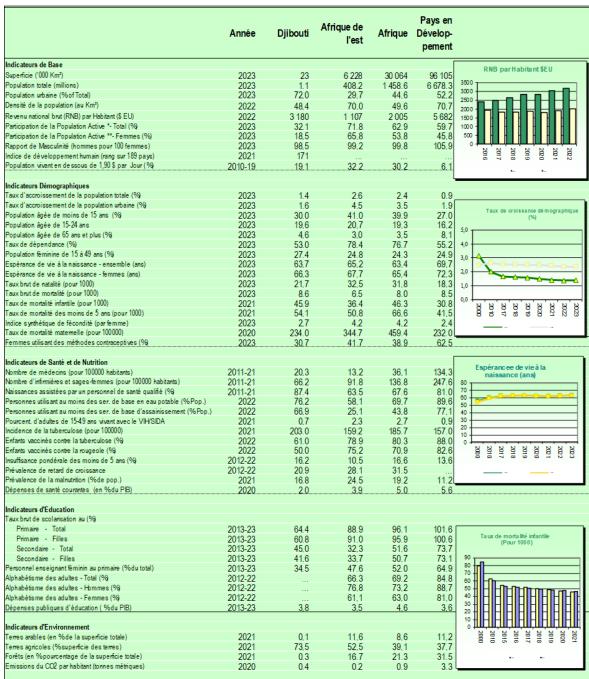
Tableau 4: Projets similaires financés par des partenaires de développement

Secteur	Projet	Objectif de développement du projet	Coût du projet	Régions/Zon e du projet	Bailleur
Renforcement de capacités, Réalisation de nouveaux ouvrages hydrauliques notamment les citernes ; Aménagement de parcours	Programme de Gestion des Eaux et des Sols (PROGRES)		17,05 millions USD	Tadjourah et Dikhil	Fonds International de Développement Agricole (FIDA)
Réhabilitation des infrastructures, notamment les pistes rurales et l'aménagement hydro-agricole en fonction du changement climatique, Technologies améliorées d'adaptation aux Changements climatiques, renforcement des capacités et appui institutionnel	Projet d'adaptation des moyens de subsistance au changement climatique (RLACC)	Améliorer les revenus des ménages pauvres, y compris les femmes et les jeunes ruraux, et leur accès durable à l'eau et aux ressources des pâturages	5,4 Millions USD	Dikhil, Ali- Sabieh, Arta et Tadjourah	Banque Africaine de Développement (BAD)/ FEM
Mise en place d'un système d'alerte précoce à la sécheresse et des actions d'adaptation à la sécheresse et au changement climatique	Le projet DRESS-EA	Accroître la résilience des petits exploitants agricoles et des éleveurs face aux risques liés au changement climatique, en particulier ceux liés à la sécheresse	2,4 Millions USD	Ali-Sabieh et Dikhil	Fonds d'Adaptation
Optimisation de la disponibilité de l'eau pour répondre aux besoins des populations, de l'élevage et de l'agro-pastoral et la promotion de bonnes pratiques agricoles pour des écosystèmes plus résilients au changement climatique	Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)	Améliorer durablement les conditions de vie des ménages ruraux pauvres et de renforcer la résilience au changement climatique dans les zones rurales	20,2 millions USD	Obock, Tadjourah et Dikhil	FIDA
Meilleur accès financier et au transfert des risques ; et accès aux marchés grâce à la facilitation du commerce et à la mobilisation de capitaux privés dans les chaînes de valeur du bétail	Projet de réduction des risques, l'inclusion et la valorisation des économies pastorales dans la corne de l'Afrique (DRIVE)	Protéger les éleveurs contre les risques encourus (chocs climatiques et sécheresses récurrentes)	8,0 millions USD	Djibouti, Dikhil, Ali- Sabieh, Arta et Tadjourah	Banque Mondiale (BM)
Aménagement hydro-agricole, Construction d'infrastructure (forages, pistes, infrastructures de commercialisation, etc.) d'exploitations, Appui à l'élevage et renforcement des capacités.	Programme visant à renforcer la résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la corne de l'Afrique (BREFONS)	Contribuer à la promotion de la production animale et des moyens de subsistance durables dans les régions arides et semi-arides de la Corne de l'Afrique.	13,93 millions UC	Djibouti, Dikhil, Ali- Sabieh, Arta et Tadjourah	Banque Africaine de Développement (BAD)
Entrepreneuriat des Jeunes et des femmes	Projet de Développement des chaines de valeur agro-alimentaires de Djibouti	Améliorer les opportunités économiques pour les entrepreneurs ciblés.	15,00 millions USD	Djibouti, Dikhil, Ali- Sabieh, Arta et Tadjourah	Banque Mondiale (BM)

Annexe 1-4 : Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays

Djibouti

INDICATEURS SOCIO-E CONOMIQUES COMPARATIFS



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour.

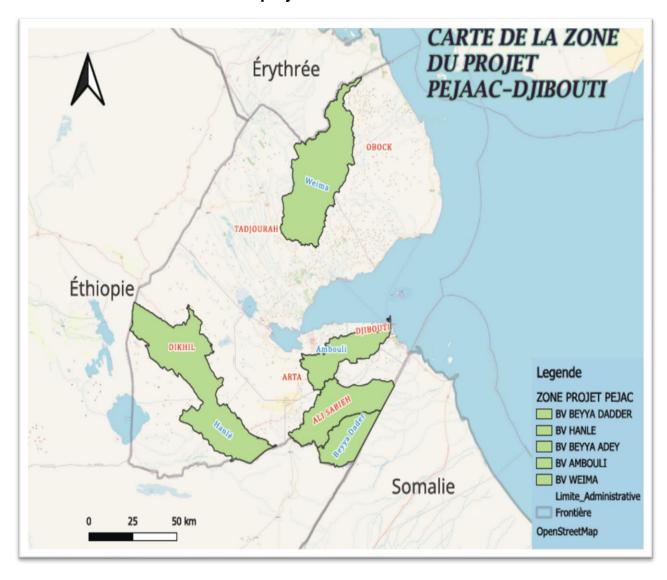
Février 2024

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ...: Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale àgée de 15+)

^{**} Participation à la population active, fêmmes (% de la population fêminine âgée de 15+)

Annexe 1-5 : Carte de la zone du projet



Annexe 1-6 : Programme de développement du pays

Situation géographique et population

Djibouti est l'un des plus petits pays d'Afrique. D'une superficie de 23 200 kilomètres carrés, le pays compte environ 1 million d'habitants. Du fait de la faible taille de son économie, Djibouti ne peut guère diversifier sa production et est d'autant plus dépendant des marchés étrangers, ce qui le rend plus vulnérable aux aléas conjoncturels et entrave son accès aux capitaux. Avec moins de 1 000 kilomètres carrés de terres arables (soit 0,04 % de la superficie totale du territoire) et des précipitations moyennes de 130 millimètres seulement par an, Djibouti est presque totalement tributaire de ses importations pour nourrir sa population. Son atout réside néanmoins dans sa position géographique stratégique, à l'entrée méridionale de la mer Rouge, qui en fait un pont entre l'Afrique et le Moyen-Orient. Situé à proximité de certaines des voies maritimes les plus fréquentées du monde, Djibouti abrite des bases militaires chinoises, françaises, italiennes, japonaises, américaines et de l'OTAN, ainsi que d'autres forces étrangères installées dans le pays pour soutenir la lutte mondiale contre la piraterie.

Développements macroéconomiques récents et perspectives

L'économie djiboutienne repose sur un complexe portuaire qui figure parmi les plus modernes du monde. En 2023, l'économie de Djibouti a connu une reprise remarquable avec une croissance du PIB de +6,7 %, mais ce modèle économique présente des faiblesses – le pays dépend fortement du transport maritime mondial et est vulnérable aux conflits dans les pays voisins. Djibouti dispose d'un patrimoine naturel qui se prête au tourisme, de ressources marines inexploitées qui pourraient lui permettre d'accroître la pêche artisanale, et d'une infrastructure de câbles de télécommunications sous-marins qui pourrait servir de socle au développement de nouvelles activités numériques et de services. Les énergies renouvelables pourraient également devenir une source de croissance pour le pays, étant donné son potentiel géothermique, solaire et éolien.

En 2023, Djibouti a enregistré une reprise économique vigoureuse avec une croissance du PIB de 6,7 %, stimulée par une activité portuaire accrue, notamment dans le trafic de conteneurs. Cette croissance est principalement due à la reprise des échanges commerciaux avec l'Éthiopie, suite à un accord de paix. Malgré des perturbations en mer Rouge, l'activité portuaire de Djibouti a continué de croître en janvier 2024 grâce à une forte hausse du transbordement, les transporteurs ayant rapidement élargi leurs opérations de transbordement à Djibouti, idéalement situé au sud de la mer Rouge. Sur le plan national, les secteurs de la construction et des travaux publics ont prospéré, avec une hausse de 80 % des ventes de ciment grâce à la reprise des projets après la crise de la COVID-19. L'inflation, qui avait culminé à 11 % en juillet 2022, a chuté à 3,8 % en décembre 2023 en raison du recul des prix alimentaires mondiaux et des mesures gouvernementales. Sur le plan extérieur, l'excédent du compte courant de Djibouti s'est accru grâce à l'augmentation des échanges commerciaux avec l'Éthiopie, et les réserves de change sont restées solides. Malgré les incertitudes régionales et les tensions en mer Rouge qui affectent les recettes douanières et les prix du carburant, Djibouti a conservé sa confiance dans sa position stratégique et son complexe portuaire.

Les perspectives économiques restent favorables, avec un PIB prévu en hausse de 5,1 % entre 2024 et 2026, alimenté par la demande constante de l'Éthiopie en matière de services de transport et de logistique. Des projets de développement, comme le parc industriel de Damerjog et des programmes d'infrastructure prévus dans le plan de développement national, devraient attirer des investissements. Les mesures de consolidation budgétaire visent à réduire le déficit budgétaire à 1,4 % du PIB d'ici 2025-2026, avec une baisse prévue des taux de pauvreté. Cependant, Djibouti doit relever des défis tels que l'augmentation de la dette publique, les tensions régionales et les chocs climatiques, qui pourraient compromettre sa capacité à financer les services publics essentiels, étant donné sa forte dépendance au commerce avec l'Éthiopie

Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le défi majeur de développement de Djibouti est l'absence d'une dynamique de transformation structurelle, associée à la faible diversification de son économie et sa grande vulnérabilité. Cette situation entretient les différentes fragilités du pays et entrave une croissance inclusive capable d'améliorer les conditions de vie de toute la population et de réduire la pauvreté et le chômage de

façon durable. Les facteurs sous-jacents de ce défi majeur de développement sont les coûts élevés des facteurs de production (électricité, transports terrestres, télécommunications, financement, etc.), la faiblesse du capital humain, les faiblesses des capacités institutionnelles, la grande vulnérabilité aux changements climatiques, etc. Toutefois comme l'a montré l'analyse de contexte pays, Djibouti dispose de plusieurs forces et opportunités dont sa position géostratégique, ses 3 infrastructures portuaires modernes et le passage de huit importants câbles sous-marins de fibre optique. Le tableau suivant résume les forces, opportunités, faiblesses et menaces.

Tableau 4 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Ford	es	Faibl	esses
Sa position géostratégique sur la route maritime la plus fréquentée au monde	Son système monétaire et de change stable et attractif	La petite taille de l'économie, empêchant toute économie d'échelle et tout gain de productivité	L'accès difficile aux ressources en eau
Les trois (3) infrastructures portuaires modernes, capables de recevoir tous types de navires	Sa relative stabilité politique malgré les fréquents conflits et des actes terroristes dans la région	Les coûts élevés des facteurs de production (énergie, télécommunication)	Le niveau élevé de l'insécurité alimentaire associée à la difficulté de promouvoir l'agriculture (taux très faible de surface cultivable
L'existence de la Zone franche de Djibouti, comportant des conditions avantageuses pour les investisseurs	Sa performance économique, à travers la vigueur de la croissance	La faiblesse de la qualité des ressources humaines	Le faible développement du transport terrestre

Vision 2035

Le Gouvernement djiboutien a adopté en 2014, la « Vision Djibouti 2035 » et a approuvé à fin 2021 le nouveau Plan national de développement (PND) 2020-2024. Cette vision propose un cadre de planification à long terme pour le développement du pays générateur de croissance, de baisse sensible de la pauvreté et d'emploi. Le pays fait également partie prenante du Cadre Régional de Programmation (CRP) élaboré avec l'appui de l'IGAD pour mettre fin aux urgences liées à la Sécheresse dans la région à travers le renforcement de la résilience à la sécheresse et aux changements climatiques des pays de la Corne de l'Afrique. Djibouti produit environs 10% de ses besoins alimentaires et importe les 90% restants. Ceci est dû à la situation climatique arides couplé avec le faible développement des activités agropastorales et piscicoles.

La « Vision Djibouti 2035 » ambitionne de faire du pays, le phare de la Mer rouge en tant que hub commercial et logistique de l'Afrique de l'Est à l'horizon 2035. Le nouveau PND 2020-2024, baptisé « Djibouti ICI » constitue la deuxième phase de la stratégie dans l'opérationnalisation de la Vision 2035 de Djibouti. Le « Djibouti ICI » est structuré autour de trois axes stratégiques : Inclusion, Connectivité et Institutions. Le premier axe « Inclusion » vise à : a) repenser et opérationnaliser le modèle de développement durable inclusif, avec un rôle accru accordé aux initiatives privées comme levier essentiel de la diversification des productions et des échanges ; b) assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance aux Djiboutiens. Cet objectif sera réalisé à travers la mise en œuvre des programmes suivants : i) appui au développement économique inclusif ; ii) amélioration des conditions de vie et d'inclusion sociale. L'axe stratégique 2 « Connectivité » vise à : a) positionner Diibouti comme plaque tournante de l'économie régionale et continentale ; b) assurer une meilleure intégration nationale, en vue d'un développement urbain et rural accéléré, ainsi qu'une meilleure couverture des services socio-économiques. Il s'agira de mettre en œuvre des actions des quatre programmes ci-après : i) Interconnexion entre les régions de l'intérieur et Diibouti-Ville à travers un Aménagement harmonieux du Territoire ; ii) Plateforme logistique et digitale pour un hub commercial et logistique de l'Afrique ; iii) Infrastructures modernes de connexion au reste du monde ; iv) Consolidation de l'Intégration Régionale et de Conquête des Marchés. L'axe stratégiques « Institutions » vise à raffermir les institutions publiques pour améliorer la prestation de services et la stabilité macroéconomique. Grâce à la mise en oeuvre de ce PND, les résultats suivants sont escomptés : (i) Djibouti connaîtra un développement économique et social durable, (ii) l'économie sera diversifiée, la croissance se situera à un niveau élevé sur le long terme, et (iii) la pauvreté sera réduite et les indicateurs sociaux seront améliorés.

Annexe 1-7: Analyse sectorielle et institutionnelle

Secteur Agricole

Le secteur Agricole reste peu développé. Du fait des conditions climatiques arides et de la faible superficie des terres arables, le développement de l'agriculture est limité. L'insécurité alimentaire est structurelle à Djibouti, car la production agricole ne couvre que 10% des besoins alimentaires des populations. Djibouti ambitionne de réduire la dépendance aux importations alimentaires et de renforcer la sécurité alimentaire du pays. La filière maraîchère, priorisée dans le cadre du PEJACC, est une filière stratégique pour l'agriculture diboutienne. En effet, le pays ne dispose que de peu de terres arables évaluée à 1000 ha, et bénéficie d'une très faible précipitation (moins de 150 mm par an) rendant l'accès à l'eau très difficile. Les cultures maraîchères sont cultivées exclusivement sous irrigation et de facon saisonnière (entre octobre et avril) à cause des températures élevées pendant la saison chaude. Cependant, avec une meilleure planification et une régionalisation de la production maraîchère, celle-ci peut se faire sur toute l'année dans les zones en haute altitude où les températures sont favorables au développement des cultures maraîchères. Plusieurs opportunités s'offrent au développement du secteur horticole surtout l'intérêt de plus en plus affiché par le gouvernement à soutenir le développement de la filière maraîchère en vue de réduire sa dépendance par rapport aux importations et ce depuis la crise de la COVID-19, la motivation des agriculteurs et du Ministère de l'agriculture à les accompagner et la jeunesse de la population.

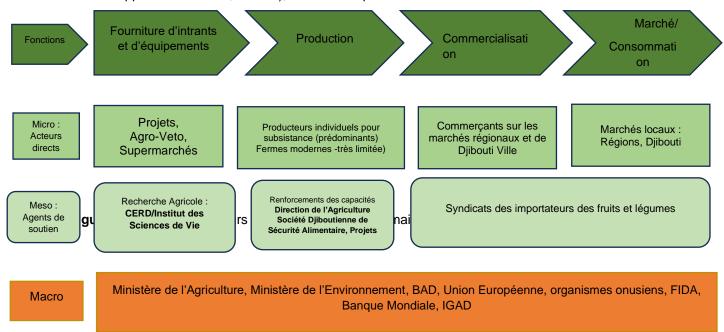
Pour exploiter ces opportunités et réduire les importations, en plus des conditions plusieurs défis d'ordre technique, organisationnel, et institutionnel doivent être relevées. Il s'agit notamment de la presque inexistence de système de vulgarisation limitant le transfert de connaissance et de technologies aux agriculteurs, la faible disponibilités de technologies résilientes aux changements climatiques, les attaques des maladies et des ravageurs, la faible disponibilité de semences de qualités de variétés améliorées et adaptées aux conditions locales, la difficulté du travail du sol rendant les aménagements prohibitifs pour les agriculteurs, réduction des post-récolte pendant la période d'abondance des produits (pouvant aller à 40%), la faible organisation des agriculteurs et la faible coordination des actions dans le domaine agricole. L'offre saisonnière des produits maraîchers par les maraîchers et la vente individuelle ne leur permettent pas de négocier des contrats avec des commerçants.

Plusieurs acteurs interviennent dans les différents maillons (la fourniture d'intrants et d'équipements, la production, et la commercialisation) de chaine de valeur horticole. Au niveau de la fourniture d'intrants, le système semencier des cultures maraichère est dominé par le système informel géré par les agriculteurs, l'importation et la vente de semences et les subventions de l'Etat et des organismes internationaux. Le système informel, qui est la première source de semences, est caractérisé par l'autoproduction, et les échanges de semences entre agriculteurs. Ce système ne garantit pas la qualité des semences et peut être une source pour répandre des maladies inféodées aux semences notamment des maladies virales. Le système de subvention qui consiste à acheter et distribuer gratuitement des semences aux maraîchers est la deuxième source de semences maraîchères pour les agriculteurs. Ce système est utilisé par le Ministère de l'Agriculture et les organismes internationaux. Tout comme dans le système d'importation et de vente des semences, les variétés distribuées dans ce système ne sont souvent pas adaptées aux conditions agroécologiques et la qualité des semences n'est pas garantie. Ce système crée une dépendance des maraîchers à la distribution des semences gratuites et est un frein à la promotion d'une production locale de semences. Quant à l'importation et de la vente de semences, il y a actuellement un seul distributeur agréé dans le pays qui commercialise des semences des firmes régionales et internationales. Cependant, des semences importées se retrouvent également dans des rayons des grandes surfaces de ventes (supermarchés) et des importations informelles se font des pays voisins dont notamment la Somalie et l'Ethiopie. Des cas de semences frauduleuses ont été apportés.

En ce qui concerne la production, les cultures les plus couramment cultivées et consommées sont la tomate, le piment, l'oignon, l'aubergine, le gombo, le melon, et la pastèque. La taille moyenne des exploitations agricoles est de 0.75 ha. Les systèmes d'irrigation goutte à goutte généralement installés par des projets sont peu entretenus et la gestion rationnelle de l'eau et la gestion durable des terres requièrent d'importantes améliorations. La commercialisation des producteurs se fait dans les chefs-lieux des régions mais Djibouti ville reste le bassin de commercialisation et de consommation des produits maraîchers. Au niveau méso (structures de soutien aux acteurs

primaires), dans le dispositif institutionnel, la Direction de l'Agriculture (DAF) devrait jouer le rôle de conseil agricole mais faute de ressources, elle n'arrive pas à assurer cet important rôle, limitant l'accès des agriculteurs aux technologies et à la connaissance pour améliorer leurs pratiques culturales. Le conseil agricole est assuré de façon sporadique par des projets, ce qui ne garantit pas un suivi permanent des agriculteurs. La recherche agricole est encore embryonnaire. Le Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti à travers l'Institut des Sciences de Vie avec l'appui technique de World Vegetable Center a commencé à mener des activités de recherche sur les cultures horticoles notamment sur la sélection de variétés performantes. L'ISV mène des activités de caractérisation des sols pour évaluer leurs aptitudes culturales et dispose d'une unité de contrôle de la qualité des semences horticoles mais il reste à être équipé pour les analyses de qualité sanitaire des semences.

Au niveau macro, les interventions dans la chaine de valeur horticole sont prioritairement mises en œuvre sous le Ministère de l'Agriculture, l'Eau, Pêche, l'Elevage, et chargé des Ressources Hydrauliques (MAEPE-RH). Le Ministère de l'agriculture comprend cinq départements techniques, notamment la direction de l'agriculture et des forêts avec son service de la production végétale qui est responsable de l'introduction et de la vulgarisation de bonnes pratiques agronomiques. Il y a également la direction de l'hydraulique rural, qui s'occupe de l'aménagement des puits et des ressources en eau, ainsi que la direction nationale des grands travaux, chargée de la construction des barrages et des retenues, a direction de la pêche et celle de l'élevage. Chacune de ces directions dispose d'une sous-direction régionale dans les cinq régions administratives du pays, à l'exception de la ville de Djibouti. Ces sous-directions collaborent avec la préfecture pour superviser les activités du ministère. Le Ministère de l'Environnement mène également des interventions visant le développement de périmètres maraîchers. En général, les interventions des différents projets dans le secteur horticole comprennent les aménagements des périmètres maraîchers, la mobilisation, le stockage et la distribution de l'eau pour l'irrigation et la consommation, l'achat et la distribution des intrants en occurrence les semences, l'installation des serres à des agriculteurs, et le désenclavement des zones rurales à travers la construction ou la réhabilitation des pistes. Les interventions des différents ministères sont soutenues entre autres par des partenaires techniques et financiers dont la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, les organismes onusiens (Programme Alimentaire Mondial - PAM), Programme des Nations Unies pour le Développement – PNUD, la FAO), l'Union Européenne.



Secteur de l'Elevage

Contexte sectorielle

Organisation institutionnelle

La Loi n°200/AN/07/5ème L portant Organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques a défini les attributions de la Direction Nationale de l'Elevage et des Services Vétérinaires qui a pour rôle de traiter des questions liées à la production et à la santé animale ainsi qu'aux contrôles vétérinaires. Pour remplir ses fonctions, la Direction Nationale de l'Elevage et des Services Vétérinaires dispose de deux services :

- le service de l'élevage ;
- le service du contrôle vétérinaire et alimentaire.

Le Service de l'élevage

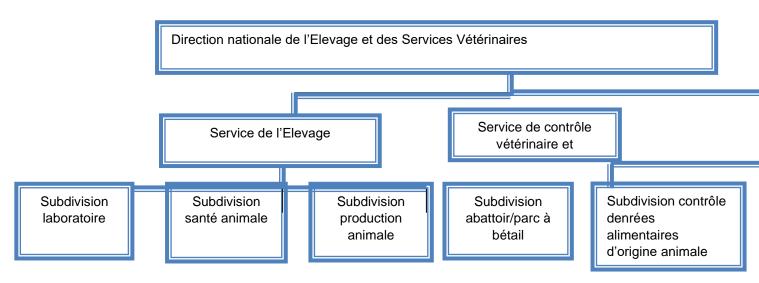
Il a en charge : de réaliser les actions permettant d'aider, de développer et de promouvoir les productions animales ; de gérer les activités des différentes installations travaillant sur la filière d'abattage des animaux de rente ; du suivi de toutes les activités concernant la santé animale ; de l'élaboration et du suivi, en concertation avec les autres services de l'État concernés, des programmes et projets relatifs à la préservation de la faune et de la biodiversité biologique. Le Service de l'élevage est composé des trois (3) subdivisions suivantes : (i) la subdivision Production Animale qui comprend deux (2) sections incluant la Section gestion des parcours et celle du développement de la Production Animale ; (ii) La Subdivision Santé Animale repartie en 2 sections : la section Clinique et la section Encadrement et Appui aux éleveurs ; (iii) La Subdivision Laboratoire en charge du diagnostic des maladies en parasitologie, bactériologie, sérologie, biochimie notamment en appui des activités cliniques et de l'épidémiosurveillance, du contrôle des zoonoses et du contrôle des maladies.

Le service de contrôle vétérinaire et alimentaire

Il est l'autorité compétente en matière de contrôle de la salubrité des aliments et à ce titre il est doté des pouvoirs nécessaires pour accomplir sa mission. Il utilise comme soutien logistique, aux actions de contrôle qu'il mène, les services du laboratoire d'hygiène alimentaire ainsi que ceux d'autres institutions spécialisées. Il est chargé : (i) de l'inspection sanitaire et hygiénique des produits alimentaires d'origine animale et végétale notamment au niveau de l'importation, l'exportation ou le transit ; (ii) du contrôle technique, sanitaire, hygiénique des établissements d'exploitation des produits alimentaires notamment au niveau de la production, du stockage, du conditionnement, de la préparation, de la transformation, du transport, et de la commercialisation; (iii) de la délivrance des autorisations ou agréments aux établissements d'exploitation des produits alimentaires ; (iv) de la prévention des fraudes ; (v) de la prévention et contrôle des zoonoses ; (vi) du contrôle des prédateurs et lutte contre les animaux nuisibles en collaboration avec la subdivision santé animale. Ce Service est composé de trois (3) subdivisions : (i) La subdivision de contrôle des denrées animales et d'origine animale ; (ii) La subdivision de contrôle des autres denrées alimentaires ; (iii) La Subdivision Abattoir, séchoir et parc à bétail.

Les agents des différents Districts sont principalement impliqués dans la couverture sanitaire du cheptel, le suivi encadrement des éleveurs, l'inspection dans les aires d'abattages locaux et la police sanitaire. Ils font aussi appel à l'intervention de la Direction pour tout problème qu'ils ne peuvent résoudre seul sur le terrain. Les postes vétérinaires (une douzaine) couvrent l'ensemble du pays et les principales frontières d'entrée des animaux. Dans chaque région, il y a un poste principal et des postes secondaires. Le poste principal est tenu par un technicien supérieur.

Organigramme de la Direction Nationale de l'Elevage et des Services Vétérinaires



Importance de l'élevage

En République de Djibouti (RdD), le secteur d'élevage constitue l'une des composantes principales de l'économie nationale avec une contribution estimée à 6,9% et 75% respectivement au PIB et au PIBA. Il revêt une importance socio-économique certaine pour les populations rurales. En effet, il représente le principal moyen de subsistance pour 30 pour cent de la population djiboutienne, Par ailleurs, ce secteur est pourvoyeur d'emplois en milieu rural, et procure des revenus en espèces et en nature et permet de constituer une épargne pour couvrir des besoins futurs. Enfin, l'élevage joue rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en apportant des protéines à haute valeur nutritive et fournit les animaux d'élevage utilisés comme moyen de transport etg leur fumier est utilisé comme engrais.

En l'absence de recensement récent (le dernier recensement remonte à 1978), les dernières estimations indiquent que le cheptel national peut être évalué comme suit :

-						
Type d'élevage	2010.	2011.	2012.	2013.	2014	2015**
Bovins	297 000	296 000	298 000	298 000	-	40 000
Chameaux	70 000	70 000	71 000	71 000	-	50 000
Caprins	978 000	978 000	984 000	984 000	-	1 000 000
Volaille indigène	0	0	0	0	-	60 000
Volaille exotique	0	0	0	1500	-	4000
Porcins	0	0	0	0	-	-

Tableau 5 : Évolution du cheptel de Djibouti (ICPALD, 2015)

Selon une étude du Centre de l'IGAD pour les zones pastorales et le développement de l'élevage (ICPALD-2013), la valeur estimative totale des biens et services fournis par l'élevage, c'est-à-dire la valeur d'usage direct de l'élevage dans l'économie de Djibouti s'élevait à 15,79 milliards DJF (0,089 milliard USD), dont 91% provenant de biens conventionnels courants dans le PIB agricole et 9% par rapport aux services financiers fournis par l'élevage. Grâce à l'optique de production, la vente d'animaux vivants est le produit d'élevage le plus économiquement important de Djibouti, d'une valeur de 11,79 milliards DJF (0,066 milliard USD), équivalent à 74,7% de la valeur brute totale de la contribution de l'élevage au secteur agricole en 2013.

La même étude indique que tandis que les moutons et les chèvres représentent le bétail le plus économiquement important de Djibouti avec une valeur de 5,47 milliards DJF (0,0309 milliard USD)

en 2013, soit 34,6% de la valeur brute totale de la contribution du bétail à l'économie, les bovins sont la source la plus importante de viande rouge, fournissant 53 % des besoins en viande et contribuant à 5,43 milliards DJF (0,0306 milliard USD), équivalent à 34,4% de la valeur brute totale de la contribution de l'élevage à l'économie de Djibouti. La production nationale de viande et de lait pour la consommation est faible à Djibouti, avec une moyenne de 12,52 kg de bœuf, 4,51 kg de viande de petits ruminants, 1,96 kg de viande de chameau et 0,045 kg de viande de poulet par personne. La consommation globale de viande rouge moyennait 19,04 kg par habitant, tandis que la consommation de lait moyennait 10,25 litres par personne en 2013. Ces chiffres sont inférieurs par rapport à une disponibilité estimée de 26 litres de lait et environ 15 kg de viande par personne au Kenya et varient considérablement avec environ 198 litres de lait et 41 kg de viande par personne au Soudan.

Les animaux vivants constituent une part importante des exportations de Djibouti, contribuant à 11,6 milliards DJF (0,065 milliards USD), équivalent à 74,8 % de contribution de bétail au PIB agricole en 2013. Bien que n'étant pas aussi importante que sa contribution domestique, la part du bétail dans les exportations est considérable. Djibouti est en grande partie un importateur net de bétail avec 29 % de l'approvisionnement de viande bovine provenant d'importations en 2013. En termes de contribution au PIB agricole, la viande est environ trois fois plus importante que le lait. Cependant, les petits ruminants sont aussi importants que les bovins, mais six fois plus importants que les chameaux dans la contribution au PIB.

Les taux de commercialisation montrent des taux d'extraction élevés par rapport à la population, ce qui indique que certains animaux abattus viennent des pays voisins ou que les statistiques officielles sur le cheptel sont grossièrement sous-évaluées. La commercialisation du cuir et de la peau de bovins était aussi plus élevée que le cheptel, indiquant encore une fois, soit un flux transfrontalier ou une sous-estimation du nombre de bovins dans les statistiques officielles. La production laitière représente 22,5% de la valeur de la contribution de l'élevage au PIB agricole, le lait de bovin contribuant à 15% de la production totale de lait, tandis que les chameaux et les chèvres contribuent à 61 % et 24 %, respectivement. Dans l'ensemble, le lait de chameau est le produit laitier le plus précieux de Djibouti. Le rôle des ânes et des chameaux dans les services de transport dans l'économie nationale était de 0,22 milliard DJF (0,0012 milliard USD), équivalent à 1,39% de la contribution de bétail au PIB agricole en 2013.

Environ 9% des avantages directs dont tirent les éleveurs de leurs animaux sont attribuables aux services financiers fournis par le bétail et sont toujours omis dans la quantification des fonctions économiques de l'élevage au niveau des ménages et national.

Les différents systèmes de production à Djibouti

A Djibouti l'élevage est essentiellement de type extensif ou la disponibilité en pâturage commande les mouvements des troupeaux qui définissent des modes de productions transhumants ou nomade. Ce mode de production représente 90% contre 10% pour les élevages de types intensif et sédentaire

Les élevages de type extensif sont des élevages à très faible niveau d'utilisation d'intrants. Ce sont des élevages de subsistance ou l'activité commerciale est peu présente et où les performances zootechniques sont peu satisfaisantes. A Djibouti ce système est soit nomade soit transhumant. La transhumance se définit comme un système d'élevage fondé sur le déplacement périodique des troupeaux, vers des régions où les conditions sont plus favorables au pâturage à certaines périodes. C'est un mouvement pendulaire et saisonnier qui s'effectue entre des zones écologiques complémentaires, selon un calendrier et des itinéraires traditionnels. Quant au nomadisme, c'est un mode de vie qui se caractérise par le déplacement plus ou moins fréquent d'un groupe d'hommes avec son bétail pour trouver de nouveaux pâturages. C'est une pratique opportuniste dans les régions arides où les précipitations requises pour la croissance des plantes sont rares et impossibles à prévoir.

L'élevage sédentaire intègre les pratiques agricoles et se déroule autour des villes, villages ou points d'eau. L'élevage sédentaire est caractérisé par un cheptel dominé par les caprins, mais on trouve aussi les ovins et les bovins. Les effectifs varient d'un élevage à l'autre de quelques têtes à une centaine de têtes.

L'élevage intensif concerne essentiellement la production laitière bovine avec pour objectif d'approvisionner les grands centres urbains en lait frais. C'est un élevage à but commercial et à forte utilisation d'intrants avec des performances zootechniques satisfaisantes.

Les contraintes de l'élevage à Djibouti

En dépit de son importance et de son potentiel, le secteur de l'élevage fait face à de multiples contraintes incluant : un surpâturage autour des agglomérations et des campements entraînant des déséquilibres écologiques ; la faible diversification des activités d'élevage; la faible structuration des groupements d'éleveurs pour la commercialisation des produits de l'élevage; l'insuffisance des capacités des services vétérinaires en matière de sécurisation de la santé animale; l'insuffisance des infrastructures d'hydraulique pastorale ; les conséquences des changements climatiques.

L'élevage caprin

Généralités

Selon les statistiques de la FAO, la population caprine s'élevait à 514 463 têtes en 2017. Le rapport national de Djibouti sur les ressources génétiques, il existe deux races locales de caprines :

Race Somalie (galla goat) : cette race locale qu'on trouve dans le sud du pays est parfaitement adapté au climat semi désertique, la couleur de la robe est variée à dominance blanche, la hauteur, du garrot 60 cm elle est utilisé pour la production de lait et de viande. Son poids peut atteindre 30 à 40 kg. Le mâle porte en général des cornes plus prononcées que la femelle.

Race Afar ou Adal (race commune de Djibouti), on la retrouve chez les nomades du Nord et de l'ouest du pays. On la trouve également dans les pays voisins Erythrée, Ethiopie. C'est une race de taille moyenne 60 à 65 cm avec un poids de 25 à 30 kg. Elle est utilisée pour la production laitière et la viande, la robe est de couleur variée avec une dominance noire.

La caractéristique principale de ces races est d'une part leur rusticité et une bonne adaptation aux conditions climatiques du pays et d'autre part leur faible productivité.

En vue d'améliorer les performances de races locales principalement dans la production laitière, des races alpines ont été importés dans le pays. Elles sont utilisées soient en race pure ou en croisement avec les races locales.

En termes de performance, le poids carcasse caprin à Djibouti est estimé à 12,5 kg par tête. Quant à la production laitière, elle est de 0,2 à 0,3l/chèvre en période de lactation.

La valeur des productions d'élevage y compris caprine est décrite dans le tableau ci-dessous (ICPALD,2016)

Tableau 6 : Valeur brute du cheptel domestique à Djibouti en 2013

Valeur (milliards DJF)
0,42476
2,76595
0,35433
3,54514
5,43233
0,89366
5,47361
-
-
11,79960
0,07642
0,00361
0,08836
0,16839
0,10039
-
15,51323

Source : Estimations de l'étude, 2015

La chaine de valeur viande

Selon une étude conduite en 2020¹, la chaine de valeur viande caprine est structurée autour des segments et des acteurs suivants :

<u>Commerce des animaux sur pied</u>: La commercialisation des caprins à l'instar des autres ruminants est exercée par une multitude d'acteurs. *Les convoyeurs*: ils sont chargés d'acheminer à pied ou en camion les bêtes qui leur sont confiés par le collecteur, les marchands de bétail ou les exportateurs. Ils sont rémunérés par tête d'animaux en fonction du mode de déplacement.

Petits commerçants ou négociants : ils agissent selon les opportunités d'affaires. Ils exploitent les disparités de prix entre les zones et les marchés. Financièrement limités, ils achètent quelques animaux à bas prix sur un marché puis les revendent plus tard avec profit sur le même marché, généralement un marché local.

Les collecteurs ou Xadhigleh : Ils sillonnent les marchés de production et villages pour s'approvisionner en bêtes et constituer un stock destiné à la vente. Les « Xadhigleh » sont des petits commerçants qui achètent des animaux aux producteurs sur un marché et les revendent sur un autre marché afin d'exploiter les écarts de prix entre les deux marchés. Le Xadhigleh peut également essayer d'ajouter de la valeur aux animaux achetés par le biais d'une alimentation et d'un traitement supplémentaire.

Les marchands de bétail: ils détiennent une capacité financière qui leur permet de constituer des grands stocks. Ils s'approvisionnent auprès des collecteurs, des engraisseurs et des producteurs (éleveurs).

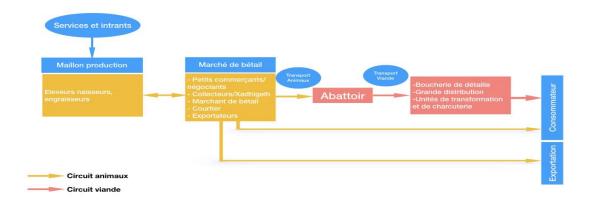
Les marchands exportateurs : Ils sont spécialisés dans l'exportation vers les marchés extérieurs. Ils s'approvisionnent essentiellement auprès des marchands de bétail, des engraisseurs et des collecteurs.

Les courtiers : Egalement connus sous le nom de « Dallaal », les courtiers sont un élément central de la commercialisation du bétail sur les marchés de Djibouti. Ils sont basés sur les principaux marchés (comme le marché du bétail de Balbala) et jouent un rôle central dans toutes les transactions qui sont conclues sur ces marchés. Les courtiers facilitent l'échange et la négociation des prix entre les autres commerçants et sont impliqués dans chaque transaction sur le marché. Ils jouent un rôle de témoin et de garant de la légitimité des transactions entre le vendeur et l'acheteur, ce qui les investit de l'entière responsabilité en cas de litige ultérieur. Par ailleurs, ce sont eux qui du fait de leur présence constante sur le marché et de leur statut d'autochtones, connaissent mieux les acteurs et présentent les acheteurs aux vendeurs et vice versa.

Commerce de la viande: A l'aval de la filière les animaux sont acheminés soit à l'abattoir soit dans le circuit d'exportation (circuit long), ou directement vers le consommateur (circuit cour) pour les abattages d'autoconsommation et Aid Al Adha. Entre le marché de bétail et l'abattoir les animaux sont conduits par la société privée de transport et celle qui récupère les carcasses pour servir les acheteurs. Les carcasses sont acheminées vers le marché de la viande, en l'occurrence les boucheries de détail, la grande distribution ou les unités de transformation pour finir chez le consommateur au dernier maillon de la filière. Le schéma ci-dessous décrit les différents maillons de la filière viande caprine à Djibouti (A. JANNOUNE, 2020).

18

¹ L'étude de faisabilité pour la création et le fonctionnement d'un centre national d'amélioration génétique caprine à Djibouti_



La chaine de valeur lait caprin

A Djibouti, la production laitière représente 22,5% de la valeur de la contribution de l'élevage au PIBA, le lait de bovin contribuant à 15% de la production totale de lait, tandis que les chameaux et les chèvres contribuent à hauteur de 61% et 24% respectivement (ICPALD, 2020). La production laitière caprine reste très faible du fait du faible potentiel génétique des animaux, des contraintes sanitaires et alimentaires mais également de la faible structuration et de la technicité des acteurs.

La chaine de valeur lait reste embryonnaire et très peu structurée et se résume essentiellement aux agropasteurs dans le segment de la production. En effet, en règle générale, le lait produit est autoconsommé et une partie vendue le long des axes routiers à l'état frais. Les sécheresses successives liées au changement climatique ont eu un impact sur la production et induit une baisse de la production. Il existe quelques élevages sédentaires (intensif ou semi intensifs) organisés autour de la capitale et des chefs-lieux de région qui commercialisent du lait frais. A ce niveau, on note une amélioration de l'alimentation, de la santé et de la conduite de l'élevage et même souvent des croisements avec des races exotiques (race Alpine) avec pour objectif d'améliorer la productivité.

En l'absence d'un système structuré de traitement du lait, le circuit de collecte de lait est quasiinexistant. L'accroissement de la productivité laitière caprine qui posera les jalons d'une structuration de la chaine de valeur passera nécessairement par une amélioration de la santé animale, de l'alimentation, de la génétique et de la conduite d'élevage ainsi que par l'organisation des acteurs. Par ailleurs, Des expériences en cours pour la mise en place de mini laiterie pourraient également à renforcer cette structuration.

Jeunes, Entrepreneuriat et PMEs

I. Les Jeunes à Djibouti

La jeunesse à Djibouti, représentant 75% de la population et principalement âgée de moins de 35 ans, est particulièrement touchée par le chômage, qui atteint 60% dans cette tranche d'âge. Malgré une croissance économique notable au cours des dix dernières années, le taux de chômage a certes diminué, passant de 59,5% en 2002 à 47% en 2017, mais cette amélioration ne s'est pas traduite par une augmentation significative de l'emploi. En effet, seuls 25,4% de la population en âge de travailler sont employés, révélant une forte disparité d'emploi selon l'âge et le sexe, avec seulement 14% des femmes employées contre 38% des hommes - une situation d'autant plus préoccupante pour les jeunes et les femmes si on la complète par la distribution des emplois vulnérables.

La participation au marché du travail était estimée à 58,7% en 2020, mais la majorité des emplois sont concentrés dans le secteur public et le secteur privé informel. Le faible taux d'emploi résulte de plusieurs facteurs, notamment un déficit de compétences et une offre d'emploi limitée dans le secteur privé formel, décourageant une partie significative de la population.

Par ailleurs, la réussite des politiques de développement axées sur le capital humain accroit la proportion des jeunes diplômés à la recherche d'un emploi. En effet, elles engendrent l'arrivée en grand nombre des jeunes sur le marché du travail chaque année, ce qui accroit la proportion des jeunes chômeurs au fil des années. La plupart des jeunes ne participent pas à l'économie formelle et les opportunités actuelles de formation professionnelle ne répondent pas à la demande croissante du marché du travail pour des compétences commerciales et linguistiques.

À Djibouti, plus de 75% de la population réside dans des zones urbaines, principalement dans la capitale, Djibouti Ville, qui compte environ 624 000 habitants. Cette concentration urbaine est nettement supérieure à la population rurale, qui vit principalement de l'élevage nomade et est beaucoup moins nombreuse. La migration des jeunes des zones rurales vers la capitale est motivée par la recherche de meilleures opportunités d'emploi et de conditions de vie, exacerbée par les défis tels que le changement climatique et la limitation des ressources naturelles qui affectent les moyens de subsistance traditionnels en milieu rural. Parallèlement, les zones rurales subissent une perte de main-d'œuvre jeune et dynamique, essentielle pour l'agriculture et d'autres activités économiques rurales.

La perception de l'agriculture parmi les jeunes à Djibouti reste largement négative. Beaucoup voient l'agriculture comme une relique du passé, associée à la pauvreté, à des rendements faibles, et à une vie de subsistance. L'image de l'agriculture pratiquée est celle d'une activité rudimentaire, sans potentiel de croissance ou d'amélioration économique. Cette vision de l'agriculture comme un secteur stagnant et peu attrayant a poussé de nombreux jeunes à rechercher des alternatives en milieu urbain, où ils espèrent trouver des opportunités plus lucratives et modernes.

Cette migration est symptomatique d'un besoin urgent de revitaliser l'agriculture en intégrant des technologies modernes et des pratiques durables qui pourraient rendre ce secteur plus attrayant pour les jeunes générations. Il est crucial de transformer l'agriculture en une entreprise économiquement viable et respectueuse de l'environnement pour inverser les perceptions négatives et encourager une nouvelle vague de jeunes agriculteurs équipés pour faire face aux défis du futur.

Par ailleurs, la mentalité des jeunes vis-à-vis de l'agriculture évolue progressivement, même si très lentement. Traditionnellement perçue comme un secteur peu attractif et limité à la production sur le terrain, l'agriculture est de plus en plus reconnue pour ses opportunités dans des domaines tels que la technologie agricole (AgTech), la logistique, et la transformation des produits agricoles. Ces nouvelles perspectives s'intègrent bien avec les technologies de l'information et de la communication (TIC), offrant des possibilités innovantes pour moderniser et dynamiser ce secteur. Ces initiatives encouragent non seulement l'entrepreneuriat mais renforcent également les capacités des jeunes en leur offrant des formations adaptées à cette nouvelle ère numérique. Il existe des possibilités inexploitées dans l'économie rurale et ces évolutions illustrent comment la technologie peut transformer les chaînes de valeur agricoles traditionnelles et créer des opportunités substantielles pour les jeunes, en s'éloignant des stéréotypes qui associent l'agriculture uniquement aux activités de production traditionnelles.

II. Entrepreneuriat et PME au Djibouti

L'entrepreneuriat et les PME sont des moteurs de croissance économique et moyens de générer de l'emploi pour tous les âges, en particulier pour les jeunes et les femmes – le secteur privé génère 40 % des emplois (10 % dans le secteur formel et 30 % dans le secteur informel). Toutefois, la majorité des entreprises privées à Djibouti sont informelles. En effet, les entreprises informelles (principalement des particuliers) représentent environ 60% de l'économie opérant dans le commerce, l'import-export, la construction et des petits services divers. D'autant plus, la plupart sont des microentreprises dans des secteurs à faible valeur ajoutée.

Les PME à Djibouti sont principalement actives dans les secteurs des services (29%) et du commerce (27%), profitant de la position stratégique de Djibouti comme

Les microentreprises et les femmes

Les personnes travaillant dans le secteur privé informel sont principalement des entreprises à une seule personne, ce qui indique que des personnes largement indépendantes travaillent comme micro-entrepreneurs. Dans le cas des femmes, 71% travaillent (ou possèdent) une entreprise qui compte au plus 10 employés. Dans le secteur informel, cependant, les micros et petites entreprises représentent 9 emplois sur 10 occupés par des femmes. Les femmes djiboutiennes sont désavantagées en termes d'éducation et de compétences pour accéder aux opportunités économiques, ce qui explique leur grande participation dans le secteur informel. Dirigeant généralement de petites entreprises informelles dans des secteurs à faible valeur ajoutée, qui sont moins attractifs pour les institutions financières formelles, ceci entrave leur accès au financement, elles ont donc du mal à accéder au financement et à lancer des entreprises formelles.

porte d'entrée vers l'Afrique de l'Est. Le segment des micro-entreprises est le plus significatif, reflétant une tendance régionale où ces entreprises constituent la majorité des activités commerciales. Cependant, elles font face à des défis tels que la navigation dans un environnement réglementaire complexe, l'accès à la main-d'œuvre qualifiée et au financement - trouver un crédit reste le premier défi pour créer une entreprise (38%) tandis que le coût du crédit est le second défi mentionné durant la vie de l'entreprise. Néanmoins, des opportunités de croissance existent grâce à l'intégration technologique et à l'exploitation des réformes politiques visant à améliorer l'environnement des affaires.

Pour soutenir le développement des PME, le gouvernement de Djibouti a élaboré une politique nationale d'entrepreneuriat (PNE) conçue pour promouvoir la culture entrepreneuriale, notamment chez les jeunes et les femmes. Cette politique prévoit des mécanismes d'accompagnement pour renforcer des secteurs clés et porteurs d'emplois et de croissance, tels que le commerce, le tourisme, l'agro-industrie, les matériaux de construction, et les services aux entreprises et aux particuliers. L'objectif fixé par la PNE est de faire passer la part de l'emploi privé formel de 15,4 % en 2012 à 20,4 % en 2024 avec la création d'environ 90 000 nouveaux emplois sur la période de 2014 à 2024. Avec la création d'un guichet unique, l'adoption d'un code commercial, la réduction des coûts d'enregistrement des entreprises, l'élaboration d'un nouveau code civil, et des modifications du code fiscal pour réduire les coûts de démarrage et d'enregistrement des propriétés, faire des affaires à Djibouti s'est considérablement amélioré ces dernières années.

Enfin, le secteur privé à Djibouti reste embryonnaire malgré les progrès enregistrés dans l'amélioration du climat des affaires. Les coûts élevés des facteurs de production, notamment l'électricité et les TIC, continuent de pénaliser l'expansion du secteur privé. Le régime fiscal en place basé sur un système incitatif à l'investissement, fait d'exemptions fiscales aux grandes entreprises, exclut une grande partie des petites et moyennes entreprises du dispositif, et leur fait porter une large part du poids fiscal global. Cette faiblesse du secteur privé a naturellement un impact négatif sur le développement du secteur privé, surtout celui agricole. D'autant plus, de nombreuses PME souffrent de lacunes dans les compétences de base des entrepreneurs potentiels. Si l'on ajoute à cela le manque de capital de départ, essentiel au lancement d'une entreprise, l'option de créer une entreprise est hors de portée pour de nombreux acteurs potentiels du marché. Le gouvernement de Djibouti s'est engagé dans un programme de réformes ambitieux pour permettre à ses jeunes et à ses femmes de devenir des moteurs de changement et pour lutter contre la pauvreté par le biais de la création de richesses et d'opportunités économiques.

Le gouvernement du Djibouti a mis en place sa Stratégie de Croissance Accélérée et la Promotion de l'Emploi (SCAPE) en mettant visant le développement de l' entrepreneuriat par les jeunes, pour de freiner ce problème. Sous SCAPE, il a lancé un programme intitulé "Crédit Jeunes Prometteurs" dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes diplômés et celui-ci a pour objectif de faciliter l'accès au financement pour les jeunes exclus du système de financement classique existant et l'amélioration de l'accès aux compétences. Il s'agit de la mise en place d'une ligne de crédit de 300.000 USD auprès de la Caisse d'Epargne et de Crédit de Djibouti (CPEC) et de soutenir les jeunes diplômés ou non capables de formuler, concevoir et monter un projet personnel d' entrepreneuriat. Cette ligne de crédit non remboursable dédiée à la capitale et aux régions de l'intérieur est destinée à promouvoir l'initiative privée et l'auto-emploi au niveau national comme débouché pour accéder à un revenu.

Inclusion financière et accès au marché

Le secteur agricole est un des secteurs clés du tissu économique de Djibouti. Cependant, le financement, notamment, des jeunes constitue l'une des contraintes majeures qui entrave son développement.

Le secteur financier est supervisé par la Banque Centrale de Djibouti (BCD), avec comme mission générale : « Veiller à la stabilité de la monnaie nationale et au bon fonctionnement du système bancaire et financier ». Cette mission est mise en œuvre à travers plusieurs lois : (i) Loi 118/AN/11/6ème L, portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti ; (ii) Loi 119/AN/11/6ème L, relative à la constitution et à la supervision des établissements de crédit et des auxiliaires financiers, dite « loi bancaire », précisant notamment les pouvoirs de la BCD en matière de réglementation et de supervision ; (iii) Loi 179/AN/07/5ème L, portant réglementation des activités de microfinance sur le territoire de la République de Djibouti ; (iv) Loi 119/AN/15/7ème L, de 2016, portant création d'un système d'information sur le crédit ; (v) Loi 106/AN/24/9ème L, relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, du 06/03/2024. Le paysage financier en Djibouti se présente, succinctement, comme suit :

Tableau n°7 – Institutions financières à Djibouti

Catégories d'Institutions financières	Nombre
1-Etablissements financiers	35
1,1-Etablissements de crédit	15
Banques	13
Banques conventionnelles	10
Banques islamiques	3
Institutions financières spécialisées	2
1,2-Auxiliaires financiers (changeurs manuels et transmetteurs de fonds)	16
1,3-Institutions de microfinance	4
Caisse Populaire d'épargne et de Crédit (CPEC)	3
Unité de microfinance islamique	1
2-Etablissements de monnaie électronique	2
3-Poste (Activité de transmission de fonds et de change manuel)	2
4-Sociétés d'assurance	4
Sociétés d'assurance conventionnelles	2
Sociétés d'assurance islamiques	2

Source: BCD.

La BCD assure la supervision des établissements de crédit, des établissements de monnaie électronique et de la Poste. Les Sociétés d'assurance sont supervisées par le Ministère de l'économie, des Finances, chargé de l'Industrie.

Il importe de mentionner que le secteur financier regorge d'une diversité d'Institutions financières bancaires et de microfinance. Cependant, le marché bancaire est dominé par trois banques : BCIMR (dont le capital est détenu à 33% par l'Etat), BOA et SALAAM (une banque islamique). Par ailleurs, quatre Institutions de microfinance contribuent à assurer une offre en services financiers à la population, dont une islamique. Il s'avère important de noter que les trois autres sont constituées des CPEC, pour le moment, disséminées (Institution de microfinance la plus importante) ; celle-ci a bénéficié d'une assistance technique en année 2023, financée par la BAD. Leur restructuration est en cours, sous la supervision de la BCD.

A ces Institutions financières s'ajoutent d'autres, à prédominance étatique, qui contribuent au financement, notamment, le FDED, le FOGAD (qui assure la garantie individuelle des crédits)

Sur le plan national, entre les années 2021 et 2022², les points clés ci-après sont notés, quant à l'évolution de la situation financière des banques : (i) un accroissement des fonds propres de l'ordre de 15%, par rapport à l'année 2021 ; (ii) une amélioration de la solvabilité des banques d'environ 19% ; (iii) une baisse des dépôts de l'ordre de 1,8%, contre une augmentation des crédits bruts d'environ 5,6% ; (iv) une amélioration de la qualité du portefeuille de crédit, essentiellement, due à la mise en œuvre des instructions de la BCD liées à l'assainissement. Ainsi, la BCD vise-t-elle à surmonter plusieurs défis, dont le renforcement de l'inclusion financière pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, notamment, à travers : (i) l'amélioration du taux de bancarisation (de l'ordre de 30% en année 2022) ; (ii) l'assainissement du secteur de la microfinance en difficulté.

La diversité d'Institutions financières notée à Djibouti constitue, en principe, un atout. En revanche, malgré cette diversité notée, le taux de bancarisation avoisine 35%. L'inclusion financière reste, paradoxalement, faible. Le problème se poserait, avec acuité, en termes de financement en crédit, justifié, entre autres, par : (i) le manque de données financières rassurantes des demandeurs de crédit ; (ii) l'insuffisance de garantie visant à sécuriser le crédit ; (iii) l'implantation des agences

_

² Cf. Rapport annuel de la BCD, année 2022.

d'Institutions uniquement dans les grandes villes ; les canaux de distribution restent, ainsi, limités, malgré quelques efforts déployés, sous la supervision de la BCD, pour améliorer le déploiement à travers les Agents tiers (dans les localités).

L'exploitation de la documentation de la BCD a permis de noter qu'il existe un dispositif de mitigation des risques de crédit (en particulier), à travers, entre autres : (i) une centrale des risques ; (ii) une nécessité de publication trimestrielle de la liste des débiteurs défaillants. Le renforcement de ce dispositif est envisagé, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Réforme du secteur Financier de Djibouti (PAREFID), financé par l'AFD. Cette activité en cours est fort-appréciable et devrait contribuer à mitiger les risques, notamment de crédit et à rassurer les partenaires (en particulier, financiers).

Hormis l'analyse succincte effectuée sur les Institutions intervenant dans le secteur financier à Djibouti, l'évaluation rapide de l'offre et de la demande en services financiers et non-financiers dans le secteur agricole est réalisée à travers : (i) l'exploitation de la documentation³ ; (ii) les entretiens eus avec les Institutions financières (banques et Institutions de microfinance) ; (iii) les entretiens eus avec les bénéficiaires potentiels dans les localités visitées (jeunes, individuels et/ou organisés en groupements ou coopératives). L'évaluation succincte révèle, globalement : (i) un financement du secteur agricole, quasiment inexistant ; (ii) les quelques expériences antérieures en financement agricoles et des jeunes l'ont été, souvent, sur le financement des partenaires au développement, en soutien à l'Etat ; (iii) la qualité du portefeuille des crédits injectés resterait défaillante. Quelques points clés de cette analyse sont précisés ci-dessous.

Un secteur privé essentiellement informel incite, insuffisamment, à leur financement par les Institutions financières. Sur un nombre d'entreprises estimé à 18.000 en année 2018, seules environ 4.500 seraient formelles, soit 75% informelles⁴. Les Institutions financières restent, ainsi, frileuses à leur financement. Les principales raisons évoquées sont liées, entre autres, au défaut de formalisation, à l'absence de documents de gestion, à l'absence de garantie. Ce constat est confirmé par la mission.

Une inadéquation entre offre et demande en services financiers notée dans le secteur agricole. En effet, quelques rares cas de financement sont notés, en particulier à la CPEC; à l'inverse, les produits de crédit développés répondent, insuffisamment, à la réalité du financement agricole, notamment, en termes de : (i) financement de tous les maillons des chaînes de valeur des filières agricoles; (ii) modalités de remboursement des crédits injectés; des crédits de campagne sont accordés, assortis de plan de remboursement mensuel qui correspond, insuffisamment, aux cash-flows issus de l'activité agricole menée; certes, les bonnes pratiques de financement agricole recommandent d'apprécier la capacité de remboursement de crédit sur la base de toutes les activités menées par le bénéficiaire du crédit; cependant, l'accent est mis sur les flux de fonds attendus de l'activité agricole menée.

Quelques expériences en financement agricole et des jeunes, souvent, sur le financement des partenaires au développement, en soutien à l'Etat, insuffisamment réussies. Les échanges eus ont permis de noter plusieurs raisons pouvant justifier cette faible performance. Il s'agit, entre autres de : (i) communication autour des fonds injectés, ayant contribuer à penser à un don plutôt qu'au crédit ; (ii) insuffisante maîtrise des activités économiques menées par les jeunes, couplée à un faible accompagnement technique ; (iii) faiblesse notée dans le dispositif de gestion des Structures d'accompagnement (système d'information de gestion et système de contrôle interne insuffisamment performant), ayant contribuer à une insuffisante maîtrise de la qualité du portefeuille de crédits injectés.

Une expérience de mobilisation de l'épargne, de ressources financières propres et d'octroi de crédit notées dans les localités visitées; c'est appréciable et rassurant en termes de culture d'épargne et de crédit des bénéficiaires visés. Les échanges avec les bénéficiaires potentiels (jeunes individuels, groupements et coopératives) ont permis de constater que face à l'absence d'Institutions financières modernes, des pratiques traditionnelles ont été développées : (i) mobilisation de ressources financières propres ; (ii) de petites cotisations (souvent de 500 FDJ) mensuelles par membre ; (iii) de petits crédits, souvent sans intérêt, octroyés aux membres à partir des ressources financières mobilisées, en faveur des membres ; la qualité du portefeuille de crédit

23

³ Dont le rapport sur diagnostic participatif avec les futures bénéficiaires du projet BREFONS.

⁴ Enquête INSD sur les entreprises de 2017.

est, extrêmement bonne ; hormis ce type de crédit traditionnel, le crédit auprès de parents est noté ; certaines coopératives ont pu financer jusqu'à 1.000 dollars.

Des garanties de crédits, mitigeant, insuffisamment, les risques (dont crédit). Les bénéficiaires potentiels sont caractérisés par l'insuffisante mobilisation de garantie ne rassurant pas les Institutions financières. Cependant, il est noté que dans les groupements et les coopératives, la caution solidaire et l'aval constatés fonctionnent relativement assez bien. Les garanties matérielles sont constituées, notamment, de carte grise de voiture, d'équipements financés...;

Des besoins en financement du secteur agricole, notamment des jeunes restent immenses. Plusieurs catégories de jeunes ont été visités durant la présente mission d'évaluation (jeunes n'ayant pas encore démarré une activité économique, jeunes en activités, groupements, coopératives, SARL...). Plusieurs idées de projet ont été identifiées, notamment, le labour à partir de tracteurs, le transport des produits du champ au marché, l'agrégation des produits afin de faciliter la mise en marché, la commercialisation de semences améliorées.... A cela s'ajoutent, entre autres, le besoin en renforcement de fonds propres d'entrepreneurs en activité, en amélioration de la qualité des produits commercialisés.... En effet, il s'agit de besoins en financement, divers et variés, touchant au financement d'exploitation et d'investissement. Ainsi, s'avère-t-il indispensable d'appuyer les IFP à : (i) adapter leurs politiques et procédures en vue de tenir compte des besoins exprimés ; (ii) créer de nouveaux produits répondant, au mieux, aux besoins exprimés ; (iii) à mobiliser des ressources financières adéquates en vue d'assurer un financement sécurisé des jeunes visés.

Des besoins en financement en crédit exprimés pour le financement de tous les maillons des chaînes de valeurs des filières ciblées. Les besoins exprimés en financements portent, en effet, sur tous les maillons des chaînes de valeur des filières ciblées (besoins en fonds de roulement et investissement); les investissements concernent, entre autres : motoculteurs, broyeurs de végétaux, moyen de transport, caisses de récoltes de fruits, ...).

Annexe 1-8 : Matrice de soutien aux partenaires de développement

Les partenaires au développement de Diibouti sont peu nombreux sur le terrain et aucun cadre formel de coordination n'est en place. Ils comprennent de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le système des Nations Unies intervient par l'intermédiaire de ses agences spécialisées. Certains organismes multilatéraux de financement de développement ne sont pas basés à Djibouti mais effectuent des visites occasionnelles dans le pays. La coordination de bailleurs de fonds se fait davantage au niveau sectoriel. Les domaines d'intervention des PTF se concentrent surtout sur l'Energie, l'Eau et assainissement, et le Transport. La Banque est parmi les leaders dans le secteur de l'énergie. Elle joue un rôle actif dans ses secteurs de concentration. Ce qui contribue à améliorer la coordination des PTF. Environ quinze PTF interviennent principalement dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, de la protection sociale et de la sécurité alimentaire. Les principaux partenaires financiers du secteur rural sont la BAD, le FIDA, la Banque mondiale, les agences des Nations Unies (FAO, PNUD), la Banque islamique de développement. l'Union européenne et le gouvernement turc. A la suite du Sommet de Dakar 2, la Banque et le FIDA, jouent un rôle de premier plan pour aider le gouvernement à mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du Compact national. Le PEJACC représente 25% du budget total du Compact et 36% des coûts de développement de la filière caprine et maraîchère, visant un taux d'autosuffisance de 40% pour les produits maraîchers. Lors de la conception du projet, la Banque a discuté avec divers partenaires au développement du secteur agricole pour envisager une collaboration. Le FIDA contribue au PEJACC avec un cofinancement de 10 millions USD. La collaboration avec la Banque Mondiale est envisagée dans le cadre du Projet de Développement des chaines de valeur agroalimentaires de Diibouti (Filières Agro-alimentaires Résilientes-FAR) qui a beaucoup de similarités avec le PEJACC.

Tableau n°8 : Principaux montants engagés dans le secteur agricole depuis 2011

Secteur ou sous-secteu	r	Importance	
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
[Secteur rural]	4 % (2019)	54 % (2019)	4 %
Parties prena	antes – Dépenses publiques (p	rogrammes ou projets en o	cours)
Gouvernement	Bailleurs de fonds	montants (M.USD)	période
	Banque Mondiale	38,6	2011-2024
	BAD	35	2013-2021
4 % du budget public	Banque Islamique de Développement	13,98	2013-2021
	FIDA	26,5	2013-2025
	Union Européenne	14,2	2013-2023
	FEM /BAD	8,34	2016-2025
	RWSSI/BAD	8,535	2013-2021
	Gouvernement de Turkie	17,5	2017-2019
Existence de groupes de Existence d'un programm Rôle de la BAD dans la co	e sectoriel global	Oui Oui Parmi les leaders dar l'Energie	ns le secteur de

2 DESCRIPTION DU PROJET

Annexe 2-1 : Théorie détaillée du changement

Djibouti étant un pays fragile fortement dépendant des importations alimentaires (près de 90% de la consommation pour la plupart des produits alimentaires consommés) et exposé aux risques du changement climatique, le projet intervient dans un contexte où la base productive est peu développée, le conseil agricole quasi-inexistant, l'accès à l'eau et au financement difficile, et le secteur privé peu investi dans le développement des chaînes de valeur agricoles. Les femmes, bien qu'engagées dans la production agricole, accèdent de manière inéquitable aux infrastructures agricoles productives et aux services agricoles. Dans le domaine de l'élevage, la production laitière caprine reste très faible du fait du faible potentiel génétique des animaux, des contraintes sanitaires et alimentaires mais également de la faible structuration et de la technicité des acteurs. Le taux de chômage des jeunes est très élevé, touchant actuellement 62,8% de jeunes. L'auto-emploi et l'entrepreneuriat sont l'une des rares voies qui s'offrent aux jeunes mais les principales contraintes auxquelles ils font face sont relatives à l'accès au financement, aux marchés, au savoir-faire technique et à des services de développement d'entreprises de qualité et abordables.

Pour faire face aux défis, le projet vise à développer des chaines de valeur d'horticulture et d'élevage caprin plus productives, inclusives, compétitives et résilientes aux impacts du changement climatique, et créatrices d'emplois pour les jeunes et les femmes. De manière spécifique, le projet prévoit : (i) le développement des infrastructures productives résilientes, permettant un meilleur accès à l'eau ; (ii) la promotion des technologies et innovations intelligentes au climat en vue d'augmenter la productivité et la production de chaines de valeur ciblées (maraichers et élevage caprin) et contribuer à l'amélioration du taux d'autosuffisance en cultures maraichères ciblées par le projet (tomate, aubergine, piment et melon); (iii) l'appui à l'entrepreneuriat et développement des compétences agro-pastorales pour la création d'entreprises (MPME) et d'emplois pour les jeunes et les femmes ; (iii) la facilitation d'accès au financement des entrepreneurs appartenant aux jeunes et aux femmes ; le renforcement des capacités des bénéficiaires et des structures étatiques en matière d'adaptation au changement climatique.

Les résultats clés attendus de la mise en œuvre de ces activités comprennent : (i) l'augmentation de la productivité et de la production des principales cultures maraichères ciblées (de 4000 tonnes environ à 8 800 tonnes); (ii) l'amélioration de la productivité du cheptel caprin (poids moyen carcasse passant de 18 kg à 25 kg, et quantité de lait de chèvre passant de 0,5 litre/jour à 5,5 litre/jour); (iii) la création de 200 nouvelles PME, de 3495 emplois permanents et 2165 emplois temporaires dans le cadre des travaux d'infrastructures; (iv) l'amélioration de 30% du taux d'autosuffisance en cultures maraichères ciblées; et (v) la pratique d'une agriculture intelligente face au climat (7 200 ménages représentant 60% des bénéficiaires dont les jeunes et les femmes). L'atteinte de ces résultats est conditionnée par un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes qui sont entre autres : i) l'implication et l'accompagnement des autorités gouvernementales et des services déconcentrés pour la mise en œuvre du projet, ii) adoption et appropriation des technologies promues par le projet par les producteurs maraichers et les éleveurs, iii) la forte implication du secteur privé dans le processus de mise en œuvre du projet, iv) la forte implication et accompagnement des jeunes et femmes engagés dans l'entrepreneuriat agricole.

Le diagramme schématisant la théorie de changement associée se présente comme suit :

Impacts

⊏ffets mmédiats

Effets nintermédiar

Produits

Activités

(i) Amélioration de la sécurité alimentaire ; (ii) l'amélioration de la résilience climatique et économique dans les zones d'intervention du projet

- ✓ La production alimentaire s'est accrue
- Des emplois sont créés dans le secteur agro-pastoral au profit des jeunes et des femmes
- Productivité des chaines de valeur prioritaires accrue
- Entreprises agricoles créées par les jeunes et les femmes
- Les infrastructures productives et de gestion de l'eau dans les zones rurales vulnérables sont améliorées
- Les producteurs maraichers utilisent les technologies promues par le projet dans leur exploitation
- Les jeunes et les femmes sont mieux outillés en entrepreneuriat
- Les initiatives d'entrepreneuriat agricole ont accès aux financements
- Les capacités opérationnelles et d'adaptation au changement sont renforcées
- ✓ Aménagement /modernisation/réhabilitation des infrastructures de mobilisation des ressources en eau résilientes au changement climatique;
- ✓ Aménagement/réhabilitation des périmètres irrigables ;
- ✓ Restauration des pâturages restaurées
- Réhabilitation des pistes rurales de desserte;
- Construction/réhabilitation Infrastructures d'élevage construits/réhabilités;
- Identification et mise à l'échelle des variétés résilientes de cultures horticoles;
- Formations des bénéficiaires dans les nouvelles technologies adaptées au changement climatique.

- Sensibilisation et formation des bénéficiaires sur l'entrepreneuriat axé sur l'agriculture et l'agrobusiness résilients au changement climatique;
- Renforcement des capacités des entreprises en croissance ou moyennes, en compétences entrepreneuriales et techniques ; résilientes au changement climatique
- Renforcement des Institutions financières aux besoins d'investissements dans le secteur agroalimentaire;
- Attribution du financement aux MPMEs innovantes et résilientes au changement climatique.

Hypothèses de base

(i) Implication et accompagnement des autorités gouvernementales et des services déconcentrés pour la mise en œuvre du projet ; (ii) Adoption et appropriation des technologies promues par le projet par les producteurs maraichers et les éleveurs ; iii) Forte implication du secteur privé dans le processus de mise en œuvre du projet ; (iv) Forte implication et accompagnement des jeunes et femmes engagés dans l'entrepreneuriat agricole.

Annexe 2-2 : Composantes détaillées du projet

2.2.1 Composante 1 : Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage face au changement climatique

2.2.1.1. Sous-composante 1.1 : Développement d'infrastructures de production plus résilientes au climat

A. Infrastructures de production agricole

Objectifs. Cette sous-composante a pour objectifs: i) de mettre à disposition aux bénéficiaires des infrastructures hydrauliques (PI, système d'AEP, ouvrages pastoraux) performantes et fiables à travers la réhabilitation/modernisation des infrastructures hydrauliques défaillantes ou à travers la création de nouvelles infrastructures afin d'assurer une bonne production agricole ; ii) d'améliorer les conditions d'accès aux zones de production agricole afin de garantir l'écoulement des produits agricoles vers les marchés ; iii) d'assurer l'exploitation rationnelle des ressources en eau grâce à l'adoption de bonnes pratiques agricoles et à l'amélioration des conditions d'irrigation à la parcelle afin d'augmenter l'efficience d'utilisation de l'eau; et iv) de renforcer la structuration des bénéficiaires pour la prise en charge de la gestion /exploitation des infrastructures réalisées.

Résultats attendus. Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette sous-composante sont : (i) l'accroissement de la production agricole et de la productivité des périmètres collectifs et des jardins individuels dans le cadre d'une gestion rationnelle et durable des ressources en eau;(ii) l'adoption de bonnes pratiques d'irrigation et de conduite des plantations et cultures pratiquées ; (iii) l'accès facile aux marchés et (iv) la création d'emplois permanents et occasionnels et par conséquent l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

- 1. Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable. Le projet prévoit : i) la modernisation des stations de pompage par des pompes solaires de 10 forages existants destinés à l'alimentation en eau des populations rurales et à l'abreuvement du cheptel ; et ii) la mise à niveau technique de certains systèmes de distribution d'eau (réservoirs, conduites vétustes, ouvrages de distribution) rattachés aux forages existants et leur réhabilitation. Afin de réduire l'insécurité face au manque d'eau potable et d'abreuvement du cheptel, le projet conçoit la réalisation de 5 nouveaux forages avec leur réseau hydraulique associé (stations de pompage, réservoirs, conduites et ouvrages collectifs de distribution).
- **1.1. Objectifs.** Les objectifs attendus de l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et l'abreuvement du cheptel sont :(i) mettre à la disposition des bénéficiaires et des organisations paysannes des infrastructures hydrauliques performantes permettant de garantir une meilleure qualité du service rendu aux bénéficiaires ; et ii) réduire les frais de pompage à travers le remplacement des pompes thermiques par celles à énergie solaire.
- 1.2. Constats. Les Infrastructures d'eau potable et pastorale permettront d'assurer l'approvisionnement en eau potable des bénéficiaires et l'abreuvement de leur cheptel. Actuellement, les forages existants, ciblés par le PEJACC, utilisent tous l'énergie thermique qui nécessite l'approvisionnement et la disponibilité du gasoil pour assurer le fonctionnement des stations de pompage. L'utilisation du gasoil présente une situation d'insécurité du service d'approvisionnement et dépendra de la disponibilité du gasoil. La création de nouveaux forages permettra l'alimentation de plusieurs populations rurales non desservies actuellement par des points d'eau à proximité et de bonne qualité (physico-chimique et d'hygiène). Ces forages reflèteront une répartition de l'élevage sur plusieurs parcours et une atténuation conséquente de la pression sur des parcours surexploités. Outre l'atténuation de l'exploitation des parcours les plus facilement accessibles, la création des systèmes hydrauliques associés aux nouveaux forages ont un impact positif sur le soulagement des nappes d'eau les plus vulnérables et de faibles potentialités; ces nappes constituent les seules sources d'eau utilisées pour l'alimentation des populations rurales et de leur cheptel.

Le PEJACC s'engagera dans la nouvelle stratégie nationale d'AEP de Djibouti basée sur la substitution du gasoil par l'énergie solaire soit pour les nouveaux projets soit pour les anciens systèmes d'AEP, conçus avec un pompage thermique. L'état vétuste de certains ouvrages de distribution d'AEP et d'abreuvement, rattachés aux 10 forages existants, cause des pertes d'eau et affaibli la qualité de l'approvisionnement en eau. Le PEJACC prévoit la mise à niveau des systèmes hydrauliques associés à ces forages à travers des actions de réhabilitation/modernisation des ouvrages vétustes ou ceux non fonctionnels.

- **1.3 Justifications.** Malgré les efforts déployés par l'Etat Djiboutien en matière de création et de réhabilitation des systèmes hydrauliques d'AEP, les besoins persistent en la matière. La desserte en eau potable dans le milieu rural est considérée comme un stimulateur à la sédentarisation de la population rurale. Des insuffisances en infrastructures de desserte en eau potable performantes ont été constatées au niveau de certains systèmes vétustes. Pour maintenir et améliorer les conditions de vie des populations rurales dans la zone du PEJACC, des infrastructures de desserte en eau potable fiables s'avèrent indispensables. Le Projet vise aussi à alléger la charge de travail des femmes pour l'approvisionnement en eau.
- **1.4 Résultats/effets attendus.** Le projet prévoit : (i) la modernisation des stations de pompage thermique par des pompes solaires de 10 forages existants destinés à l'alimentation en eau des populations rurales et à l'abreuvement de leur cheptel ; et (ii) la mise à niveau technique de certains systèmes de distribution d'eau (réservoirs, conduites vétustes, ouvrages de distribution) rattachés aux 10 forages existants et leur réhabilitation. Afin de réduire l'insécurité face au manque d'eau potable et d'abreuvement du cheptel, le projet conçoit la réalisation de 5 nouveaux forages avec leur réseau hydraulique associé (stations de pompage, réservoirs, conduites et ouvrages collectifs de distribution). Les systèmes à réhabiliter par le PEJACC seront sélectionnés parmi ceux déjà identifiés par la DHR (projet PNUD). Le choix sera basé sur des critères socio-économiques et techniques. La DHR appuiera la CEP dans le choix des 10 forages.
- **1.5 Modalités de mise en œuvre**. La création ou la réhabilitation des systèmes d'AEP suivra les principales étapes suivantes : (i) élaboration des études techniques et des DAO des travaux, (ii) recrutement des entreprises de travaux, (iv) supervision des travaux. Ces étapes sont détaillées comme suit :
 - Réalisation des études: L'élaboration des études techniques et des DAO sera confiée à des consultants à recruter par le CEP par AO. Ces études seront contrôlées par les ingénieurs spécialistes de la CEP avec l'appui de la DHR. Cette dernière dispose des DAO types pour l'élaboration des études et pour l'exécution des travaux.
 - <u>Etude géophysique pour le choix des forages à créer</u> : L'étude sera assurée par une société spécialisée dans le domaine de la prospection géophysique par méthode électromagnétique ;
 - <u>Exécution des travaux</u> : les entreprises privées pour tout ce qui concerne l'exécution des travaux (conduites, réservoirs, bornes fontaines et abreuvoirs) ;
 - <u>Fourniture et installation des équipements de pompage solaire</u>: Des fournisseurs seront chargés de la fourniture, de l'installation et des essais de mise en service des équipements de pompage solaire avec tous les accessoires de la mise en marche des stations de pompage;
 - <u>Creusage de forages :</u> les entreprises privées nationales ou internationales spécialisées dans le creusage des forages dans le socle ;
 - <u>Supervision des travaux (forages et travaux des systèmes d'AEP, stations de pompage)</u> : elle sera confiée aux bureaux d'études privés ;
 - Réception des travaux : La réception (fourniture et travaux) sera confiée aux bureaux de contrôle avec la participation de la DHR qui assurera après la réception des travaux le suivi du fonctionnement des systèmes d'AEP et les grandes réparations en cas de pannes.

1.6. Etapes de la mise en œuvre et responsabilités

1.6.1 Etude géophysique des nouveaux forages

Num.	Description des étapes	Responsabilité	Partenaires
1	Etudes techniques-DAO pour recrutement d'un bureau	CEP	DHR
	d'études		
2	Etudes techniques-Recrutement d'un bureau d'études	CEP	
3	Etudes techniques-réalisation de l'étude géophysique	Bureau	
		d'études	
4	Etudes techniques-contrôle de l'étude	CEP	DHR
5	Etudes techniques- DAO pour réalisation des travaux	Bureau	
		d'études	
6	Validation des DAO	CEP	DHR

1.6.2. Réalisation de 5 nouveaux forages

Num.	Description des étapes	Responsabilité	Partenaires
1	Travaux- DAO pour réalisation des travaux	Bureau d'études chargé	DHR
		de l'étude géophysique	
2	Travaux- Recrutement des entreprises	CEP	
3	Travaux- Réalisation des travaux	Entreprises	
4	Contrôle des travaux- DAO pour recrutement d'un	CEP	DHR
	bureau de contrôle		
5	Contrôle des travaux- Recrutement d'un bureau de	CEP	
	contrôle		
6	Contrôle des travaux- Réalisation de la mission de	Bureau d'études	
	contrôle		
7	Travaux- Réception des travaux	Bureau d'études	DHR

1.6.3. Equipement des forages par des stations de pompage solaire (10 forages existants et 5 nouveaux forages)

Num.	Description des étapes	Responsabilité	Partenaires
1	Planification-Identification des forages cibles	CEP	DHR
2	Etudes techniques-Diagnostic/DAO pour recrutement d'un consultant pour les 10 forages existants	CEP	DHR
3	Etudes techniques-réalisation des études	Consultant	
4	Etudes techniques-contrôle des études	CEP	DHR
5	Travaux- DAO pour réalisation des travaux	Consultant	DHR
6	Travaux- Recrutement des entreprises	CEP	
7	Travaux- Réalisation des travaux	Entreprises	
8	Contrôle des travaux- DAO pour recrutement des bureaux de contrôle	CEP	
9	Contrôle des travaux- Recrutement d'un bureau de contrôle	CEP	
10	Contrôle des travaux- Réalisation de la mission de contrôle	Bureaux d'études	
11	Travaux- Réception des travaux	Bureaux d'études	DHR

1.6.4. Mise à niveau des systèmes hydrauliques associés aux 10 forages existants

Num.	Description des étapes	Responsabilité	Partenaires
1	Planification-Identification des forages cibles	CEP	DHR
2	Travaux- Recrutement des entreprises	CEP	
3	Travaux- Réalisation des travaux	Entreprises	
4	Contrôle des travaux- DAO pour recrutement d'un bureau de contrôle	CEP	
5	Contrôle des travaux- Recrutement d'un bureau de contrôle	CEP	
6	Contrôle des travaux- Réalisation de la mission de contrôle	Bureau d'études	
7	Travaux- Réception des travaux	Bureau d'études	DHR

1.6.5 Aménagement des abreuvoirs, bornes fontaines et réservoirs (en aval des 5 nouveaux forages)

Num.	Description des étapes	Responsabilité	Partenaires
1	Etudes techniques-DAO pour recrutement d'un bureau	CEP	
	d'études		
2	Etudes techniques-Recrutement d'un bureau d'études	CEP	
3	Etudes techniques-réalisation des d'études	Bureau d'études	
4	Etudes techniques-contrôle des d'études	CEP	DHR

5	Travaux- DAO pour réalisation des travaux	Bureau d'études	
6	Travaux- Recrutement des entreprises	CEP	
7	Travaux- Réalisation des travaux	Entreprises	
8	Contrôle des travaux- DAO pour recrutement d'un bureau	CEP	
	de contrôle		
9	Contrôle des travaux- Recrutement d'un bureau de contrôle	CEP	
10	Contrôle des travaux- Réalisation de la mission de contrôle	Bureau d'études	
11	Travaux- Réception des travaux	Bureau d'études	DHR

1.7 Durabilité. Actuellement la gestion des infrastructures liées à l'eau potable, dans les zones rurales, est assurée par l'Etat (la DHR) pour la quasi-totalité des points d'eau. Seulement 10 d'eau sur 300 points d'eau sont gérés par des Comités de Gestion des Points d'eau (CGPE). Chaque comité assure la gestion, l'exploitation, l'entretien, les petites réparations, la collecte des cotisations, l'achat du carburant et la gestion du tour d'eau de la distribution entre les ouvrages de distribution. Pour les 290 systèmes non gérés par les CGPE, l'Etat assure et prend en charge toutes les dépenses (entretien, carburant, salaire du gardien), pour la mise en marche de ces systèmes d'eau potable.

Le PEJACC prévoit la généralisation et la création des CGPE pour la gestion et l'exploitation des 15 systèmes d'eau (création et réhabilitation) retenus par le CEP. Ces organisations seront encadrées et renforcées, durant la mise en œuvre du PEJACC afin de garantir la durabilité du service de la distribution d'eau potable pour les bénéficiaires et l'abreuvement de leur cheptel.

La durabilité du fonctionnement des systèmes d'eau (création et réhabilitation) dépendra essentiellement du niveau de la prise en charge de leur gestion/exploitation par les CGPE à créer. Cette durabilité serait à risque au cas où ces organisations ne seront pas responsabilisées dans la protection (gardiennage) et la gestion /exploitation (entretien) de ces systèmes. Ces CGPE devront disposer les moyens humains et financiers nécessaires pour garantir la pérennisation des réalisations. La pratique d'une tarification progressive de l'eau contribuera au renforcement des moyens financiers de ces organisations pour faire face aux dépenses d'exploitation et garantir ainsi la continuité du service de desserte en eau potable. Pour sa part, la DHR assurera le contrôle du fonctionnement des points d'eau (forages et stations de pompage) et les grandes interventions, ce qui contribuera à la durabilité de ces réalisations.

Les CGPE à créer recevront une formation sur la gestion et les conditions exploitation/entretien des points d'eau et des systèmes hydrauliques associés (réservoir, bornes fontaines et abreuvoirs).

1.8. Risques et mesures d'atténuation. La gestion et l'exploitation des systèmes d'alimentation en eau potable seront assurées par les CGPE existants ou ceux à créer qui devront avoir les moyens nécessaires pour assurer la pérennisation de ces systèmes (continuité du service et entretien des systèmes). La capacité financière insuffisante d'un CGPE à couvrir les charges d'exploitation et d'entretien constitue un risque majeur de la durabilité du fonctionnement d'un système. La création de ces CGPE doit être réalisée avant d'engager l'exécution des travaux. La participation des bénéficiaires à ces CGPE renforcera l'engagement des bénéficiaires à bien gérer/conserver les installations d'AEP à réaliser.

Les risques organisationnels sont maitrisés et les services techniques de la DHR interviendront en cas de nécessité pour le suivi technique des systèmes (grosses réparations). La durabilité sera renforcée par le rapprochement du service d'entretien de la DHR qui sera décentralisé dans les 2 bases en cours de construction à Dikhil et Tadjourah dans le cadre du projet PGIRE financé par le FIDA.

2. Amélioration des conditions de circulation.

- 2.1. **Objectifs**. Le projet, à travers la réalisation des actions d'amélioration des conditions de circulation vise: (i) le désenclavement des zones de production agricole et l'accès aux marchés ; (ii) la réduction des coûts et des durées du transport (personnes, produits agricoles) ; (iii) l'amélioration des conditions de vie de la population rurale et la création de nouvelles opportunités pour la diversifications des activités agricoles et extra-agricoles; et (iv) la contribution à la sédentarisation des bénéficiaires dans le milieu agricole.
- **2.2. Constats.** Dans la zone d'intervention du PEJACC on note une mauvaise desserte de pistes agricoles. Leur état défectueux a un impact négatif sur les petits agriculteurs et entravent l'écoulement des productions. Les coûts de transport des produits agricoles à partir des zones rurales isolées sont élevés et affectent le revenu des agriculteurs. Pour contribuer à combler les besoins importants en pistes agricoles dans ces zones, le Projet se focalisera sur celles qui permettent de desservir les zones de production agricole en les reliant aux marchés.

2.3 justifications. Il est généralement admis que les investissements productifs réalisés dans le cadre des projets de développement rural et agricole ne peuvent générer les impacts attendus que lorsqu'ils sont basés sur une infrastructure de base adéquate permettant de maximiser l'efficacité, les effets et les impacts de ces investissements. Les besoins de pistes d'accès aux zones de production, restent toujours importants, d'autant plus que la zone d'intervention du projet est très vaste et encore très souséquipée en matière d'infrastructures d'accès.

2.4. Résultats/effets attendus.

Le principal bénéfice économique attendu de l'amélioration des conditions d'accès concerne essentiellement le développement de l'activité agricole et l'accès aux marchés pour l'écoulement des produits agricoles. Le projet prévoit l'aménagement de pistes rurales de désenclavement des zones de production agricole en intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique dans la conception (renforcement des ouvrages hydrauliques) pour prendre en compte les évènements climatiques nocifs qui pourraient affecter la durabilité des pistes. Le projet programme l'aménagement de 40 km de pistes cumulés sur un potentiel identifié de 178 km. Le choix des tronçons à aménager sera basé sur une analyse multicritère pour définir les tronçons prioritaires.

2.5. Critère de choix des pistes à aménager

Les critères de sélection des tronçons de pistes à aménager pourraient être les suivants: (i) conditions d'accès (faciles, moyennes, difficiles); (ii) nombre de bénéficiaires (directs et indirects (iii) difficultés de transporter les produits agricoles aux marchés; (iv) trafic journalier; (v) superficie agricole desservie par la piste; (iv) activités agricoles pratiquées et le potentiel de développement si la piste sera aménagée; (v) niveau de risque de dégradation de la piste causée par l'érosion hydrique (faible, moyen, fort); et (vi) cout d'investissement par km. La sélection sera faite, selon un classement des différentes pistes proposées, sur la base d'une étude multicritère (notation des critères) en utilisant les critères de sélection ci-dessus définis.

- **2.6 Modalités de mise en œuvre.** L'aménagement des pistes suivra les étapes suivantes : (i) élaboration des études techniques détaillées et des DAO, (ii) recrutement des entreprises de travaux, (iv) supervision des travaux. Ces étapes sont détaillées comme suit :
 - Réalisation des études: Les études techniques et les DAO seront confiés à des bureaux d'études.
 Les DAO des travaux seront élaborés conformément aux conditions appliquées par l'Agence Diiboutienne des routes (ADR) et qui assistera la CEP dans l'approbation des études.
 - Réalisation des travaux : Par des entreprises privées.
 - <u>Supervision des travaux</u> : Le contrôle des travaux confiés aux entreprises sera assuré par des bureaux d'études.
 - Réception des travaux : La réception sera confiée aux bureaux de contrôle avec la participation de l'ADR qui appuiera la CEP dans les procédures des réceptions (provisoire et définitive) des travaux.

2.7. Etapes de la mise en œuvre et responsabilité

Num.	Description des étapes	Responsabilité	Partenaires/Appui
1	Planification-Identification des pistes rurales	CEP	Autorités
	cibles		régionales
2	Analyse multicritère et choix des pistes rurales cibles	CEP	ADR
3	Validation du choix des pistes à aménager	CEP	Autorités
			régionales
4	Planification- Phasage	CEP	
5	DAO pour recrutement des bureaux d'études	CEP	ADR
6	Etudes techniques-Recrutement des bureaux d'études	CEP	
7	Etudes techniques-réalisation des d'études	Bureaux d'études	
8	Etudes techniques-contrôle des d'études	CEP	ADR
9	Travaux- DAO pour réalisation des travaux	Bureaux d'études	ADR
10	Travaux- Recrutement des entreprises	CEP	

11	Travaux- Réalisation des travaux	Entreprises	
12	Contrôle des travaux- DAO pour recrutement des bureaux de contrôle	CEP	ADR
13	Contrôle des travaux- Recrutement des bureaux de contrôle	CEP	
14	Contrôle des travaux- Réalisation de la mission de contrôle	Bureaux de contrôle	
15	Travaux- Réception des travaux	Bureaux de contrôle	ADR

2.8 Durabilité. La durabilité des aménagements des pistes retenues par le projet pourrait être garantie à travers la répartition des responsabilités de tous les acteurs intervenant tout au long du cycle de réalisation (bureaux d'études pour conception/contrôle/réception des travaux des travaux, entreprises, appui de la ADR).

Pour renforcer la durabilité des pistes, des protections adaptables au changement climatique seront prévues et pourront être de types suivants : (i) la protection des talus fragiles ou ceux de fortes pentes ; (ii) le renforcement de la protection des ouvrages hydrauliques en amont et en aval ; (iii) la capacité d'évacuation des ouvrages hydrauliques doit être conçue pour transiter les débits de ruissellement de fortes averses ; (iv) la construction de fossés latéraux revêtus pour le drainage de la piste selon la topographie du terrain ; et (v) la construction d'ouvrages particuliers de protection aux conditions spécifiques de certains sites.

2.9. Risques et mesures d'atténuation. La durabilité des aménagements des pistes sera garantie par le renforcement des tronçons à fort risque de dégradation et ce à travers la réalisation des actions de protection résistant à l'agressivité des pluies et des ruissellements des eaux superficielles (ouvrages hydrauliques, protections amont/aval des ouvrages d'évacuation des eaux des crues, gabion, enrochements). Les performances techniques des ouvrages hydrauliques et des protections, pour chaque tronçon de piste seront définies par l'étude technique détaillée à confier au bureau d'études. Ces ouvrages seront conçus et dimensionnés afin de résister aux aléas de changement climatique.

3. Aménagement hydro-agricole

- 3.1. **Objectifs**. Les objectifs spécifiques du Projet relatifs à la réhabilitation des périmètres irrigués sont les suivants : (i) la remise des infrastructures hydrauliques performantes et fiables au profit des bénéficiaires ; (ii) l'accroissement de la production agricole en irrigué ; et (iii) l'amélioration de la gestion des ressources eau des nappes captées pour l'irrigation.
- 3. 2. Constats. Les périmètres irrigués productifs ne peuvent générer les impacts attendus (accroissement de la production et amélioration des revenus des agriculteurs) que lorsqu'ils sont dotés d'infrastructures hydrauliques fonctionnelles et fiables. Les constats de terrain montrent que : i) les pertes d'eau dans les systèmes hydrauliques existants d'irrigation sont importantes. Cette situation inquiète les agriculteurs qui utilisent encore le pompage thermique ; (ii) les agriculteurs, dans certains périmètres, considèrent que les doses d'irrigation pratiquées aux cultures sont relativement faibles et ceci suite aux ressources limitées d'eau dans les puits peu profonds ; et (iv) Une méconnaissance des pratiques culturales optimales (dose d'irrigation, fréquence d'irrigation). Ces constats imposent au PEJACC de prévoir un encadrement des agriculteurs pour les bonnes pratiques culturales et pour une utilisation rationnelle des ressources en eau prélevées des points d'eau. L'utilisation du pompage solaire encouragera les agriculteurs à augmenter les volumes d'eau prélevés des nappes et pourrait entraîner des conséquences négatives sur la durabilité des ressources en eau des nappes. L'utilisation des eaux des nappes doit être étudiée/analysée pour chaque nappe en fonction du plan de mise en valeur agricole proposée pour chaque site à aménager.
- **3.3.** Justifications. La réhabilitation des périmètres irrigués, dans la zone du PEJACC, a été fortement demandée par les agriculteurs. La réhabilitation permettra d'améliorer la situation dans ces périmètres à travers la maitrise de la gestion de l'eau des nappes, la réduction des pertes d'eau, l'amélioration de la productivité agricoles des parcelles irriguées. La réhabilitation doit prévoir, pour chaque nappe visée, un plan d'exploitation et une gestion rationnelle des eaux d'irrigation; ce plan contribuera à la préservation des ressources en eau de la nappe surtout durant les années déficitaires en pluie où la recharge des nappes est faible.
- **3.4. Gestion des ressources en eau.** La gestion et l'exploitation des ressources en eau des nappes, dans les périmètres irrigués à réhabiliter, doivent être définies sur la base des plans de mise en valeur

agricole à prévoir lors de la conception de ces aménagements. Des difficultés réelles, quant à la maîtrise de l'exploitation des ressources en eau mobilisées de certaines nappes pour l'irrigation, pourront être identifiées après la réhabilitation des périmètres et qui risqueraient de porter atteinte à la durabilité des potentiels mobilisables de ces nappes.

Le projet propose de compléter les études d'APD élaborées, pour chaque site, par l'étude des aspects suivants :

- Les cultures pratiquées et les plans culturaux à proposer pour les différents périmètres ;
- Les besoins en eau actuels et futurs pour les différents périmètres collectifs ou par zone pour un ensemble de puits individuels captant la même nappe ;
- L'évaluation approfondie des ressources en eau et de leur renouvellement pour chaque nappe (périodes humides et sèches) et une meilleure utilisation des ressources des nappes ;
- Le bilan hydrique pour chaque nappe : ressources mobilisables et besoins en eau des cultures, tout en tenant compte du changement du type de pompage de la thermique à l'énergie solaire. Ce changement encouragerait les agriculteurs à accroitre les prélèvements des eaux. Il augmenterait les risques d'une surexploitation des ressources et pourrait avoir des effets négatifs sur la durabilité des ressources mobilisables des nappes et sur la pérennisation des activités agricoles dans les parcelles irriguées ;
- Les actions de protection contre les ruissellements extérieurs des périmètres. L'inondabilité de chaque site de périmètre irrigué doit être analysée et ce afin d'éviter tout risque de dégradation des systèmes hydrauliques et des parcelles agricoles. L'investissement conséquent pour la protection de ces périmètres irrigués garantira leur pérennisation.

La réhabilitation/création des périmètres irrigués sera accompagnée par :

- > L'amélioration des pratiques de l'irrigation et de l'exploitation des ressources en eau ;
- L'encadrement et la formation des agriculteurs pour une meilleure exploitation des ressources en eau et des installations.
- Résultats/effets attendus. La gestion durable et efficiente de l'eau sera appuyée par la modernisation totale des infrastructures hydrauliques existantes (points d'eau, réseaux et ouvrages) ainsi que par la modernisation des stations de pompage et ouvrages de distribution d'eau sur une superficie totale de 305 ha (collectifs ou individuels) répartis sur plusieurs sites. Le projet prévoit également l'aménagement de 45 ha en aval du barrage de l'amitié à irriguer à partir de 4 forages à créer et pourvu que les conditions hydrogéologiques de disponibilité en eau le permettent. Une étude d'évaluation des ressources en eau du barrage de l'amitié sera entreprise pour connaitre le potentiel en eau du barrage. Si ce potentiel serait important pour son utilisation en irrigation, il pourrait être une alternative comme source d'eau et une substitution aux 4 forages projetés soit une source d'appoint à ces forages. L'aménagement de ce périmètre est conditionné par les résultats de cette étude et de ceux de l'étude géophysique des 4 forages. Pour maitriser les pertes d'eau sur certains sites, le PEJACC propose d'améliorer les conditions d'irrigation à la parcelle sur une superficie totale de 50 ha (systèmes d'économie d'eau). Par ailleurs, la durabilité des ressources en eau doit être assurée pour préserver l'activité agricole, étant donné que les ressources en eau sont fragiles et dépendent des conditions climatiques. Un bilan hydrique (ressources-besoins des cultures) doit être établi pour chaque site. Le projet financera également l'étude et la construction de deux marchés communautaires ainsi que le système digital de monitoring de points d'eau.
- **3.6. Modalités de mise en œuvre.** La réhabilitation/création des périmètres irrigués suivra les étapes suivantes : (i) élaboration des études de faisabilité et techniques détaillées et des DAO des travaux, (ii) recrutement des entreprises de travaux, (iii) supervision des travaux. Ces étapes sont détaillées comme suit :
 - Réalisation des études : les études ont été élaborées par un bureau d'études pour les périmètres à réhabiliter ;
 - Exécution des travaux : Elle sera réalisée par des entreprises privées sélectionnées par appel d'offres.
 - Supervision des travaux : elle sera confiée aux bureaux d'études.
 - Réception des travaux : La réception intéressera la fourniture (groupe de pompage, conduites, équipements hydromécaniques) et les travaux (pose de conduites et construction de génie civil).
 Elle sera assurée par les bureaux de contrôle.

3.7. Etapes de la mise en œuvre et responsabilité-Périmètres à réhabiliter-

Num.	Description des étapes	Responsabilité	Partenaires
1	Planification-Identification des périmètres cibles	CEP	
5	Etudes techniques-disponibles		
9	Travaux- DAO pour réalisation des travaux	Bureau d'études recruté	
10	Travaux- Recrutement des entreprises	CEP	
11	Travaux- Réalisation des travaux	Entreprises	
12	Contrôle des travaux- DAO pour recrutement d'un bureau de contrôle	CEP	DHR
13	Contrôle des travaux- Recrutement d'un bureau de contrôle	CEP	
14	Contrôle des travaux- Réalisation de la mission de contrôle	Bureau de contrôle	
15	Travaux- Réception des travaux	Bureau de contrôle	DHR

3.8. Durabilité. La durabilité des infrastructures hydrauliques réhabilitées (périmètres collectifs et parcelles individuelles) à mettre à la disposition des agriculteurs dépend essentiellement du niveau de la prise en charge de l'exploitation et l'entretien de ces infrastructures. La formation et l'encadrement des agriculteurs garantiront la durabilité des réalisations et assureront ainsi une activité agricole rentable pour les petits agriculteurs. Ces agriculteurs recevront un appui du PEJACC pour améliorer leur capacité technique ainsi que les conditions de gestion/exploitation/entretien des équipements hydrauliques à mettre à leur disposition.

La mise en service des réseaux collectifs (sur forages collectifs, barrage de l'amitié) est conditionnée par la création des CGPE. La pérennisation de ces réseaux collectifs doit être recherchée à travers des CGPE performants, encadrés et formés. La pratique d'une tarification de l'eau justifiée et acceptée par les irrigants contribuera à la durabilité de ces réseaux collectifs. Afin que ces CGPE puissent être efficaces et être capables de prendre en charge la gestion/exploitation/entretien des réseaux, des efforts importants devront être fournis pour renforcer leurs capacités.

La durabilité de l'exploitation des ressources en eau exploitées en irrigation doit être assurée à travers les bonnes pratiques culturales et la maitrise des prélèvements d'eau à partir des nappes. Une exploitation non maitrisée risquera la dégradation du potentiel hydrique des nappes phréatiques. Afin de préserver la pérennisation de ces nappes, le PEJACC adoptera une approche d'une gestion intégrée des ressources en eau qui vise le renforcement de la résilience des systèmes d'épuisement face au changement climatique.

La protection de certains périmètres contre les inondations renforcera la durabilité des infrastructures hydrauliques et des parcelles agricoles. Le PEJACC a retenu le renforcement de la durabilité de ces périmètres exposés à ces risques et ce à travers l'aménagement d'une protection spécifique pour chaque site. Cet aspect doit être analysé par les études techniques de la réhabilitation des périmètres.

3.9. Risques et mesures d'atténuation. Les risques de la durabilité des réalisations dans les périmètres irrigués à aménager pourront être maitrisés. En effet, le PEJACC vise le renforcement de la capacité des agriculteurs et des CGPE à créer pour l'exploitation durable de ces réalisations afin de garantir leur pérennisation. Par ailleurs, la durabilité des ressources en eau exploitées en irrigation doit être assurée à travers les bonnes pratiques culturales et la maitrise des prélèvements d'eau à partir des nappes. Une exploitation non maitrisée risquera la dégradation du potentiel hydrique des nappes phréatiques. Afin de préserver la pérennisation de ces nappes le PEJACC adoptera une approche d'une gestion intégrée des ressources en eau qui vise le renforcement de la résilience des systèmes d'épuisement face au changement climatique.

B. Infrastructures d'élevage

A Djibouti, le secteur de l'élevage offre de grandes opportunités en termes de revenus, d'emplois et de renforcement de la résilience face aux différents chocs et crises. En effet, il représente la plus importante activité du secteur primaire avec une contribution estimée à 75% au PIB agricole dans l'ensemble et à 3% du PIB national. C'est un élevage essentiellement de type extensif dominé par l'activité pastorale. Au niveau des filières, les ovins et les caprins constituent le plus important produit de l'élevage du pays sur le plan économique, avec une valeur de 5.47 milliards FD (0,0309 milliards USD) ce qui équivaut à 34,6% de la valeur brute totale de la contribution de l'élevage à l'économie (AU-IBAR, 2015). Toutefois, en dépit de son importance, le secteur fait face à de nombreuses contraintes qui impactent négativement sur son développement incluant : la faible diversification des activités d'élevage ; la faible structuration des groupements d'éleveurs pour la commercialisation des produits de l'élevage; les capacités limitées des services vétérinaires ; l'épuisement des ressources naturelles, comme les sols et les pâturages naturels ; l'insuffisance des infrastructures d'hydraulique pastorale.

Il a été convenu avec les autorités que le volet élevage du projet portera sur l'élevage caprin (viande et lait) et adoptera une approche chaine de chaine visant à accroître la production et la productivité, à promouvoir la transformation des produits animaux et à faciliter leur accès aux marchés. Les activités de cette sous-composante faciliteront l'accès des éleveurs à des produits et services de santé animale améliorés, un meilleur accès aux aliments pour animaux et au fourrage pour permettre une alimentation adéquate tout au long de l'année, et à de meilleures pratiques de gestion de l'élevage grâce à une meilleure vulgarisation. Les activités viseront également la production de produits animaux salubres.

Afin de contribuer à lever les contraintes identifiées, cette sous composante axée sur les infrastructures appuiera les activités suivantes : (i) la construction d'un (01) magasin de stockage ; (ii) la construction de 8 enclos de contention pour le traitement des animaux ; (iii) la réhabilitation de 5 postes vétérinaires ; et (iv) la construction de cinq (05) aires d'abattage.

- (i) Construction d'un (01) magasin de stockage. A Djibouti les producteurs sont confrontés à des aléas climatiques avec pour conséquence un déficit en aliment pour le bétail dans les périodes de soudure. En l'absence de capacité de stockage, les acteurs des filières d'élevage se trouvent confrontés à une baisse de la productivité et de la production de leur bétail. Les stocks permettent de traverser les périodes de soudure, de réguler l'offre et la demande alimentaires et de réduire l'extrême volatilité des prix des aliments de bétail néfaste aussi bien pour les consommateurs que pour les producteurs. Les stocks d'aliments du bétail préservent le cheptel des éleveurs et pasteurs en cas de crise pastorale. Le magasin de stockage qui sera construit va servir de lieu conservation mais aussi de vente en gros de fourrage transformé et non transformé. Il sera installé à proximité des producteurs de fourrage où des marchés à bétail. La gestion de l'infrastructure se fera dans le cadre d'un partenariat public privé.
- (ii) Construction de 8 enclos de contention pour le traitement des animaux. Ces enclos de contention ont pour objectif de faciliter l'exercice des auxiliaires ou agent vétérinaire dans les localités. En effet, l'enclos va contenir les troupeaux nécessitant des traitements ou vaccinations dans un milieu étroit. Ces enclos de contention qui ne seront pas couverts seront construits près des forages qui sont généralement de point d'attroupement des troupeaux pour l'abreuvement. La gestion de ces enclos de contention sera confiée aux comités de gestion de l'eau. La dimension d'un 'enclos de contention sera de l'ordre de 120m2.
- (iii) <u>Réhabilitation de postes vétérinaires</u> (As-Eyla, Dorra, Yoboki, Hol-hol). Les postes vétérinaires font parties du dispositif de proximité des services vétérinaires. Ils sont dirigés par des agents de la DG et permettent de réduire les délais et les coûts d'intervention. Les postes vétérinaires qui seront réhabilités sont ceux de As-Eyla, Dorra, Yoboki et de Hol-hol. Le Ministère conduira un diagnostic pour identifier les besoins de ces postes vétérinaires en vue de les rendre opérationnel. La gestion des postes vétérinaires est du ressort de l'Etat.
- (iv) <u>Construction de cinq (05) aires d'abattage</u>. Les aires d'abattage sont des espaces aménagés dans une localité où il n'existe pas d'abattoir pour assurer l'abattage des animaux dans des conditions d'hygiène acceptables. Elle comporte une surface aménagée, habituellement cimentée et pourvue de commodités requises pour recevoir les carcasses d'animaux abattus en vue de l'inspection sanitaire post- mortem. Ces aires d'abattage permettront de garantir l'hygiène et la salubrité des produits issus des abattages mais également de lutter contre les abattages clandestins et de renforcer la surveillance épidémiologique des maladies animales et de contribuer la protection de la santé publique. Les aires d'abattage seront construites dans les localités suivantes : Arta ville, Wea, Ali-Addeh, Hol-Hol et As-Eyla.

2.2.1.2. Sous-composante 1.2 : Promotion des technologies et innovations intelligentes au climat

A. Chaine de valeur horticole

Identification et la mise à l'échelle de variétés résilientes de cultures horticoles

La promotion de variétés améliorées, adaptées aux conditions locales de production et aux préférences des consommateurs est indispensable pour l'amélioration de la productivité des cultures maraîchères. La salinité (sur les périmètres côtiers), le stress thermique, et les attaques des maladies et des ravageurs sont d'importants facteurs abiotiques et biotiques limitant la production maraîchère au Djibouti. Cependant, les effets de ces contraintes sur la production maraîchère peuvent être atténuer à travers l'utilisation de variétés améliorées. Une évaluation de variétés améliorées de tomate, piment, aubergine et melon se fera dans chaque région sur deux saisons. En dehors des paramètres agronomiques, des évaluations participatives avec l'implication des commerçants et des consommateurs seront faites. Ces évaluations permettront d'identifier de nouvelles variétés performantes ayant les attributs recherchés par le marché en complément des variétés déjà identifiées dans le cadre d'initiatives antérieures (deux variétés de tomate, une variété de gombo) et de celles qui seront identifiées dans le cadre du BREFONS. Les maraîchers auront à disposition une diversité de variétés adaptées à leurs conditions de production. Une carte variétale sera élaborée pour permettre aux producteurs d'identifier les variétés qui s'adaptent à chaque région. Les caractéristiques de chaque variété seront compilées dans un catalogue. Pour la conduite des essais variétaux, un site de 0.5 ha avec système d'irrigation sera alloué à l'ISV au niveau du périmètre de l'Amitié et au niveau des Régions de Tadjourah, Obock et Ali-Sabieh. Les variétés seront également évaluées sur le site expérimental de Damerjog.

Dans cette activité, World Vegetable Center (WorldVeg) sera en charge de :

- L'identification des variétés à introduire,
- La multiplication des semences pour les essais variétaux,
- L'élaboration de protocole de conduite des essais,
- L'assistance dans la conduite de la sélection participative,
- L'élaboration de la carte variétale.

Le CERD/ISV sera en charge de :

- La mise en place et le suivi de la conduite des essais ;
- La collecte des données ;
- La mobilisation des acteurs pour les évaluations participatives ;
- L'organisation des journées champêtres et de de sélection participative ;
- L'élaboration du catalogue des variétés.

Les aménagements nécessaires à la conduite des essais feront partie de la superficie totale des aménagements prévus dans le projet.

Production et la promotion de l'utilisation de semences horticoles de qualité

Assurer la disponibilité de semences de premières générations (prébase et base) est crucial pour la mise en place d'un secteur semencier performant. L'ISV sera en charge de la production des semences de prébase. Pour ce faire un accès à un espace aménagé est indispensable. 0.5 ha de terres aménagées sous serre seront allouées à l'ISV pour la production des semences de prébase de tomate, et de piment. Les variétés de melon et d'aubergine disponibles sont des hybrides dont la production de semences ne peut se faire localement compte tenu de l'état actuel du secteur semencier au Djibouti. Cependant, les distributeurs locaux de semences seront mis en relation avec les firmes qui ont développé les variétés performantes qui seront identifiées. Les semences de prébase des variétés performantes identifiées seront mises à la disposition de la Direction de l'Agriculture (DAF) qui se chargera de produire les semences de base (Figure x). La DAF identifiera un site de production de semences qui sera aménagé avec irrigation goute à goute de 0.5 ha et 0.25 ha de serres ombragées (filet anti-chaleur).

CERD/ISV

- Identification du site de production de semences de prébase ;
- Coordination avec la CEP pour l'aménagement du site ;
- Mise en place et conduite de la production des semences de prébase ;

Assure le stockage des semences de base.

DAF

- Identification du site de production de semences de base ;
- Coordination avec la CEP pour l'aménagement du site ;
- Mise en place et conduite de la production des semences de base;
- Récolte et stockage des semences à l'ISV.

WorldVeg

- Mise à disposition de fiche technique de production des semences de prébase et de base;
- Inspection des parcelles de production des semences de prébase et base.

Suivi de la production des semences et certification

Le renforcement des capacités des producteurs de semences initié dans le cadre du BREFONS se poursuivra dans PEJAAC. Cinq producteurs de semences seront identifiés à partir du noyau de producteurs formés dans le cadre du BREFONS. Ces derniers seront davantage renforcés sur la production et surtout la commercialisation des semences. Les producteurs seront appuyés techniquement dans la multiplication à travers des suivis réguliers sur le terrain par les agents de la DAF et recevront d'équipements de conditionnement des semences (humidimètres, thermo-soudeuses, emballages, etc.). Pour la durabilité de cet appui, ils seront mis en relation avec les fournisseurs d'équipements pour qu'ils puissent continuer de s'approvisionner en matériels à la suite des premiers appuis. Un manuel d'inspection et de certification des semences est en cours d'élaboration dans le cadre de BREFONS. Des sessions de renforcements des capacités seront organisées au profit de trois potentiels inspecteurs semenciers pour l'appropriation du manuel. La qualité des semences à mettre sur le marché dépend fortement de la qualité de l'inspection semencière. La DAF nommera des inspecteurs semenciers qui participeront aux séances pratiques de renforcement des capacités pour être mieux capacités.

DAF:

- Visite régulière des parcelles de multiplication des semences ;
- Conduite du processus de certification.

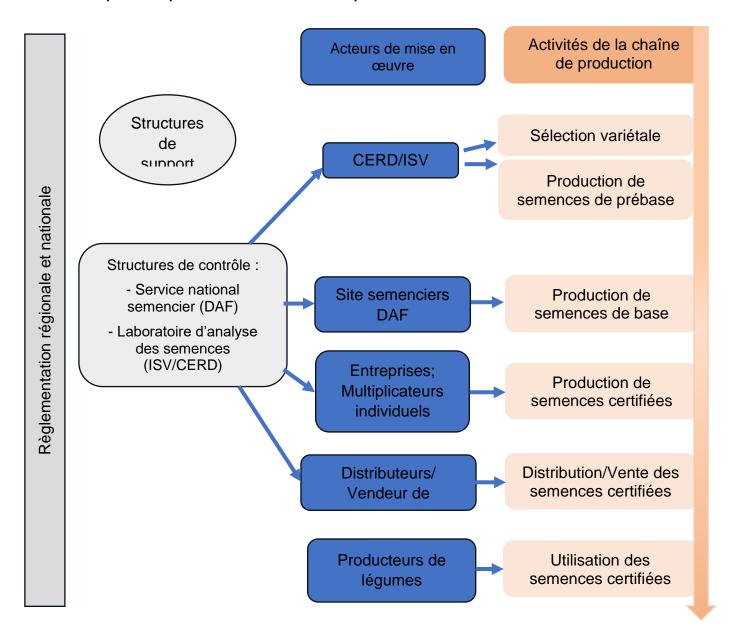
ISV:

Analyse de la qualité des semences et partage des résultats avec la DAF.

WorldVeg

- Organisation de deux séances de renforcement de capacité entièrement pratique au profit de cinq producteurs de semences;
- Conduites de deux séances d'inspection des parcelles semencières avec les inspecteurs de la DAF.

Dispositif de production de semences de qualité de variétés améliorées



La réhabilitation et l'appui au fonctionnement des centres de démonstration dans les régions

Le centre d'expérimentation de Damerjog servira de centre d'incubation en production horticole. La réhabilitation consistera en la construction de trois serres (tunnels) de 400 m², de la réhabilitation de cinq tunnels (changement des filets anti-chaleur and anti-insecte). Les serres seront équipées de système d'irrigation goutte-à-goutte et des équipements nécessaires pour le fonctionnement du système d'irrigation. Le fonctionnement du centre en termes de personnel, d'intrants de production (semences, produits phytosanitaires, engrais) et de fonctionnement général assuré par le projet pendant trois ans. Au bout de trois ans, le centre devra générer de ressources propres pour couvrir les charges de fonctionnement. En plus du centre de Damerjog qui servira de centre d'incubation pour les jeunes mais également de démonstration des technologies promues par le projet pour les agriculteurs de la région d'Arta, un producteur modèle sera identifié pour abriter un site de démonstration des technologies maraîchères (variétés, pratiques de gestion des terres, de gestion des ravageurs et maladies) à Obock, Ali-Sabieh, Dikhil, et Tadjourah. Le site du producteur bénéficiera des aménagements prévus dans le projet et un appui supplémentaire pour la démonstration des technologies promues. Ces agriculteurs seront encadrés de près par les agents de la DAF et les techniciens du BREFONS. Ces sites de démonstration serviront également de centre d'apprentissage pour les aspirants entrepreneurs agricoles dans les régions. La gestion du centre expérimental de Damerjog et des jeunes incubés seront sous le contrôle de la DAF/SDSA et les centres de démonstration dans les régions seront supervisés par la DAF.

Serres climatisées

Disposer de serres climatisées permettra de faire de la production en toute saison au niveau du site de Damerjog. Deux serres climatisées de 500m² chacune avec un système de production sur substrat et de l'irrigation goutte-à-goutte servira d'infrastructure pédagogique pour les jeunes qui seront formés en techniques de production horticole. Les serres fonctionneront sur l'énergie solaire pour limiter les coûts de fonctionnement. La CEP passera le marché de la réhabilitation et de la construction des serres mais la gestion des serres sera sous le contrôle de la DAF/SDSA.

Le renforcement des capacités sur les techniques de production horticoles au profit de 500 producteurs

• Formation des jeunes aspirants entrepreneurs

Une formation pratique et théorique sur six mois (un cycle de production) sera organisée à l'intention des jeunes désireux de se lancer dans la production horticole. Cette formation sera assurée par des experts au centre d'expérimentation de Damerjog. La production de plantules, transplantation, la gestion de la fertilité des sols, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation, l'application des produits phytosanitaires et l'entretien général des cultures maraîchères, le marketing des produits maraîchers feront partie des modules de formation théoriques et pratiques. Cinq cohortes de 10 jeunes chacune (50 au total) seront sélectionnées sur la base de leur intérêt manifesté pour l'entrepreneuriat agricole et leur expérience dans le domaine de la production maraîchère. Les jeunes sélectionnés signeront un engagement avec la Société Diiboutienne de Sécurité Alimentaire (SDSA) à travers la DAF et bénéficieront de forfait de subsistance tout au long de leur formation. Un curriculum de formation sera élaboré et un expert en production horticole sous serre sera recruté pour un an au cours duquel il élaborera les modules de formation, assurera la formation des deux premières cohortes et le recyclage du personnel technique de la DAF/SDSA qui prendront la relève de la formation à partir de la deuxième année. Les jeunes bénéficieront d'autres formations en entrepreneuriat et à la fin de leur cursus, ils élaboreront des plans d'affaires en production horticole qui pourront être financés à travers les différents mécanismes de financement qui seront mis en place.

Renforcement des capacités des agriculteurs dans les régions

Pour atteindre des agriculteurs dans les régions qui n'ont pas accès aux serres, des séances de renforcement de capacité seront organisée à l'intention des agents de la DAF (les ingénieurs de chaque région). Cette formation couvrira les bonnes pratiques agronomiques en matière de production maraîchère, avec un accent particulier sur les techniques de gestion rationnelle de l'eau, la gestion de la fertilité (fabrication et utilisation de compost) et des ravageurs (identification des maladies et des ravageurs, production et utilisation des biopesticides).

Une fois formée, les ingénieurs agronomes des régions formeront et suivront dans leur région respective au moins 100 agriculteurs. Les formations auront lieu au niveau des sites de démonstration appuyés par le projet dans chaque région.

DAF/SDSA

- Coordination des activités du Centre ;
- Participation au recrutement des jeunes suivant le mécanisme développé au niveau de la Composante 2 pour la sélection des aspirants entrepreneurs.
- Supervision de l'élaboration du curriculum ;
- Conduite des formations ;
- Déplacement des jeunes de Djibouti ville vers le centre ;
- Suivi des jeunes dans le processus de leur installation après la formation ;
- Participation à l'évaluation des plans d'affaires développés par les jeunes.

DAF

- Identification des producteurs modèles ;
- Conduite des essais de démonstration des technologies (gestion durable des terres, gestion des ravageurs).

Construction d'une station de traitement des produits horticoles sur le périmètre à aménager au niveau du barrage de l'amitié

La mise en exploitation du périmètre de 50 ha du barrage de l'Amitié nécessitera la construction d'une station de traitement des produits maraîchers. La station permettra aux agriculteurs de traiter leurs produits avant de les convoyer vers le marché. La station de traitement sera équipée d'aires de lavage, de triage, d'emballage, et de pesage. La station sera gérée par l'unité de gestion du périmètre de l'Amitié et les agriculteurs payeront un montant au prorata des quantités de produits traités pour l'entretien de la station. La construction de la station sera sous le contrôle de la CEP (passation de marché, suivi de la construction).

Appui au service de conseil agricole pour le suivi des agriculteurs

L'appui au conseil agricole pour le suivi des agriculteurs consistera essentiellement à la dotation des agents de la DAF en carburant pour faciliter leur déplacement sur le terrain.

Promotion des pratiques de gestion durables des terres pour la production horticole

Un répertoire des techniques de gestion durable des terres sous production horticole sera élaboré. Les agents de la DAF et de BREFONS seront formés sur les techniques de gestions durable des terres. Les agents à leur tour formeront des agriculteurs de leur région (au moins 100 par région) sur deux à trois techniques qui seront mise en œuvre sur les sites de démonstration.

WorldVeg

- Elaboration du répertoire des techniques de gestion durable des terres adapté au contexte djiboutien et leur description ;
- Formation des formateurs sur la gestion durable des terres.

DAF

- Mise en place des démonstrations sur les techniques de gestion durable des terres;
- Formation des agriculteurs sur les techniques de gestion durable des terres ;
- Suivi des agriculteurs dans la mise en œuvre des techniques de gestion durable des terres.

B. Chaine de valeur caprine

L'élevage est une source importante d'émissions de carbone à travers la fermentation entérique, qui est très intense dans les systèmes intensifs. De plus, les faibles performances et productivités des systèmes d'élevage et des chaines de valeur des produits d'élevage sont associées à des empreintes carbones très élevées. Pour atténuer les émissions de GES causée par les élevages, le PJAAC priorise une approche d'intervention sobre en carbone à travers des investissements conséquents dans l'utilisation des sources d'énergie propres, le développement des infrastructures éco-efficientes pour la gestion des déchets biologiques, la promotion des modèles de l'économie circulaire, la promotion des systèmes d'élevage et d'embouche sobre en carbone, l'utilisation des engrais issus du biodigesteur et du séchage du sang, etc... En effet, le digestat issu à la fin du processus de la biométhanisation est réputé pour avoir une excellente qualité agronomique en plus d'être moins odorant comparé aux matières non méthanisées. Les activités de cette sous composante incluent :

- (i) Achat de deux (02) cliniques mobile (Véhicule). Il s'agit de véhicules 4x4 tout terrain équipés en mobilier vétérinaires (caisson, frigo, ils vont servir à assurer le transport de produits vétérinaires sensibles (vaccin, prélèvements, ...). Ces véhicules seront destinés aux régions du Nord et du Sud.
- (ii) Installation d'un (01) biodigesteur à l'abattoir de Djibouti : Le biodigesteur ou biodigesteur anaérobie se définit comme un dispositif technique utilisé pour produire du biogaz, un mélange de gaz principalement du méthane et du dioxyde de carbone produit par des bactéries digérant de la matière organique dans des conditions anaérobies. Un biodigesteur n'est donc rien d'autre qu'un réacteur chimique dont les réactions chimiques ont une origine biologique. Il est l'élément capital dans la transformation anaérobique. L'un des objectifs du projet est de soutenir la transition écologique et la réduction des émissions dans les chaines de valeurs carnées à travers la promotion des technologies sobre en carbone tels que l'utilisation des énergies renouvelables et la promotion des principes de l'économie circulaires et des mesures d'efficacité énergétiques dans unités industrielles de production des produits carnés. L'abattoir de Djibouti est un établissement de production de la viande fonctionnel depuis 1998. En 2012, l'abattoir a été mis en concession puis rénové avec pour objectif l'exportation des viandes vers les pays arabes du golfe. A la suite de ces travaux, l'abattoir dispose des conditions d'hygiène pour produire de la viande salubre à destination des populations. Depuis décembre 2014 la gestion de l'abattoir a été transférée à la

Société S.I.S. L'approvisionnement de l'abattoir en viande se fait à partir du parc à bétail de Balbala. Les effectifs des abattages pour l'année 2019 sont mis en évidence dans le tableau cidessous :

Tableau 9 : Effectif des animaux inspectés à l'abattoir de Djibouti en 2019

Mois	Bovins	Ovins	Dromadaires
Janvier	3982	12402	124
Février	3714	12424	204
Mars	3221	12814	314
Avril	2402	12312	903
Mai	2615	10402	315
Juin	2706	12016	206
Juillet	2750	11650	195
Août	2851	11250	111
Septembre	3142	12445	167
Octobre	2879	1974	116
Novembre	3214	10400	102
Décembre	3201	11100	98
TOTAL	36677	131189	2855

La construction d'un biodigesteur à l'abattoir de Djibouti permettra de promouvoir le principe de l'économie circulaire au sein de cet établissement.

- (iii) Formation de 100 producteurs aux systèmes d'élevage et d'embouche sobres en carbone. Le projet contribuera à la formation et le renforcement des capacités des acteurs de l'élevage sur les systèmes/techniques d'élevage climato-résilients et sobre en carbone, ainsi que les capacités adaptatives des éleveurs et pasteurs face aux risques climatiques. Cette formation permettra aux participants d'appréhender la réalité du changement et d'identifier les pratiques agricoles permettant d'atténuer et/ou de s'adapter au changement climatique en améliorant les techniques de conduite d'élevage y compris l'alimentation des animaux. Au terme de la formation, chaque participant élaborera un plan d'action adapté à sa ferme. Cette formation sera assurée par les cadres de l'élevage du Ministère de Ministère de l'Agriculture de l'Elevage, de la Pêche chargé des Ressources Halieutiques.
- (iv) Le projet appuiera également des activités de mise en défens pour la protection des espaces fourragers naturels. Il financera également des actions régénération de pâturages, de récupération des terres dégradées et de protection des alentours des points d'eau contre la dégradation. Ces activités seront exécutées en HIMO par les communautés sous forme de contrats communautaires. Le suivi et la supervision de ces activités seront assurés par les services techniques compétents et l'UGP. Cette activité consistera principalement en la restauration de 2 000 ha de pâturages dans les zones dégradées ou en voie de dégradation. La mise en œuvre de ces activités se fera sur la base de signature de contrats communautaires entre les structures techniques et les structures communautaires de gestion des aires/pâturages/zones.

2.2.1.3. Sous-composante 1.3 : Renforcement de la capacité opérationnelle d'adaptation

L'investissement agricole est une condition nécessaire pour développer et organiser le secteur agricole en général et le sous-secteur de l'élevage en particulier à Djibouti. Toutefois l'absence de données techniques et économiques dans le secteur rend toute planification des pouvoir public complexe et confère peu d'attrait pour les investissements du secteur privé. Ces activités permettront de renforcer le pouvoir de prise de décision et de planification des décideurs. Cette sous-composante financera : (i) l'élaboration d'une loi-cadre sur la réglementation semencière (pour les cultures fourragères et horticoles); (ii) l'inventaire de ravageurs et des maladies des cutures horticoles, développement de mesures de contrôle et leur promotion ; (iii) une assistance technique aux structures nationales dans la promotion des variétés résilientes au climat, production et contrôle de qualité des semences ; (iv) le renforcement des capacités des cadres du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques (MAEPE-RH), des directions techniques, de la Direction du Financement extérieur (DF) et de la Direction de la Dette Publique (DDP) ; et (v) l'appui à la maintenance des ouvrages de mobilisation des eaux. Pour le volet élevage caprin, le projet financera : (i) le plan national d'amélioration des performances zootechniques ; (ii) l'étude sur les capacités de parcours du bétail ; (iii) le plan d'investissement de la filière caprine ; et (iii) la formation de 100 producteurs aux

systèmes d'élevage et d'embouche sobres en carbone. Pour faire face aux défis du changement climatique, le projet renforcera les capacités de 15 cadres du MAEPE-RH dans le domaine de l'agriculture intelligente face au changement climatique. L'objectif de ses formations est de leur donner les outils à l'identification de pratiques agricoles durables visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en augmentant la productivité et la résilience des systèmes agricoles face aux impacts du changement climatique. Enfin, le projet financera (i) l'assistance technique en suivi-évaluation et planification au cabinet du Ministère de l'agriculture et des partenaires techniques DFE et DDP, (ii) l'appui à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale, au compact national ainsi que les activités spécifiques au genre.

Elaboration de loi-cadre sur les semences végétales

Il n'y a actuellement aucune règlementation au niveau national qui encadre la production, l'importation et la commercialisation des semences végétales. Au niveau régional, le COMESA a élaboré une réglementation harmonisée sur les semences végétales. Des dispositions règlementations au niveau national, arrimées à celles régionales restent indispensables. Pour ce faire, une loi-cadre sera élaborée pour combler ce vide et offrir un cadre plus propice au développement du secteur semencier national.

ISV

• Conduite du processus d'élaboration de la loi-cadre avec un appui du Ministère de l'Agriculture ;

WorldVeg

- Mise à contribution de l'expertise en développement des systèmes semenciers;
- Proposition d'orientations sur la loi-cadre ;
- Revue de la loi-cadre.

Inventaire de ravageurs et des maladies des cutures horticoles, développement de mesures de contrôle et leur promotion

Les cultures maraîchères sont fortement attaquées par les maladies et les ravageurs. Une connaissance approfondie des ravageurs et les maladies sur les différents périmètres maraîchers est nécessaire pour la mise en place de stratégies efficiente de lutte. Pour ce faire, un inventaire des maladies et des ravageurs des cultures maraîchères se fera dans les différentes régions. L'incidence et la sévérité des différents ravageurs seront documentées et des manuels sur les mesures de de contrôle de ces nuisibles seront élaborés suivi d'une séance de formation des formateurs (agents de la DAF et techniciens du BREFONS). Ceux-ci renforceront à leur tour les capacités des agriculteurs. L'accent sera mis sur les mesures de luttes dont les produits sont localement disponibles (formulation et utilisation de biopesticides). Ces activités seront réalisées par le département de phytopathologie et d'entomologie de WorldVeg qui a une expertise dans ce domaine.

WorldVeg

- Inventaire des ravageurs et des maladies des cultures maraîchères ;
- Développement de manuels sur les mesures de contrôle des maladies :
- Renforcement des capacités des agents de la DAF et du BREFONS sur les mesures de contrôles.

Conventions pour la mise en œuvre des activités dans le domaine horticole

Trois conventions seront signées pour la mise en œuvre des activités du secteur horticole. Il s'agit de la convention entre la CEP et le CERD/ISV, World Vegetable Center et la DAF.

Convention entre la CEP et l'ISV

Proposition de budget pour la Convention

Sous- composantes	Activités	Budget (UC)
	Identification et mise à l'échelle de variétés résilientes de cultures horticoles	
Composante 1.2	 La mise en place et le suivi de la conduite des essais ; La collecte des données ; La mobilisation des acteurs pour les évaluations participatives ; 	163 464

	 L'organisation des journées champêtres et de de sélection participative; 	
	 L'élaboration du catalogue des variétés et carte variétale. 	
	Production de semences de prébase et contrôle de qualité	
	 Analyse de la qualité des semences et partage des résultats avec la DAF; 	
	 Identification du site de production de semences de prébase ; Coordination avec la CEP pour l'aménagement du site ; 	35 132
	Mise en place et conduite de la production des semences de prébase ;	
	Assure le stockage des semences de base.	
Composante 1.3	Elaboration de loi-cadre sur les semences végétales	
	 Conduite du processus d'élaboration de la loi-cadre avec un appui du Ministère de l'Agriculture. 	28 925
	Total	227 521

Convention en la CEP et WorldVeg

Sous composantes	Activités	Budget (UC)
	Identification et mise à l'échelle de variétés résilientes de cultures horticoles • L'identification des variétés à introduire, • La multiplication des semences pour les essais variétaux, • L'élaboration de protocole de conduite des essais, • L'assistance dans la conduite de la sélection participative.	92 705
	Formation des formateurs (ingénieurs de la DAF et ceux du BREFONS dans les régions) sur les pratiques de gestion durable des terres • Elaboration du répertoire des techniques de gestion durable des terres adapté au contexte djiboutien et leur description; • Formation des formateurs sur la gestion durable des terres.	10 000
Composante 1.2	Production de semences de prébase et contrôle de qualité • Mise à disposition de fiche technique de production des	10 856
	Renforcement des capacités en production et inspection des semences Organisation de deux séances de renforcement de capacité entièrement pratique au profit de cinq producteurs de semences; Conduite de deux séances d'inspection des parcelles semencières avec les inspecteurs de la DAF.	10 000
	Formation des formateurs (ingénieurs de la DAF et ceux du BREFONS dans les régions) sur les techniques de production horticoles • Elaboration de modules de formation • Organisation de séance de renforcement des capacités des formateurs	25 000
	Appui au recrutement de l'expert international en production horticole sous serre, revue de curricula de formation des jeunes	30 000

	Elaboration de loi-cadre sur les semences végétales	9500
Composante 1.3	Inventaire des ravageurs et des maladies des cultures horticoles, développement de mesures de contrôle et leur promotion • Inventaire des ravageurs et des maladies des cultures maraîchères; • Développement de manuels sur les mesures de contrôle des maladies; Renforcement des capacités des agents de la DAF et du BREFONS sur les mesures de contrôles.	93 929
	Total	281 990

Convention entre la CEP et la DAF

Toutes les activités liées à la réhabilitation, le fonctionnement et la formation des jeunes aspirants entrepreneurs agricoles sur le site expérimental de Damerjog sont intégrées dans la convention de la DAF, mais elles seront exécutées par la Société Djiboutienne de Sécurité Alimentaire (SDSA) qui assure déjà la mise en exploitation du centre et a une expertise dans la production horticole sous serre. Une convention directe aurait pu être envisagées entre la CEP et la SDSA mais le statut juridique actuel ne permet pas ce type d'arrangement.

Sous-composantes	Activités	Budget (UC)
	Production de semences de base Identification du site de production de semences de base; Coordination avec la CEP pour l'aménagement du site de production des semences de base; Mise en place et conduite de la production des semences; Récolte et stockage des semences à l'ISV.	35 132 58 312 132 971 32 695 149 432 10 247
	Suivi de la production de semences et certification Visite régulière des parcelles de multiplication des semences ; Conduite du processus de certification.	58 312
	Renforcement des capacités sur les techniques de production horticoles Identification des producteurs modèles; Conduite des essais de démonstration des technologies (gestion durable des terres, gestion des ravageurs). Mise en place des démonstrations sur les techniques de gestion durable des terres.	35 132 58 312 132 971 32 695
Sous-composante 1.2	Promotion des pratiques de gestion durable des terres pour la production horticole (paillage, compostage) • Formation des agriculteurs sur les techniques de gestion durable des terres ;	32 695
	 Appui au service de conseil agricole pour le suivi des agriculteurs Dotation des agents en carburant pour le suivi des producteurs sur la mise en œuvre des différentes technologies promues par le projet. 	149 432
	Déplacement des jeunes en formation sur le site de Damerjog lors séjour	10 247
	Frais de subsistance pour les jeunes à incuber sur le site de Damerjog	89 659
	Appui au fonctionnement des centres de démonstration (entretien, achat d'intrants, main d'œuvre, perdiem stagiaire, prime formateur et location des bus) Coordination des activités du Centre ;	281 786

 Participation au recrutement des jeunes suivant le mécanisme développé au niveau de la Composante 2 pour la sélection des aspirants entrepreneurs. Supervision de l'élaboration du curriculum; Conduite des formations; Déplacement des jeunes de Djibouti ville vers le centre; Suivi des jeunes dans le processus de leur installation après la formation; Participation à l'évaluation des plans d'affaires développés par les jeunes. 	
Total	790 234

Les activités soulignées en gras seront conduites par la SDSA.

Composante 2 : Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique

La composante 2 du projet a été conçue pour apporter un accompagnement de sensibilisation, entrepreneuriale, technique et financement a des entrepreneurs en phase de conception ou en activités. Ceux-ci seront surtout les jeunes (60%) et les femmes (40%). Ceci permettra de sensibiliser 1000 personnes sur les différents débouchés de l'entrepreneuriat agricole dans leur zone, de matérialiser la mise en place/formalisation de 200 microentreprises ; l'accélération de 90 petites entreprises en croissances et moyennes entreprises déjà existantes ; et la création de 765 nouveaux emplois directs et 1200 emplois indirects, dont 50% pour les jeunes et 30% les femmes.

2.2.2.1 Sous-composante 2.1: Appui à l'entrepreneuriat et développement des compétences agro-pastorales pour une meilleure employabilité des jeunes des ieunes

La sous-composante 2.1 vise atteindre les objectifs suivants :

(i) Sensibiliser et accompagner les jeunes et femmes entrepreneurs dans l'identification, la formalisation et la mise en œuvre d'opportunités économiques agricoles. Ce processus inclura l'inculcation des techniques de production (intégrant des pratiques durables et résilientes), la création de valeur ajoutée. l'identification d'opportunités tout au long de la chaine de valeur agricole, la sensibilisation penchée sur un changement de mentalité par rapport à l'agriculture et l' entrepreneuriat, et l'inculcation des connaissances fondamentales en entrepreneuriat. Les participants pourront ainsi soit formaliser des entreprises existantes non structurées, soit établir de nouvelles microentreprises, gérées individuellement ou en groupes.

Méthodologie de Formation : La méthodologie de mise en œuvre est ancrée sur l'incubation et pourra être affinée en tenant compte des méthodologies inspirées des programmes TREE et SIYB de l'OIT,

RuralInvest (FAO) pour appuyer l'émergence de start-ups et soutenir les microentreprises. Les jeunes entrepreneurs potentiels seront, ainsi. accompagnés dans un parcours de progression en six phases, certaines seront concomitantes: (i) ciblage; (ii) animation/coaching/mentoring (dont éducation financière formations amorcée) ; (iii) (techniques de productions et d'élevage, éducation financière, gestion entrepreneuriale) accompagnement; (iv) appui à la création d'un groupement et/ou d'une association d'entraide et de solidarité et à la formalisation de l'entreprise (dont élaboration d'un plan d'affaires); (v) facilitation du financement, dont appui à la mise

ADDS

en relation avec une Institution financière partenaire (IMF et autres) et au transfert d'actif; (vi) connexion aux opérateurs de marché. L'accompagnement et le parcours au total (les 6 phases) se fera sur un minimum 12 mois et intègrera les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique. D'autant plus, les serres établies par les activités de la composante 1, serviront comme un espace éducatif pratique où les participants à la formation peuvent participer à des formations sur les pratiques agricoles innovantes et d'adaptation.

Partenaire potentiel de mise en œuvre : L'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) a été identifiée comme un des partenaires stratégiques clé de mise en œuvre. La CEP validera ce choix en début de la mise en œuvre du projet. Le parcours de progression décrite ci-dessus pourra être adapté au contexte de l'ADDS et mis en œuvre. Les formations seront dispensées (à titre indicatif) par d'anciens formateurs en entrepreneuriat de l'ADDS qui suivront des formations de recyclage au démarrage. Les formations techniques en agriculture et élevage seront conduites par des experts spécialement formés (animateurs) issues des activités de la composante 1.

Cible : 1000 individus seront sensibilisés sur les bases de l'entrepreneuriat et accompagnées pour identifier les opportunités économiques agricoles et d'élevage possibles – ils passeront par les trois premières phases de formation pour cette sensibilisation. Ceux qui décideront après la phase 3 d'établir une microentreprise ou de formaliser leur activité informelle, complèteront les 3 dernières phases de formation. L'objectif est la création de 200 nouvelles microentreprises.

Ces entreprises (C1), primo entreprises (nouvellement formés/start-ups) et microentreprises (nouvellement formalisées mais en activité auparavant) sont les entreprises de catégorie 1 avec les primo étant la catégorie C 1.1 et les microentreprises étant celle C1.2. Les entreprises C1 auront moins de 5 employés.

(ii) Renforcer les petites entreprises en croissance et moyennes entreprises existantes en accélérant leur développement. Cela comprend l'amélioration des techniques de production et de commercialisation, le développement des activités économiques et l'amélioration des capacités de gestion. Ce volet intégrera également des aspects de formation sur le changement climatique pour aider les entreprises à adopter des pratiques plus durables et résilientes, ainsi que l'élaboration d'un cadre de développement de fournisseurs de produits maraichers et d'élevage caprin pour renforcer les chances à ce que les PME du projet soient sélectionnées comme fournisseurs par de grandes entreprises (supermarchés, hôtels, restaurants, et importateurs).

Méthodologie de Formation/d'Appui : Les appuis à fournir portent sur l'accélération, notamment, sur : (i) les itinéraires techniques de production et d'élevage ; ce volet intègre la formation sur la conformité aux normes et les exigences du marché (relatives aux chaînes de valeur des filières horticoles et d'élevage caprin ciblées) ; (ii) l'accompagnement à la formalisation de l'entreprise (en cas de nécessité) et à l'élaboration de plan d'affaires réalistes ; ce dernier vise un double objectif (accompagner le développement de l'activité et mobiliser un financement auprès des partenaires financiers) ; (iii) éducation financière, dont le renforcement des capacités en gestion ; (iv) facilitation du financement, dont appui à la mise en relation avec une institution financière partenaire (IMF et autres) ; (v) connexion aux opérateurs de marché. L'accompagnement consistera de 3 mois de soutien préparatoire pour le financement et l'élaboration de plans d'affaires, suivi de 12 mois au minimum de renforcement des capacités/conseil d'appui pour les entreprises ayant été accordé un financement.

Partenaire potentiel de mise en œuvre : Le Centre de Leadership d'Entrepreneuriat (CLE) a été identifié comme un des partenaires stratégiques clé de mise en œuvre pour l'accélération, accompagné de consultants au besoin (et mobilisé par le CLE) pour un appui conseil spécialisé et des conseillers du bureau des normes. Le CLE pourrait être renforcé par la Chambre de Commerce de **Djibouti (CCD)** pour la mise en place d'un système de mentorat. La CEP validera ces choix du CLE et de la CCD en début de la mise en œuvre du projet.

Cible : Soutien de 120 entreprises pour la préparation initiale de 3 mois, avec un soutien continu pour 90 entrepreneurs qui ont été accordés un financement.

Ces entrepreneurs, petites entreprises en

CLE

Chargé de soutenir et de faciliter le développement de l'entreprenariat et du secteur privé dans le pays.

Article 1er : Le Centre de Leadership et d'Entrepreneuriat (CLE), est un établissement public à caractère industriel et commercial disposant de l'autonomie administrative et financière . Il est rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie .

Article 3: Le CLE a pour mission d'assurer le développement de l'entrepreneuriat à Djibouti. En collaboration avec les autorités publics, organismes para publics et privés, il est chargé de:

Assurer la coordination des acteurs engagés dans la promotion des activités d'appui à l'entrepreneuriat et développement d'entreprises

Offrir un espace d'échange et de développement permettant aux entreprises de trouver des opportunités

Identifier les sources potentielles d'investissements ou de partenariat pour les PME et les jeunes autres propers.

- Fournir une expérience pratique, formation entrepreneuriale, et orientation pour la création, la gestion et le développement de l'entreprise, Fournir des financements initiaux pour aider les porteurs de projet à concrétiser et mûrir leurs

- Servir de plateforme d'échanges d'informations, des opportunités, des outils, des besoins, etc. des différents acteurs des secteurs privés et publics, et l'dentifer les pôles de croissance et les opportunités pour les entreprises locales et les jeunes

- Article 4: Les clients du CLE sont :

 Les jeunes, les femmes et autres travailleurs indépendants,

 Les entreprises et plus particulièrement des porteurs de projet, des micros, petites et moyennes

croissance et moyennes entreprises sont les entreprises de catégorie 2 avec les petites entreprises en croissance étant la catégorie C 2.1 et les moyennes entreprises étant celle C2.2. Les entreprises C2 auront 5 à 25 employés.

Il est à noter qu'à travers l'incubation des entrepreneurs C1 et l'accélération des entrepreneurs C2, l'accent sera mis sur :

- une sensibilisation des activités économiques tout au long de la chaine de valeur agricole, et non pas seulement au niveau de production et
- une formation qui préparera les entrepreneurs pour répondre aux attentes du marché au niveau de la qualité, les normes, le fonctionnement, l'administration, etc... Ces attentes seront détaillées dans le cadre de développement de fournisseurs. Un tel cadre sera développé en collaboration avec de grandes entreprises/marchés potentiels (supermarchés, hôtels, restaurants, bases militaires et ambassades et importateurs). Ceci permettra de renforcer les chances à ce que les PME du projet soient sélectionnées comme fournisseurs.
- (iii) Établir des connexions stratégiques pour améliorer l'accès aux marchés des entreprises nouvellement formées, incubées ou accélérées, avec de grandes entreprises et marchés nationaux (hôtels, restaurants, supermarchés, bases militaires et ambassades, et importateurs) qui présentent un potentiel significatif de développement de chaînes de valeur. Ces liens faciliteront des partenariats commerciaux profitables.

Méthodologie d'Appui : Mise en relation, appui technique et juridique à la conclusion de contrats de marché, et organisations de foires d'exposition. Il n'est pas prévu un appui technique ou en conseils pour les grandes entreprises (Catégorie 3) mais en début de mise en œuvre du projet et durant l'identification précise de ces grandes entreprises ceci pourrait changer et pris en compte au besoin pour l'atteinte des objectifs du projet.

Partenaire potentiel de mise en œuvre : Le Centre de Leadership et d'Entrepreneuriat (CLE) et Chambre de Commerce de

CCD

Institution représentative du secteur privé à l'échelle nationale.

Véritable porte -voix des entreprises, la CCD accompagne les entrepreneurs et les commerçants dans la promotion et le développement de leurs activités. En ce sens, l'Institution consulaire a deux

- Contribuer à l'essor économique du pays en conseillant les pouvoirs publics sur l'environnement des affaires et en contribuant à la promotion du pays.

Les prestations de la Chambre de Commerce aux entreprises prennent différentes formes, de l'information, du conseil, de l'assistance technique, de la formation... et sont offertes par les Départements opérationnels de l'Institution.

- La CDD offre un soutien et des formations sur:
- La gestion et développement des entreprises développement (appui à la gestion d'entreprise; appui à la réalisation de projets de financement; accompagnement de la « Jeune entreprise »; développer une activité commerciale) et
- Le développement des compétences (coaching ou formation classique)

Djibouti (CCD) ont été identifiés comme des partenaires stratégiques clé de mise en œuvre, accompagné de consultants au besoin (et mobilisé par le CLE ou la CCD) pour un appui conseil spécialisé. La CEP validera ces choix du CLE et de la CCD en début de la mise en œuvre du projet.

Cible: Au moins 5 contrats entre les entreprises de C1/C2 et celles de C3.



Autres dispositions pour la composante 2.1

• Le fil conducteur de l'écosystème entrepreneuriale de Djibouti sera suivi par le projet et renforcé au besoin. Chaque acteur de l'écosystème a sa fonction, spécialité et cible.

 Chaque catégorie d'entreprise aura accès à un financement adapté à sa taille, son stade de développement et ses perspectives de croissance à court terme comme décrit ci-dessous dans

la composante 2.2.

Pour pérenniser les actions de renforcement de capacité, des formations de formateurs seront déployées et les Clubs des Jeunes Entrepreneurs Djibouti (CJED) recevront un renforcement par le biais d'un appui technique et stratégique du CLE. Idéalement, les lieux existants de CJED seront exploités ou au besoin une convention sera signée avec les de développement communautaires des régions pour que celles-ci soient les

Réseau des Jeunes Entrepreneurs qui permet aux jeunes ayant l'esprit d'entreprendre de se rencontrer, d'échanger, de réseauter et de travailler.

Le CJED a été créé sous l'impulsion des jeunes entrepreneurs. A cet effet, le CJED s'engage aux côtés de ses membres dans le but de les aider à développer leur propre entreprise en favorisant la mise en commun des idées et des compétences avec la devise : « s'enrichir de nos différences ».

Il constitue une occasion d'échanges et d'apprentissage aussi bien pour les porteurs de projets que pour les porteurs d'idées et futurs entrepreneurs.

Objectifs:

Espace d'échange d'expérience des jeunes et des jeunes désirant entreprendre
Fournir une assistance sous forme d'accompagnement en vue de renforcer les compétences entrepreneuriales des apprenants
Promouvoir la coordination des institutions en charge de l'autonomisation économique des jeunes
Offe leur expertise lors de l'évaluation de candidatures des porteurs de projet lors de concours organisés par les institutions en charge de la promotion de l'entrepreneuriat

Le CJED occupe une place unique dans le paysage économique de la république de Djibouti puisqu'il permet une lutte efficace contre le chômage des jeunes diplômés du pays.

hôtes. Ces CJED seront renforcés à chaque niveau régional d'intervention du projet pour être la référence d'appui d'entrepreneurs. L'appui technique permettra de développer et de mettre en œuvre le fonctionnement, l'orientation stratégique, les services, l'équipement (bureautiques et informatiques), le personnel clé (dont aussi sont renforcement de capacite), et un système de gestion et rentabilité défini.

Un Comité technique de sélection et validation sera mis en place. Le Centre de leadership et d'entrepreneuriat (CLE), l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS), la Chambre de Commerce, les Clubs de Jeunes Entrepreneurs de Djibouti (CJED), les Ministères clés, Conseil Régional et Préfecture formeront le comité technique de sélection et validation des différentes catégories d'entreprises.

2.2.2.2 Sous-composante 2.2 : Promotion de l'inclusion financière et de l'accès aux marchés dans les filières ciblées

La sous-composante 2.2 vise à améliorer l'accès des bénéficiaires cibles du projet : (i) dans des parcours entrepreneuriaux adaptés au changement climatique ; (ii) à un meilleur accès aux services financiers (notamment de crédit) adaptés à leurs besoins ; (iii) à un accès sécurisé aux marchés ; (iv) au renforcement de leurs capacités techniques managériales, contribuant à une meilleure viabilité des activités menées.

Il s'agit, en effet, des bénéficiaires cibles des trois catégories présentées en sous-composante 2.1. Les cibles visées sont celles soutenues en composante 1, renforcées et résilientes, ayant été appuyées à l'élaboration de leur plan d'affaires (cf. sous-composante 2.1). Le produit attendu est qu'un mécanisme de financement innovant est déployé en faveur des jeunes.

2.2.2.2.1- Présentation générale du modèle de progression des bénéficiaires cibles, jeunes entrepreneurs

Les cibles du PEJACC, en particulier des catégories 1 et 2, sont constituées de MPME intervenant dans les chaînes de valeur des filières ciblées (startups et MPME déjà en activité). Ces derniers seront insérés dans un parcours de graduation et d'accompagnement dans les filières ciblées. Ainsi, seront-elles accompagnées et mis en relation avec le marché dans un modèle de progression en six phases, dont certaines seront concomitantes : (i) ciblage ; (ii) animation/coaching/mentoring (dont éducation financière amorcée) ; (iii) formations (techniques de productions et d'élevage, éducation financière, gestion entrepreneuriale) et accompagnement ; (iv) appui à la création d'un groupement et/ou d'une association d'entraide et de solidarité et à la formalisation de l'entreprise (dont élaboration d'un plan d'affaires) ; (v) connexion aux opérateurs de marché ; (vi) facilitation du financement, dont appui à la mise en relation avec une Institution financière partenaire (IMF et autres) et au transfert d'actif.

La mise en œuvre du modèle complet de progression pourrait s'étaler sur 12 mois. Cependant, la durée pourrait être réduite pour certaines MPME déjà identifiées et promues par d'autres partenaires au développement. Le modèle de progression est, globalement, schématisé comme suit :

Phases/Mois 8 12 1 2 3 5 10 11 (1) Ciblage (2) Animation/coaching/mentoring (3) Formations (techniques de productions et d'élevage, éducation financière, gestion entrepreneuriale) et accompagnement (4) Appui à la création d'un groupement et/ou d'une association d'entraide et de solidarité et à la formalisation de l'entreprise (dont élaboration d'un plan d'affaires) (5) Connexion aux opérateurs de marché (6) Facilitation du financement, dont appui à la mise en relation avec une Institution financière partenaire (IMF et autres)

Tableau n° 10- Modèle de progression schématisé

Source : Schéma conçu durant la mission.

2.2.2.2- Ciblage et sélection des jeunes (et autres acteurs)

Préalablement au ciblage et à la sélection des jeunes, il importe de présenter les différentes catégories de bénéficiaires potentiels. En effet, aux 300 jeunes (MPME) prévus d'être accompagnés et financés, il s'avère indispensable de s'attendre à une demande de financement issue d'une partie des ménages visés par le projet (estimés à 12.000, cf. note conceptuelle du projet).

La présente mission d'évaluation du PEJACC estime qu'il est plus réaliste de prévoir qu'au moins 10% des 12.000 ménages accèdent au financement facilité par le projet. Ces bénéficiaires potentiels visés constitueraient une troisième sous-catégorie de la catégorie 2 relative aux MPME existantes. Ils pourraient être issus des 40% de ménages, autres que jeunes, visés par le PEJACC. Par conséquent, les cibles visées pour la facilitation aux services financiers et non-financiers seraient, au total, de 1.500,

décomposées comme suit :

Tableau n° 11 - Bénéficiaires cibles du projet

Catégories	Dénomination	Nombre	Observations
C1		200	
C.1.1	Primos		Idée de projet à la formulation du projet.
C.1.2	Entreprises existantes		Entreprises ayant déjà démarré (activité non formalisée).
C2		1.290	
C.2.1	Petites entreprises en croissance	90	
C.2.2	Moyennes entreprises	90	
C.2.3	Autres ménages bénéficiaires	1.200	Nombre estimé à 10% des 12.000 ménages visés par le PEJACC (ménages qui pourraient être issus des 40% autres que jeunes visés par le projet).
СЗ	Grandes entreprises: Supermarchés, hôtels, grands restaurants, importateurs.	10	 Supermarchés, hôtels, grands restaurants, importateurs. Grandes entreprises agricoles (tirant les entreprises des catégories 1 et 2). Agrégateurs pouvant collecter la production des cibles des catégories 1 et 2, en relation avec le marché.
	Total	1.500	Dont 300 MPME et 1.200 membres/ménages

Source : Tableau élaboré durant la mission.

La stratégie de ciblage sera différenciée en fonction des catégories de jeunes, bénéficiaires potentiels du PEJACC.

Ciblages de jeunes des catégories C.1 et C2.

Le ciblage sera réalisé en deux étapes : (i) ciblage géographique ; (ii) sélection des bénéficiaires dans les zones ciblées. La première étape concerne un ciblage géographique. La zone géographique est délimitée et validée durant la présente mission d'évaluation du projet. Il s'agit de :

- Nouveaux bassins versants situés dans les régions de Ali-Sabieh (Holl Holl, Obeley, Doureh, Faradil et Dassbiyo), Dikhil (Hanlé), Obock (Assassan et Soublali) et Tadjourah (Randa et Bankoualé):
- Barrage de l'Amitié dans la région d'Arta (sur une superficie de 50 ha) ;
- Anciens bassins versants des projet BAD dans les régions de Dikhil (Harou, Gami), Tadjourah (Daffeinatou et Guirori) et Arta (Douda et Damerjog);
- Zone péri-urbaine de Djibouti.

Les bénéficiaires potentiels du projet devront résider et mener leurs activités économiques dans la zone du projet ciblée. Le bénéficiaire direct du projet peut être un promoteur individuel ou un groupe de promoteurs (jeunes, groupements ou coopératives de jeunes). Est éligible aux appuis du projet, tout jeune, porteur d'initiative économique dans l'une des filières ciblées par le projet (horticole et élevage caprin), pouvant s'insérer dans les chaînes de valeur, y compris dans les métiers connexes pouvant contribuer à l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes (hormis la production, la commercialisation, les services, notamment, le transport, l'agrégation, la communication...).

Durant la deuxième étape, une sélection des bénéficiaires potentiels du projet sera réalisée en fonction des critères d'identification et de sélection définis. En attendant de les affiner en début de projet, les principaux critères d'identification des jeunes sont précisés ci-après : (i) être âgé de 18 à 35 ans ; (ii) résider dans la zone du projet, au sein des communautés rurales ; (iii) disposer d'une idée de projet dans les chaînes de valeur des filières ciblées par le projet, horticole et élevage caprin (cibles de la catégorie 1) ou d'une activité y relative (cible de la catégorie 2). Les jeunes, membres des Clubs de jeunes dans les localités rurales seront privilégiés. L'identification devra tenir compte d'au moins 30% de femmes et 70% de jeunes. Dans la mesure où le PEJACC vise au moins 300 MPME, il est conseillé

de viser au moins le double de ce nombre de jeunes bénéficiaires potentiels du PEJACC.

Le ciblage sera réalisé avec l'appui du partenaire de mise en œuvre sélectionné; l'ADDS est identifié durant la mission d'évaluation comme un partenaire stratégique potentiel. Préalablement à la mise en œuvre de cette phase du projet, une convention de partenariat sera signée avec le projet. La démarche de ciblage des jeunes, bénéficiaires potentiels du projet sera finalisée et validée avec le CEP. Elle fera l'objet de formation du personnel (en particulier les animateurs) qui seront déployés par l'ADDS. Ainsi, dans chaque zone sélectionnée, une campagne d'information sera-t-elle organisée par l'ADDS, touchant la population entière de la zone d'intervention du projet. Cette campagne d'information sera suivie de la mise en place d'un Comité technique de validation et de sélection des jeunes, bénéficiaires potentiels du projet (cf. composition dudit Comité plus haut). Les membres du Comité technique de sélection et de validation seront, ainsi, formés sur leurs rôles et responsabilités, dont les critères d'identification et de sélection des bénéficiaires des catégories C.1 et C.2. Le CEP, de concert avec le Comité technique de sélection et de validation, pourrait apprécier l'option d'identification et de sélection en plusieurs cohortes : deux à trois seraient raisonnables.

Une présélection sera réalisée sur la base des fiches de projet remplies et déposées par les bénéficiaires potentiels. Elle sera suivie d'un entretien individuel (pour les projets individuels) et de groupe (pour les projets de groupes). L'entretien concerne essentiellement le millier de jeunes bénéficiaires potentiels visant à sélectionner les 300 MPME. La sélection finale ne pourra être réalisée qu'à l'issue des phases suivantes, notamment, d'animation, de sensibilisation et de formation. A ce stade, la liste des bénéficiaires potentiels du projet sera finalisée par l'ADDS et transmise au CEP. La présélection, à ce stade, fera l'objet d'un rapport de ciblage qui sera validé par le CEP, en atelier de restitution.

Ciblage des bénéficiaires de la catégorie C.3.

La cible de la catégorie 3 concerne, notamment : (i) les Supermarchés, hôtels, grands restaurants, importateurs ; (ii) les Grandes entreprises agricoles (tirant les entreprises des catégories 1 et 2) ; (iii) des Agrégateurs pouvant collecter la production des cibles des catégories 1 et 2, en relation avec le marché. Cette catégorie d'acteurs peut résider en dehors de la zone du projet, notamment, les grandes villes et/ou les gros bourgs. Ces acteurs devront démontrer leur capacité à collecter les produits agricoles ou d'élevage caprin des bénéficiaires des catégories 1 et 2 du projet. L'identification et la sélection seront réalisées par l'ADDS. La sélection sera suivie de la signature d'une convention de partenariat tripartite entre l'entreprise, l'ADDS et le CEP.

2.2.2.2.3- Animation/coaching/mentoring (éducation financière amorcée) et formation

Il s'agit des phases 2 et 3 du parcours d'accompagnement des jeunes et autres bénéficiaires potentiels du projet. Elles seront mises en œuvre conformément au programme développé dans la sous-composante 2.1. La mise en œuvre démarrera dès le ciblage et durera les douze mois d'accompagnement.

Les actions de renforcement de capacités porteront, à la fois, sur les itinéraires techniques, sur les capacités en gestion (dont éducation financière et conseils en gestion) et sur l'alphabétisation fonctionnelle numérique. Les itinéraires techniques aborderont tous les maillons production et post-production (transformation, commercialisation, services). Ils permettront, ainsi, aux jeunes entrepreneurs de répondre aux exigences de qualité du marché. Les activités du projet, relatives à la structuration des filières et des différentes chaînes de valeur permettront de préciser les activités économiques suivantes (cf. sous-composante 2.1): production maraîchère, élevage caprin, collecte/agrégation, transport, services de communication (de jeunes qui pourraient s'établir autour des périmètres aménagés....

L'alphabétisation fonctionnelle numérique est une thématique importante qui permettra aux jeunes entrepreneurs, non instruits en français ou dans d'autres langues occidentales, d'apprendre à lire et écrire en langue locale. L'un des buts visés est de parvenir à une meilleure compréhension et utilisation des outils simplifiés de gestion qui seront développés.

Les capacités en gestion contribueront à doter les bénéficiaires accompagnés d'outils simplifiés de gestion et de techniques en gestion visant à une meilleure gestion de leurs activités et à rassurer les partenaires, notamment, financiers.

A ce stade, hormis les jeunes entrepreneurs déjà en activité, une attention sera portée sur les « primos »

2.2.2.2.4- Appui à la création d'un groupement et/ou d'une association d'entraide et de solidarité et à la formalisation de l'entreprise (dont élaboration d'un plan d'affaires)

Concomitamment aux actions de sensibilisation et de formation, une attention sera portée sur : (i) les jeunes entrepreneurs désireux d'évoluer en individuel ; (ii) les jeunes entrepreneurs souhaitant évoluer en groupement ou en associés d'une entreprise ; (iii) en général, les affinités entre jeunes, visant à les accompagner à la constitution de groupement et/ou de coopérative. L'accompagnement à la constitution des groupements et/ou coopératives contribuera, entre autres, à renforcer : (i) les liens sociaux entre membres (soutien social, entraide, solidarité...) ; cette dynamique a, d'ailleurs, été notée dans les localités visitées par la mission ; (ii) la discipline et le respect rigoureux des règles établies acceptées de tous.

Il importe de mentionner que l'accompagnement à la création d'entreprise sera réalisé avec les jeunes motivés ayant suivi avec succès les modules d'entrepreneuriat. Par conséquent, les jeunes moins motivés ne pourront finir le parcours d'accompagnement. L'accompagnement des bénéficiaires potentiels (individuels et groupes) sera aussi réalisé en vue de l'élaboration d'un plan d'affaires. Ce dernier vise : (i) à situer l'activité dans une perspective à moyen terme et à mieux la gérer ; (ii) à rassurer les partenaires, en particulier financier, en vue de contribuer à son financement.

2.2.2.2.5- Connexion aux opérateurs de marché

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEJACC, l'accès aux marchés serait renforcé par : (i) la mobilisation, la restructuration, la formation et l'accompagnent des producteurs sur la commercialisation et accès aux marchés (y inclus contract farming) ; (ii) l'appui aux foires des produits locaux frais ; et (iii) le renforcement des capacités et formations sur l'accès aux marchés et sur les normes de qualité pour accéder aux différents marches.

Le PEJACC promouvra l'inclusion des MPME dans les chaines de valeur des filières ciblées, à travers un modèle d'affaires qui permet d'agréger les producteurs et éleveurs appuyés et de les connecter aux marchés de façon équitable. Les actions du projet viseront aussi la mise en relation des producteurs avec les Supermarchés, les grandes usines, les importateurs.... Le but visé est de construire le lien producteurs/éleveurs-agrégateurs-acteurs de marchés. Ce lien pourra faire l'objet de la signature de contrat, intégrant des livraisons fermes, répondant aux exigences de marchés. Par ailleurs, en vue de la mise en place d'une plateforme multiservices pour faciliter l'extension numérique, le PEJACC accompagnera la mise en oeuvre de solutions numériques pour le secteur agricole (horticole) et d'élevage caprin conformément aux recommandations du rapport d'étude sur la transformation numérique pour l'adaptation au changement climatique.

Conformément aux solutions proposées dans le rapport cité ci-dessus, la plateforme multiservices sera un marché numérique pour faciliter la vente des produits locaux avec un système de paiement sécurisé. Il sera aussi un espace d'échange, de concertation et d'informations pour les différents acteurs du marché intervenant, en particulier, dans les chaînes de valeur des filières ciblées par le PEJACC. Il représentera, par ailleurs, un espace de dialoque et de décision sur des sujets communs des acteurs des marches (producteurs, collecteurs, transporteurs, commercants...). En vue de contribuer à assurer la durabilité de la plateforme multiservices, le PEJACC accompagnera la mise en oeuvre sur les aspects clés ci-après : (i) identifier la forme juridique la plus adaptée de la plateforme multiservices ; (ii) accompagner l'élection ou le choix des représentants en charge de l'animation de la plateforme ; (iii) former les représentants ; (iv) assurer la sensibilisation des acteurs en vue de l'utilisation des services offerts ; (v) œuvrer à l'adéquation entre offre et demande en produits agricoles ; (iii) mettre en œuvre les outils permettant de réguler le marché, notamment, en termes de fixation de prix des produits agricoles. La Chambre de commerce de Djibouti est l'un des partenaires clés pouvant contribuer à l'amélioration de l'accès aux marchés, à travers, entre autres : (i) l'ouverture périodique de plateforme de vente pour les MPME promues et accompagnées par le PEJACC ; (ii) l'organisation de foires agricoles, contribuant à la promotion des produits.

2.2.2.2.6- Facilitation du financement, dont appui à la mise en relation avec une Institution financière partenaire (IMF et autres) et au transfert d'actif

Le financement des bénéficiaires accompagnés par le PEJACC serait réalisé sur la base des plans d'affaires réalistes présentés. Pour le premier financement des bénéficiaires des catégories 1 et 2, le plan d'affaires de la MPME devra être sélectionné par le Comité technique de validation et de sélection. Ce dernier devra, ainsi, s'assurer qu'il s'agit d'un bénéficiaire cible du projet et que le plan d'affaires est

réaliste et bancable.

Sélection de la MPME, bénéficiaire potentiel des catégories 1 et 2

Préalablement au financement, le Comité technique de validation et de sélection siègera pour la sélection des plans d'affaires bancables. Il s'agit, notamment, des bénéficiaires potentiels sollicitant la quote-part de subvention, en complément de sa contribution et du crédit à obtenir de l'Institution financière partenaire du projet (IFP). Les critères de sélection ci-après pourront être affinés, en début de projet, par le CEP et l'ADDS en charge de la mise en œuvre de l'accompagnement (cf. ci-dessus la grille d'évaluation et de sélection de la MPME).

Tableau n° 12 – Grille d'évaluation de la MPME (plan d'affaires)

N°	Aspects évalués	Note / 100	Note Obtenue	Commentaire		
1	Motivation et engagement de l'exploitant principal/dirigeants	8%		Le/Les dirigeants sont-ils motivés et engagés à la réussite de leur entreprise ?		
2	Gouvernance-Dirigeants et reconnaissance	8%		L'entreprise dispose-t-elle d'une bonne gouvernance ?		
3	Expériences dans l'activité et profil du/des dirigeants	10%		Le/Les dirigeants disposent-ils de bonnes expériences, formations, vécus et autres éléments attestant de sa (leur) capacité (et en adéquation avec l'activité principale de l'entreprise)?		
4	Produits et/ou services	8%		Les produits ou services de l'entreprise sont-ils clairement précisés et décrits ?		
5	Marchés	5%		Le/Les marchés de l'entreprise existent-ils ? Sont-ils précisés (local, régional, national, étranger) ?		
6	Clientèle	10%		La clientèle de l'entreprise est-elle précisée ? Y a-t-il des preuves de son existence ?		
7	Stratégie commerciale et prix	5%		La stratégie de mise en marché et de prix est-elle bien décrite et pertinente ?		
8	Fournisseurs et prix	5%		La stratégie d'approvisionnement et de prix est-elle bien décrite et maîtrisée ?		
9	Concurrence	5%		L'entreprise dispose-t-elle d'avantages concurrentiels ?		
10	Viabilité financière	10%		Dans quelle mesure l'entreprise est-elle viable financièrement ?		
11	Qualité de gestion	10%		La comptabilité de l'entreprise est-elle organisée et exploitable ?		
12	Aspects environnementaux et climatiques	5%		Dans quelle mesure les aspects environnementaux sont-ils pris en compte ?		
13	Création d'emplois	6%		L'entreprise crée-t-elle d'emplois durables ?		
14	Planification et mise en œuvre	5%		Les activités devant être réalisées pour la mise en œuvre sont-elles bien précisées et séquencées ?		
	Total	100%				

Source : Tableau élaboré dans le cadre de la mission.

Sur la base de cette évaluation, la MPME serait classée comme suit :

Classe 1	Excellent	Α	95% à 100%
Classe 2	Bien	В	80% à 94%
Classe 3	Assez-bien	С	56% à 79%
Classe 4	Moyen	D	50% à 55%
Classe 5	Médiocre	Е	40% à 49%
Classe 6	Inférieur au standard	F	19% à 39%
Classe 7	Douteux	G	10% à 18%
Classe 8	Perte	Н	0% à 9%

La liste des MPME, dont les plans d'affaires sont validés, serait transmise au CEP pour information et

aux IFP pour l'étude et le financement.

Financement des MPME par les Institutions financières partenaires (IFP)

L'accès au financement sera réalisé à travers deux instruments financiers : (i) une ligne de crédit pour les Institutions financières partenaires (IFP) en déficit de liquidité ; (ii) un fonds de garantie pour les IFP en excédent de liquidité. Chacun des instruments financiers sera déployé à travers un mécanisme de financement tripartite à coûts et risques partagés, adapté à chaque catégorie de bénéficiaires cibles, afin de contribuer à assurer sa durabilité (matching grant couplé au crédit).

En attendant la validation en début de projet, au premier financement, les mécanismes de financement adaptés à chaque catégorie de bénéficiaires peuvent être structurés comme suit :

- (i) Pour les cibles de la catégorie 1, accompagnées dans un modèle de graduation (cf. description ci-dessus), un mécanisme de financement tripartite à coûts et risques partagés serait mis en œuvre, notamment, une contribution du bénéficiaire de 10% (une partie pourrait être estimée en nature), une quote-part du projet en subvention de 70% et un crédit d'une IFP de 20%;
- (ii) Pour les cibles de la catégorie 2 (autres que les autres ménages), une contribution du bénéficiaire de 10%, un mécanisme de financement tripartite à coûts et risques partagés serait aussi déployé, avec une quote-part du projet en subvention de 50% et un crédit d'une IFP de 40%;
- (iii) Pour les cibles de la catégorie 3 (et les autres ménages de la catégorie 2), il s'agit d'un mécanisme de financement bipartite à coûts et risques partagés, constitué d'une contribution du bénéficiaire de 10% à 20%, d'un crédit d'une IFP de 80% à 90% (l'appui du projet sera une subvention intelligente à travers le renforcement de capacités techniques).

Pour toutes catégories confondues, au renouvellement du crédit, il s'agira d'un mécanisme de financement bipartite à coûts et risques partagés (bénéficiaires et IFP).

Le financement couvrira tous les maillons, production et post-production, notamment : (i) investissement ; il s'agit, essentiellement, d'équipements nécessaires pour la production et la transformation (par exemple, motoculteurs, tracteurs, équipements de transformation, petits équipements en lien avec les services de téléphonie de jeunes installés autour des périmètres aménagés...) ; (ii) fonds de roulement (y compris fonctionnement) ; il vise à renforcer les fonds de démarrage d'une activité ou à assurer son renforcement pour accroître l'activité. La durée du crédit pourrait être supérieure à un an pour certaines spéculations et financement d'équipements.

Le financement des MPME sera assuré selon la politique et les procédures des IFP, ajustées en cas de nécessité (y compris la réduction de taux d'intérêt, au regard des mesures de « derisking » qui seront mises en œuvre).

Les IFP suivantes ont été prospectées durant la mission d'évaluation : (i) CPEC et Microfinance islamique (Institutions de microfinance) ; (ii) banques (CAC Internationale, East Bank, Salam Bank, BCIMR).

Une procédure de sélection rigoureuse des Institutions financières sera adoptée. La sélection finale sera réalisée au démarrage du projet selon la procédure suivante d'évaluation de leur viabilité : (i) actionnariat, orientation en financement agricole, zone de couverture et proximité avec les cibles du projet ; (ii) viabilité technique (gouvernance, système d'information de gestion et système de contrôle interne) ; (iii) viabilité financière (structure de l'Actif et du Passif, portefeuille de crédit et qualité, efficacité et efficience, capacité de financement avec effet de levier). Il s'agit d'un rating visant à sélectionner les IFP viables ou à bonne perspective de viabilité.

Au regard des échanges techniques eus avec les IFP rencontrées pendant la mission, l'articulation suivante entre IFP (à titre indicative, car toutes les IFP prospectées restent potentiellement éligibles) pourrait être appréciée au démarrage du projet :

- (i) CPEC, Institution de microfinance de proximité ; la Microfinance islamique pourrait être identifiée pour couvrir certains bénéficiaires éligibles ;
- (ii) FDED, pour assurer la gestion de la ligne de crédit ; la diversification avec une banque commerciale classique est fortement recommandée ;
- (iii) FOGAD, pour la gestion de la ligne de garantie ; l'option d'assurer une garantie partielle du portefeuille serait étudiée.

Ainsi, le FDED (et éventuellement une autre banque commerciale classique) et FOGAD seront mis en articulation avec les Institutions de microfinance pour assurer le financement de proximité des bénéficiaires éligibles du projet. Avec les IFP sélectionnées, un accord-cadre de partenariat sera signé avec le projet.

Au regard des mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet (structuration des chaînes de valeur des filières ciblées, aménagement des périmètres, itinéraires techniques, accès aux marches, appui à l'organisation et au renforcement de capacités techniques des bénéficiaires, notamment, en gestion...), les taux d'intérêt seront négociés avec les IFP. Il s'agit de : (i) taux d'intérêt sur les placements ; (ii) taux d'intérêt sur le dépôt de garantie du demandeur de financement éligible ; (iii) taux effectif global appliqué au crédit accordé (taux d'intérêt et autres commissions à payer par le demandeur du financement).

Estimation des besoins en financement, de la ligne de crédit et du fonds de garantie

L'enveloppe de financement des bénéficiaires cibles du PEJACC est estimée à 5 millions de dollars. Il est décomposé en quote-part de subvention et de crédit (Matching grant, couplé au crédit). Le tableau ci-dessous présente les différentes cibles, ainsi que les mécanismes de financement y relatifs :

Tableau n° 13 - Cibles et mécanismes de financement y relatifs

Catégories Dénomination		Nombre	Mécanism	anisme financement		
			Bénéficiaires	Subvention	IFP	
C1		200	10%	70%	20%	
C.1.1	Primos	100	10%	70%	20%	
C.1.2	Entreprises existantes	100	10%	70%	20%	
C2		1 290	10%	50%	40%	
C.2.1	Petites entreprises en croissance	60	10%	50%	40%	
C.2.2	Moyennes entreprises	30	10%	50%	40%	
C.2.3	Autres ménages bénéficiaires	1 200	10%	0%	90%	
C3	Grandes entreprises	10	10%	0%	90%	
	Supermarchés, hôtels, grands restaurants, importateurs.					
	Total	1 500				

Sur la base des contributions des parties prenantes (ci-dessus), la contribution moyenne par partie prenante est estimée à :

Tableau n° 14 - Moyenne des contributions des parties prenantes au financement

	Bénéficiaires	Subvention	IFP
Moyenne des contributions des parties prenantes	10%	50%	40%
au financement			

Au regard de la moyenne des contributions, l'enveloppe globale de financement prévu par le projet, ainsi que la décomposition en ligne de crédit et de garantie sont présentées comme suit :

Tableau n° 15 – Estimation de la subvention, de la ligne de crédit et du fonds de garantie

Rubriques	Montant en dollars	% de ré	partition
Répartition enveloppe	5 000 000		
Subvention	2 500 000	50%	
Crédit (et dépôt de garantie)	2 500 000		50%
Ligne de crédit	1 750 000	70%	
Fonds de garantie	750 000		30%

Les pourcentages d'estimation de la ligne de crédit (70%) et du fonds de garantie (30%) sont retenus sur la base des hypothèses suivantes :

- (i) La ligne de crédit est destinée à surtout financer les jeunes « primos » et entreprises existantes, bénéficiaires de la catégorie C.1, les petites entreprises en croissance et moyenne entreprises, bénéficiaires des catégories C.2.1 et C.2.2; pour cette cible, les Institutions de microfinance sont, en principe, plus proches; elles sont, dans la plupart des cas, en déficit de liquidité, nécessitant la mobilisation de la ligne de crédit;
- (ii) Il n'est pas prévu de subvention pour les autres ménages bénéficiaires (catégorie C.2.3) et les grandes entreprises (catégorie C3) ; en conséquence, elles bénéficieront surtout d'un crédit accordé par les IFP, adossé au fonds de garantie (mécanisme bipartite à coûts et risques partagés) ; les besoins en financements des grandes entreprises seront, quasiment, assurés par une banque partenaire ; elle devrait être, en principe, en excédent de liquidité.

Les expériences du financement des jeunes dans le passé permettent d'estimer le montant de crédit entre 700.000 FDJ et 4.000.000 FDJ, en fonction du projet présenté (environ 4.000 USD à environ 22.500 USD). Il s'agit d'une estimation relative aux bénéficiaires des catégories 1 et 2 (hormis les autres ménages bénéficiaires) nécessitant la mobilisation de la subvention du projet. Les besoins en financement devraient être relativement plus importants pour les cibles de la catégories 3.

L'enveloppe de financement prévu est, relativement, limitée. Cependant, le nombre de bénéficiaires à financer serait plus important compte tenu de la contribution au financement par les IFP avec effet de levier (plus de 6 pour le FOGAD par exemple).

2.2.2.2.7- Services non-financiers en accompagnement des bénéficiaires du projet

Afin de contribuer à assurer la durabilité des mécanismes de financement, un programme de renforcement de capacités techniques des parties prenantes sera mis en œuvre. Il s'agira :

- (i) Pour les MPME, d'éducation financière et technologique ainsi que de conseils en gestion (dont accompagnement en renforcement d'outils de gestion et en formalisation juridique) ; ces appuis contribueront à une meilleure gestion et à rassurer les partenaires ;
- (ii) Pour les IFP, de l'adaptation des politiques et procédures opérationnelles (dont celles relatives au crédit), ainsi que le renforcement de capacités en financement agricole.

Les appuis techniques envisagés intègrent l'accompagnement à l'élaboration du plan d'affaires. Ce dernier vise à situer les activités économiques menées par les bénéficiaires du projet dans une perspective à moyen terme et à rassurer les partenaires, notamment, financiers.

Le renforcement institutionnel des IFP vise à assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en services financiers des bénéficiaires cibles du projet dans le secteur agricole. Il sera mis en œuvre à travers des ateliers de formation des dirigeants et personnel, l'adaptation des politiques et procédures. Il portera aussi sur l'appui à la mise en place de nouveaux produits spécifiques de l'agriélevage, digitalisation, la formation en gestion des risques (dont agricoles) etc. Les appuis aux IFP viseront, aussi, une amélioration de l'inclusion financière, notamment, en termes de diversification des canaux de distribution des services financiers dans le rural. Ainsi, les appuis porteront-ils sur l'accompagnement : (i) à la mise en place d'Agents tiers dans les milieux plus reculés ; (ii) à la digitalisation ; la mise en œuvre d'opérations par la téléphonie mobile est visée.

Le projet accompagnera la mise en oeuvre des politiques et procédures en vue d'assurer une offre adaptée et sécurisée en refinancement, dans le cadre de l'articulation entre IFP. Il appuiera aussi l'Institution de garantie sélectionnée à affiner sa politique et ses procédures en intégrant, en cas de nécessité, la garantie partielle de portefeuille de crédit.

Par ailleurs, les appuis du projet porteront, aussi, sur la structuration des différents maillons des chaînes de valeur des filières ciblées, l'accès aux marchés et la contractualisation avec les acteurs du marché (dont contrat ferme de livraison des produits agricoles et de transformation avec des Supermarchés et des importateurs par exemple ; la faisabilité a été appréciée durant la mission avec un Supermarché (celui-ci est favorable à la contractualisation, à condition que des normes de qualité des produits soient respectées). Pour ce qui est du renforcement de capacités lié à l'accès aux marchés concernera, entre autres, la connaissance et le respect des normes de qualité afin de mieux respecter leurs exigences.

Le déploiement des services non-financiers en renforcement de capacités techniques sera assuré par divers partenaires, en fonction de la catégorie de bénéficiaires : (i) ADDS, concernant les bénéficiaires de la catégorie 1 et une importante partie des bénéficiaires de la catégorie 2 ; (ii) le CLE, pour certaines

cibles de la catégorie 2 et les bénéficiaires de la catégorie 3. La Chambre de commerce pourrait être mobilisée pour un accompagnement et/ou coaching concernant certaines cibles de la catégorie 2 et les bénéficiaires de la catégorie 3. Enfin, la CEP sera accompagnée, dans la mise en œuvre des mécanismes de financement, par une assistance technique perlée d'environ 4,5 mois, étalée sur la durée du projet.

2.2.2.2.8- Modalités de mise en œuvre du financement

Le mécanisme de financement mis en œuvre vise à permettre aux IFP d'assurer une offre sécurisée en financement (dont crédit) aux MPME accompagnées par le projet, intervenant dans les chaînes de valeur des filières ciblées. La mise en œuvre du mécanisme implique plusieurs acteurs techniques et financiers. Le bénéficiaire potentiel du financement devra être, au préalable, éligible au projet (cf. ciblage). Les étapes de mise en œuvre du financement sont décrites ci-dessous : (i) sélection des IFP et contractualisation ; (ii) mobilisation de la ligne de crédit et du fonds de garantie et placement ; (iii) refinancement des Institutions de microfinance par les banques partenaires (en cas de nécessité) ; (iv) garantie partielle de portefeuille de crédit assurée par l'IFP en charge de la gestion du fonds de garantie ; (v) financement des bénéficiaires éligibles au projet ; (vi) gestion des impayés ; (vii) suivi-évaluation du mécanisme de financement. Préalablement à la description, quelques principes clés méritent d'être énoncés.

Principes directeurs clés. Le financement des MPME visées nécessite la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable, contribuant à assurer la pérennité du dispositif. Aussi, s'avère-t-il impérieux de l'encadrer par des principes généraux visant à contribuer à mitiger, au mieux, les risques encourus dans le cadre du financement des MPME visées par le projet. Quelques principes généraux pris en compte sont précisés ci-dessous.

Critères d'éligibilité. Les IFP devront remplir certaines conditions visant à assurer leur viabilité. A défaut, les IFP devront démontrer une bonne perspective de viabilité. Il en est de même des bénéficiaires des financements accordés par les IFP, ainsi que des activités économiques menées (cf. chaînes de valeur ciblées par le projet).

Effet multiplicateur. En vue de contribuer à améliorer l'accès des groupes cibles du projet au financement, les IFP devront s'engager à assurer l'offre en crédit avec effet multiplicateur négocié (au moins 3 serait appréciable). Il s'agit d'un effet de levier visant à accroître le financement en crédit, en engageant une partie des ressources financières propres des Institutions financières partenaires.

Garantie silencieuse et ligne de crédit silencieux. Le portefeuille de crédit des IFP (banques, Institution de microfinance et autre fonds) est, en partie, garanti par l'Institution financière en charge de la gestion du fonds de garantie, à l'insu des bénéficiaires finaux. Ainsi, les dispositions sont-elles prises en vue d'éviter d'afficher (aux bénéficiaires finaux) la garantie accordée.

Pratiquement, il s'agit de dispositions visant : (i) pour les IFP (banques et autres fonds, Institution de microfinance et Institution de garantie), à appliquer leur politique et leurs procédures classiques de financement, validées au préalable avec le projet ; (ii) pour le projet, à veiller à limiter les communications autour de la garantie accordée et de la ligne de crédit destinés au financement des bénéficiaires finaux.

Partage de risques. Les IFP devront s'engager à contribuer au financement des bénéficiaires cibles, sur leurs ressources propres, avec une prise de risque. Le mécanisme de financement étant à coûts et risques partagés, la prise de risque sera progressive pour les IFP et dégressive pour le projet, en fonction de la qualité du portefeuille de crédit relative aux MPME accompagnées par le projet.

Financement et refinancement. Les fonds mis à la disposition du bénéficiaire final constituent du crédit remboursable. Le financement est assuré à partir des ressources financières mobilisées par les IFP (banques, autres fonds et Institution de microfinance). Cependant, les Institution de microfinance (éligibles) partenaires du projet, en déficit de liquidité, pourront mobiliser auprès d'une banque partenaire ou du fonds partenaire, des ressources financières nécessaires pour assurer une offre en services financiers adaptés aux MPME accompagnées par le projet ; cette ressource financière complémentaire mobilisée est dénommée « refinancement bancaire ».

Respect des règles environnementales et sociales. Les normes environnementales et sociales définies dans le cadre de la mise en œuvre du PEJACC devront être respectées par toutes les parties prenantes (banques, Institution de microfinance, Institution de garantie et bénéficiaires finaux). La sélection des IFP devra intégrer dans l'évaluation des risques, les aspects relatifs aux changements climatiques, environnementaux et sociaux. Les activités à ne pas financer dans ce cadre seront

précisées en début de mise en œuvre du projet en vue d'éviter l'inéligibilité de certains financements.

Protection des groupes cibles et performance sociale. Le financement des MPME du projet contribue à la lutte contre la pauvreté dans ses zones d'intervention et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Tout en assurant une gestion professionnelle du financement des MPME accompagnées par le projet, les parties prenantes devront s'engager à assurer l'offre de services financiers en respectant les normes de la finance responsable, les principes de protection des clients et à mitiger, au strict minimum, les risques sociaux.

Sélection des IFP et signature d'accord-cadre avec le projet

Les IFP seront sélectionnées sur une base compétitive. Durant la mission certaines Institutions financières, partenaires potentiels du projet, ont été ciblées. Une analyse succincte de la viabilité de ces IFP sera réalisée. La viabilité des IFP (ou la bonne perspective de viabilité) devra être assurée dans le temps. Aussi, une évaluation périodique s'avère-t-elle indispensable en vue de s'assurer que les IFP démontrent une réelle capacité à délivrer, efficacement, une offre durable en services financiers en faveur des MPME accompagnées par le projet. L'évaluation porte sur les principaux aspects ci-après : cadre juridique et réglementaire (dont actionnariat), offre en services financiers et non-financiers (dont canaux de distribution, zones de couverture et expériences en financement agricole/élevage), aspects techniques (dont évaluation de la gouvernance, du système d'information de gestion, du système de contrôle interne), performance financière (dont évaluation de la structure de l'Actif et du Passif, de l'évolution et de la qualité du portefeuille de crédit, de l'efficacité, du rendement, du respect des normes prudentielles), respect des normes environnementales et sociales. A l'issue de l'évaluation, une notation/rating sera réalisée, permettant de porter un jugement sur la pérennité des IFP. La notation ciaprès, suggérée, pourra être affinée en début de mise en œuvre du projet :

Tableau n° 16 – Grille de notation/rating des IFP

	NOTATION INSTITUTION FINANCIERE			
N°	Rubriques notées	Notes prévues	Notes attribuées	Observation
1	Zone de couverture, orientation stratégique et offre en services financiers et non-financiers, clientèle cible Zone de couverture, orientation stratégique, membre, clientèle cible (rural, urbain/périurbain), membre, clientèle cible (femmes & jeunes), services financiers et non-financiers spécifiques aux groupes cibles, agences/guichets ruraux	25		
2	Gouvernance et actionnariat Niveau d'instruction des dirigeants, renouvellement des mandats, respect des réunions et qualité des PV, planification et budgétisation, composition de l'actionnariat			
3	Système d'information de gestion Logiciels, politiques et manuels de procédures et qualité, conformité des états aux normes (dont référentiel)	10		
4	Système de contrôle interne Structuration/Organisation (dont incompatibilités de fonctions), service et dispositif de contrôle (personnel), dispositif de suivi-contrôle/Dirigeants, dispositif de gestion des risques	10		
5	Performance financière Structure de l'Actif/Passif, qualité du portefeuille de crédit, efficacité/efficience, rentabilité/rendement	20		
6	Normes prudentielles	10		
7	Cf. réglementation. Performance environnementale et sociale Capacité à évaluer, suivre et rapporter sur les risques majeurs liés financement	10		
	NOTE TOTALE	100		

A l'issue du rating interne, la note totale (NT) obtenue par chaque IFP la situerait dans l'une des six classes de viabilité prévues. Au-delà de l'évaluation des IFP, cette grille de notation permettra, entre autres, de les sélectionner :

Classe	Note Totale (NT)	Observation
--------	------------------	-------------

А	NT = > 80%	IFP à viabilité certaine
В	80% > NT = > 70%	IFP à viabilité bonne
С	70% > NT = > 60%	IFP à viabilité assez bonne
D	60% > NT = > 50%	IFP à viabilité moyenne
Е	50% > NT = > 40%	IFP à viabilité faible
F	NT < 40%	IFP à viabilité incertaine

En principe, seules les IFP ayant réuni une note totale supérieure à 60% devraient être sélectionnées ou maintenues dans le partenariat avec PEJACC. La sélection finale des IFP tiendra compte des conditions financières négociées (taux d'intérêt notamment) et de la proximité de l'Institution avec les bénéficiaires cibles. La diversité d'IFP (banques, Institutions de microfinance, Institution de fonds de garantie) s'impose dans l'articulation à réaliser entre ces Institutions en vue de faciliter le financement des bénéficiaires du projet. Par consequent, si les notes obtenues se révèlent être faibles, compte tenu de l'environnement financier en Djibouti et de la jeunesse de la microfinance, une commission ad hoc analysera la situation et choisira, sur la base du diagnostic réalisé, les IFP les moins risquées.

L'évaluation des IFP peut être réalisée par une commission ad hoc, constituée des Responsables en charge de l'entrepreneuriat et du crédit et du suivi-évaluation et en charge de la gestion financière. En cas de nécessité, la commission pourrait se faire assister par un consultant local.

Signature d'un accord-cadre PEJACC/IFP

A l'issue de la sélection de l'IFP, un accord-cadre pluriannuel sera signé entre le projet et chaque IFP. L'accord-cadre précisera, entre autres : objet, durée, zones de couverture, groupes cibles et principales activités économiques à financer, estimation des besoins de financement, modalités de mise en œuvre du financement, garanties, obligations des parties prenantes, mécanisme de suivi-évaluation.

L'accord-cadre fera l'objet d'une non-objection de la BAD.

L'accord-cadre intégrera les indicateurs de performance, notamment, en termes de nombre de bénéficiaires à financer, d'encours d'épargne et de crédit....

Placement des fonds (ligne de crédit et fonds de garantie) dans les IFP

Une estimation des besoins en financement sera réalisée en début d'année en vue d'en déduire le montant estimatif de la ligne de crédit et/ou du fonds de garantie à mobiliser. Les fonds mobilisés auprès du FIDA et de la BAD seront, ainsi, placés en dépôt à terme dans les IFP en charge de la gestion de la ligne de crédit et du fonds de garantie du projet. Les placements se feront dans les banques sélectionnées en vertu des principes financiers clés, de compromis entre rentabilité et risques et de diversification des risques. Le placement des fonds par le projet à la banque fera l'objet d'un contrat de placement. Ce dernier spécifiera, nettement, la nature du placement retenu. En vue de mieux rentabiliser les placements, il est suggéré de capitaliser les intérêts nets, déterminés sur la base du taux d'intérêt négocié (intérêts échus rajoutés sur le capital à chaque échéance).

Financement des bénéficiaires éligibles au projet

Chaque IFP financera le plan d'affaires du bénéficiaire éligible. En effet, le bénéficiaire potentiel identifié par le projet sera, préalablement, appuyé à l'élaboration de son plan d'affaires. Celui-ci peut être très synthétique pour des bénéficiaires potentiels disposant d'activités économiques de très petite taille. Le plan d'affaires sera renforcé pour des bénéficiaires potentiels menant des activités de taille relativement importante (bénéficiaires des catégories 2 et 3). La Structure d'accompagnement en charge de l'appui au bénéficiaire potentiel (itinéraire technique et éducation financière), le mettra en relation avec une IFP. Le bénéficiaire, demandeur du financement, introduira auprès de l'IFP son plan d'affaires pour son financement. Une validation par le projet de la liste des bénéficiaires (demandeurs du crédit) est requise afin de s'assurer qu'il s'agit bien des MPME accompagnées par le projet. Préalablement à l'étude du dossier de crédit par l'IFP, le demandeur du financement déposera sa contribution (en principe, 10% du montant demandé) en dépôt de garantie dans les livres de l'IFP. Dès l'approbation du dossier de crédit, le crédit sera accordé conformément aux politiques et procédures de l'IFP (conjointement validées par le projet et l'IFP). Pour les bénéficiaires du projet, éligible à la subvention du projet, le virement sera réalisé dès l'approbation du crédit. En vue de mitiger les risques d'échec, les dispositions suivantes seront prises, autant que faire se peut :

- (i) Prévoir dans le dossier du crédit et de la mobilisation de la subvention, un phasage des décaissements de fonds ; ainsi, le décaissement de la phase suivante sera adossé à la justification et la validation des activités et résultats intermédiaires liés à la phase précédente ;
- (ii) La mobilisation de la subvention sera effective dès l'octroi du crédit au bénéficiaire ;
- (iii) Les équipements financés seront déposés en garantie et ne deviendra la pleine propriété des bénéficiaires qu'à l'issue du remboursement total du crédit.

Le financement du bénéficiaire éligible est sécurisé par, entre autres : (i) la maîtrise de l'activité menée (du fait surtout de l'accompagnement du projet, en termes de connaissance de l'itinéraire technique) ; (ii) l'aménagement des périmètres ; (iii) l'appui à la mobilisation d'équipements adéquats en vue d'améliorer la productivité et de la résilience au changement climatique ; (iv) l'amélioration de la rentabilité de l'activité, en conséquence, de la capacité de remboursement du bénéficiaire du crédit ; (v) les actions liées à l'éducation financière. Cependant, le financement assuré par l'IFP sera aussi garanti par : (i) caution solidaire du groupement auquel le bénéficiaire a adhéré ; (ii) l'aval de l'association dans laquelle le groupement est membre ; (iii) la quote-part de risque pris par le projet.

Refinancement des SFD par les banques partenaires

Les ressources propres des Institutions de microfinance partenaires peuvent s'avérer insuffisantes pour couvrir les besoins en crédit des MPME accompagnées par le projet. Cette insuffisance peut aussi se justifier compte tenu des contraintes de la réglementation. Ainsi, en cas de déficit de liquidité, les Institutions de microfinance partenaires, accompagnées par le projet se feront-ils refinancés auprès des IFP partenaires (banques et autres Institutions). Pour les Institutions de microfinance partenaires identifiées, en cas de nécessité, elles seront accompagnées à se faire refinancer auprès de la banque partenaire identifiée (ou autres partenaires). Le dossier de refinancement bancaire sera monté par chaque Institution de microfinance partenaires éligible et adressé à la banque partenaire du projet. Il s'agit de l'aboutissement du processus d'identification des bénéficiaires potentiels et de la validation par le projet des besoins de financement exprimés auprès des Institutions de microfinance partenaires. Le montant du refinancement demandé correspondra au montant total des besoins en financement exprimés (et validé par l'Institution de microfinance partenaire), déduction faite de la quote-part de ses ressources propres à injecter. La validation de la liste des MPME sera suivie du montage du dossier de refinancement à adresser à la banque partenaire du projet. Le dossier de refinancement bancaire respectera les exigences de la banque en charge du refinancement bancaire (politique et procédures, dont le suivi). Au déblocage du refinancement bancaire, les IFP impliquées en informeront le projet.

Garantie partielle de portefeuille des IFP

La garantie partielle de portefeuille de crédit est le second instrument financier développé par le projet. En effet, certaines IFP pourraient disposer de suffisamment de liquidité pour assurer le financement des bénéficiaires cibles du projet. Il s'agit, ainsi, des IFP excédent de liquidité. Les IFP assureront le financement des cibles du projet, accompagnés par les prestataires de services non-financiers recrutés par le projet. Les IFP du projet pourraient, ainsi, solliciter une garantie partielle de portefeuille de crédit accordée dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Les IFP du projet, en cas de nécessité, seront accompagnées à obtenir la garantie partielle de leur portefeuille de crédit, notamment, ayant financé les cibles du projet. Le dossier de demande de garantie sera monté par chaque IFP éligible et adressé à l'Institution de garantie. Il s'agit de l'aboutissement du processus d'identification des bénéficiaires potentiels et de la validation par le projet des besoins de financement exprimés auprès des IFP partenaires. La validation de la liste des MPME sera suivie du montage du dossier de demande de garantie à adresser à l'Institution de garantie, partenaire du projet. Le dossier de demande de garantie respectera les exigences de l'Institution de garantie (politique et procédures, dont suivi). A l'accord de la garantie, les IFP impliquées en informeront le projet.

Gestion des impayés

En cas d'impayés, les actions de recouvrement seront mises en œuvre, conformément aux politique et procédures de l'IFP concernée. Cependant, si les impayés persistent au-delà de la période définie dans les accords-cadres, ils seront couverts ainsi qu'il suit : (i) le dépôt de garantie sera mobilisé ; (ii) la prise de risque imputée sur la quote-part de risque prise par les autres parties prenantes (projet et IFP). Les IFP mettront en œuvre la politique et les procédures de garantie des crédits accordés, préalablement discutées et validées de concert avec le projet. Par ailleurs, les garanties liées aux bénéficiaires finaux à financer par les IFP sont aussi valables.

Suivi-évaluation du mécanisme de financement

Le suivi de la mise en œuvre du mécanisme de financement sera réalisé à travers les rapports et une évaluation périodique.

Suivi-évaluation. Le suivi-évaluation sera réalisé à la fois au niveau du projet et des IFP. Les indicateurs de performance seront suivis (dont indicateurs de performance minimale). Les indicateurs globaux de performance sur la période couverte par l'accord-cadre seront précisés. Il s'agit d'indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs. Les indicateurs de performance minimale représentent 75% des indicateurs globaux de performance. En dessous de cette performance minimale, en principe, l'accord-cadre ne pourra être renouvelé. Cependant, la décision finale ne sera prise qu'après une analyse minutieuse des raisons justifiant la contre-performance par les parties signataires des accords-cadres et des contrats. Par ailleurs, les IFP fourniront au projet, un rapport trimestriel et un rapport annuel. Il sera composé de deux parties : (i) suivi des activités ou des opérations ; (ii) suivi financier (états financiers et statistiques). Une évaluation de la mise en œuvre du financement sera réalisée, à mi-parcours et finale, les performances et contre-performances seront analysées, ainsi que les mesures prises et les perspectives d'évolution.

Suivi des missions du projet. Enfin, les IFP devront s'engager à recevoir les missions de supervision et de suivi du projet, ainsi que les auditeurs (ou Commissaire aux comptes du projet), s'ils le jugent nécessaire.

Risques et mesures de mitigation.

Les risques encourus dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de financement / projet sont de divers ordres. Les principaux risques sont, succinctement, présentés ci-dessous, ainsi que les mesures de mitigation.

Risques encourus et mesures de mitigation

Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de financement du projet, les risques encourus sont liés à la perte éventuelle que pourraient subir les MPME financés et les IFP éligibles qui assurent l'offre en financement des MPME du projet, du fait de leur non-remboursement. Les risques encourus sont, soit liés aux MPME financées, soit liés à la gestion des IFP, ou relatifs à la mise en œuvre du mécanisme de financement développé. Les principaux risques sont sommairement énoncés ci-après :

- a. Risques liés aux MPME : (i) aléas climatiques et autres catastrophes naturelles ; (ii) mauvaise gestion de l'activité et des fonds reçus ; (iii) difficultés liées au marché et au prix des produits commercialisés ; (iv) difficulté d'assurer une qualité durable des équipements mis à la disposition par le projet ; (v) surendettement ; (vi) mauvaise utilisation du crédit ou détournement de l'objet du crédit ; (vii) mauvaise foi ; (viii) maladie ; (ix) décès du bénéficiaire... ; (x) détournement des transferts monétaires et/ou capture par les élites ou notables ;
- b. Risques liés aux IFP éligibles (banques, Institutions de microfinance et Institution de garantie)
 : (i) gestion peu professionnelle du financement et système de gestion peu efficace ; (ii) insuffisante orientation sur le financement agricole ; (iii) rigidité dans la mise en œuvre des politiques et procédures des IFP (en l'occurrence, les banques), avec une faible prise en compte du financement agricole ; (iv) faible possibilité de diversification des IFP ;
- c. Risques liés aux prestataires de services non-financiers mobilisés par le projet : (i) qualité insuffisante dans la mise en œuvre des services non-financiers assurés par les prestataires de service (appui à l'accompagnement des bénéficiaires) ; (ii) réticence à la prise en charge, après le projet, du coût des services d'appui (services non-financiers), mettant en question la qualité durable de leur offre de produits sur le marché;
- d. Risques liés au projet : suivi insuffisamment professionnelle du PEJACC (dont les fonds placés), mettant en cause la pérennité du mécanisme de financement.

Au regard de cette énumération des risques, les principales classes de risques s'y retrouvent, notamment, les risques financiers (dont liés au crédit), les risques opérationnels (dont liés aux systèmes et aux ressources humaines), les risques de réputation et les risques liés à la gouvernance des Institutions, parties prenantes à la mise en œuvre du projet. A cela s'ajoutent les risques environnementaux et sociaux précisés évoqués plus haut.

Mesures de mitigation

De manière générale, la quasi-totalité des risques seront atténués à travers la mise en œuvre stricte des dispositions du mécanisme de financement du projet et des politiques et des procédures des IFP, conjointement validées projet/IFP. De manière spécifique, les mesures ci-après visent à mitiger les

risques encourus:

- a. Strict respect des dispositions liées à la mise en œuvre des mécanismes financiers ;
- b. Strict respect des politique et procédures des IFP, conjointement validées projet/IFP;
- c. Sélection rigoureuse des IFP engagées dans le financement durable rural et agricole ;
- d. Mobilisation de ressources humaines compétentes (en conséquence, le renforcement de compétences techniques) au niveau de toutes les parties prenantes de la mise en œuvre du mécanisme financier ;
- e. Accompagnement efficace des bénéficiaires finaux par les prestataires de service du projet, en l'occurrence, l'appui à l'élaboration de plan d'affaires réaliste permettant : (i) d'accompagner, effectivement, la réalisation de leurs activités économiques et leur évolution dans le temps ; (ii) de rassurer les partenaires financiers (plan d'affaires réaliste et bancable) ;
- f. Appui aux bénéficiaires à l'ouverture de compte individuel dans les IFP (dont les bénéficiaires de la catégorie 1) ; autant que possible, les opérations financières seront réalisées à travers les comptes ouverts et non en espèces ;
- g. Strict respect par les IFP des critères d'éligibilité des bénéficiaires finaux ;
- h. Respect strict des seuils d'alerte en vue de prendre des mesures rigoureuses qui s'imposent ;
- i. Strict respect des dispositions du projet, quant à l'identification, l'évaluation et la mitigation des risques environnementaux et sociaux.

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du mécanisme financier, des indicateurs minimums de performance seront intégrés aux accords-cadres conclus avec les différents partenaires. Par ailleurs, le dispositif de suivi-évaluation intègre le suivi d'un seuil d'alerte. Si des indicateurs d'alerte sont violés, le projet devra effectuer une évaluation générale de l'IFP et prendre des mesures qui s'imposent. Le seuil d'alerte est précisé, par niveau, ainsi qu'il suit :

Mécanisme d'alerte (indicateurs clés)		
Evaluation IFP et autres prestataires	Indicateurs de performance minimale: <75% Note d'évaluation de risque des IFP (NT correspondant à la classe D)	
Qualité du portefeuille de crédit	Taux de remboursement Institution de microfinance/Banque-Fonds : <95% PAR 30 = ou > 3% (IFP/Bénéficiaires finaux) PAR (90) > 5% (IFP/Bénéficiaires finaux)	

Terme de référence de l'Assistance Technique en Finance inclusive

Contexte et justification de la mission

- 1. Le Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique (PEJACC) est mis en œuvre par le Gouvernement de Djibouti, avec l'appui de divers partenaires au développement, dont en particulier la BAD et le FIDA. L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience des chaines de valeur pastorales et agro-pastorales et de créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes dans le secteur agro-pastoral.
- 2. Le PEJACC couvrira les zones suivantes : (i) les nouveaux bassins versants situés dans les régions de Ali-Sabieh (Holl Holl, Obeley, Doureh, Faradil et Daasbiyo), Dikhil (Hanlé), Obock (Assassan et Soublali) et Tadjourah (Randa et Bankoualé) ; (ii) le barrage de l'Amitié dans la région d'Arta (sur une superficie de 45 ha) ; et (iii) la zone péri-urbaine de Djibouti (spécifiquement pour la composante 2 d'appui à l'émergence d'un entrepreneuriat agricole inclusif et résilient). Le PEJACC touchera environ 79 200 personnes, soit environ 12 000 ménages (bénéficiaires directs attendus, intervenant dans les chaînes de valeur des deux filières ciblées, horticole et élevage caprin), dont au moins 40% de femmes et plus de 60% de jeunes âgés de 18 à 35 ans au sein des communautés rurales et dans la ville de Djibouti. Les bénéficiaires indirects sont estimés à plus de 240 000 personnes.
- 3. Le PEJACC est structuré en trois composantes : (i) Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique (composante 1) ; (ii) Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique (composante 2) ; (iii) Gestion et coordination du projet (composante 3).
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2, il est prévu d'améliorer l'accès des bénéficiaires cibles du projet, estimés à 1 400 (80 entrepreneurs, 120 PME et 1200 autres ménages), au financement et aux marchés. L'accès au financement sera réalisé à travers deux instruments financiers : (i) une ligne de crédit pour les Institutions financières partenaires (IFP) en déficit de liquidité ; (ii) un fonds de garantie pour les IFP en excédent de liquidité. Chacun des instruments financiers sera déployé à travers un mécanisme de financement tripartite à coûts et risques partagés, adapté à chacune des trois catégories de bénéficiaires cibles, afin de contribuer à assurer sa durabilité (Matching grant couplé au crédit). Le financement couvrira tous les maillons, production et post-production (investissement et fonctionnement, dont fonds de roulement), conformément aux politiques et procédures des IFP (éventuellement ajustées pour tenir compte des cibles du projet). La sélection des IFP tiendra compte de leur viabilité (dont leur capacité à contribuer au financement des bénéficiaires, avec effet de levier). En vue de contribuer à assurer la durabilité du financement, des services nonfinanciers seront déployés en faveur de toutes les parties prenantes : (i) bénéficiaires (éducation financière et technologique et itinéraires techniques); (ii) IFP (renforcement de capacités techniques). L'appui sera fourni en vue d'améliorer la connexion des bénéficiaires aux marchés, dont, entre autres : (i) la mise en lien des bénéficiaires et la connexion aux marchés ; (ii) la mise en place d'une plateforme multiservices.
- 5. Enfin, il est prévu une assistance technique perlée d'environ 4,5 mois. En vue de contribuer à assurer une mise en œuvre efficace de la sous-composante 2.2, en particulier des mécanismes de financement, la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) sera soutenue par une Assistance Technique Internationale perlée.

Objectif de la mission

- 6. L'objectif de la mission est de fournir une assistance technique à l'équipe du projet en vue de la mise en œuvre efficace de la sous-composante 2.2, en particulier, des mécanismes de financement, ainsi que de ses instruments financiers : ligne de crédit et fonds de garantie.
- 7. La mission sera mise en œuvre avec l'appui d'une assistance technique internationale expérimentée en ces mécanismes de financement.

Résultats attendus

- 8. La mission d'assistance technique en finance inclusive contribuera à l'obtention des résultats suivants :
 - (a) Les mécanismes de financement prévus sont affinés en début (ainsi que les outils de mise en œuvre, dont le manuel de mise en œuvre, les accords-cadres de partenariat, le format des rapports...);
 - (b) L'équipe du projet s'est appropriée les mécanismes de financement déployés par le projet PEJACC (dispositif, outils, différents rapports...);
 - (c) Les Institutions financières partenaires du PEJACC sont sélectionnées, l'articulation prévue entre IFP est réalisée (banques, Institutions de microfinance et autres partenaires financiers) et les accords-cadres signés (accords-cadres, négociations, signature) ;
 - (d) Les capacités techniques des parties prenantes du projet sont renforcées, notamment, en termes de : (i) éducation financière et technologique (des bénéficiaires) ; (ii) financement agricole sécurisé (meilleure compréhension) par les dirigeants et personnel clé des IFP, ainsi que par le personnel clé des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet ; (iii) renforcement des politiques et procédures de financement (dont gestion des risques agricoles, refinancement...);
 - (e) L'accès aux marchés des bénéficiaires ciblés par le PEJACC est amélioré, notamment, à travers la contribution d'assistance technique fournie ;
 - (f) Une étude est menée sur l'institutionnalisation des mécanismes de financement développés dans le cadre de la mise en œuvre du PEJACC.

Orientation méthodologique et principales activités à mener

- 9. L'appui prévu sera fourni en assistance perlée. Celle-ci sera réalisée en plusieurs missions, étalées sur la durée du projet, en lien avec les thématiques abordées.
- 10. L'Assistant Technique mettra l'accent sur le transfert de compétences techniques (à travers la formation et le coaching) en vue de : (i) permettre aux parties prenantes de disposer d'une meilleure connaissance des mécanismes de financement déployés ; (ii) faciliter la mise en œuvre des mécanismes de financement développés.
- 11. Les principales activités suivantes (non exhaustives) seront mises en œuvre avec l'appui de l'Assistant Technique :
 - (a) Sur la base des mécanismes de financement du PEJACC élaboré et formalisé à la formulation (politique et procédures de financement), s'en approprier en vue de l'affiner ; il en est de même du modèle de progression développé ;
 - (b) Former les parties prenantes à la mise en œuvre des mécanismes de financement, notamment, l'équipe du projet et le personnel clé des Ministères impliqués ; cette activité est décomposée comme suit : (i) présenter, succinctement, le mécanisme de financement à l'atelier de démarrage du projet ; (ii) élaborer les modules de formation (ainsi que les principaux outils de mise en œuvre du mécanisme de financement) ; (iii) former l'équipe du projet et le personnel clé des Ministères sur les mécanismes de financement du projet ;
 - (c) Appuyer l'équipe du projet à réaliser la sélection finale des IFP; cette activité est déclinée comme suit : (i) évaluer, à nouveau, toutes les IFP identifiées à la formulation du projet (conformément à la méthodologie adoptée lors de la formulation du projet); (ii) appuyer l'équipe du projet à sélectionner les IFP viables ou à forte perspective de viabilité; (iii) appuyer l'équipe du projet et les IFP à la signature des accords-cadres de partenariat;
 - (d) Appuyer les IFP à adapter leurs politiques et procédures d'épargne et de crédit, en cas de nécessité; cet appui intègre la mise en œuvre du refinancement des Institutions de microfinance par les banques commerciales et/ou autres partenaires financiers du projet;
 - (e) Fournir un appui technique à l'adaptation et/ou à la conception de nouveaux produits financiers mieux adaptés aux besoins des bénéficiaires cibles du projet ;
 - (f) Coacher l'équipe du projet à la mise en œuvre des mécanismes de financement du projet ; il s'agira de fournir à l'équipe du projet, divers appuis techniques à la carte, en vue d'affiner la mise en œuvre du mécanisme de financement développé ;
 - (g) Coacher les parties prenantes du mécanisme de financement à mettre en œuvre le mécanisme de suivi-évaluation élaboré (dont appui de l'équipe du projet à réaliser l'évaluation des accords-cadres de partenariat à mi-parcours du projet et en fin de période):
 - (h) Appuyer le renforcement des liens d'affaires entre acteurs intervenant dans les chaînes de valeur des filières ciblées, à travers le l'appui technique fourni ;
 - (i) Appuyer l'équipe du projet et les Ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet à définir, à travers le rapport d'étude, la forme future des mécanismes de financement

développé par le projet (dont la ligne de crédit et le fonds de garantie), contribuant à assurer leur durabilité.

Durée de la mission

- 12. La mission se déroulera sur une durée de 4,5 mois, étalée sur la durée du projet.
- 13. En début de projet, l'assistance technique et les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet préciseront les périodes favorables d'appui.

Livrables attendus

- 14. Dans le cadre de la présente mission d'assistance technique, les rapports et livrables suivants seront fournis :
 - (a) Rapport de formation et ses annexes (dont modules de formation, modèles de rapport et outils de mise en œuvre du mécanisme de financement...);
 - (b) Rapports d'évaluation des IFP sélectionnés ;
 - (c) Rapport d'étude sur l'institutionnalisation des mécanismes de financement développé par le projet (dont la ligne de crédit et le fonds de garantie) ;
 - (d) Rapport de mission (divers appuis à la carte) et rapport final de la mission.

Profil et qualification du/de la consultant (e)

- 15. Le/la consultant (e) recherché pour cette mission doit avoir :
 - (a) Un niveau universitaire minimum de Bac + 5 en gestion (banque, finance, économie...), en agronomie ou tout autre diplôme équivalent ;
 - (b) Une expérience pertinente dans la mise en œuvre de mécanismes de financement des projets (au moins 3 ans);
 - (c) Une expérience solide en financement agricole et rural ;
 - (d) Une bonne connaissance du secteur de la microfinance et/ou en banque, en particulier en Afrique (Ouest, Central et de l'Est serait un atout) ;
 - (e) D'une bonne capacité à assister les Institutions de financement selon les bonnes pratiques de l'industrie de la finance inclusive en Afrique ;
 - (f) Une bonne capacité de synthèse et de rédaction ;
 - (g) Avoir une connaissance des logiciels bureautiques : Word, Excel, PowerPoint ;
 - (h) Avoir une bonne expression orale et écrite en français ; la connaissance de l'anglais serait un atout.

Termes de référence du Spécialiste en Entrepreneuriat et gestion du crédit

Contexte et justification de la mission

- 16. Le Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique (PEJACC) est mis en œuvre par le Gouvernement de Djibouti, avec l'appui de divers partenaires au développement, dont en particulier la BAD et le FIDA. L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience des chaines de valeur pastorales et agro-pastorales et de créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes dans le secteur agro-pastoral.
- 17. Le PEJACC couvrira les zones suivantes : (i) les nouveaux bassins versants situés dans les régions de Ali-Sabieh (Holl Holl, Obeley, Doureh, Faradil et Daasbiyo), Dikhil (Hanlé), Obock (Assassan et Soublali) et Tadjourah (Randa et Bankoualé) ; (ii) le barrage de l'Amitié dans la région d'Arta (sur une superficie de 45 ha) ; et (iii) la zone péri-urbaine de Djibouti (spécifiquement pour la composante 2 d'appui à l'émergence d'un entrepreneuriat agricole inclusif et résilient). Le PEJACC touchera environ 79 200 personnes, soit environ 12 000 ménages (bénéficiaires directs attendus, intervenant dans les chaînes de valeur des deux filières ciblées, horticole et élevage caprin), dont au moins 40% de femmes et plus de 60% de jeunes âgés de 18 à 35 ans au sein des communautés rurales et dans la ville de Djibouti. Les bénéficiaires indirects sont estimés à plus de 240 000 personnes.
- 18. Le PEJACC est structuré en trois composantes : (i) Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique (composante 1) ; (ii) Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique (composante 2) ; (iii) Gestion et coordination du projet (composante 3).
- 19. Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2, il est prévu : (i) d'accompagner le développement de l'entrepreneuriat en faveur des jeunes et des femmes ; (ii) d'améliorer l'accès des bénéficiaires cibles du projet, estimés à 1.500 (300 entrepreneurs et 1.200 autres ménages), au financement et aux marchés.
- 20. La promotion de l'entrepreneuriat des jeunes vise, notamment à : (i) sensibiliser et accompagner les jeunes et femmes entrepreneurs dans l'identification, la formalisation et la mise en œuvre d'opportunités économiques agricoles ; (ii) renforcer les petites entreprises en croissance et moyennes entreprises existantes en accélérant leur développement ; (iii) établir des connexions stratégiques pour améliorer l'accès aux marchés des entreprises nouvellement formées, incubées ou accélérées, avec de grandes entreprises qui présentent un potentiel significatif de développement de chaînes de valeur.

L'accès au financement sera réalisé à travers deux instruments financiers : (i) une ligne de crédit pour les Institutions financières partenaires (IFP) en déficit de liquidité ; (ii) un fonds de garantie pour les IFP en excédent de liquidité. Chacun des instruments financiers sera déployé à travers un mécanisme de financement tripartite à coûts et risques partagés, adapté à chacune des trois catégories de bénéficiaires cibles, afin de contribuer à assurer sa durabilité (matching grant couplé au crédit). Le financement couvrira tous les maillons, production et post-production (investissement et fonctionnement, dont fonds de roulement), conformément aux politiques et procédures des IFP (éventuellement ajustées pour tenir compte des cibles du projet). La sélection des IFP tiendra compte de leur viabilité (dont leur capacité à contribuer au financement des bénéficiaires, avec effet de levier). En vue de contribuer à assurer la durabilité du financement, des services non-financiers seront déployés en faveur de toutes les parties prenantes : (i) bénéficiaires (éducation financière et technologique et itinéraires techniques); (ii) IFP (renforcement de capacités techniques). L'appui sera fourni en vue d'améliorer la connexion des bénéficiaires aux marchés, dont, entre autres : (i) la mise en lien des bénéficiaires et la connexion aux marchés ; (ii) la mise en place d'une plateforme multiservices. En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des volets ci-dessus abordés, il est prévu le recrutement d'un Responsable en entrepreneuriat et en crédit sur la durée du projet.

Objectif de la mission

21. L'objectif de la mission est de fournir son expertise à la mise en œuvre de la composante 2 du projet, en particulier, sur les volets entrepreneuriaux et de financement.

Principales responsabilités et tâches

- 22. Sous la supervision du / de la Coordinateur/trice, le Spécialiste Entrepreneuriat et financement rural exercera les responsabilités suivantes.
 - (a) Concernant le volet Entrepreneuriat :
 - (i) La promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes intervenant dans les chaînes de valeur des filières ciblées par le projet ;
 - (ii) Le renforcement de capacités des petites entreprises en croissance et moyennes entreprises existantes en accélérant leur développement.
 - (b) Concernant le volet Crédit :
 - (i) L'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations liées au déploiement des mécanismes de financement développés ;
 - (ii) L'appropriation et la mise en œuvre du mécanisme de financement du projet ;
 - (iii) L'appui à l'adéquation entre offre et besoins en services financiers, notamment, agricoles des MPME intervenant dans les chaînes de valeur des filières ciblées.
- 23. Ses responsabilités sont déclinées en principales tâches, non-exhaustives ci-après :
 - (a) Concernant le volet Entrepreneuriat :
 - (i) Appuyer la sélection finale des Structures d'appui à la mise en œuvre de la souscomposante 2.1;
 - (ii) Appuyer les actions de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes et femmes entrepreneurs dans l'identification, la formalisation et la mise en œuvre d'opportunités économiques agricoles ;
 - (iii) Appuyer le renforcement des petites entreprises en croissance et moyennes entreprises existantes en accélérant leur développement ;
 - (iv) Contribuer à établir des connexions stratégiques pour améliorer l'accès aux marchés des entreprises nouvellement formées, incubées ou accélérées, avec de grandes entreprises qui présentent un potentiel significatif de développement de chaînes de valeur.
 - (b) Concernant le volet Crédit :
 - (i) Contribuer à la formalisation du mécanisme de financement du projet ;
 - (ii) Appuyer la sélection finale des Institutions Financières Partenaires (IFP) du projet;
 - (iii) Evaluer l'offre et la demande en services financiers des MPME promues par le projet ;
 - (iv) Appuyer les IFP à développer les produits de crédit agricoles répondant aux besoins en financement agricoles des MPME promues par le projet ;
 - (v) Appuyer les IFP à adapter leurs politiques et procédures de crédit pour mieux répondre aux besoins des MPME;
 - (vi) Appuyer les parties prenantes du mécanisme de financement à mettre en œuvre un mécanisme de suivi-évaluation adapté ;
 - (vii) Appuyer les IFP à identifier les risques agricoles de crédit et à développer les mesures en vue de les mitiger ;
 - (viii) Appuyer le renforcement des liens d'affaires entre acteurs intervenant dans les chaînes de valeur des filières ciblées, à travers le l'appui technique fourni ;
 - (ix) Identifier les thèmes de renforcement de capacités des agents des IFP et du personnel clé des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet en financement agricole ;
 - (x) Appuyer le renforcement de capacités techniques en financement agricole des IFP et du personnel clé des Ministères (ateliers de formation et autres) ;
 - (xi) Appuyer l'équipe du projet et les Ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet à définir, à travers le rapport d'étude, la forme future des mécanismes de financement développé par le projet (dont la ligne de crédit et le fonds de garantie), contribuant à assurer leur durabilité.

Résultats attendus

24. Les principaux résultats ci-après sont attendus de la mission du Responsable Entrepreneuriat et crédit :

- (a) Les parties prenantes ont une meilleure connaissance du mécanisme de financement agricole développé ;
- (b) Les IFP ont une meilleure connaissance du secteur agricole et des MPME intervenant dans les chaînes de valeur des filières ciblées ;
- (c) Les IFP ont développé des produits financiers adaptés aux besoins des MPME intervenant dans les chaînes de valeur des filières ciblées ;
- (d) L'accès aux marchés des bénéficiaires ciblés par le PEJACC est amélioré, notamment, à travers la contribution d'assistance technique fournie ;
- (e) Une étude est menée sur l'institutionnalisation des mécanismes de financement développés dans le cadre de la mise en œuvre du PEJACC.

Nature du contrat et durée

25. Un contrat de droit national sera signé, d'un an renouvelable au cours de la vie du projet (6 ans) et sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

Qualification et aptitude

- 26. Le/la Spécialiste Entrepreneuriat et crédit recherché doit avoir les qualifications et aptitudes suivantes :
 - (a) Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 5 en agronomie, en finance ou tout autre diplôme équivalent ;
 - (b) Avoir une bonne connaissance et une bonne pratique des mécanismes de financement agricole en Afrique ;
 - (c) Avoir une bonne connaissance de la politique de financement rural de la BAD et/ou du FIDA, ou d'un autre bailleur de fonds ;
 - (d) Etre de bonne moralité :
 - (e) Avoir au moins 3 années d'expérience dont 1 au moins à un poste de responsabilité similaire ;
 - (f) Avoir une connaissance des instruments financiers, notamment agricole, mis en œuvre en Djibouti ;
 - (g) Avoir une connaissance des logiciels bureautiques : Word, Excel, PowerPoint ;
 - (h) Avoir une bonne expression orale et écrite en français ; la connaissance de l'anglais serait un atout.

2.2.4 Composante 3 : Gestion et coordination du projet

L'objectif principal de cette composante est de mettre en œuvre le projet de manière efficace et efficiente. Les activités de cette composante comprendront (i) le renforcement de la Cellule d'Exécution des Projets (CEP) avec des experts en entrepreneuriat et financement rural et l'assistant en suiviévaluation; (ii) la mise en place d'une plateforme de suivi informatisée du portefeuille des projets financés par la Banque; (iv) les activités de communication et produits de connaissance; (v) la mise à jour du manuel des procédures administratives et financières ; (vi) la mise à jour du logiciel comptable ; (viii) les financiers et de conformité environnementale et sociale ; (viii) l'étude de référence, revue à miparcours et étude d'impact ; et (ix) les autres frais de fonctionnement ; ainsi que (xii) les ateliers de coordination des interventions en matière d'adaptation à l'échelle des régions.

Annexe 2-3 : Coûts détaillés du projet

1. Hypothèses pour le calcul des coûts

Durée du projet. Les coûts du projet ont été estimés sur une période d'exécution du projet de six ans et trois mois, à partir d'octobre 2024, mois estimé de démarrage du projet.

Coûts unitaires. Les coûts unitaires des activités et acquisitions ont été estimés en valeur hors taxes (HT) et fondés dans la mesure du possible sur de récentes acquisitions pour des travaux, services et biens similaires dans le cadre de projet récents en cours, notamment le BREFONS ou le PGIRE. Les coûts unitaires toutes taxes comprises (TTC) ont été évalués en appliquant aux coûts HT les taux de droits et taxes à l'importation, de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'impôts et taxe sur les salaires (ITS) applicables, selon le code des douanes et des impôts en vigueur.

Imprévus physiques. Même lorsque des quantités par an et coûts unitaires ont été appliqués, il s'agissait surtout d'estimer une enveloppe indicative pour chaque activité considérée. Des imprévus physiques ont été appliqués uniquement pour la catégorie de dépenses « travaux », à hauteur de 5%, pour pallier les incertitudes sur les coûts unitaires plutôt que sur les quantités.

Taux de change. Le taux de change fixe de 178 FDJ par USD a été appliqué pour l'estimation des coûts. Un taux de 1,32 USD par unité de compte (UC) a été considéré.

Imprévus pour hausses des prix. Des imprévus pour hausse des prix de 1,0% par an ont été appliqués aux coûts de base, à l'exception de la facilité de financement. Cela se traduit par une hausse des prix cumulée sur la durée du projet d'environ 6% appliqué aux coûts de base (hormis la facilité de financement).

2. Synthèse et détail des coûts

Coûts totaux et financement du projet. Le coût total du projet, y compris les imprévus physiques et financiers, est estimé à environ 37,747 millions UC hors taxes et droits de douane. La part en devises dans les coûts totaux est estimée à 23,974 millions d'UC (64%) et celle en monnaie locale à l'équivalent de 13,773 millions d'UC (36%). Les imprévus physiques et pour hausse des prix représentent, respectivement, 2% et 4% des coûts de base du projet. La Banque financera 22,0 millions d'UC soit 58% du coût total du projet (Dons FAD et FAT). Le FIDA apportera un cofinancement (financement conjoint) pour un montant de 7,576 millions d'UC (10,0 millions d'USD) à titre de prêt. Le Centre mondial d'Adaptation (GCA) fournira un financement parallèle d'un montant de 50 000 UC à titre de don. La contrepartie de l'Etat djiboutien est en nature et elle est estimée à l'équivalent de 3,170 millions UC. La contribution des bénéficiaires et des institutions financières pour le cofinancement des sous-projets dans le cadre de la composante 2 est estimée respectivement à 1 million et 4 millions d'UC. Les tableaux ci-dessous résument les coûts et financement du projet.

Tableau 57: Coût du projet par composante (millions d'UC)

	Millions d'UC							
			,	% du				
Composantes	Devise	Monnaie locale	Total	coût total du projet				
1. Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique	12,611	7,245	19,856	56%				
2. Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique	7,753	4,454	12,207	34%				
3. Gestion et coordination du projet	2,226	1,279	3,505	10%				
Total coûts de base a/	22,590	12,978	35,568	100%				
Provisions pour aléas physiques	0,401	0,230	0,631	2%				
Provisions pour hausse des prix	0,983	0,565	1,548	4%				
Coûts totaux du projet a/	23,974	13,773	37,747	106%				

a/ les erreurs éventuelles dans les totaux sont dus aux arrondis.

Tableau 18: Coûts du projet par source de financement (millions d'UC)

Source de financement	Devise	Monnaie Locale	Total	% du coût total
FAD	4,446	2,554	7,000	19%
TSF	9,527	5,473	15,000	40%
FIDA	4,811	2,764	7,576	20%
Etat Djiboutien	0	3,171	3,171	8%
Bénéficiaires	635	365	1,000	3%
Institutions financières partenaires	2,540	1,460	4,0005	11%
Coûts totaux du projet	21,960	15,788	37,747	100%

a/ les erreurs éventuelles dans les totaux sont dues aux arrondis.

Tableau 19: Coût du projet par catégorie de dépenses (millions d'UC)

Catégorie	Mi		% du coût	
_	Devise	Monnaie locale	Total	total du projet a/
Biens	2,836	500	3,336	9%
Travaux	9,476	3,159	12,635	36%
Services	4,317	2,878	7,195	20%
Divers (Matching grant)	5,000	5,000	10,000	28%
Fonctionnement	961	1,441	2,402	7%
Total coûts de base a/	22,590	12,978	35,568	100%
Provisions pour aléas physiques	0,401	0,230	0,631	2%
Provisions pour hausse des prix	0,983	0,565	1,548	4%
Coûts totaux du Projet a/	23,974	13,773	37,747	106%

a/ les erreurs éventuelles dans les totaux sont dues aux arrondis.

Tableau 20: Coûts du projet par composante et par an (millions d'UC)

0				Mil	lions d'U	IC		
Composante	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique	0	4,326	9,770	4,384	1,264	0,111	0	19,856
2. Soutien au développement d'un agro- business adapté au changement climatique	0	0,813	1,938	2,462	2,962	2,938	1,094	12,207
3. Gestion et coordination du projet	0,065	0,811	0,214	0,332	0,709	0,803	0,572	3,505
Coûts de base a/	0,065	5,950	11,923	7,178	4,935	3,852	1,666	35,568
Provisions pour aléas physiques	0	0,106	0,212	0,127	0,088	0,068	0,030	0,631
Provisions pour hausse des prix	0,003	0,259	0,519	0,312	0,215	0,168	0,072	1,548
Coût total du projet a/	0,068	6,315	12,654	7,617	5,237	4,088	1,768	37,747

a/ les erreurs éventuelles dans les totaux sont dues aux arrondis.

.

⁵ Ce montant reste indicatif. Les contributions définitives des institutions financières seront précisées après la mise en place d'un mécanisme de financement et l'engagement ferme des institutions financières intéressées lors de la phase de démarrage du projet.

Tableau 21. Coûts de base par composante (en FDJ)

		Quantité par an											(Coûts totau	k par an (en	UC)			
	CATEGORIES DE DEPENSES	Unité	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Quantité totale	Coût unitaire (UC)	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts totaux (UC)
Composante 1 : Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage f	ace au changement	climatique										0	4,326,439	9,770,260	4,383,974	1,263,929	110,953	0	19,855,556
Sous-composante 1.1: Développement d'infrastructures résilientes au climat												0	3,235,947	7,796,535	2,752,959	942,810	0	0	14,728,251
Mobilisation, structuration et accompagnement des communautés rurales (y compris femmes et jeunes) afin d'assurer l'appropriation des infrastructures et	SERVICES	FF		0.5	0.5					1	140,893	0	70,447	70,447	0	0	0	0	140,893
Etudes géophysiques des forages (5 nouveaux forages + 4 forages barrage Amitié)	SERVICES	FF		1						1	140,893	0	140,893	0	0	0	0	0	140,893
Equipement des forages (10 remplacements de pompes thermiques et 5 nouveaux forages)	BIENS	Nbre		10	5					15	105,238	o	1,052,379	526,189	0	0	0	0	1,578,568
Mise à niveau des systèmes hydrauliques associés aux 10 forages existant	TRAVAUX	Nbre		10						10	9,393	0	93,929	0	0	0	0	0	93,929
Réalisation de 5 nouveaux forages	TRAVAUX	Nbre			5					5	117,411	. 0	0	587,055	0	0	0	0	587,055
Aménagement des abreuvoirs, bornes fontaines et réservoirs (en aval des nouveaux forages)	TRAVAUX	Nbre			5					5	70,447	d	0	352,233	0	0	0	0	352,233
Etudes des pistes rurales d'accès aux marchés et des marchés communautaires	TRAVAUX	FF		0.5	0.5					1	269,763	0	134,882	134,882	0	0	0	0	269,763
Réhabilitation/construction de pistes rurales d'accès au marché	TRAVAUX	Km			20	20				40	51,938	0	0	1,038,758	1,038,758	0	0	0	2,077,517
Réhabilitation/création de périmètres irrigués agricoles résilients au changement																			
climatique (surcreusement puits, création puits, système exhaure solaire, réservoir, conduite principale)	TRAVAUX	На		50	100	100	55			305	17,142	0	857,100	1,714,200	1,714,200	942,810	0	0	5,228,311
Etudes d'évaluation des ressources en eau du barrage de l'Amitié pour l'irrigation	SERVICES	FF		1						1	21,698	0	21,698	0	0	0	0	0	21,698
Aménagement en aval barrage de l'amitié (ARTA)	TRAVAUX	На			45					45	44,851	. 0	0	2,018,295	0	0	0	0	2,018,295
Construction de 2 marchés communautaires	TRAVAUX	FF			2					2	140,893	0	0	281,786	0	0	0	0	281,786
Equipement des marchés communautaires	BIENS	FF			1					1	169,072	. 0	0	169,072	0	0	0	0	169,072
Contrôle des travaux (forages, equipement en aval, périmètres irrigués, pistes, marchés)	SERVICES	FF		0.4	0.6					1	670,064	0	268,026	402,039	0	0	0	0	670,064
Système digital de suivi des points d'eaux	SERVICES	FF		1						1	316,546	0	316,546	0	0	0	0	0	316,546
élevage											0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction d'un magasin de stockage de fourrage (Hanlé/Dikhil)	TRAVAUX	Nbre			1					1	45,978	0	0	45,978	0	0	0	0	45,978
Construction d'un enclos de contention pour traitement (à proximité des forages)	TRAVAUX	Nbre		3	5					8	20,899	0	62,697	104,496	0	0	0	0	167,193
Réhabilitation de postes vétérinaires (As-Eyla, Dorra, Yoboki, Hol-hol)	TRAVAUX	Nbre		2	3					5	33,439	0	66,877	100,316	0	0	0	0	167,193
Dotation en matériel/intrants/consommables des postes vétérinaires et laboratoire de santé animale + service d'inspection	BIENS	FF		1	1					1	250,790	0	125,395	125,395	0	0	0	0	250,790
Construction aire d'abattage (Arta ville, Wea, Ali-Addeh, Hol-Hol, As-Eyla)	TRAVAUX	Nbre			1					1	100,316	0	0	100,316	0	0	0	0	100,316
Etudes et contrôle des travaux d'infrastructures d'élevage	SERVICES	FF		0.5	0.5					1	50,158	0	25,079	25,079	0	0	0	0	50,158

Tableau 22. Coûts par composante (en UC) - suite

						Quanti	ité par a	n]			c	oûts totau	par an (en	UC)		
	CATEGORIES DE DEPENSES	Unité	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Quantité totale	Coût unitaire (UC)	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts totaux (UC)
Sous-composante 1.2 : Diffusion des technologies et innovations intelligentes face au climat												0	671,394	1,221,179	1,283,949	198,425	100,504	0	3,475,449
Production végétale																			
Équipement d'économie d'eau à la parcelle	BIENS	На		10	20	20				50.0	10,144	0	101,443	202,886	202,886	0	0	0	507,215
Promotion des pratiques de gestion durable des terres pour la production horticole (paillage, compostage)	SERVICES	FF			0.5	0.5				1.0	46,964		0	23,482		0	0	0	46,964
Identification et mise à l'échelle de variétés résilientes de cultures horticoles	SERVICES	FF		1	1	1	1			4.0	70,447	0	70,447	70,447	70,447	70,447	0	0	281,786
Production de semences de base	SERVICES	FF		0.20	0.20	0.20	0.20	0.20		1.0	89,232	0	17,846	17,846	17,846	17,846	17,846	0	89,232
Suivi de la production de semences et certification	SERVICES	FF		0.20	0.20	0.20	0.20	0.20		1.0	75,143	0	15,029	15,029	15,029	15,029	15,029	0	75,143
Renforcement des capacités sur les techniques de production horticoles	SERVICES	FF		0.20	0.20	0.20	0.20	0.20		1.0	173,768	0	34,754	34,754	34,754	34,754	34,754	0	173,768
Appui au service de conseil agricole pour le suivi des agriculteurs	SERVICES	FF		0.20	0.20	0.20	0.20	0.20		1.0	164,375	0	32,875	32,875	32,875	32,875	32,875	0	164,375
Réhabilitation du centre d'expérimentation de Damerjog (3 tunnels et réhabilitation de 5 tunnles, goutte à goutte) et des centres de formation dans les autres régions	TRAVAUX	FF		0.50	0.50					1.0	140,893	0	70,447	70,447	0	0	0	0	140,893
Mise en place de serres aclimatées (1 ha avec système sur substrat)	TRAVAUX	Nbre			0.50	0.50				1.0	845,359	0	0	422,680	422,680	0	0	0	845,359
Déplacement des jeunes en formation sur le site de Damerjog lors séjour	SERVICES	Mois		12	12	12	12			48.0	235	0	2,818	2,818	2,818	2,818	0	0	11,271
Frais de subsistance pour les jeunes à incuber sur le site de Damerjog	SERVICES	Nbre		75	75	75	75			300.0	329	0	24,656	24,656	24,656	24,656	0	0	98,625
Appui au fonctionnement des centres de démonstration (entretien, achat d'intrants, main d'œuvre, perdium stagiaire, prime formateur et location des bus)	SERVICES	FF		1	1	1				3.0	103,322	0	103,322	103,322	103,322	0	0	0	309,965
Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits horticoles sur le périmètre à aménager au barrage de l'amitié	TRAVAUX	Nbre				1.00				1.0	164,375	0	0	0	164,375	0	0	0	164,375
Assistance technique pour la mise en place de serres aclimatées	SERVICES	FF			0.50	0.50				1.0	203,500	0	0	101,750	101,750	0	0	0	203,500
élevage										0.0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Achat de 2 cliniques mobiles (Véhicule) (Tadjourah, Dikhil)	BIENS	unité		2						2.0	75,237	0	150,474	0	0	0	0	0	150,474
Acquisition d'un véhicule pick-up pour le service d'inspection sanitaire de la DESV	BIENS	unité		1						1.0	42,268	0	42,268	0	0	0	0	0	42,268
Installation de biodigesteur (pour l'abbatoir de Djibouti)	BIENS	unité			1					1.0	50,158	0	0	50,158	0	0	0	0	50,158
Formation de 100 producteurs aux systèmes d'élevage et d'embouche sobres en car	SERVICES	FF		0.2	0.4	0.4				1.0	25,079	0	5,016	10,032	10,032	0	0	0	25,079
Restauration des pâturages dans les zones dégradées ou en voie de dégradation (mise en défens par périmète de 400 ha + travaux CES sur 40 ha par périmètre + supervision) (5 périmètres de 400 ha soit 2.000 ha)	TRAVAUX	périmètre			2	3				5.0	18,999	0	0	37,998	56,998	0	0	0	94,996

Tableau 23. Coûts par composante (en UC) - suite

		Quantité par an										C	Coûts total	x par an (en	UC)				
	CATEGORIES DE DEPENSES	Unité	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Quantité totale	Coût unitaire (UC)	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts totaux (UC)
Sous-composante 1.3 : Renforcement des capacités opérationnelles d'adaption												0	419,098	752,546	347,067	122,694	10,450	0	1,651,855
Appui à la maintenance des ouvrages de mobilisation des eaux (renforcement des capacités de la DGT et DHR)	BIENS	FF		0.50	0.50					1.0	394,501	. 0	197,250	197,250	(0	0	0	394,501
Renforcement des capacités des cadres du Ministères de l'agriculture et de l'environnement en matière d'adaptation au changement climatique	SERVICES	FF			1.00					1.0	46,964	0	0	46,964	(0	0	0	46,964
Renforcement des capacités des cadres des départements techniques du Ministère, de la DFE. DP	SERVICES	FF			0.50	0.50				1.0	140,893	0	0	70,447	70,447	0	0	0	140,893
Plan national d'amélioration des performances zootechniques + Etude sur les capacités de parcours du bétail + Plan d'investissement	SERVICES	FF			0.50	0.50				1.0	328,751	. 0	0	164,375	164,375	0	0	0	328,751
Appui à la mise en oeuvre du compact (élaboration de nouveaux projets/programmes d'investissement, mobilisation de ressources, coordination et suivi-évaluation)	SERVICES	FF		1.00						1.0	93,929	0	93,929	0	(0	0	0	93,929
Elaboration d'une loi cadre sur la réglementation semencière (pour les cultures fourragères et horticoles)	SERVICES	FF			1.00					1.0	42,268	0	0	42,268	(0	0	0	42,268
Inventaire des ravageurs et des maladies des cultures horticoles, développement de mesures de contrôle et leur promotion	SERVICES	FF			1					1.0	103,322	0	0	103,322	(0	0	0	103,322
Assistance technique en suivi, évaluation et planification au cabinet du Ministère de l'Agriculture et des partenaires techniques (DFE et DDP)	SERVICES	FF		0.25	0.25	0.25	0.25			1.0	187,858	0	46,964	46,964	46,964	46,964	0	0	187,858
Appui mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale	SERVICES	FF		0.25	0.25	0.25	0.25			1.0	167,193	0	41,798	41,798	41,798	41,798	0	0	167,193
Activité spécifiques au genre (plan d'action, communication, etc.)	SERVICES	FF		0.25	0.25	0.25	0.25			1.0	93,929	0	23,482	23,482	23,482	23,482	0	0	93,929
Expertise internationale de court terme en gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	SERVICES	pers.mois		0.75	0.75		0.5	0.5		2.5	20,899	0	15,674	15,674	(10,450	10,450	0	52,248
Composante 2: Soutien au développement d'un agro-business adapté au changeme	nt climatique											0	813,135	1,938,354	2,461,836	2,961,836	2,938,354	1,093,929	12,207,444
Sous-composante 2.1 : Appui à l'entreprenariat et développement des													224.022	224 022	224 022	224 022	224 022		4 474 440
compétences agro-pastorale pour une meilleure employabilité des jeunes												U	234,822	234,822	234,822	234,822	234,822	U	1,174,110
Identification, sélection et incubation des jeunes entrepreneurs	SERVICES	FF		0.20	0.20	0.20	0.20	0.20		1.0	234,822	. 0	46,964	46,964	46,964	46,964	46,964	0	234,822
Accélération et renforcement des PME existantes des femmes et des jeunes	SERVICES	FF		0.20	0.20	0.20	0.20	0.20		1.0	939,288	0	187,858	187,858	187,858	187,858	187,858	0	939,288
Sous-composante 2.2 : Promotion de l'inclusion financière et de l'accès aux marchés dans les filières ciblées											,	0	578,313	1,703,532	2,227,014	2,727,014	2,703,532	1,093,929	11,033,334
Education financière et technologique en vue de favoriser l'adoption du numérique et impacter positivement l'inclusion financière des populations rurales	SERVICES	FF		0.20	0.20	0.20	0.20	0.20		1.0	234,822	0	46,964	46,964	46,964	46,964	46,964	0	234,822
Appui aux foires de promotion des produits locaux frais	SERVICES	FF			0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	1.0	234,822	0	0	46,964	46,964	46,964	46,964	46,964	234,822
Renforcement des capacités et formations sur l'accès aux marchés ainsi que sur les normes de qualité (Firme international en agribusiness)	SERVICES	FF			0.20	0.30	0.30	0.20		1.0	234,822	0	0	46,964	70,447	70,447	46,964	0	234,822
Soutien aux institutions financières pour répondre aux besoins d'investissements dans le secteur agroalimentaire (Formation du personnel sur l'analyse de projets agricoles, mise en place de produits spécifiques de l'agri-élevage, digitalisation, etc.)	SERVICES	FF			0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	1.0	234,822	0	0	46,964	46,964	46,964	46,964	46,964	234,822
Financement innovant des sous-projets (Matching Grant et Crédit/Fonds de garantie)	DIVERS	FF		5%	15%	20%	25%	25%	10%	100%	10,000,000	0	500,000	1,500,000	2,000,000	2,500,000	2,500,000	1,000,000	10,000,000
Expertise internationale à court terme (pour la mise en œuvre des mécanismes de financement)	SERVICES	pers.mois		1.5	0.75	0.75	0.75	0.75		4.5	20,899	0	31,349	15,674	15,674	15,674	15,674	0	94,046

Tableau 24. Coûts par composante (en UC) – suite

						0	44							•	· ^4 · 4 · 4 · · · ·	/	110/		
						Quanti	ité par a	ın						L.C	outs totaux	par an (en	UC)		
	CATEGORIES DE DEPENSES	Unité	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Quantité totale	Coût unitaire (UC)	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts totaux (UC)
Composante 3 : Gestion et Coordination du Projet												64,855	810,560	214,288	331,699	708,827	802,756	571,897	3,504,880
SERVICES												49,782	424,777	30,276	147,687	30,276	124,205	119,509	926,514
Atelier coordination des interventions en matière d'adaptation à l'échelle des région	SERVICES	FF		1	1	1	1	1		5.0	4,696	0	4,696	4,696	4,696	4,696	4,696	0	23,482
Mise à jour du manuel de gestion du projet	SERVICES	FF	1							1.0	12,211	12,211	0	0	0	0	0	0	12,211
Audit financier du projet	SERVICES	FF		1	1	1	1	1	1	6.0	8,360	0	8,360	8,360	8,360	8,360	8,360	8,360	50,158
Audit environnemental et social	SERVICES	FF		1	1	1	1	1	1	6.0	11,741	0	11,741	11,741	11,741	11,741	11,741	11,741	70,447
Mise à jour du logiciel comptable	SERVICES	FF	1							1.0	37,572	37,572	0	0	0	0	0	0	37,572
Etude de référence	SERVICES	FF		1						1.0	93,929	0	93,929	0	0	0	0	0	93,929
Revue à mi-parcours	SERVICES	FF				1				1.0	117,411	0	0	0	117,411	0	0	0	117,411
Etude d'impact	SERVICES	FF						1	1	2.0	93,929	0	0	0	0	0	93,929	93,929	187,858
Appuis à la DFE et DDP										0.0		0	0	0	0	0	0	0	
Eormation en suivi-évaluation des cadres de la DFE/DDP et des chargés de suivi- évaluation au niveau des CEP	SERVICES	FF		1						1.0	79,839	0	79,839	0	0	0	0	0	79,839
Mise en place d'une plateforme (Web) de suivi informatisé du portefeuille des projets financés par la Banque	SERVICES	FF		1						1.0	208,992	0	208,992	0	0	0	0	0	208,992
Entretien de la plateforme / site web	SERVICES	FF		0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	1.0	16,438	0	2,740	2,740	2,740	2,740	2,740	2,740	16,438
Consommables/ appui au fonctionnement	FONCTIONNEMEN T	FF		0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	1.0	16,438	0	2,740	2,740	2,740	2,740	2,740	2,740	
Appui pour l'élaboration des modèles de contrat de performance du personnel des projets	SERVICES	FF		1						1.0	11,741	0	11,741	0	0	0	0	0	11,741
BIENS												0	193,232	0	0	0	0	0	193,232
Vehicule- pour la coordination	BIENS	Nbre		1						1	56,357	0	56,357	0	0	0	0	0	56,357
Vehicule- Double Cab 4x4 Pickup (CEP)	BIENS	Nbre		2						2	39,450	0	78,900	0	0	0	0	0	78,900
Ordinateurs portables	BIENS	Nbre		3						3	1,009	0	3,026	0	0	0	0	0	3,026
Ordinateurs de bureau	BIENS	Nbre		3						3	845	0	2,536	0	0	0	0	0	2,536
Tablettes pour S&E	BIENS	Nbre		10						10	282	0	2,818	0	0	0	0	0	2,818
Imprimante laser A3	BIENS	Nbre		2						2	958	0	1,916	0	0	0	0	0	1,916
Imprimante couleur A3 à jet d'encre	BIENS	Nbre		2						2	958	0	1,916	0	0	0	0	0	1,916
Imprimante laser A4 (réseau)	BIENS	Nbre		5						5	1,127	0	5,636	0	0	0	0	0	5,636
Photocopieur haut débit	BIENS	Nbre		3						3	4,509	0	13,526	0	0	0	0	0	13,526
GPS portable	BIENS	Nbre		2						2	451	0	902	0	0	0	0	0	902
Appareil photo numérique	BIENS	Nbre		1						1	564	0	564	0	0	0	0	0	564
Bureau staff	BIENS	Nbre		10						10	564	0	5,636	0	0	0	0	0	5,636
Fauteuil staff	BIENS	Nbre		10.0						10	282	0	2,818	0	0	0	0	0	2,818
Armoire staff	BIENS	Nbre		8						8	338	0	2,705	0	0	0	0	0	2,705
Armoires métaliques securisés	BIENS	Nbre		8						8	338	0	2,705	0	0	0	0	0	2,705
Fourniture CEP	BIENS	Nbre		1.0						1	11,271	0	11,271	0	0	0	0	0	11,271

Tableau 25. Coûts par composante (en UC) - suite

															•				
						Quanti	té par a	n						Co	oûts totau	par an (en	UC)		
	CATEGORIES DE DEPENSES	Unité	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Quantité totale	Coût unitaire (UC)	2024 (3 mois)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Coûts totaux (UC)
PERSONNEL (Renforcement de la CEP)												15,072	90,723	90,723	90,723	585,262	585,262	359,100	1,816,865
Coordinateur du projet	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12	12	36	3,595	0	0	0	0	43,136	43,136	43,136	129,408
Coordinateur Adjoint	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12	12	36	3,344	0	0	0	0	40,126	40,126	40,126	120,379
Ingénieur Agronome	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12	6	30	2,934	0	0	0	0	35,211	35,211	17,605	88,027
Ingénieur Génie Rural	FONCTIONNEMENT	1 /					12	12	6	30	2,934	0	0	0	0	35,211	35,211	17,605	88,027
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale (International)	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12		24	4,180	0	0	0	0	50,158	50,158	0	100,316
Experte en Genre	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12	6	30	2,934	0	0	0	0	35,211	35,211	17,605	88,027
Responsable Administratif et Financier	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12	12	36	3,260	0	0	0	0	39,123	39,123	39,123	117,370
Spécialiste en Passation des Marchés (international)	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12		24	6,688	0	0	0	0	80,253	80,253	0	160,506
Spécialiste en Passation des Marchés	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12	6	30	2,934	0	0	0	0	35,211	35,211	17,605	88,027
Comptable	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12	12	36	2,934	0	0	0	0	35,211	35,211	35,211	105,633
Expert en entrepreneuriat et gestion des crédits	FONCTIONNEMENT	pers./mois	3	12	12	12	12	12	6	69	2,934	8,803	35,211	35,211	35,211	35,211	35,211	17,605	202,463
Assistant en suivi évaluation	FONCTIONNEMENT	pers./mois	3	12	12	12	12	12	12	75	2,090	6,270	25,079	25,079	25,079	25,079	25,079	25,079	156,744
Assistante Coordinateur	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12	12	36	2,299	0	0	0	0	27,587	27,587	27,587	82,761
Assistante Administratif	FONCTIONNEMENT	pers./mois					12	12	6	30	1,287	0	0	0	0	15,449	15,449	7,724	38,622
Chauffeurs (2)	FONCTIONNEMENT	pers./mois					24	24	24	72	944	0	0	0	0	22,653	22,653	22,653	67,959
Personnel d'appui (gardiens, agent d'entretien, etc.)	FONCTIONNEMENT	FF		1	1	1	1	1	1	6	30,433	0	30,433	30,433	30,433	30,433	30,433	30,433	182,598
FONCTIONNEMENT												0	101,827	93,288	93,288	93,288	93,288	93,288	568,269
Frais de mission	FONCTIONNEMENT	an		1	1	1	1	1	1	6.0	21,347	0	21,347	21,347	21,347	21,347	21,347	21,347	128,085
Points focaux de la DFE et de la DDP (frais de mission)	FONCTIONNEMENT	FF/an		1	1	1	1	1	1	6.0	1,281	0	1,281	1,281	1,281	1,281	1,281	1,281	7,685
Autres charges de fonctionnement	FONCTIONNEMENT	FF		0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	1.0	385,108	0	64,185	64,185	64,185	64,185	64,185	64,185	385,108
Atelier de lancement du projet	FONCTIONNEMENT			1						1.0	8,539	0	8,539	0	0	0	0	0	8,539
Appui au Comité de pilotage	FONCTIONNEMENT	FF/an		1	1	1	1	1	1	6.0	2,562	0	2,562	2,562	2,562	2,562	2,562	2,562	15,370
Communication	FONCTIONNEMENT	FF		0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	1.0	23,482	0	3,914	3,914	3,914	3,914	3,914	3,914	23,482
COUT DE BASE DU PROJET												64,855	5,950,134	11,922,901	7,177,509	4,934,592	3,852,063	1,665,826	35,567,880
Imprévus physiques												1,152	105,687	211,776	127,488	87,649	68,421	29,589	631,760
Provision pour hausse des prix												2,822	258,885	518,754	312,287	214,699	167,600	72,479	1,547,525
COUT TOTAL DU PROJET												68,828	6,314,705	12,653,431	7,617,283	5,236,940	4,088,083	1,767,893	37,747,164

Annexe 2-4: Leçons apprises

Le portefeuille de la Banque à Djibouti rencontre certains défis dans la mise en œuvre dus à une faible qualité d'entrée engendrant des retards dans le démarrage des projets. La gestion du portefeuille connait aussi une lenteur dans le processus des acquisitions et de décaissement. Ceci est dû à une faiblesse des capacités de mise en œuvre, une lenteur dans la soumission des avis par la Banque et un manque de suivi par le gouvernement. Pour remédier à ces contraintes, des mesures ont été prises pour le PEJACC, notamment la réalisation préalable des études de faisabilité, la gestion du projet par une Cellule d'exécution existante pour éviter les retards susmentionnés, et le recrutement d'une assistante pour la planification et la coordination des activités sur le terrain, qui servira à optimiser la gestion et la mise en œuvre du projet. En outre, la Banque a soutenu de nombreux projets d'investissement agricole à Djibouti, notamment le Programme de Résilience à la Sécheresse et de Développement de moyens de Résistance durable dans la Corne de l'Afrique (DRSLPI et III) et le Programme d'Adaptation des Moyens de Subsistance Ruraux au Changement Climatique (RLACC), entre autres. Pour rappel, le DRSLP et le RLACC ont été approuvés en 2016 et clôturés en décembre 2023. Le financement du DRLSP III s'élevait à 11 500 000 UC (Don FAD) et celui du RALCC à 5 077 778 UC (don FEM). Malgré les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, la performance de ces projets a été jugée satisfaisante au vu des résultats atteints. Les rapports d'achèvement de ces projets ont fourni des informations précieuses, ainsi que des leçons et des recommandations qui ont éclairé la conception de ce projet. Les principaux enseignements appliqués au projet sont décrits dans le tableau suivant.

Tableau 26 : Leçons apprises dans les projets antérieurs

Leçons apprises	Comment les leçons apprises sont reflétées dans le projet
Retards dans le démarrage des projets en raison du retard accusé par le gouvernement dans le recrutement du personnel clé de la CEP	Le PEJACC sera exécuté par une Cellule d'exécution déjà en place dans le cadre de la mise en oeuvre du BREFONS, projet financé par la Banque.
Manque des études techniques des infrastructures avant le démarrage du projet	Les études techniques préliminaires de faisabilité ainsi que les versions provisoires des dossiers d'appel d'offres ont été élaborés et sont disponibles avant le passage du projet au Conseil d'administration
L'absence de contribution des bénéficiaires (même en nature) ne contribue pas à une appropriation du projet par les bénéficiaires	Le PEJACC a prévu une contribution des bénéficiaires dans le cadre des sous-projets qui seront financés par le principe de coût partagé (matching grant)
Maintenance des infrastructures : Les bénéficiaires des infrastructures réalisées ont besoin nécessairement d'être accompagnés dans le temps surtout pour la maintenance de ces biens afin de garantir la durabilité des avantages générés par ceux-ci.	Le PEJACC prévoit un appui (équipements) à la Direction de l'hydraulique Rurale pour la gestion et maintenance des ouvrages de mobilisation des eaux qui seront construits dans le cadre du projet.
Longs délais du processus de passation des marchés	La CEP sera renforcée avec un expert en passation des marchés pour appuyer le Spécialiste en passation des marchés de la CEP
Utilisation de l'approche Chaîne de Valeurs agro-pastorales avec la prise en compte des aspects de transformation	Le PEJACC interviendra selon l'approche chaine de valeur dans les deux filières ciblées : horticole et élevage caprin. Le volet transformation est pris en compte dans la composante 2 relative au soutien au développement d'un agro-business.

3 FAISABILITÉ DU PROJET

Annexe 3-1 : Analyse économique et financière

1. Introduction

Cette annexe décrit la méthodologie et les résultats des analyses économiques et financières qui ont été menées pour évaluer l'impact et la viabilité des différentes activités envisagées dans le cadre du projet. Le chapitre suivant présente les principaux avantages et bénéfices économiques du projet. Le troisième chapitre traite de l'analyse financière tandis que le dernier présente l'analyse économique du projet.

Impacts de développement et bénéfices économiques du projet

Le projet aura des retombées socioéconomiques tangibles qui peuvent être mesurées en termes physiques et monétaires ou décrits de manière qualitative, en particulier les impacts suivants :

- L'augmentation de la production grâce à l'amélioration de la productivité, l'expansion des superficies cultivées, des pratiques agricoles et d'irrigation plus durables, et un meilleur accès aux marchés;
- L'augmentation de la part de la production vendue et engendrant des revenus monétaires au niveau des producteurs individuels ;
- Une meilleure maîtrise et accès aux marchés grâce au renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations, l'ouverture de pistes rurales, des activités de promotion commerciale;
- Un accès facilité aux services financiers offerts par les institutions financières nationales et une plus grande maîtrise et implication de ces dernières dans le financement du secteur agricole ;
- La création d'emplois supplémentaires dans les activités agricoles et non agricoles et au long des chaînes de valeur;
- L'amélioration des revenus des bénéficiaires directs des activités du projet;
- Le renforcement de la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages ciblés et de la souveraineté alimentaire nationale ;
- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre (substitution du diesel par l'électricité en tant qu'énergie de pompage de l'eau d'irrigation) ;
- Une meilleure synergie entre acteurs des chaînes de valeur ciblées ;
- Les effets multiplicateurs à long terme du renforcement des capacités des petits exploitants et de leurs organisations, des jeunes entrepreneurs ; et
- La réduction de la vulnérabilité aux chocs externes (notamment le changement climatique et l'instabilité des prix aux producteurs des produits agricoles) et une meilleure résilience et durabilité des systèmes de paysages.

Certains de ces avantages tangibles peuvent être calculés de manière détaillée, en particulier ceux liés au développement de l'agriculture irriguée, dont les actions sont bien identifiées dans leur portée, nature et pour lesquelles il est possible de quantifier les potentiels bénéfices. D'autres sont indicatifs, notamment ceux provenant de la mise en œuvre de sous-projets au titre de la composante 2. Les avantages dérivés de ces sous-projets d'appui aux entreprises, existantes ou en création, seront fondés strictement sur la demande et financés en fonction de la rentabilité et des risques desdits sous-projets, tel qu'estimé par les institutions financières partenaires nationales contribuant à leur financement. Selon l'approche adoptée par le projet, il est donc très difficile de spécifier précisément la consistance physique, la rentabilité et les bénéfices attendus de ces sous-projets.

Les analyses économiques et financières ont pris en considération seulement les avantages tangibles (soit précisément spécifiés soit estimés compte tenu des hypothèses). Les résultats de l'analyse sont donc volontairement limitatifs.

3. Analyse financière

L'analyse financière a été menée pour évaluer la faisabilité et rentabilité des activités et investissements du projet du point de vue des bénéficiaires, et les risques et revenus y afférents. Il s'agit particulièrement des investissements pour le développement de l'agriculture irriguée, et pour l'appui aux sous-projets portés par les entreprises. Il s'agit d'évaluer notamment : (i) l'attractivité des investissements dans l'agriculture irriguée et les sous-projets prévus aux composantes 1 et 2 à travers l'évaluation des flux de la trésorerie additionnels espérés, (ii) la possibilité pour les producteurs et autres acteurs économiques ciblés à participer au co-financement des activités et sous-projets, et (iii) les risques techniques, organisationnels et financiers des sous-projets d'entreprises pour leurs promoteurs et les institutions financières partenaires octroyant des crédits pour cofinancer les coûts d'investissement et besoins en fonds de roulement additionnels.

3.1. Développement de l'agriculture irriguée

Cette partie concerne l'évaluation des impacts du projet sur l'amélioration de l'agriculture irriguée et de la production horticole. Les principales contraintes évoquées par les exploitants concernées et les techniciens sont notamment : le coût élevé du carburant qui limite les quantités d'eau mises à disposition des cultures, le manque de maîtrise des pratiques culturales, la mauvaise utilisation de l'eau à la parcelle et la faible utilisation des équipements d'économie d'eau, les difficultés d'accès aux intrants (notamment semences améliorées et adaptées, engrais chimiques), le manque de connaissance et maîtrise des marchés, les risques liés aux inondations (dans certaines zone) qui endommagent les périmètres irrigués.

Deux modèles d'exploitation ont été identifiés pour simuler l'impact financier du projet : a) un modèle pour la réhabilitation/amélioration des périmètres irrigués individuels (superficie moyenne 1 ha) ; b) un modèle pour le possible aménagement d'un périmètre collectif en aval du barrage de l'Amitié (superficie moyenne 0,5 ha).

Tableau 27 : Superficie et nombre d'exploitants – développement de l'agriculture
irriquée

Modèle	Superficie (ha)	Nombre d'exploitants	Taille moyenne d'une exploitation (ha)
Périmètres individuels	305	305	1,0
Périmètre aval barrage de l'Amitié	45	90	0,5
Total	350	395	

3.1.1. Périmètres individuels agricoles

Le projet appuierait la réhabilitation/amélioration de périmètres individuels existants à travers : le surcreusement des puits, le remplacement du système d'exhaure avec pompe thermique par un système solaire, la protection des périmètres contre les inondations (là où c'est nécessaire), la mise en place d'équipements d'économie d'eau à la parcelle, la formation et l'appui-conseil aux producteurs pour l'adoption des bonnes pratiques culturales et d'irrigation, la facilitation de l'accès aux semences horticoles améliorées.

Le modèle d'exploitation, élaboré sur la base d'une superficie d'un ha, tient compte de ces investissements et améliorations. La superficie cultivée sur plusieurs saisons, estimée à 1 ha (taux d'intensification de 100%) dans la situation actuelle serait doublée dans la situation « avec projet » compte tenu de la réduction drastique des coûts de pompage avec la mise en place du système d'exhaure solaire, couplé à l'adoption de bonnes pratiques d'irrigation pour éviter la surexploitation des nappes.

Tableau 28 : Evolution de l'occupation du sol du modèle de périmètre irrigué individuel sur puit

(Superficie moyenne = 1 ha)							
	Unité	Situation actuelle	Situation avec projet				
Tomate	На	0,20	0,25				
Aubergine	На	0,20	025				
Piment	На	0,10	0,25				

Oignon	На	0,20	0,50
Gombo	На	0,05	0,10
Coriande	На	0,05	0,15
Melon	На	0,20	0,50
Total	На	1,0	2,0

Compte tenu de la meilleure disponibilité en eau et de l'adoption des bonnes pratiques culturales et d'irrigation, des accroissements de rendement substantiels sont espérés, tels que résumé ci-dessous.

Tableau 29 : Evolution des rendements - modèle périmètre agricole irrigué

(Superiide Indyerine – Tha)							
	Unité	Situation avant-projet	Situation avec projet	Année de pleine production (année du projet)			
Tomate	Kg/ha	7,000	18,000				
Aubergine	Kg/ha	10,000	25,000				
Piment	Kg/ha	4,000	8,000				
Oignon	Kg/ha	5,000	10,000	3 ^{ème} année			
Gombo	Kg/ha	3,000	6,000				
Coriande	Kg/ha	500	800				
Melon	Kg/ha	6,000	12,000				

Le tableau suivant résume l'évolution de la marge nette et des flux de trésorerie, avant et après financement. La marge nette, estimée à 0,61 million de FDJ par an dans la situation actuelle, atteindrait 2,25 millions de FDJ dans la situation « avec projet », une augmentation substantielle.

Tableau 30 : Evolution de la marge nette et de flux de trésorerie - modèle périmètre agricole irrigué (en milliers de FDJ)

	Situation	Situation avec projet						
	actuelle	Année 1	Année 2	Année 3	Année 5	Année 10	Année 15	
Marge nette								
Recettes d'exploitation a/	1 144	2 804	4 822	4 822	4 822	4 822	4 822	
Dépenses d'exploitation	510	1 740	2 720	2 720	2 570	2 570	2 570	
Marge nette b/	614	1 064	2 102	2 102	2 252	2 252	2 252	
Marge nette additionnelle	-	430	1 467	1 467	1 617	1 617	1 617	
Flux de trésorerie (avant financement)								
Coût d'investissement		4 250						
Flux de trésorerie avant financement (avec projet)		- 3 186	2 102	2 102	2 252	2 252	2 252	
TRI (avec projet)		66%						
VAN (avec projet) b/		12 930						
Flux de trésorerie (après financement)								
Recettes								
Ventes	1 144	2 804	4 822	4 822	4 822	4 822	4 822	
Subvention à coûts partagés		4 050						
Emprunt CT		870						
Apport promoteur		200						
Total	1 144	7 924	4 822	4 822	4 822	4 822	4 822	
<u>Dépenses</u>								
Coûts de production et d'investissement	510	5 990	2 720	2 720	2 570	2 570	2 570	
Remboursement emprunt	0	957	0	0	0	0	0	
Total	510	6 947	2 720	2 720	2 720	2 720	2 720	
Flux trésorerie après financement	634	977	2 102	2 102	2 252	2 252	2 252	

a/ tenant de pertes après récolte de 5 à 15%. ; b/ à un taux d'actualisation de 10% l'an.

1.1.1. Périmètre collectif en aval du barrage de l'Amitié

Sous réserve de confirmation de la faisabilité technique du périmètre, le projet appuierait la mise en place d'un périmètre collectif en aval du barrage de l'Amitié à proximité de Djibouti ville, localisation qui présente l'avantage d'un accès aisé aux principaux marchés des produits horticoles. L'aménagement

prévoie notamment : la mise en place d'un réseau de distribution collectif, le creusement de forages pour pallier le déficit d'eau dans le barrage à certaines saisons⁶, l'équipement des exploitants en systèmes d'économie d'eau à la parcelle, la formation et l'appui-conseil aux producteurs pour l'adoption des bonnes pratiques culturales et d'irrigation, et la facilitation de l'accès aux intrants et au crédit.

Le modèle d'exploitation, intensif, tient compte d'une évolution des rendements sur trois ans et de la mise de production sur plusieurs saisons, avec un taux d'intensification de 200%, comme présenté au tableau ci-dessous.

Tableau 31 : Evolution de l'assolement du modèle de périmètre collectif en aval du barrage de l'Amitié (Base 1 ha)

	Unité	Situation actuelle	Situation avec projet
Tomate	На		0,25
Aubergine	На		0,25
Piment	На		0,25
Oignon	На		0,5
Gombo	На		0,1
Coriande	На		0,15
Melon	На		0,5
Total	На		2,0

Compte tenu de la disponibilité permanente en eau et de l'adoption des bonnes techniques culturales et d'irrigation, grâce à un encadrement rapproché des exploitants, des rendements plus élevés que ceux considérés dans le modèle individuel sur puit peuvent être espérés, tels que résumé ci-dessous.

Tableau 32 : Evolution des rendements - modèle périmètre collectif en aval du barrage de l'Amitié

(Superficie moyenne = 1 ha)

	Unité	Situation avant-projet	Situation avec projet	Année de pleine production (année du projet)
Tomate	Kg/ha		25,000	
Aubergine	Kg/ha		40,000	
Piment	Kg/ha		10,000	
Oignon	Kg/ha		15,000	3 ^{ème} année
Gombo	Kg/ha		6,000	
Coriande	Kg/ha		800	
Melon	Kg/ha		12,000	

Le tableau suivant résume l'évolution de la marge nette et des flux de trésorerie, avant et après financement. La marge nette atteindrait 2,69 millions de FDJ dans la situation « avec projet » à partir de la quatrième année, un niveau de revenu non négligeable susceptible d'attirer l'installation de jeunes en production maraîchère.

Tableau 33 : Evolution de la marge nette et de flux de trésorerie - modèle périmètre collectif en aval du barrage de l'Amitié (par ha)

(en milliers de FDJ)

	Situation	Situation avec projet						
	actuelle	Année 1	Année 2	Année 3	Année 5	Année 10	Année 15	
Marge nette	-							
Recettes d'exploitation a/	-	3 492	6 398	6 398	6 398	6 398	6 398	
Dépenses d'exploitation	-	2 770	3 860	3 860	3 710	3 710	3 710	
Marge nette b/	-	722	2 538	2 538	2 688	2 688	2 688	

⁶ Le barrage de l'Amitié a été mise en place pour protéger la ville de Djibouti des inondations et non aux fins de production agricole.

Marge nette additionnelle	722	2 538	2 538	2 688	2 688	2 688
Flux de trésorerie (avant financement)						
Coût d'investissement	11 850					
Flux de trésorerie avant financement (avec projet)	-11 128	2 538	2 538	2 688	2 688	2 688
TRI (avec projet)	22%					
VAN (avec projet) b/	9 416					
Flux de trésorerie (après financement)						
Recettes						
Ventes	3 492	6 398	6 398	6 398	6 398	6 398
Subvention projet (création du périmètre)	9 550					
Emprunt MT	2 723					
Apport promoteur	500					
Total	16 265	6 398	6 398	6 398	6 398	6 398
<u>Dépenses</u>						
Coûts de production et d'investissement	14 620	3 860	3 860	3 710	3 710	3 710
Remboursement emprunt	1 569	1 569	0			
Total	16 189	5 429	0	3 710	3 710	3 710
Flux trésorerie après financement	76	969	2 538	2 688	2 688	2 688

a/ tenant de pertes après récolte de 5 à 15%. ; b/ à un taux d'actualisation de 10% l'an.

1.1. Les sous-projets d'entreprises

Trois modèles types d'entreprises ont été pris élaborés compte tenu des filières prioritaires visées dans le cadre du projet, à savoir le maraichage intensif, la production caprine (viande et lait) et la production de fourrage.

1.1.1. Sous-projet de maraîchage intensif

Ce sous-projet individuel modélise la mise en place d'une exploitation maraîchère sur 1 ha à partir d'un puits et système d'exhaure solaire, dans une zone favorable et non soumise à des risques d'inondation, couplé à la mise en place d'équipements d'économie d'eau à la parcelle et d'un encadrement rapproché du promoteur du projet. La production serait intensive (taux d'intensification culturale de 200%) et l'assolement et les rendements attendus seraient identiques à ceux décrits dans le modèle de périmètre collectif en aval du barrage de l'Amitié (voir ci-dessus).

Le coût d'investissement de ce sous-projet est estimé à 6,7 millions de FDJ (voir tableau ci-dessous) et le besoin en fonds de roulement additionnel à un tiers des coûts de production de la première année (soit 0,92 millions de FDJ). Ils seraient financés grâce à une subvention à coûts partagés du projet de 3,8 millions de FDJ (50% du coût d'investissement et du besoin de fonds de roulement additionnel de la 1ère année), un apport du promoteur de 1,1 million de FDJ (14% du total) et un prêt à moyen terme de 2,7 millions de FDJ remboursable en deux ans (voir flux de trésorerie après financement ci-dessous).

Tableau 34 : Coût d'investissement– sous-projet maraîchage intensif (1 ha) (en milliers de FDJ)

Investissement	Coût
Renforcement de la clôture	200
Préparation du terrain	500
Puits et système exhaure solaire	3 000
Armatures des tunnels nantais et filet de protection	500
Motoculteur avec accessoires	600
Outils agricoles (pelle, pioche, râteau, brouette, etc.)	100
Système goutte à goutte	1 500
Système de fertigation	100
100 caisses de récoltes de 20kg	100
Formations thématiques	100
Total	6 700

Tableau 35 : Evolution de la marge nette et de flux de trésorerie – sous-projet maraîchage intensif (1 ha) (en milliers de FDJ)

	Cityotian		Si	tuation ave	ec projet		
	Situation actuelle	Année 1	Année 2	Année 3	Année 5	Année 10	Année 15
Marge nette	-						
Recettes d'exploitation a/	-	3 492	6 398	6 398	6 398	6 398	6 398
Dépenses d'exploitation	-	2 770	3 860	3 860	3 710	3 710	3 710
Marge nette b/	-	722	2 538	2 538	2 688	2 688	2 688
Marge nette additionnelle		722	2 538	2 538	2 688	2 688	2 688
Flux de trésorerie (avant financement)							
Coût d'investissement		6 700					
Flux de trésorerie avant financement (avec projet)		-5 978	2 538	2 538	2 688	2 688	2 688
TRI (avec projet)		43%			<u>I</u>	l l	
VAN (avec projet) b/		14 284					
Flux de trésorerie (après financement)							
Recettes							
Ventes		3 492	6 398	6,398	6 398	6 398	6 398
Subvention à coûts partagés		3 812					
Emprunt MT		2 712					
Apport promoteur		1 100					
Total		11 115	6 398	6,398	6 398	6 398	6 398
<u>Dépenses</u>							
Coûts de production et d'investissement		9 470	3 860	3 860	3 710	3 710	3 710
Remboursement emprunt		1 562	1 562	0			
Total		11 032	5 422	3 860	3 710	3 710	3 710
Flux trésorerie après financement		83	976	2 538	2 688	2 688	2 688

a/ tenant de pertes après récolte de 5 à 15%. ; b/ à un taux d'actualisation de 10% l'an.

Comme indiqué au tableau ci-dessus, la marge nette serait proche d'un million de FDJ dès la deuxième année et atteindrait 2,69 millions de FDJ à partir de la quatrième année, un niveau de revenu assez élevé. Le taux de rentabilité interne TRI est estimé à 43% et la valeur actuelle nette (VAN) du sousprojet à 14,3 millions de FDJ (à un taux d'opportunité du capital de 10% l'an).

1.1.2. Sous-projet élevage caprin

Ce sous-projet individuel modélise la création d'une exploitation d'élevage caprin mixte (production de viande et lait) et comprenant la mise en place d'un enclos équipé, d'abreuvoirs et mangeoires, l'acquisition de 100 chèvres adultes et 10 boucs, et un encadrement rapproché du promoteur du sous-projet. La production serait semi-intensive avec une alimentation en fourrage de bonne qualité et en quantité adéquate, un suivi vétérinaire étroit, une vaccination des animaux et l'application de soins et médicaments recommandés, un taux de mortalité maîtrisé (15% après naissance), une prolificité et fertilité représentative des races locales (3 petits par femelle et par an), et un gardiennage des animaux. Le modèle prévoit une croissance du troupeau jusqu'à un maximum de 300 chèvres adultes (et leur suite), atteint à partir de la quatrième année. Des animaux seront conservés pour assurer cette croissance du troupeau puis le remplacement des chèvres et boucs réformés.

Le coût d'investissement est estimé à 5,85 millions de FDJ (voir tableau ci-dessous) et le besoin en fonds de roulement additionnel à la moitié des coûts de production de la première année (soit environ 3,5 millions de FDJ). Ils seraient financés grâce à une subvention à coûts partagés du projet de 4,7 millions de FDJ (50% du coût d'investissement et du besoin de fonds de roulement additionnel de la 1ère année), un apport du promoteur de 1,9 million de FDJ (20% du total) et un prêt à moyen terme de 4,2 millions de FDJ remboursable en trois ans (voir flux de trésorerie après financement ci-dessous).

Tableau 36 : Coût d'investissement– sous-projet élevage caprin (300 chèvres) (en milliers de FDJ)

Investissement	Coût
Chèvrerie (enclos, bâtiment stockage, mangeoires, abreuvoirs) et kit petits outillages	3 000
Achat boucs	300
Achat chèvres	2 500
Formation	50
Total	5 850

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge nette et du flux de la trésorerie (avant et après financement) du sous-projet. La rentabilité du projet est particulièrement élevée (TRI de 81%) : il permettrait de dégager une marge nette de 9,4 millions de FDJ par an dès la quatrième année.

Tableau 37 : Evolution de la marge nette et de flux de trésorerie – sous-projet élevage caprin

	Situation			Situation a	vec projet		
	actuelle	Année 1	Année 2	Année 3	Année 5	Année 10	Année 15
Marge nette	-						
Recettes d'exploitation a/	-	6 727	12 197	20 470	28 604	28 604	28 604
Dépenses d'exploitation	-	7 068	10 236	15 228	19 178	19 178	19 178
Marge nette	-	-340	1 961	5 242	9 426	9 426	9 426
Marge nette additionnelle		-340	1 961	5 242	9 426	9 426	9 426
Flux de trésorerie (avant financement)							
Coût d'investissement		5 850					
Flux de trésorerie avant financement (avec projet)		-6 190	1 961	5 242	9 426	9 426	9 426
TRI (avec projet)		81%	•				
VAN (avec projet) b/		47 136					
Flux de trésorerie (après financement)							
Recettes							
Ventes		6 728	12 197	20 470	28 604	28 604	28 604
Subvention à coûts partagés		4 692					
Emprunt MT		4 223					
Apport promoteur		1 877					
Total		17 519	12,197,297	20,470,008	28,603,800	6 398	6 398
<u>Dépenses</u>							
Coûts de production et d'investissement		12 918	10 236	15 228	19 178	19 178	19 178
Remboursement emprunt		1 698	1 698	1 698	0		
Total		14 616	11 934	16 926	19 178	19 178	19 178
Flux trésorerie après financement		2 903	263	3 544	9 426	9 426	9 426

a/ tenant d'une mortalité des chevreaux de 15%, d'un poids moyen de carcasse de 28 kg/animal vendu, d'un taux de viande de 60% du poids vif; b/ à un taux d'actualisation de 10% l'an.

1.1.1. Sous-projet production de fourrage

Ce modèle (superficie d'un ha) illustre un sous-projet de production intensive de fourrage (luzerne et herbe du soudan) avec des rendements de 50 à 70 tonnes/ha (en vert), , à partir d'un puits équipé en système d'exhaure solaire. La production serait intégralement vendue, notamment auprès des porteurs de projet caprin décrit ci-dessus.

Le coût d'investissement est estimé à 5 millions de FDJ (voir tableau ci-dessous) et le besoin en fonds de roulement additionnel à un tiers des coûts de production de la première année (soit environ 0,4 million de FDJ). Ils seraient financés grâce à une subvention à coûts partagés du projet de 3,3 millions de FDJ (60% du coût d'investissement et du besoin de fonds de roulement additionnel de la 1ère année), un apport du promoteur de 0,8 million de FDJ (15% du total) et un prêt à moyen terme de 1,38 million de FDJ remboursable en trois ans (voir flux de trésorerie après financement ci-dessous).

Tableau 38 : Coût d'investissement- sous-projet production de fourrage (1 ha)

(en milliers de FDJ)

Investissement	Coût (milliers FDJ)
Renforcement de la clôture	200
Préparation du sol (nivellement, sous-solage)	500
Puits et système exhaure solaire	3 000
Motoculteurs avec les accessoires	600
Outils agricoles (pelle, pioche, râteau, brouette, etc)	200
Système de distribution et d'économie d'eau	1 000
Formations (thématiques)	120
Total	5 020

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge nette et du flux de la trésorerie (avant et après financement) du sous-projet. Le sous-projet permettrait de dégager un revenu net (après financement) d'environ 1,1 million de FDJ par an dès la quatrième année (TRI de 23%).

Tableau 39 : Evolution de la marge nette et de flux de trésorerie – sous-projet maraîchage intensif (1 ha) (en milliers de FDJ)

	Cituation			Situation a	vec projet		
	Situation actuelle	Année 1	Année 2	Année 3	Année 5	Année 10	Année 15
Marge nette	-						
Recettes d'exploitation a/	-	1 800	2 385	2 385	2 385	2 385	2 385
Dépenses d'exploitation	-	1 310	1 410	1 310	1 210	1 210	1 210
Marge nette b/	-	490	975	1 075	1 175	1 175	1 175
Marge nette additionnelle		490	975	1 075	1 175	1 175	1 175
Flux de trésorerie (avant financement)							
Coût d'investissement		5 020					
Flux de trésorerie avant financement (avec projet)		-4 530	975	1 075	1 175	1 175	1 175
TRI (avec projet)		23%					
VAN (avec projet) b/		4 214					
Flux de trésorerie (après financement)							
Recettes							
Ventes		1 800	2 385	2 385	2 385	2 385	2 385
Subvention à coûts partagés		3 274					
Emprunt MT		1 383					
Apport promoteur		800					
Total		7 257	2 385	2 385	2 385	2 385	2 385
<u>Dépenses</u>							
Coûts d'investissement		5 020	0	0			
Coûts de production		1 310	1 410	1 310	1 210	1 210	1 210
Remboursement emprunt		556	556	556			
Total		6 886	1 966	1 866			
Flux trésorerie après financement		371	419	519	1 100	1 100	1 100

a/ tenant de pertes après récolte de 5 à 15%. ; b/ à un taux d'actualisation de 10% l'an.

4. Evaluation économique du projet

4.1. Hypothèses pour l'analyse économique

Hypothèses générales. Afin d'apprécier l'impact du projet au niveau de la collectivité, des hypothèses ont été élaborées. Elles concernent les points suivants :

- les calculs effectués concernant les investissements, les valeurs et coûts de production et les flux de bénéfices sont exprimés en prix constants de l'année 2024 ;
- l'analyse a été conduite sur une période de 25 ans ;

- les coûts financiers du projet ont été transformés en valeurs économiques en éliminant les taxes et transferts (notamment les crédits pour cofinancer les sous-projets dans le cadre de la composante 2) ; et
- il a été tenu compte d'une provision pour le renouvellement et l'entretien des investissements au-delà de la phase de mise en œuvre du projet (montant annuel de 100 millions de FDJ à partir de la 8ème année du projet).

Bénéfices pris en compte dans l'analyse. Les bénéfices additionnels quantifiables pris en compte dans l'analyse sont ceux liés à l'augmentation de la production agricole suite à la réhabilitation ou la création de périmètres irrigués dans le cadre de la composante 1 et à l'accroissement de la production agricole et animale à travers le cofinancement des sous-projets dans le cadre de la composante 2.

<u>Bénéfices générés par la Composante 1</u>. L'agrégation des bénéfices liés au développement de l'agriculture irriguée tient compte du calendrier de mise en œuvre progressif de réalisation des travaux de réhabilitation et création des périmètres irrigués, tel que présenté ci-dessous.

	_	-	_		_		
Type d'irrigation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Amélioration périmètres agricoles							305
familiaux (ha)	-	50	100	100	55	-	303
Aménagement en aval barrage Amitié							45
(ha)	-	_	45	_	_	-	45

Tableau 40 : Calendrier du développement de l'agriculture irriguée

<u>Bénéfices générés par la composante 2</u>. En ce qui concerne la promotion de l'agrobusiness et l'appui à l'entrepreneuriat, les hypothèses prises en considération pour le calcul des bénéfices économiques générés par la composante 2 reposent sur les éléments suivants :

- Le montant de la facilité pour l'accès au financement des entrepreneurs individuels et des petites et moyennes entreprises (PME) (1,171 milliards de FDJ, 5 millions d'UC, hors apport des porteurs de sous-projet et des institutions financières partenaires) serait principalement utilisée pour des subventions à coûts partagés pour cofinancer les plans d'affaires des sous-projets incubés et élaborés avec l'appui du projet, une faible part étant utilisée pour d'éventuelles lignes de crédit à moyen terme aux institutions de microfinance partenaires en manque de ressources et/ou pour un renforcement des fonds de garantie bancaire existant. Un taux de subvention moyen de 50% des coûts d'investissement des sous-projets (SP) a été considéré, le reste du financement étant apporté par l'apport des promoteurs de chaque SP (fonds propre et crédit bancaire dont l'accès sera facilité grâce au mécanisme mis en place par le projet). La facilité permettrait donc le financement des SP pour un coût total d'investissement de 2,34 milliards de FDJ;
- Un taux d'échec des sous-projet d'un tiers (33%) a été considéré compte tenu des expériences passée. Autrement dit, ces SP en échec ne généreraient aucun bénéfice additionnel, bien que le coût de leur financement soit considéré dans l'analyse ;
- Un flux de trésorerie type sur 15 ans généré par FDJ investi dans les SP « réussis » a été considéré (i.e. générant des bénéfices additionnels) tenant compte des flux de trésorerie des modèles financiers présentés plus haut, avec une pondération considérant la possible répartition des SP par type (40% de SP de maraîchage, 30% d'élevage caprin et 30% de production de fourrage).

Coûts économiques du projet. En valeurs économiques, le coût d'investissement du Projet est estimé à 6,53 milliards de FDJ dont 4,12 milliards de FDJ relatifs à la composante 1 (63%) et 1,64 milliards de FDJ pour la composante 2 (25%). Le tableau 15 suivant présente l'échéancier prévisionnel des coûts économiques du projet par an.

Tableau 41 : Coûts économiques du projet par an (milliers de FDJ)

Année-projet	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	-
1. Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage face au									
changement climatique									
1.1. Développement d'infrastructures résilientes au climat	-	647,225	1,630,972	586,180	200,750	-	-	3,065,126	48%
1.2. Diffusion des technologies et innovations intelligentes face au climat	-	132,518	251,851	267,401	42,250	21,400	-	715,421	11%
1.3. Renforcement des capacités opérationnelles d'adaption	-	82,238	153,238	73,900	26,125	2,225	-	337,725	5%
Sous-total Sous-total	-	861,980	2,036,061	927,481	269,125	23,625	-	4,118,272	65%
2. Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique									
2.1. Appui à l'entreprenariat et développement des compétences agro-pastorale pour une									
meilleure employabilité des jeunes	-	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	-	250,000	4%
2.2. Promotion de l'inclusion financière et de l'accès aux marchés dans les filières ciblées	-	75,230	219,003	282,558	341,113	336,113	137,110	1,254,015	20%
Sous-total Sous-total	-	125,230	269,003	332,558	391,113	386,113	137,110	1,504,015	24%
3. Gestion et coordination du Projet	13,809	166,571	46,284	71,284	151,674	171,674	122,518	621,297	10%
Imprévus physiques	282	23,603	48,101	27,235	16,609	11,894	5,311	127,724	2%
Total	14,092	1,177,384	2,399,448	1,358,558	828,521	593,306	264,939	6,371,308	100%

1.1. Résultats de l'analyse économique

Bénéfices économiques additionnels nets. Les bénéfices économiques additionnels nets culmineraient à 1,54 milliards de FDJ en année 16. Sur l'ensemble de la période d'analyse, les bénéfices économiques liés au développement de l'agriculture irriguée et ceux générés par les sous-projets d'appui aux entreprises représentent chacun 50% des bénéfices totaux.

Les tableaux 16 et 17 ci-dessous présentent l'évolution des bénéfices économiques nets du développement de l'agriculture irriguée et ceux générés des sous-projets d'entreprises. Le taux de rentabilité interne économique par composante (en ne tenant compte que des coûts directement liés au développement de l'agriculture irriguée ou à l'appui à l'entrepreneuriat) est estimé à 24% pour le développement de l'agriculture irriguée et 38% pour la composante 2.

Les tableaux 18 et 19 rapportent l'évolution annuelle du cash-flow économique pour l'ensemble du projet dans le scénario de base (considérant l'ensemble des coûts du projet) et pour une variante excluant de la composante 1 les coûts non liés au développement de l'agriculture irriguée (élevage, pistes, accès à l'eau potable, renforcement des capacités, etc.).

Taux de rentabilité du projet. Dans le cas de base prenant en compte l'ensemble des coûts du projet, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet est estimé à 18%, un niveau substantiel, et la valeur actuelle nette (VAN) à 5,47 milliards de FDJ (au taux d'escompte de 6% l'an). En excluant les coûts de la composante 1 non liés au développement de l'agriculture irriguée, pour lesquels aucun bénéfice économique n'a été quantifié (accès à l'eau potable, pistes rurales, marchés communautaires, infrastructures d'élevage, actions transversales et de renforcement des capacités), le TRIE atteindrait 31% (VAN de 7,37 milliards de FDJ au taux d'escompte de 6%).

Tableau 42 : Bénéfices économiques du développement de l'agriculture irriguée

RUBRIQUES			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total						
I. HYPOTHÈSES			•				•									
Coûts composante 1 relatifs à l'irrigation (milliers FDJ)			-	260,543	900,685	442,400	237,150	21,400	-	1,862,178						
Développement de l'agriculture irriguée																
réhabilitation/amélioration périmetres agricoles familiaux (ha)			-	50	100	100	55	-		305						
aménagement aval barrage amitié (ha)			-	-	45	-	-	-		45						
II. FLUX DE TRÉSORERIE ÉCONOMIQUE ADDITIONNEL (hors	(milliers															
investissement)	FDJ)		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	An 15	An 20	An 24	An 25
réhabilitation/amélioration périmetres agricoles individuels (ha)			430	1,467	1,467	1,617	1,617	1,617	1,617	1,617	1,617	1,617	1,617	1,617		
aménagement aval barrage amitié (ha)			722	2,538	2,538	2,688	2,688	2,688	2,688	2,688	2,688	2,688	2,688	2,688		
III. BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES GÉNÉRÉS (milliers FDJ)																
réhabilitation/amélioration périmetres agricoles individuels (ha)			0	21,476	116,322	263,063	397,976	470,061	485,061	493,311	493,311	493,311	493,311	493,311	88,958	0
bénéfices additionnels périmètres réhabilités en année 2				21,476	73,371	73,371	80,871	80,871	80,871	80,871	80,871	80,871	80,871	80,871	0	0
bénéfices additionnels périmètres réhabilités en année 3					42,951	146,741	146,741	161,741	161,741	161,741	161,741	161,741	161,741	161,741	0	0
bénéfices additionnels périmètres réhabilités en année 4						42,951	146,741	146,741	161,741	161,741	161,741	161,741	161,741	161,741	0	0
bénéfices additionnels périmètres réhabilités en année 5							23,623	80,708	80,708	88,958	88,958	88,958	88,958	88,958	88,958	0
bénéfices additionnels périmètres réhabilités en année 6								0	0	0	0	0	0	0	0	0
aménagement aval barrage amitié (ha)			0	32,482	114,231	114,231	120,981	120,981	120,981	120,981	120,981	120,981	120,981	120,981	0	0
Total			0	53,958	230,553	377,295	518,958	591,042	606,042	614,292	614,292	614,292	614,292	614,292	88,958	0
IV. RENTABILITÉ								-								
Bénéfices économiques nets du développement de l'irrigation (milliers FDJ)	TRIE VAN a/	24% 2,978,095	0	-206,586	-670,132	-65,106	281,808	569,642	-1,256,136	614,292	614,292	614,292	614,292	614,292	88,958	0
a/ au taux d'escompte de 6% l'an.																

Tableau 43 : Bénéfices économiques des sous-projets d'entreprises (composante 2)

RUBRIQUES		Paramètres	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total								
I. HYPOTHÈSES				•	'				''									
Coût économique comp.2 (milliers FDJ) (inclus contribution des bénéficiaires	s et subvention à co	oûts partagés, hors cre	-	75,230	219,003	282,558	341,113	336,113		1,391,125								
% décaissement			0%	5%	16%	20%	25%	24%		100%								
Coût facilité financement sous-composante 2.2 (milliers FDJ) (hors crédit et	aport promoteur)		-	58,555	175,665	234,220	292,775	292,775		1,171,100								
% décaissement			0%	5%	15%	20%	25%	25%		90%								
Coût des sous-projets (SP) financés a/ (milliers FDJ) a/	50%	taux de subvention mo	0	117,110	351,330	468,440	585,550	585,550	234,220	2,342,200								
Contribution des bénéficiaires	10%	du coût des SP	0	11,711	35,133	46,844	58,555	58,555	23,422	234,220								
Crédit des IFP	40%	du coût des SP	0	46,844	140,532	187,376	234,220	234,220	93,688	936,880								
Taux d'échec des SP b/	33%																	
Coût d'investissement des SP générant un bénéfice additionnel			0	78,464	235,391	313,855	392,319	392,319	156,927	1,569,274								1
II. FLUX DE TRÉSORERIE ÉCONOMIQUE ADDITIONNEL (en pourcentage du coût du	Coût investissement	TRI																
sous-projet) a/	du SP (milliers FDJ)	IKI	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	An 11	An 12	An 13	An 14	An 15	An 20
SP maraîchage	6,700	43%	11%	38%	38%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	
SP caprin	5,850	81%	-6%	34%	90%	161%	161%	161%	161%	161%	161%	161%	194%	194%	194%	194%	194%	
SP fourrage	5,020	23%	10%	19%	21%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	23%	
SP type c/			5%	31%	43%	59%	59%	59%	59%	59%	59%	59%	66%	66%	66%	66%	66%	
III. BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES GÉNÉRÉS (milliers FDJ)																		
SP type																		
SP financés en année 1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SP financés en année 2				4,312	24,696	33,966	46,538	46,538	46,538	46,538	46,538	46,538	46,538	51,648	51,648	51,648	51,648	0
SP financés en année 3					12,935	74,089	101,899	139,615	139,615	139,615	139,615	139,615	139,615	139,615	154,945	154,945	154,945	0
SP financés en année 4						17,246	98,786	135,866	186,153	186,153	186,153	186,153	186,153	186,153	186,153	206,594	206,594	0
SP financés en année 5							21,558	123,482	169,832	232,691	232,691	232,691	232,691	232,691	232,691	232,691	258,242	0
SP financés en année 6								21,558	123,482	169,832	232,691	232,691	232,691	232,691	232,691	232,691		258,242
Total			0	4,312	37,631	125,302	268,781	467,059	665,620	774,829	837,689	837,689	837,689	842,799	858,129	878,570	904,121	258,242
IV. RENTABILITÉ																		
Bénéfices économiques nets de la composante 2 (milliers FDJ)	TRIE	38%	0	-70,918	-181,371	-157,255	-72,331	130,946	-725,505	774,829	837,689	837,689	837,689	842,799	858,129	878,570	904,121	258,242
	VAN (taux escompte	6%) c/ 3,890,409																1

a/ Le coût du SP inclut les coûts d'investissement, le besoin en fonds de roulement additionnel pour le(s) premier(s) cycle(s) de l'année 1, le renforcement des capacités des promoteurs et l'appui technique à la mise en oeuvre du SP. Le taux de financement moyen par financement externe (subvention à coûts partagés) permet d'estimer le coût d'investissement total de b/ pour les sous-projets en échec: on a fait l'hypothèse que le flux additionel économique net (entre situation "avec projet" et "sans projet") est nul ; autrement dit le revenu dégagé avec projet compense tout juste l'investissement réalisé sans dégager de bénéfices additionnels. c/ sur la base de l'hypothèse de la répartition suivante des SP financés : 40% maraîchage, 30% caprin et 30% fourrage (en valeur des SP).

Tableau 44 : Cash-flow économique additionnel pour l'ensemble du projet – cas de base (milliers de FDJ)

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	15	20	25	İ	
1. COÛTS ÉCONOMIQUES														İ	
Coûts économiques du projet considérés dans l'analyse:													ļ	İ	
Renforcement des systèmes de production horticoles													ļ	İ	
et d'élevage (comp. 1)	-	861,980	2,036,061	927,481	269,125	23,625	-						ļ	İ	
Développement de l'agrobusiness (comp. 2)	-	125,230	269,003	332,558	391,113	386,113	137,110						ļ	İ	
Coordination et gestion du projet (comp. 3)	13,809	166,571	46,284	71,284	151,674	171,674	122,518						ļ	İ	
Imprévus physiques	282	23,603	48,101	27,235	16,609	11,894	5,311						ļ	İ	
Coûts après projet								100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	,	ļ	
Coûts totaux	14,092	1,177,384	2,399,448	1,358,558	828,521	593,306	264,939	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	j		
2. BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES NETS													ļ	total	%
Bénéfices nets générés par l'agriculture irriguée	0	53,958	230,553	377,295	518,958	591,042	606,042	614,292	614,292	614,292	614,292	614,292	2 0	11,730,035	50%
Bénéfices nets générés par l'appui à l'entrepreunariat	0	4,312	37,631	125,302	268,781	467,059	665,620	774,829	837,689	837,689	904,121	258,242	2 0	11,645,720	50%
Bénéfices totaux	0	58,269	268,184	502,597	787,739	1,058,101	1,271,662	1,389,122	1,451,981	1,451,981	1,518,413	872,534	. 0	23,375,755	100%
3. CASH FLOW ÉCONOMIQUE	-14,092	-1,119,115	-2,131,264	-855,961	-40,782	464,795	1,006,723	1,289,122	1,351,981	1,351,981	1,418,413	772,534	0		
a/ à un taux d'escompte de 6% l'an comme recommandé par la	Banque mor	ndiale pour l'a	analyse écond	onmique des	projets (N	ote from the	Chief Econo	mist, SD Dep	oartment, Jai	nuary 2016).					
TRIE	18%														

TRIE 18% VAN a/ 5,467 M FDJ 23.3 M UC

Tableau 45 : Cash-flow économique additionnel pour l'ensemble du projet – variante a/ (milliers de FDJ)

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	15	20	25
1. COÛTS ÉCONOMIQUES													
Coûts économiques du projet considérés dans l'analyse:													
Développement de l'agriculture irriguée (comp.1) a/	-	260,543	900,685	442,400	237,150	21,400	-						
Développement de l'agrobusiness/Appui à l'entreprenariat (comp. 2)	-	125,230	269,003	332,558	391,113	386,113	137,110						
Coordination et gestion du projet (comp. 3)	13,809	166,571	46,284	71,284	151,674	171,674	122,518						
Imprévus physiques	282	23,603	48,101	27,235	16,609	11,894	5,311						
Coûts après projet								100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	
Coûts totaux	14,092	575,947	1,264,073	873,476	796,546	591,081	264,939	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	
2. BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES NETS													l
Bénéfices nets générés par l'agriculture irriguée	0	53,958	230,553	377,295	518,958	591,042	606,042	614,292	614,292	614,292	614,292	614,292	0
Bénéfices nets générés par l'appui à l'entrepreunariat	0	4,312	37,631	125,302	268,781	467,059	665,620	774,829	837,689	837,689	904,121	258,242	0
Bénéfices totaux	0	58,269	268,184	502,597	787,739	1,058,101	1,271,662	1,389,122	1,451,981	1,451,981	1,518,413	872,534	0
3. CASH FLOW ÉCONOMIQUE	-14,092	-517,678	-995,888	-370,880	-8,807	467,020	1,006,723	1,289,122	1,351,981	1,351,981	1,418,413	772,534	0

a/ excluant les coûts de la composante 1 non directement liés à l'agriculture irriguée.

b/ à un taux d'escompte de 6% l'an comme recommandé par la Banque mondiale pour l'analyse écononmique des projets (Note Chief Economist, SD departmemnt, January 2016).

TRIE	31%	
VAN b/	7,365	M FDJ
	31.4	M UC

Analyse de sensibilité. Dans le scénario de base prenant en compte l'ensemble des coûts du projet, l'analyse de sensibilité montre le TRIE n'est pas trop sensible aux augmentations de coûts et aux réductions ou délais dans la matérialisation des bénéfices. Dans l'ensemble, les hypothèses testées ont une faible incidence sur la rentabilité du projet. En cas d'une diminution des bénéfices de 30% ou si la matérialisation des bénéfices était retardée de deux ans, le TRIE resterait élevé (respectivement 11% et 13%). Dans le cas extrême d'une diminution des bénéfices de moitié, le TRIE s'établirait à 5%. Le tableau ci-dessous présente le résultat des divers tests de sensibilité pour le scénario de base.

Tableau 46 : Résumé des analyses de sensibilité - Cas de base a/

	Cas de base	Accro	oissemer coûts	nt des	Accrois des bé	sement néfices	Dimi	nution d	es béné	fices	Retar béné	d des fices
	Dase	+10%	+20%	+50%	10%	+20%	-10%	-20%	-30%	50%	1 an	2 ans
TRIE	18%	16%	14%	10%	20%	22%	16%	13%	11%	5%	15%	13%
VAN (millions de FDJ)	5,467	4,861	4,255	2,436	6,620	7,773	4,314	3,161	2,008	-298	4,815	4,179

a/ Prenant en compte tous les coûts du projet.

Pour la variante excluant de la composante 1 les coûts non liés au développement de l'agriculture irriguée, à l'instar du scénario de base, les tests de sensibilité montrent que la rentabilité resterait élevée même dans les cas extrêmes d'une réduction de moitié des bénéfices (TRIE de 12%) ou d'un délai de deux ans dans leur matérialisation (TRIE de 20%).

Tableau 47 : Résumé des analyses de sensibilité - variante a/

	Variante +10% 31% 28%	issemer coûts	nt des		ssement enéfices	Dimi	nution d	les béné	fices	Retar béné		
		+10%	+20%	+50%	10%	+20%	-10%	-20%	-30%	-50%	1 an	2 ans
TRIE	31%	28%	25%	19%	34%	38%	27%	24%	24%	12%	24%	20%
VAN (millions de FDJ)	7,365	6,949	6,533	5,283	8,518	9,671	6,213	5,060	5,060	1,601	6,713	6,078

a/ excluant les coûts de la composante 1 non directement liés au développement de l'agriculture irriguée.

Tableau 48 : Analyse de sensibilité - Cas de base (tous les coûts du projet)

(en millions FDJ)

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	TRIE /a	VAN /k
Bénéfices additionnels	0	58	268	503	788	1.058	1.272	1.389	1.452	1.452	1.452	1.457	1.472	1.493	1.518	1.544	1.492	1.337	1.131	873	614	412	251	89	0		
bénéfices +10%	0	64	295	553	867	1.164	1.399	1.528	1.597	1.597	1,597	1.603	1.620	1.642	1.670	1.698	1.642	1.471	1.244	960	676	454	276	98	0		
bénéfices +20%	0	70	322	603	945	1.270	1.526	1.667	1.742	1.742	1.742	1.749	1.767	1.791	1.822	1.853	1.791	1.605	1.357	1.047	737	495	301	107	0		
bénéfices -10%	0	52	241	452	709	952	1.144	1.250	1.307	1.307	1.307	1.311	1.325	1.344	1.367	1.390	1.343	1.204	1,018	785	553	371	226	80	0		
bénéfices -20%	0	47	215	402	630	846	1.017	1,111	1.162	1.162	1.162	1.166	1.178	1.194	1.215	1.235	1.194	1,070	905	698	491	330	201	71	0		
bénéfices -30%	0	41	188	352	551	741	890	972	1,016	1,016	1,016	1,020	1,031	1,045	1,063	1,081	1,045	936	792	611	430	289	175	62	0		
bénéfices -50%	0	29	134	251	394	529	636	695	726	726	726	729	736	746	759	772	746	669	565	436	307	206	125	44	0		
Coûts du projet	14	1,177	2,399	1,359	829	593	265	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0		
coûts +10%	16	1,295	2,639	1,494	911	653	291	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	0		
coûts +20%	17	1,413	2,879	1,630	994	712	318	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	0		
coûts +50%	21	1,766	3,599	2,038	1,243	890	397	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	0		
Net cash flow																											
scénario de base	-14	-1,119	-2,131	-856	-41	465	1,007	1,289	1,352	1,352	1,352	1,357	1,372	1,393	1,418	1,444	1,392	1,237	1,031	773	514	312	151	-11	0	18%	5,46
coûts +10%	-16	-1,237	-2,371	-992	-124	405	980	1,279	1,342	1,342	1,342	1,347	1,362	1,383	1,408	1,434	1,382	1,227	1,021	763	504	302	141	-21	0	16%	4,86
coûts +20%	-17	-1,355	-2,611	-1,128	-206	346	954	1,269	1,332	1,332	1,332	1,337	1,352	1,373	1,398	1,424	1,372	1,217	1,011	753	494	292	131	-31	0	14%	4,25
coûts +50%	-21	-1,708	-3,331	-1,535	-455	168	874	1,239	1,302	1,302	1,302	1,307	1,322	1,343	1,368	1,394	1,342	1,187	981	723	464	262	101	-61	0	10%	2,43
bénéfices +10%	-14	-1,113	-2,104	-806	38	571	1,134	1,428	1,497	1,497	1,497	1,503	1,520	1,542	1,570	1,598	1,542	1,371	1,144	860	576	354	176	-2	0	20%	6,62
bénéfices +20%	-14	-1,107	-2,078	-755	117	676	1,261	1,567	1,642	1,642	1,642	1,649	1,667	1,691	1,722	1,753	1,691	1,505	1,257	947	637	395	201	7	0	22%	7,77
bénéfices -10%	-14	-1,125	-2,158	-906	-120	359	880	1,150	1,207	1,207	1,207	1,211	1,225	1,244	1,267	1,290	1,243	1,104	918	685	453	271	126	-20	0	16%	4,31
bénéfices -20%	-14	-1,131	-2,185	-956	-198	253	752	1,011	1,062	1,062	1,062	1,066	1,078	1,094	1,115	1,135	1,094	970	805	598	391	230	101	-29	0	13%	3,16
bénéfices -30%	-14	-1,137	-2,212	-1,007	-277	147	625	872	916	916	916	920	931	945	963	981	945	836	692	511	330	189	75	-38	0	11%	2,00
bénéfices -50%	-14	-1,148	-2,265	-1,107	-435	-64	371	595	626	626	626	629	636	646	659	672	646	569	465	336	207	106	25	-56	0	5%	-29
bénéfices retardés de 1 an	-14	-1,177	-2,341	-1,090	-326	194	793	1,172	1,289	1,352	1,352	1,352	1,357	1,372	1,393	1,418	1,444	1,392	1,237	1,031	773	514	312	151	89	15%	4,81
bénéfices retardés de 2 ans	-14	-1,177	-2,399	-1,300	-560	-91	523	958	1,172	1,289	1,352	1,352	1,352	1,357	1,372	1,393	1,418	1,444	1,392	1,237	1,031	773	514	312	251	13%	4,17

a/ Taux de rentabilitité interne économique (TRIE). b/ Valeur actuelle nette (VAN), sur la base d'un taux d'opportunité du capital de 6% l'an.

Tableau 49 : Analyse de sensibilité – Variante (excluant les coûts non liés à l'irrigation de la composante 1)

(en millions FDJ)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	TRIE /a	VAN/b
0	58	268	503	788	1,058	1,272	1,389	1,452	1,452	1,452	1,457	1,472	1,493	1,518	1,544	1,492	1,337	1,131	873	614	412	251	89	0		
0	64	295	553	867	1,164	1,399	1,528	1,597	1,597	1,597	1,603	1,620	1,642	1,670	1,698	1,642	1,471	1,244	960	676	454	276	98	0		
0	70	322	603	945	1,270	1,526	1,667	1,742	1,742	1,742	1,749	1,767	1,791	1,822	1,853	1,791	1,605	1,357	1,047	737	495	301	107	0		
0	52	241	452	709	952	1,144	1,250	1,307	1,307	1,307	1,311	1,325	1,344	1,367	1,390	1,343	1,204	1,018	785	553	371	226	80	0		
0	47	215	402	630	846	1,017	1,111	1,162	1,162	1,162	1,166	1,178	1,194	1,215	1,235	1,194	1,070	905	698	491	330	201	71	0		
0	45	207	387	607	815	979	1,070	1,118	1,118	1,118	1,122	1,134	1,150	1,169	1,189	1,149	1,030	871	672	473	318	193	68	0		
7	29	134	251	394	529	636	695	726	726	726	729	736	746	759	772	746	669	565	436	307	206	125	44	0		
14	576	1,264	873	797	591	265	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0		
16	634	1,390	961	876	650	291	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	0		
17	691	1,517	1,048	956	709	318	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	0		
21	864	1,896	1,310	1,195	887	397	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	0		
-14	-518	-996	-371	-9	467	1,007	1,289	1,352	1,352	1,352	1,357	1,372	1,393	1,418	1,444	1,392	1,237	1,031	773	514	312	151	-11	0	31%	7,365
-16	-575	-1,122	-458	-88	408	980	1,279	1,342	1,342	1,342	1,347	1,362	1,383	1,408	1,434	1,382	1,227	1,021	763	504	302	141	-21	0	28%	6,949
-17	-633	-1,249	-546	-168	349	954	1,269	1,332	1,332	1,332	1,337	1,352	1,373	1,398	1,424	1,372	1,217	1,011	753	494	292	131	-31	0	25%	6,533
-21	-806	-1,628	-808	-407	171	874	1,239	1,302	1,302	1,302	1,307	1,322	1,343	1,368	1,394	1,342	1,187	981	723	464	262	101	-61	0	19%	5,283
-14	-512	-969	-321	70	573	1,134	1,428	1,497	1,497	1,497	1,503	1,520	1,542	1,570	1,598	1,542	1,371	1,144	860	576	354	176	-2	0	34%	8,518
-14	-506	-942	-270	149	679	1,261	1,567	1,642	1,642	1,642	1,649	1,667	1,691	1,722	1,753	1,691	1,505	1,257	947	637	395	201	7	0	38%	9,671
-14	-524	-1,023	-421	-88	361	880	1,150	1,207	1,207	1,207	1,211	1,225	1,244	1,267	1,290	1,243	1,104	918	685	453	271	126	-20	0	27%	6,213
-14	-529	-1,050	-471	-166	255	752	1,011	1,062	1,062	1,062	1,066	1,078	1,094	1,115	1,135	1,094	970	805	598	391	230	101	-29	0	24%	5,060
-14	-531	-1,058	-486	-190	224	714	970	1,018	1,018	1,018	1,022	1,034	1,050	1,069	1,089	1,049	930	771	572	373	218	93	-32	0	23%	4,714
-7	-547	-1,130	-622	-403	-62	371	595	626	626	626	629	636	646	659	672	646	569	465	336	207	106	25	-56	0	12%	1,608
-14	-576	-1,206	-605	-294	197	793	1,172	1,289	1,352	1,352	1,352	1,357	1,372	1,393	1,418	1,444	1,392	1,237	1,031	773	514	312	151	89	24%	6,713
-14	-576	-1,264	-815	-528	-88	523	958	1,172	1,289	1,352	1,352	1,352	1,357	1,372	1,393	1,418	1,444	1,392	1,237	1,031	773	514	312	251	20%	6,078
	0 0 0 0 0 7 14 16 17 21 -14 -16 -17 -21 -14 -14 -14 -14 -14 -14 -14 -14 -14 -1	0 64 0 70 0 52 0 47 0 45 7 29 14 576 16 634 17 691 21 864 -14 -518 -16 -575 -17 -633 -21 -806 -14 -512 -14 -524 -14 -524 -14 -524 -14 -524 -14 -524 -14 -524 -14 -527 -14 -576	0 64 295 0 70 322 0 52 241 0 47 215 0 45 207 7 29 134 14 576 1,264 16 634 1,390 17 691 1,517 21 864 1,896 -14 -518 -996 -16 -575 -1,122 -17 -633 -1,249 -21 -806 -1,628 -14 -512 -969 -14 -506 -942 -14 -524 -1,023 -14 -529 -1,050 -14 -529 -1,050 -14 -521 -1,050 -14 -521 -1,050 -14 -521 -1,050 -14 -521 -1,050 -14 -521 -1,050 -14 -521 -1,050 -14 -521 -1,050 -14 -521 -1,050 -14 -521 -1,050	0 64 295 553 0 70 322 603 0 52 241 452 0 47 215 402 0 45 207 387 7 29 134 251 14 576 1,264 873 16 634 1,390 961 17 691 1,517 1,048 21 864 1,896 1,310 -14 -518 -996 -371 -16 -575 -1,122 -458 -17 -633 -1,249 -546 -21 -806 -1,628 -808 -14 -512 -969 -321 -14 -524 -1,023 -421 -14 -524 -1,023 -421 -14 -524 -1,050 -471 -14 -524 -1,050 -471 -14 -531 -1,058 -486 -7 -547 -1,306 -605	0 64 295 553 867 0 70 322 603 945 0 52 241 452 709 0 47 215 402 630 0 45 207 387 607 7 29 134 251 394 14 576 1,264 873 797 16 634 1,390 961 876 17 691 1,517 1,048 956 21 864 1,896 1,310 1,195 -14 -518 -996 -371 -9 -16 -575 -1,122 -458 -88 -17 -633 -1,249 -546 -168 -21 -806 -1,628 -808 -407 -14 -512 -969 -321 70 -14 -506 -942 -270 149 -14 -5	0 64 295 553 867 1,164 0 70 322 603 945 1,270 0 52 241 452 709 952 0 47 215 402 630 846 0 45 207 387 607 815 7 29 134 251 394 529 14 576 1,264 873 797 591 16 634 1,390 961 876 650 17 691 1,517 1,048 956 709 21 864 1,896 1,310 1,195 887 -14 -518 -996 -371 -9 467 -16 -575 -1,122 -458 -88 408 -17 -633 -1,249 -546 -168 349 -21 -806 -1,628 -808 -407 171 -14 -512 -969 -321 70 573 -14 -506 -942 -270 149 679 -14 -524 -1,023 -421 -88 361 -14 -529 -1,050 -471 -166 255 -14 -531 -1,058 -486 -190 224 -7 -547 -1,130 -622 -403 -622 -14 -576 -1,206 -605 -294 197	0 64 295 553 867 1,164 1,399 0 70 322 603 945 1,270 1,526 0 52 241 452 709 952 1,144 0 47 215 402 630 846 1,017 0 45 207 387 607 815 979 7 29 134 251 394 529 636 14 576 1,264 873 797 591 265 16 634 1,390 961 876 650 291 17 691 1,517 1,048 956 709 318 21 864 1,896 1,310 1,195 887 397 -14 -518 -996 -371 -9 467 1,007 -16 -575 -1,122 -458 -88 408 980 -17 <	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 0 45 207 387 607 815 979 1,070 7 29 134 251 394 529 636 695 14 576 1,264 873 797 591 265 100 16 634 1,390 961 876 650 291 110 17 691 1,517 1,048 956 709 318 120 21 864 1,896 1,310 1,195 887 397 150 -14 -518 -996 -371 -9 467 1,007	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 7 29 134 251 394 529 636 695 726 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 16 634 1,390 961 876 650 291 110 110 17 691 1,517 1,048 956 709 318 120 120 21 864 1,896 1,310 1,195 887 3	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 16 634 1,390 961 876 650 291 110 110 110 17 691 1,517 1,048 956 709 318 120	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,762 1,162<	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,603 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,749 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,166 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,119 1 1 0 <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,311 1,325 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,122 1,314 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 729 736 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,122 1,134 1,150 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 729 736 746 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100<</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,697 1,603 1,620 1,642 1,670 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,134 1,150 1,169 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 729 736 746 759 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,134 1,150 1,169 1,189 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 729 736 746 759 772 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,162 1,164 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 729 736 746 759 772 746 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,134 1,150 1,169 1,189 1,149 1,030 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 726 729 736 746 759 772 746 669 1 4 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,118 1,122 1,134 1,150 1,169 1,189 1,149 1,030 871 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 726 727 736 746 759 772 746 669 565 144 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,693 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 765 52 2411 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,603 1,622 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 676 0 70 322 6003 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 0 552 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 698 491 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,118 1,122 1,134 1,150 1,169 1,169 1,169 1,149 1,030 871 672 473 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 726 729 736 746 759 772 746 669 565 436 307 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 676 454 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 495 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,144 1,070 905 698 491 330 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,122 1,134 1,150 1,169 1,189 1,149 1,030 871 672 473 318 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 726 729 736 746 759 772 746 669 565 436 307 206 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,697 1,697 1,697 1,749 1,769 1,769 1,620 1,621 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 676 454 276 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 495 301 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 371 226 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 698 491 330 201 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,118 1,122 1,134 1,150 1,169 1,189 1,149 1,070 905 698 491 330 201 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,693 1,620 1,620 1,624 1,670 1,698 1,622 1,471 1,244 960 676 454 276 98 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 495 301 107 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 371 226 80 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,162 1,162 1,162 1,163 1,194 1,107 905 698 491 330 201 71 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,119 1,125 1,341 1,150 1,189 1,149 1,007 905 698 491 330 201 71 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,141 1,141 1,141 1,150 1,141 1,1</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,697 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 676 454 276 98 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 495 301 107 0 70 0 52 241 4452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 371 226 80 0 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,162 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 698 491 330 201 71 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0</td> <td>0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,507 1,803 1,620 1,642 1,870 1,688 1,642 1,471 1,244 960 676 454 276 98 0 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,742 1,743 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 371 266 80 0 0 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,164 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 698 491 330 201 71 0 0 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118</td>	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,311 1,325 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,122 1,314 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 729 736 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,122 1,134 1,150 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 729 736 746 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100<	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,697 1,603 1,620 1,642 1,670 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,134 1,150 1,169 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 729 736 746 759 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,134 1,150 1,169 1,189 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 729 736 746 759 772 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,162 1,164 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 729 736 746 759 772 746 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,134 1,150 1,169 1,189 1,149 1,030 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 726 729 736 746 759 772 746 669 1 4 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,118 1,122 1,134 1,150 1,169 1,189 1,149 1,030 871 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 726 727 736 746 759 772 746 669 565 144 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,693 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 765 52 2411 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,603 1,622 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 676 0 70 322 6003 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 0 552 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 698 491 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,118 1,122 1,134 1,150 1,169 1,169 1,169 1,149 1,030 871 672 473 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 726 729 736 746 759 772 746 669 565 436 307 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 676 454 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 495 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,144 1,070 905 698 491 330 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,112 1,122 1,134 1,150 1,169 1,189 1,149 1,030 871 672 473 318 7 29 134 251 394 529 636 695 726 726 726 726 729 736 746 759 772 746 669 565 436 307 206 14 576 1,264 873 797 591 265 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,697 1,697 1,697 1,749 1,769 1,769 1,620 1,621 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 676 454 276 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 495 301 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 371 226 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,166 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 698 491 330 201 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,118 1,122 1,134 1,150 1,169 1,189 1,149 1,070 905 698 491 330 201 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,693 1,620 1,620 1,624 1,670 1,698 1,622 1,471 1,244 960 676 454 276 98 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 495 301 107 0 52 241 452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 371 226 80 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,162 1,162 1,162 1,163 1,194 1,107 905 698 491 330 201 71 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,118 1,119 1,125 1,341 1,150 1,189 1,149 1,007 905 698 491 330 201 71 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,141 1,150 1,141 1,150 1,141 1,141 1,141 1,141 1,150 1,141 1,1	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,597 1,697 1,603 1,620 1,642 1,670 1,698 1,642 1,471 1,244 960 676 454 276 98 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,749 1,767 1,791 1,822 1,853 1,791 1,605 1,357 1,047 737 495 301 107 0 70 0 52 241 4452 709 952 1,144 1,250 1,307 1,307 1,307 1,311 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 371 226 80 0 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,162 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 698 491 330 201 71 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 64 295 553 867 1,164 1,399 1,528 1,597 1,597 1,507 1,803 1,620 1,642 1,870 1,688 1,642 1,471 1,244 960 676 454 276 98 0 0 70 322 603 945 1,270 1,526 1,667 1,742 1,742 1,742 1,742 1,742 1,743 1,325 1,344 1,367 1,390 1,343 1,204 1,018 785 553 371 266 80 0 0 0 47 215 402 630 846 1,017 1,111 1,162 1,162 1,162 1,162 1,164 1,178 1,194 1,215 1,235 1,194 1,070 905 698 491 330 201 71 0 0 0 45 207 387 607 815 979 1,070 1,118

a/ Taux de rentabilitité interne économique (TRIE). b/ Valeur actuelle nette (VAN), sur la base d'un taux d'opportunité du capital de 6% l'an.

Annexe 3-2 : Note d'évaluation de la fragilité et de la résilience du projet

I. Introduction et Contexte

1.1 Djibouti est caractérisé par un climat dont la sévérité des conditions formant des éléments atmosphériques sont sensiblement variables au point le rayonnement solaire, la température, l'humidité, les précipitations, la pression atmosphérique et le vent rendent difficiles la pratique agricole dans la grande partie des terres arables du pays. Devant cette variabilité climatique, Djibouti dépend de l'importation de denrées alimentaires provenant en grande partie des pays de la sous-région afin de satisfaire les besoins basiques à sa sécurité alimentaire et réduire par l'effet, la pression sociale sur le pouvoir public. Cette perspective expose le pays à des chocs exogènes qui font que Djibouti est fragilisé pour ce qui concerne la souveraineté alimentaire. S'adjoint à cette insécurité alimentaire, la question épineuse de l'emploi de jeunes qui ne cesse d'accroitre la pression sociale déjà fragilisée par l'accessibilité des produits de premiers besoins nécessiteux. Néanmoins, le pays dispose de grand périmètre de terres arables libérées- à la suite d'une urbanisation rapide-pour améliorer son indépendance alimentaire vis-à-vis des chocs externes.

II. Principaux facteurs de fragilité dans le secteur agricole

- 2.1 L'accès difficile aux ressources en eau impacte la contribution du secteur au Produit National Brut (PNB) et décourage les initiatives privées d'entreprendre dans l'agribusiness. La pluie à Djibouti s'étend sur une période courte de deux mois au plus, mais également elle est irrégulière par suite des effets de changement climatique qui aggravent le niveau de la sécheresse et la production agricoles. De plus, la salinité de l'eau souterraine dans certaines zones du pays compromet l'irrigation des champs agricoles et la croissance des plantes.
- 2.2 La sévérité du climat ainsi que les températures constamment hausses néantissent l'impact de l'irrigation et de la productivité agricole. A l'exception de la période allant de décembre à février où les températures sont en deçà de 30 degrés, la période restante de l'année est soumise à des torrides températures qui sèchent les eaux des canaux d'irrigation et baissent le niveau des nappes phréatiques servant des points de captage de l'eau de l'irrigation.
- 2.3 La non-rentabilité des semences non résilientes au changement climatique ainsi que le manque d'apport des nouvelles techniques de l'information étouffent l'esprit de l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur et renforce le manque d'opportunité d'emplois. La jeunesse djiboutienne se désintéresse du secteur et entreprennent beaucoup dans les activités commerciales car la pratique agricole est reléguée aux personnes non instruites selon leur entendement. Plus, le retour de l'investissement dans le secteur prend beaucoup de temps par rapport aux activités commerciales pour une jeunesse aspirant avoir des résultats rapides.
- 2.4 La préférence des engrais organiques à la place des engrais chimiques porte atteinte au développement de l'agriculture intensive orientée vers le business. La grande majorité de ceux qui pratiquent l'agriculture continuent d'enfouiller les fumiers issus des compostes de décomposition pour augmenter la fertilité des terres agricoles et ignorent la plus-value des engrais chimiques dans l'augmentation du rendement par hectare cultivé.

III. Les sources de résilience

- **3.1** Partant des facteurs de fragilité susmentionnés, le pays a néanmoins des expériences à valoriser pour que l'agribusiness devienne une réalité à Djibouti grâce à l'introduction des solutions innovantes et technologiques dans la conception du projet pour remédier à des niveaux différents, aux effets de changement climatique, à la non-valorisation de l'activité agricole chez les femmes et les jeunes renforcée par un vide d'un professionnalisme dans le domaine, et l'absence totale d'un secteur privé actif dans l'agriculture et l'élevage.
- 3.2 La prise en compte des expériences réussies d'un agriculteur-éleveur de la région de Dhikil contient des sources de résilience à développer à grande échelle par le projet pour changer les mentalités des jeunes vis-à-vis de l'agriculture et inverser la vision séquentielle à une approche holistique pour que l'agriculture soit perçue comme une source de revenus et d'emplois au même titre que le reste des activités économiques. La disponibilité de 45 ha de terre publiques localisées

dans les bassins versants, l'aménagement d'un barrage de retenue des eaux de pluies près des périmètres agricoles, la pratique des cultures sous les serres ainsi que l'existence des structures financières œuvrant dans le secteur agricole, sont également des points d'entrée potentiels sur lesquels le projet s'est appuyé pour renforcer la résilience agricole face aux défis du changement climatique, faciliter l'émergence de la culture de l'entrepreneuriat privé chez les femmes et les jeunes face à la problématique de l'emploi et motiver la participation du secteur privé dans la commercialisation de produits maraîchers et le développement des chaines de valeurs pour le besoin du marché djiboutien.

IV. La contribution du projet pour renforcer la résilience

- **4.1.** La structuration de l'ensemble des composantes du projet vient à point pour contribuer à remédier aux facteurs de fragilités dont il est question dans le secteur et les zones d'intervention. En effet, la synergie entre les trois principales composantes proposées concourt à remédier les grands défis qui obstruent le développement de l'activité agricole sur une année entière, avec des apports des technologies et des solutions innovantes dans un environnement caractérisé par un climat sévère à la pratique de l'horticulture. Dans cette perspective, la sélection des cultures résilientes au climat et donnant des récoltes dans une courte période, ont été privilégiées pour embarquer un grand nombre des jeunes, bénéficiaires cibles du projet, à saisir l'opportunité pour sortir du cercle vicieux de la vulnérabilité de l'emploi. Le renforcement des capacités institutionnelles face à la problématique du changement climatique engendre l'adaptabilité des pouvoirs publics et locaux à intégrer la dimension climatique dans les politiques, les stratégies et les opérations agricoles. Enfin, les trois priorités de la stratégie du groupe de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique, articulent le fondement du concept de projet, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles, la promotion des sociétés résilientes et le déclenchement du secteur privé.
- 4.2 Le projet PEJACC est une intervention conçue spécifiquement pour adresser de manière directe et significative trois dimensions de la fragilité identifiées pour Djibouti dans le document de stratégie pays de la Banque Africaine de Développement (AfDB) 2023-2027, à savoir : (i) la dépendance aux marchés extérieurs, (ii) la faiblesse des capacités institutionnelles, et (iii) les impacts du changement climatique. Pour atteindre cet objectif, le Projet PEJACC interviendra de manière coordonnée sur trois des thèmes prioritaires identifiés par l'Enveloppe de Prévention de la Facilité d'Appui à la Transition, à savoir : (1) l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes : (2) l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ; et (3) la stimulation du développement du secteur privé dans le secteur agriculture/élevage. Les investissements planifiés par le PEJACC dans les filières Horticulture et Élevage Caprin permettront, à travers une approche intégrée, de répondre de manière synergique aux défis spécifiques liés à la fragilité à Djibouti identifiés lors de la préparation du Document de Stratégie Pays (DSP). La composante 1 du PEJACC se concentre sur le développement et la diffusion de technologies intelligentes adaptées au climat, telles que des systèmes de gestion durable des terres et des technologies d'irrigation économes en eau. L'utilisation de technologies numériques améliorera également l'efficacité des exploitations agricoles en optimisant la collecte de données et la prise de décisions éclairées. La composante 2 encouragera l'entrepreneuriat et l'innovation en renforcant les dispositifs d'accompagnement pour les femmes, les jeunes et les agro-entrepreneurs, tout en facilitant l'accès à des financements innovants pour les organisations paysannes et les MPME. Ces mesures favoriseront la modernisation et l'intensification du secteur agricole grâce à l'adoption de technologies avancées. Par ailleurs, le PEJACC contribue à réduire les inégalités de genre grâce aux opportunités du projet et vise un objectif de 40% de femmes bénéficiaires pour les activités des composantes I et II, reconnaissant leur rôle important dans la production agricole du pays. Les questions de genre sont intégrées de manière transversale dans toutes les composantes, faisant de l'intégration du genre un élément clé de la mise en œuvre du projet. Le nombre total de bénéficiaires directs attendus est d'environ 79 200 personnes, soit environ 12 000 ménages. Le projet vise à toucher au moins 40% de femmes et plus de 60% de jeunes âgés de 18 à 35 ans.

5 Considérations conceptuelles et de mise en œuvre

5.1 Pour réussir la transition d'une agriculture basée sur la pluviométrie à une agriculture irriguée et résiliente au climat, la combinaison d'un « hard et soft packages » a été considéré dans le concept du projet pour que les bénéficiaires cibles et la sélection des cultures à développer répondent simultanément aux préoccupations de la capacité des jeunes et femmes et de la vulnérabilité climatique affectant le rendement de la production. La mise en œuvre de la partie soft du projet sera

exécutée en amont pour préparer la mise en œuvre de la partie hard en guise de faciliter une transition facile des bénéficiaires vers la nouvelle pratique agricole basée sur l'irrigation et sous les serres. Des formations sur l'agronomie de l'horticulture, la gestion des pertes post récoltes, le packaging et l'éducation financière ainsi que les chaines de valeurs sont du programme de développement des capacités pour les jeunes et les femmes sélectionnés à la suite d'un appel à la candidature ou un avis de manifestation d'intérêts.

6 Recommandations

- 6.1 Les principes conceptuels du projet s'articulent autour des potentialités de sources de résilience dont dispose le pays, notamment la disponibilité des terres arables, les ressources en eau profonde, la force active de la jeunesse, le leadership féminin et la réussite des initiatives publiques et privées dans l'agribusiness. Cette conjugaison d'effort constitue un socle pour l'augmentation de la production agricole de la filière horticulture, avec l'apport des solutions technologiques innovantes, intelligentes et résilientes aux effets de changement climatique pour rentabiliser les résultats de l'agribusiness. Pour accompagner la nouvelle culture de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes dans l'agribusiness, le renforcement des capacités institutionnelles et locales sont également cruciales pour remédier à la faiblesse des organisations des femmes et jeunes pour renforcer l'esprit de groupe essentiel à un entrepreneuriat solide
- **6.2** Considérant que la majorité des jeunes sont motivés par un retour rapide des investissements, le projet a intégré cette dimension dans le choix des cultures à planter pour accroitre l'adhésion d'un grand nombre des jeunes et des femmes à l'agribusiness et créer les opportunités de réussite dans la mise en œuvre du projet.

7 Conclusion

7.1 L'ensemble des composantes ressorties dans l'évaluation du projet concourent à remédier aux facteurs de fragilités identifiés à l'étape de la préparation et affinées à la phase d'évaluation pour amorcer une sortie du pays de la fragilité engendrée par les effets de changement climatique, et de la disparité sociale créé par les opportunités économiques limitées à un groupe restreint à la place d'une inclusion socioéconomique des couches très vulnérables telles que les jeunes et femmes.

Annexe 3-3 : Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Introduction

Concernant l'Indice d'égalité des sexes en Afrique (IAG) élaboré annuellement par la BAD et la CEA, Djibouti est l'un des trois pays du continent qui ne pas être classé faute d'un trop grand nombre d'indicateurs. Il n'est donc pas possible de mesurer ou de comparer les différences de performance de Djibouti par rapport à la moyenne continentale et aux autres pays à partir de cet indice. Cela suppose une très faible prise en compte des questions de genre dans les études statistiques de développement national, un manque important de données ventilées par sexe.

Selon l'Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG) 2021, au niveau genre, Djibouti occupe la 52ème place sur 54 en Afrique avec un score Genre de 31,8/100 et une amélioration de 2,3 points depuis 2010. Cet indicateur mesure et regroupe les données sur (i) la participation et la représentation politiques des femmes, pour lesquelles Djibouti obtient un score de 50,08/100, (ii) l'égalité des libertés civiles pour les femmes, 36,2/100, (iv) l'égalité d'accès aux services publics pour les femmes, où Djibouti obtient un score de 9,4/100, ainsi que (v) les lois sur les violences faites aux femmes pour lesquelles aucune note n'est disponible, et surtout, (iii) les opportunités socioéconomiques pour les femmes, recherchées par ce projet agricole, dont la note est de 31/100.

Analyse Genre

Les femmes djiboutiennes ont des opportunités socio-économiques limitées par rapport aux hommes. Bien que Djibouti connaisse une forte croissance économique (8,4%), le chômage est massif et touche 48,2% de la population active, touchant particulièrement les jeunes et les femmes (62,8% et 65,6% de taux de chômage). En l'absence d'un développement significatif du secteur privé, 41 % de la main-d'œuvre travaille dans le gouvernement ou dans les services publics. L'État reste le premier employeur du pays. Cependant, l'administration a recruté deux fois plus d'hommes de 2009 à 2017, de sorte que le taux de chômage des hommes a même diminué trois fois plus (de 54,6 % à 38,7 %) que celui des femmes (de 68,6 % à 63,4 %) entre 2002 et 2017. Accumulant des inégalités ancrées dans les traditions et coutumes limitant leur rôle socio-économique, les femmes connaissent un faible niveau d'employabilité. Cela les amène à se tourner principalement vers le secteur informel. De 2010 à 2015, le taux de femmes travaillant dans le secteur informel a même augmenté de manière significative (de 31,7% à 74,3%).

La République de Djibouti s'est fixé un objectif de 35% d'entreprises créées par des femmes d'ici 2021 en misant sur un appui à la formalisation des activités existantes et des activités d'accompagnement des femmes entrepreneures touchées par le chômage et la précarité. Les femmes travaillent chaque jour pour nourrir leur famille et sont très présentes dans l'économie de subsistance, le petit commerce, l'habillement, la cosmétique ou l'artisanat. Ils sont pénalisés par le manque de financement et d'infrastructures. Plusieurs questions concernent le démarrage ou l'expansion d'entreprises appartenant à des femmes et l'identification des problèmes et des obstacles socioculturels auxquels sont confrontées les femmes entrepreneures ainsi que les voies et moyens pour les surmonter.

La fracture numérique frappe plus durement les femmes rurales. En matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), de fortes inégalités prévalent au détriment des ménages dirigés par des femmes et entre ménages ruraux et urbains. Des inégalités apparaissent au détriment des ménages dirigés par une femme pour l'accès à Internet (20% contre 25% pour ceux ayant un homme à la tête), au téléphone portable (67% contre 78%), et à au moins un moyen d'information. et technologies de communication (68 % contre 79 %). Malgré la campagne « Zéro femme sans téléphone » de 2014 en milieu rural, la fracture numérique reste caractérisée par des inégalités liées au genre et/ou au lieu de résidence. Seuls 2% des ménages ruraux dirigés par une femme ont accès à Internet (2% contre 25% de ménages urbains similaires), 20% à un téléphone portable (contre 80%) et 22% à au moins un support NTIC (contre à 80% des ménages urbains dirigés par des femmes).

La fourniture de services financiers inclusifs se développe en Afrique pour aider les petites agricultrices à surmonter certaines des contraintes mentionnées, avec par exemple une assurance pour réduire les risques de financement agricole pour les agricultrices ou une assurance de rendement regroupant les prêts agricoles pour rassurer les banques et les encourager à soutenir les

petites exploitations. L'Afrique est le continent le plus vulnérable au changement climatique et est déjà sujet à une grande variété de catastrophes naturelles et les femmes en particulier ne disposent pas de garanties pour leurs prêts. La Banque africaine de développement (et plusieurs fondations) encourage les investissements dans l'inclusion financière numérique en Afrique. Cela nécessite des investissements dans l'infrastructure numérique, la politique et la réglementation, les produits numériques (SMS fournissant des conseils agricoles), l'innovation et le renforcement des capacités avec une approche centrée sur le genre.

Genre et facteurs socioculturels

Cette stagnation est due à des facteurs culturels. En milieu rural, la jeune fille se prépare dès son plus jeune âge à assumer les tâches ménagères et à prendre en charge l'entretien du foyer. Les mères valorisent ainsi le rôle reproductif de la femme et préféreront parfois préparer la petite fille à la fonction de future mère et femme au foyer. Ces facteurs limitent l'accès à la terre, au bétail ou à l'héritage, ainsi que les facteurs de formation. En effet, même si le Code de la famille garantit des droits fonciers égaux aux femmes et aux hommes (article 101), dans la pratique les femmes ont peu accès à la terre et sont même souvent privées de leur héritage au profit des hommes de leur famille.

Travail non rémunéré et fardeau des soins. Comme dans de nombreux pays africains, le poids des normes socioculturelles confère la majorité du travail non rémunéré aux femmes. La société djiboutienne est patriarcale. En ce qui concerne l'éducation familiale et la reconnaissance de la responsabilité commune des hommes et des femmes dans l'éducation de leurs enfants, la perception traditionnelle selon laquelle ces responsabilités sont attribuées à la mère prévaut encore en République de Djibouti. Les mères valorisent ainsi le rôle reproductif de la femme et préféreront parfois préparer la petite fille à la fonction de future mère et femme au foyer. Ceci est particulièrement observé dans les zones rurales où la fille sera préparée dès son plus jeune âge à assumer les tâches ménagères et à prendre en charge l'entretien du ménage. Alors que la loi sur le Code de la famille a mis fin à un grand nombre de formes de discrimination, la persistance d'attitudes patriarcales et de stéréotypes profondément enracinés concernant les rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans la société qui peuvent être discriminatoires à l'égard des femmes sont prédominantes. à Djibouti. Le mari est considéré comme le chef de famille, reléquant la femme à un rôle subordonné dans la prise de décision concernant la famille. Ces stéréotypes perpétuent encore l'idée recue selon laquelle le rôle des femmes devrait être limité à la sphère privée ou, plus encore, selon lequel c'est à elles de veiller au bien-être du foyer et de la famille, même si elles poursuivent une carrière.

Des efforts considérables ont été déployés en matière d'information et de sensibilisation en milieu urbain. Les couples instruits reconnaissent que l'éducation des enfants est une responsabilité partagée des hommes et des femmes, et des idées fausses sur les rôles des femmes et des filles commencent à évoluer au sein des familles instruites. En revanche, la société rurale djiboutienne a encore du mal à se libérer du poids de ces constructions sociales (ONU/CEDAW, 2010). En résumé, malgré des avancées notables imposées d'en haut, des poches de conservatisme encouragées par les douanes persistent. Un travail sur les normes semble essentiel pour changer les mentalités et assurer un meilleur équilibre dans la division du travail.

Genre et agriculture

Dans le secteur agricole, les petites exploitations gérées par des femmes sont confrontées à un écart de productivité de 20 à 30 % par rapport à leurs homologues masculins. Dans un contexte de rareté des ressources, un tiers des femmes possèdent des terres/exploitations agricoles et les éleveuses possèdent un quart du cheptel (petits ruminants). Les effets du changement climatique aggravent la situation des femmes, détruisant même leurs moyens de production et leurs moyens de subsistance. L'agriculture à Djibouti est limitée à de très petites superficies, en raison du manque d'eau pour l'irrigation, et est presque exclusivement destinée à l'autoconsommation.

Djibouti est également confronté à des défis pour accélérer la nutrition et la sécurité alimentaire. De 2010 à 2013, le retard de croissance a stagné à 29,7 % et la malnutrition aiguë a diminué, passant de 10,9 % à 17,8 % chez les enfants âgés de 0 à 5 ans. Compte tenu du système de santé actuel, 8,98% de la population djiboutienne de plus de 55 ans est en situation de fragilité selon la Banque mondiale. L'émaciation (extrême maigreur) des femmes en âge de procréer reste élevée. Des pratiques nutritionnelles inadéquates sont à l'origine des carences en micronutriments. Le faible accès des femmes aux connaissances, aux biens et au pouvoir au sein du foyer constitue un obstacle à la recherche de soins. Ainsi, la couverture universelle des services de santé reste un défi,

pénalisant en particulier les femmes pauvres et rurales. Malgré une mobilisation accrue des ressources publiques pour améliorer la prise en charge de la population en termes d'accès aux soins, les inégalités de santé persistent et de nombreux défis demeurent pour consolider les acquis et continuer à élargir l'accès aux soins des populations, notamment dans les zones rurales et urbaines défavorisées. Le taux de mortalité maternelle est très élevé, avec 383 décès pour 100 000 naissances vivantes (DSP).

L'inclusion financière des agriculteurs est très limitée, en particulier pour les agricultrices. Les efforts du gouvernement pour lutter contre l'exclusion des populations du système bancaire avec la mise en place d'outils de microfinance, notamment à destination des femmes commerçantes connues sous le nom de « charcharis », ont conduit à une augmentation significative du nombre de bénéficiaires de crédits et de leur volume. Le nombre de femmes bénéficiaires de crédit a considérablement augmenté. Cependant, la majorité des femmes et des filles continuent de se heurter à de nombreuses contraintes qui les empêchent de profiter du potentiel de croissance de Djibouti en restant au stade d'activités « génératrices de revenus », peu durables, avec un accès inchangé aux autres moyens de production.

Il faut souligner que Djibouti compte une population très vulnérable, les nomades, en situation d'extrême vulnérabilité. Les nomades représentent le plus grand pourcentage de ménages en situation d'insécurité alimentaire. Selon le Programme alimentaire mondial, 42 % sont en situation d'insécurité alimentaire grave et 32 % en situation d'insécurité alimentaire modérée. Depuis 2010, des déplacements massifs de nomades se sont regroupés sur des sites du nord du pays, notamment à Ali Sabieh. Ces populations, qui ont perdu tout leur bétail, sont entièrement assistées par des programmes d'aide du PAM, de l'État ou des dons de philanthropes des pays du Golfe.

Le changement climatique conduit les nomades à une recherche effrénée de pâturages pour leur bétail et à une concentration du bétail sur les zones arrosées du pays, entraînant une surconsommation des pâturages avec pour corollaire la destruction des sols. La diminution des surfaces de pâturage conduit les populations nomades à vendre ou à voir mourir une partie de leur cheptel, le capital animal constituant leur principale source de revenus.

Violence basée sur le genre et VIH/Sida

Selon les données de l'ONUSIDA, à Djibouti, en 2019, il y avait 6 800 adultes vivant avec le VIH (dont 56 % de femmes et 44 % d'hommes de plus de 15 ans) et entre 500 et environ 1 000 enfants (ONUSIDA). Cette prévalence chez les adultes âgés de 15 à 49 ans serait de 0,8% avec une tendance à la baisse. Selon une étude d'un autre projet de banque dans la zone de Dikhil et Ali Sabieh (INSUCO, ESIA, 2019), la population (hommes et femmes) sait que le virus VIH/SIDA existe mais ne connaît pas forcément les canaux de transmission, les mécanismes de prévention, ou même leur propre statut VIH. Dans les zones rurales, 56 % des femmes non célibataires ont déclaré avoir connaissance du SIDA (contre 66 % en 2002), mais 85 % des femmes connaissant le SIDA ne savaient pas que ne pas utiliser de préservatifs constituait un risque de transmission.

Cependant, les instruments nationaux, politiques et budgétaires pour mettre en œuvre ces dispositions restent insuffisants (bien que reconnues comme un crime, la violence contre les femmes, y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est importante). Il est important de noter que dans tout projet, l'afflux de main d'œuvre externe masculine représente un impact majeur avec l'augmentation des VBG et des relations sexuelles d'exploitation (les femmes et les filles, notamment les migrantes, se retrouvant contraintes à la prostitution).

Mesures prises par le gouvernement

Au niveau du cadre juridique, institutionnel et politique de Djibouti, des progrès institutionnels significatifs en faveur de l'égalité des sexes peuvent être notés de la part du gouvernement djiboutien avec l'inscription du droit à l'égalité des sexes dans la constitution nationale, la ratification des protocoles internationaux sur la promotion de l'égalité femmes-hommes, ainsi que l'actualisation d'une politique nationale genre (PNG) pour la période 2011-2021. Les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles se manifestent par l'interdiction du mariage précoce, du mariage forcé, de la répudiation et par la lutte contre le harcèlement moral et sexuel, même si des poches de conservatisme encouragées par les coutumes persistent. La Vision Djibouti 2035 vise une situation où 35% des femmes sont économiquement indépendantes et met l'accent sur les énergies renouvelables pour la modernisation des zones rurales et l'État djiboutien a entrepris

un vaste programme d'infrastructures énergétiques en vue d'améliorer les conditions de vie de la population. Cependant, les projets d'infrastructures à grande échelle et à forte intensité de capital et d'autres initiatives qui créent des emplois ou favorisent la formation technique n'ont jusqu'à présent que peu profité aux femmes. Ce projet, qui vise à cibler les femmes et les jeunes, a le potentiel de changer la donne.

Les orientations stratégiques de la nouvelle Politique nationale Genre 2023-2030 visent-elles notamment à lutter contre les violences basées sur le genre, à assurer l'autonomisation des femmes et à mettre en place des mécanismes d'intégration de l'égalité de genre dans la gouvernance publique, aux niveaux central et local, a-t-elle indiqué. A l'Unité technique d'appui à la mise en œuvre de la PNG, la Direction de la Promotion du Genre (DPG) incombe : la planification, la coordination, le suivi-évaluation, la mobilisation de ressources, le renforcement des capacités en genre et son institutionnalisation dans les secteurs. Les autres organes d'appui sont : i) l'Observatoire du Genre, jouant un rôle de veille et d'alerte, et ii) des Comités régionaux genre chargés entre autres de la vulgarisation de la PNG et de ses résultats. Les acteurs se résument aux cellules sectorielles genre et bureaux régionaux genre ainsi qu'aux médias, ONGs et leaders religieux. Parmi les organisations non gouvernementales établies il ya L'Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD) qui a été créée le 30 avril 1977. L'UNFD œuvre pour l'autonomisation des femmes et la protection de la santé maternelle et infantile. L'UNFD mène des activités de plaidoyer auprès de la population djiboutienne et cible également les dirigeants dans ces activités. L'organisation veille à ce que des lois favorables aux femmes soient adoptées.

Le Centre de leadership et d'entrepreneuriat (CLE) a été inauguré en 2019 en partenariat avec le ministère de la Femme et de la Famille, qui propose aux femmes entrepreneures un accompagnement dans les processus de montage de projets, d'élaboration de business plans et de recherche de financements. Ce centre d'incubation propose également aux jeunes (hommes et femmes) un espace équipé et gratuit pendant une durée d'un an pour la création et l'expérimentation de start-up; Aussi, le Club des Jeunes Entrepreneurs Djiboutiens (CJED) offre un espace d'échange d'expériences des femmes entrepreneures et des femmes souhaitant entreprendre, apporte une aide sous forme d'accompagnement pour renforcer les compétences entrepreneuriales des apprenants, favorise la coordination des institutions en charge de l'autonomisation économique des femmes et propose une expertise pour l'évaluation des candidatures des porteurs de projets lors des concours organisés par les institutions en charge de la promotion de l'entrepreneuriat.

Genre dans le projet PEJACC

Les questions de genre sont intégrées de manière transversale dans toutes les composantes du PEJACC. Les femmes constituent la majorité des bénéficiaires du projet car elles jouent un rôle important dans la production agricole du pays. L'intégration du genre sera un élément clé de la mise en œuvre du projet. Un spécialiste du genre fera partie de l'équipe du projet. En plus des activités contenues dans les composantes du projet, des activités supplémentaires d'intégration du genre seront incluses dans le plan d'action genre du projet (PAG).

Plan D'Action Genre (PAG)

PROJECT TITLE	Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique (PEJACC)										
GMS CATEGORY	Catégorie II										
RESULTATS ATTENDUS	Activités et Indicateurs de suivi- intermédiaires	Budget UA	RESPONSABLES	Période							
L'approche genre est intégrée dans le fonctionnement du projet	Engagement Politique : Ateliers des formations en partenariat avec UNFD sur l'intégration de la dimension de genre et l'appropriation des rôles et responsabilités des cellules de genre et de leurs points focaux au sein des l'équipe de projet, Ministre d'Agriculture, Ministre du Famille et Genre, et Cadre du service planification, suiviévaluation et statistiques et Société Civiles	30,000	Équipe de mise en œuvre du projet	1 ère année							
	Consulter les communautés, notamment sur la conception des infrastructures, les groupes de femmes (50%) et d'hommes (50%).	Projet	UGP	1 ère année et tout au long du cycle du projet							
	Coordination et gestion du projet : Salaire d'un expert national en genre et développement communautaire par recrutement compétitif pour l'ERAP à temps plein, bilingue anglais : (i) responsable de la mise en œuvre du PAG et de son intégration dans le cadre logique final du projet, (ii) formation de l'équipe du projet et les acteurs du genre, (iii) organisation des formations, (iv) relation et coordination avec les partenaires extérieurs (administrations et société civile (iv) supervision sur le terrain, (v) participation au comité de gestion des plaintes, (vi) rapports périodiques sur le genre au Coordonnateur, rédaction de la partie genre des rapports périodiques de la BAD, (ix) Point Focal Genre et OSC de la BAD sur le projet.	216,000	Comite du pilotage; Coordonnateur	6 années (tout au long du cycle du projet)							
	Diagnostique : analyse de l'intégration du genre dans le secteur agricole à Djibouti (y incluant recherche, validation et dissémination du rapport)	40,000	UGP et partenaires	1-2eme années							
	Elaboration d'un guide de formation	10,000	UGP et partenaires (y incluant UNFD)								
	Les besoins des femmes sont mieux pris en compte dans le projet. Indicateurs: -Taux de participation des femmes et des jeunes dans les structures de gestion des infrastructures	Projet	Expert Genre ; Officier M & E; Coordonnateur	En continu							

	 Niveau de responsabilisation et de prise de décision des femmes et des jeunes Capacité démontrée en gestion transparente et utilisation rationnelle des fonds 			
L'autonomisatio n des femmes	Support technique pour le UNFD: 10 ordinateurs/tablettes et 10 appareil photo (cameras etc)	30,000	Coordonnateur; UGP	1 ère année
	Formation des décideurs politiques en matière de genre et dans le secteur agricole par UNFD	20,000	UGP; Coordonnateur	2 – 3eme années
Prévention de la VBG	 Élaboration d'un plan d'action VBG en partenariat avec UNFD Sensibilisation des travailleurs (du projet) et des communautés sur les VBG Plaidoyer sur la prévention du VBG Formation des communautés sur SEAH et comment signaler un problème de sécurité 	40000	Expert Genre; UGP; Coordonnateur	1 ère année et en continu
	Total	386,000		

4 MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Annexe 4-1 : Plan de suivi

Tableau 50: Plan de suivi

Désignation de l'indic	ateur	Définition /	Source	Référence et cibles (si possible)								
Solde commercial agri	cole (en milliards par an)	Il s'agit de calculer la exportations et des im (exportations - importa d'une période détermi	Statistiques MAEPE-RH	tistiques EPE-RH Non disponible tistiques EPE-RH Cfr les données détaillées dans le cadre des résultats								
Taux de chômage des j	jeunes (%)	Il s'agit d'évaluer la co la réduction du taux d jeunes grâce aux emp projet (entrepreneuria d'infrastructures)										
Nom de l'indicateur	Définition / description	Méthode de collecte	Responsable de la collecte	Fréquence	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Productivité des principales cultures horticoles: • Tomate (T) • Aubergine (A) • Piment (P) • Melon (M)	Il s'agit de la production par ha des principales cultures maraîchères cibles du projet (tonne/ha)	Enquête terrain dans les chaines de valeur agricoles cibles utilisant un questionnaire	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE-RH	Annuel	T : 8,3 A : 15 P : 4 M : 15	T: 8,3 A: 15 P: 4 M: 15	T:9 A:18 P:5 M:18	T:10 A:20 P:6 M:20	T: 12,5 A: 22,5 P: 6 M: 22,5	T:12,5 A:22,5 P:6 M:22,5	T: 12,5 A: 22,5 P: 6 M: 22,5	
Productivité de l'élevage caprin : i) Poids moyen carcasse (kg) ii) Quantité de lait produite (litre par chèvre)	Il s'agit de la productivité de l'élevage caprin en termes d'augmentation du poids de la carcasse (kg) et de la production de lait (litre/chèvre/jour)	Enquête terrain dans la chaine de valeur caprine utilisant un questionnaire	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE-RH	Annuel	i) 18 ii) 0.5	i) 18 ii) 0.5	i) 20 ii) 1.0	i) 23 ii) 1.3	i) 25 ii) 1.5	i) 25 ii) 1.5	i) 25 ii) 1.5	
Production des principales cultures horticoles : • Tomate (T)	Il s'agit de la production totale atteinte grâce aux interventions du	Enquête terrain dans les chaines de valeur	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE-RH	Annuel	T : 2680 A : 420 P : 1192 M : 1837	T: 3500 A: 500 P: 1300 M: 2000	T: 4000 A: 600 P: 1500 M:2500	T: 4500 A: 1000 P: 1800 M: 2800	T: 4500 A: 1000 P: 1800 M: 2800	T: 4500 A: 1000 P: 1800 M: 2800	T: 4500 A: 1000 P: 1800 M: 2800	

Aubergine (A) Piment (P) Melon (M)	projet pour les principales horticoles ciblées (tonne)	agricoles utilisant un questionnaire									
Taux d'autosuffisance en cultures maraichères sélectionnées par le projet	Il s'agit d'évaluer le niveau d'autosuffisance projet en cultures maraichères ciblées par le projet, avec comme objectif la réduction des importations de ces produits agricoles	Enquête terrain dans les chaines de valeur agricoles utilisant un questionnaire	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE-RH	Annuel	10%	15%	20%	30%	30%	30%	30%
Entreprises créées grâce au projet	Il s'agit du nombre de nouvelles microentreprises crées, gérées individuellement ou en groupes	La liste des entreprises à vocation agricole créées et enregistrées auprès du ministère de tutelle grâce au soutien du projet	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	40 (dont 24 pour les jeunes et 16 pour les femmes)	pour les	60 pour les	200 (dont 120 pour les jeunes et 80 pour les femmes)	200 (dont 120 pour les jeunes et 80 pour les femmes)	200 (dont 120 pour les jeunes et 80 pour les femmes)
Emplois permanents créés dans la zone d'intervention du projet	Il s'agit du nombre d'emplois permanents créées grâce aux nouvelles entreprises et aussi grâce aux travaux d'infrastructures	L'information est obtenue à partir d'enquêtes de terrain (entreprises créées et autres activités) sur l'emploi des jeunes et femmes grâce aux activités du projet dans les zones d'intervention.	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	400 (dont 40 jeunes et	3000 (dont 1800 jeunes et 1200 femmes)		3495 (dont 2447 jeunes et 1048 femmes)		
Emplois temporaires créés pendant les travaux d'infrastructures	Il s'agit du nombre d'emplois occasionnels pendant les travaux d'infrastructures	L'information est obtenue à partir d'enquêtes de terrain sur l'emploi sur les chantiers de réalisation des infrastructures grâce au projet	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	0	1500 (dont 1050 jeunes et 450 femmes)	2165 (dont 1515 jeunes et 650 femmes)	0	0	0

		dans les zones d'intervention.									
Infrastructures de mobilisation des ressources en eau résilientes au changement climatique	Il s'agit du nombre d'infrastructures de mobilisation des ressources en eau construites ou réhabilitées (forages, bassins d'eau couverts, puits peu profonds, systèmes de distribution d'eau)	L'information est obtenue à partir des procès-verbaux de réception des infrastructures et de visites de terrain et des rapports des missions de contrôle dans les zones d'intervention du projet		Annuel	0	0	10	15	15	15	15
Superficie des périmètres irrigables aménagés/réhabilités (ha)	Il s'agit de la superficie aménagée/réhabilitée pour l'exploitation des cultures maraichères ciblées par le projet (ha)	L'information est	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	0	200	350	350	350	350
Superficie des pâturages restaurées (ha)	Il s'agit de mesurer la superficie des pâturages restaurées dans les zones dégradées ou en voie de dégradation en vue de l'alimentation du bétail	L'information est	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	0	500	1 000	2 000	2 000	2 000
Longueur des pistes rurales de desserte réhabilitées	Il s'agit du nombre de kilomètre de pistes rurales réhabilitées pour faciliter l'accès aux marchés	L'information est	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	0	30	45	45	45	45

Г	T		1	1	1	1		r	1	r	1
		missions de contrôle dans les zones d'intervention									
Infrastructures d'élevage construits/réhabilités	Il s'agit du nombre d'infrastructures d'élevage construits ou réhabilités à savoir : (magasin de stockage de fourrage, enclos de contention pour traitement, postes vétérinaires réhabilités, marchés communautaires et aires d'abattage)	procès-verbaux de réception des infrastructures d'élevage et des rapports des missions de contrôle dans les zones d'intervention	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	0	9	14	21	21	21
Technologies climato- intelligentes mises à l'échelle (cultures maraichères et élevage caprin)	Il est question du nombre de technologies climato- intelligentes promues en vue d'accroître la productivité et la production maraichère ainsi que la productivité du cheptel caprin	L'information est obtenue à partir de la liste des technologies climato-intelligentes mises à l'échelle contenue dans le rapport d'activités du projet	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	5	9	9	9	9	9
Personnes formées dans l'utilisation des nouvelles technologies adaptées au changement climatique	Il s'agit du nombre de personnes formées dans l'utilisation des nouvelles technologies promues par le projet	L'information est	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	500	1500 (600 femmes)	2600 (1040 femmes)	2600 (1040 femmes)	2600 (1040 femmes)	2600 (1040 femmes)
Agriculteurs pratiquant une agriculture intelligente face au climat (dont 60% des jeunes et 40% femmes)	Il s'agit du nombre de ménages bénéficiaires qui pratiquent les nouvelles technologies promues par le projet	Enquête terrain utilisant un questionnaire adressé aux bénéficiaires du projet	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE-RH	Annuel	500 (50 jeunes et 150 femmes	1000 (600 jeunes et 400 femmes)	4000 (2400 jeunes et 1600 femmes)	7200 (4320 femmes et 2880 femmes)	7200 (4320 femmes et 2880 femmes)	7200 (4320 femmes et 2880 femmes)	7200 (4320 femmes et 2880 femmes)

Personnes bénéficiant d'une sensibilisation sur l'entrepreneuriat axée sur l'agriculture et l'agrobusiness (incubation) résilients au changement climatique	Il s'agit du nombre de personnes ayant bénéficié d'une sensibilisation sur l'Entrepreunariat axée sur l'agriculture et en agrobusiness	L'information est obtenue à partir de la liste des personnes sensibilisées sur l'entrepreneuriat contenue dans le rapport d'activités du projet	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	500	800 (dont 480 jeunes et 320 femmes)		1000 (dont 600 jeunes et 400 femmes)		1000 (dont 600 jeunes et 400 femmes)
Personnel des entreprises en croissance ou moyennes déjà existantes bénéficiant d'un renforcement des compétences entrepreneuriales et techniques (accélération) résilientes au changement climatique	Il s'agit du nombre de personnes dans chaque entreprise existante (80 entreprises dont 40 appartenant aux femmes) ayant bénéficié d'un renforcement des compétences entrepreneuriales et techniques	Liste du personnel des entreprises ayant bénéficiées de renforcement de capacités contenue dans le rapport de formation	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	0	120 (dont 48 femmes)	240 (dont 96 femmes)	240 (dont 96 femmes)	240 (dont 96 femmes)	240 (dont 96 femmes)
Institutions financières renforcées aux besoins d'investissements dans le secteur agroalimentaire	Il s'agit du nombre d'institutions financières renforcées aux besoins d'investissements dans le secteur agroalimentaire	L'information est obtenue à partir de la liste du personnel des institutions ayant bénéficiées de renforcement de capacités contenue dans le rapport de formation	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	8	8	8	8	8	8
MPMEs innovantes et résilientes au climat bénéficiant d'un appui financier	Il s'agit du nombre de MPMEs innovantes et résilientes au climat ayant bénéficié d'un financement grâce au projet	L'information est obtenue à partir de la liste des entreprises innovantes ayant bénéficié d'un appui financier contenue dans le rapport d'activités du projet	Cellule d'Exécution du Projet et MAEPE- RH	Annuel	0	0	40 (dont 16 gérées par les femmes)	60 (dont 24 gérées par les femmes)	80 (dont 32 gérées par les femmes)	80 (dont 32 gérées par les femmes)	

Annexe 4-2 : Matrice des risques

Tableau 51: Matrice des risques

CATEGORIE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	NOTATION DU RISQUE	MESURES DE MITIGATION	RESPONSABLE
STRATÉGIES ET POLITIQUES SECTORIELLES	Manque de la loi- cadre sur la réglementation semencière	Faible	Il est prévu l'élaboration de la loi- cadre sur la réglementation semencière	CEP/MAEPE- RH
CONCEPTION TECHNIQUE DE L'OPÉRATION	Faible implication /adhésion du secteur privé en particulier les jeunes	Modéré	Il est prévu des initiatives innovantes au niveau de la composante 2 pour un meilleur engagement du secteur privé dans le secteur agro-pastoral.	Banque/Pays
RISQUES FIDUCIAIRES ET OPTIMISATION DES RESSOURCES	Non-respect des directives fiduciaires de la Banque entraînant des retards dans la mise en oeuvre du projet	Modéré	Le projet procédera au renforcement de capacités des Spécialistes en charge de la passation des marchés et gestion financière, aux audits internes et externes, aux cliniques fiduciaires et aux supervisions régulières. Une assistance technique en passation des marchés est également prévue dans le cadre du projet BREFONS en cours.	CEP/Banque
RISQUES ENVIRONNEMENTA UX ET SOCIAUX	Aggravation des effets du changement climatique (sécheresses)	Modéré	Le projet prévoit la promotion des variétés et des technologies climato- intelligentes, la protection des bassins versants, la mobilisation des ressources en eau, ainsi que le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique des parties prenantes.	CEP
RISQUE DE CAPACITÉ DE L'ENTITÉ D'EXÉCUTION	Surcharge de travail de l'Equipe de gestion du projet	Faible	Le projet sera exécuté par la CEP existante pour le BREFONS, qui a déjà de l'expérience dans la gestion de plusieurs projets en parallèle. Un renforcement des capacités et une formation seront assurés pour cette CEP. De plus, elle sera renforcée en personnel, notamment avec un expert en entrepreneuriat et gestion des crédits, un assistant en suiviévaluation. Des assistances techniques supplémentaires en financement rural, génie rural et suiviévaluation sont également prévues. Des conventions avec des entités spécialisées seront également signées pour renforcer la mise en œuvre effective du projet. La Banque organisera également des missions de supervision et d'appui, ainsi que des cliniques fiduciaires annuelles, pour assurer le renforcement continu des capacités.	

Annexe 4-3 : Plan détaillé de mise en œuvre

Le calendrier du projet ci-dessous décrit les principaux jalons du cycle du projet. L'équipe de gestion de projet élaborera des plans de travail annuels détaillés et un calendrier de mise en œuvre au début de chaque année civile.

Tableau 52: Plan de mise en œuvre du projet

Activités	2024	2	025	202	26	20:	27	20	28	2	029	203	30
	Q4	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Signature des accords de financement													
Satisfaction des conditions préalables au 1er décaissement													
Mission de lancement du projet													
Recrutement du personnel supplémentaire de la CEP (Expert en entrepreneuriat et gestion des crédits et Assistant en suiviévaluation)													
Acquisition des biens de la CEP et des partenaires d'exécution (Véhicules, cliniques mobiles, matériel bureautique et informatique)													
Actualisation de la situation de référence du projet, mise à jour du manuel de gestion et du logiciel comptable													
Signature des conventions avec les structures partenaires													

Assistance technique chargée du de la planification, du suivi-évaluation externe du cabinet du Ministère de l'Agriculture, DFE et DP							
Recrutement des cabinets, prestataires, fournisseurs et entreprises							
Etudes relatives aux travaux d'infrastructures de production agricole et d'élevage							
Travaux d'infrastructures et contrôle des travaux							
Mobilisation, structuration et accompagnement des communautés rurales							
Divers équipements (forages, équipements d'économie d'eau à la parcelle, marchés communautaires, biodigesteur pour l'abattoir de Djibouti, matériel/intrants/Consommables veto des postes vétérinaires et laboratoire de santé animale + service d'inspection							
Mise en œuvre des activités de promotion des technologies et innovations intelligentes au climat							
Identification, sélection et incubation des jeunes entrepreneurs							
Accélération et renforcement des PME existantes des femmes et des jeunes							
Sélection des Institutions Financières Partenaires pour l'accès aux services financiers							
Mise en œuvre des mécanismes de financement							
Financement des sous-projets							
Activités de formation et de renforcement des capacités d'adaptation opérationnelle							

Mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale							
Audits des comptes et de la passation des marchés							
Audit environnemental et social							
Revue à mi-parcours							
Etude d'impact							
Mission d'achèvement	·						

Annexe 4-4 : Modalités détaillées de mise en œuvre

4.4.1. Responsabilisation du MAEPE-RH

Le Ministère de l'Agriculture de l'Eau de la Pêche de l'Élevage et des Ressources Halieutiques de Djibouti (MAEPE-RH) sera l'Agence d'exécution du projet. Le MAEPE-RH a des projets en cours, financés par la Banque, tel que le BREFFONS, et par d'autres bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale et le FIDA. Le MAEPE-RH bénéficiera d'une assistance technique ponctuelle, qui sera recrutée sur une base concurrentielle pour l'appuyer dans les fonctions techniques et opérationnelles (planification de production suivant les différentes régions, faciliter le lien et accès aux marchés pour les producteurs et les acheteurs, contrôle de qualité, suivi-évaluation externe, etc.).

4.4.2. Coordination du projet

La Cellule d'Exécution de ces Projets (CEP) existante sera reconduite pour la mise en œuvre du PEJACC afin de capitaliser sur l'expérience de celle-ci. La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) accomplira toutes les tâches de coordination des activités du projet (gestion technique, administrative et fiduciaire du projet, décaissements de la Banque et des fonds de contrepartie, audit externe annuel). La CEP actuelle est composée du Coordonnateur, d'une coordonnatrice adjointe chargée aussi de suiviévaluation, d'un Responsable Administratif et Financier, d'un comptable, d'un environnementaliste, d'un spécialiste en passation de marchés, d'un ingénieur génie rural, d'un agronome, d'une spécialiste en genre, de 5 animateurs (un par région) et du personnel d'appui. Cette équipe sera renforcée par le recrutement d'expertises spécifiques dans les domaines de l'entrepreneuriat et financement rural, et de suivi-évaluation. L'assistance technique internationale en passation des marchés est en cours de recrutement dans le cadre du BREFONS. Le projet bénéficiera également des assistance techniques pointues en planification et suivi-évaluation, génie rurale et gestion des infrastructures communautaires ainsi que du financement rural.

4.4.3. Comité de Pilotage

Par souci de coordination et d'harmonisation, le Comité de pilotage du PEJACC sera le même que celui du projet BREFFONS en cours d'exécution. Toutefois, ce Comité sera élargi pour inclure les intervenants provenant des nouvelles zones d'intervention ainsi que les représentants de la société civile (Club des jeunes entrepreneurs, coopératives féminines, chambre du Commerce, associations d'usagers de l'eau, société civile de Djibouti, etc.). Ce Comité de pilotage aura comme principales missions: (i) l'examen et l'approbation des programmes de travail et budgets annuels (PTBA); (ii) l'examen et l'adoption des rapports de suivi, d'activités et financiers ; et (iii) la vérification de la conformité des activités du projet avec les orientations stratégiques arrêtées dans le rapport d'évaluation du projet. Le Comité de pilotage du projet conseille la CEP, définit annuellement les orientations stratégiques et budgétaires du projet, analyse la performance du projet au regard des résultats définis à l'avance et contenus dans le cadre de résultats du document de projet. Le comité sera présidé par le Ministre des Finances ou son représentant. Le CP se réunit minimum une fois par an et idéalement dans la première quinzaine du mois de novembre de chaque année. En outre, un comité national technique de suivi (CNTS) sera également mis en place pour évaluer et approuver les sous-projets des bénéficiaires dans le cadre de l'entrepreneuriat axé sur l'adaptation au changement climatique ainsi qu'assurer un suivi technique de la mise en œuvre du projet. Ce comité sera présidé par le Directeur du financement extérieur ou son représentant. Le CNTS siègera une fois par trimestre et sera composé des coordinateurs régionaux, des directions techniques concernées par les activités du projet, des représentants des conseillers régionaux, des acteurs de la société civile représentant chaque région du projet.

4.4.4. Exécution des activités

L'exécution des activités se fera sous l'égide de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP), avec l'appui des services étatiques au niveaux central et régional, qui assureront des fonctions directes régaliennes de service public ainsi que les prestataires de services privés (entreprises, bureaux d'études, consultants individuels, etc.) pour la réalisation des travaux prévus, la fourniture des biens et services. Des conventions spécifiques seront signées avec les partenaires suivants dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités du projet : WorldVeg et l'Institut des Sciences de la Vie (ISV) pour la promotion des technologies et innovations intelligentes au climat ; l'Agence Dijboutienne de Développement (ADDS) pour

la formation des formateurs et le développement du curricula d'incubation ; le Centre de leadership et d'Entrepreneuriat (CLE) et la chambre de commerce pour l'accompagnement de 120 PME existantes, l'accélération et le renforcement de 80 PME ayant obtenu un financement ; le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) pour la mise du Système digital de suivi des points d'eaux ; l'Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD) pour la mise en œuvre des activités spécifiques aux genres ; les directions techniques du MAEPE-RH qui apporteront des connaissances spécialisées conformément à leur mission régalienne. Les détails sur les différents prestataires de service, fournisseurs et entreprises sont données dans l'annexe suivante sur les modalités de passation des marchés.

Annexe 4-5 : Modalités détaillées de passation des marchés

4.5.1 Résumé des principales conclusions de l'évaluation du système-pays de passation des marchés par la Banque

- 4.5.1.1 Cadre législatif et réglementaire de passation des marchés. Le système des marchés publics Djiboutien sont régis par la Loi n°53/AN/09/6ème L portant Code des Marchés Publics, promulgué le 1er juillet 2009 ainsi que des décrets d'applications. Le système repose également sur la Loi relative aux Partenariats Public-Privé (Loi PPP) de 2017. Le cadre juridique a permis d'instituer des règles juridiques respectant les principes directeurs des marchés publics. Il est également noté une ouverture vers les Technologies modernes de l'Information et de la Communication (TIC) comme vecteur de l'efficacité et de la transparence dans la commande publique par l'ouverture d'un portail de la passation des marchés. Cependant, il demeure néanmoins perfectible tant du point de vue de l'exhaustivité et de la cohérence d'ensemble de l'architecture législative et règlementaire des marchés publics que de la cohérence interne des certaines dispositions. Ce cadre a fait l'objet d'une évaluation du système de PM du pays suivant la méthode MAPS II en 2019. Les principales faiblesses identifiées lors de cette évaluation concernent : (i) le champ d'application ne couvre pas les marchés conclus dans le cadre des maîtrises d'ouvrages délégués ou ceux conclus par des personnes publiques ou privées agissant pour le compte de l'Etat (Article 1, alinéa 1.2) ; (ii) les régimes dérogatoires ne sont pas suffisamment encadrés : l'urgence qui justifie certaines exceptions à la loi (raccourcissement des délais minimum de préparation des offres ou des candidatures) est laissée à l'appréciation des administrations contractantes, (iii) le code ne donne pas de définition claire des éléments constitutifs de l'urgence dans ces régimes dérogatoires ; (iv) les procédures spécifiques aux marchés de prestations intellectuelles ne sont pas clairement définies ; (v) Certaines dispositions des textes législatifs et règlementaires de marchés publics ne sont pas placées à l'échelon hiérarchique approprié. En effet plusieurs dispositions à caractère réglementaire (procédurales) sont dans les textes d'application sans être énoncés au préalable dans la loi et inversement. Malgré les efforts entrepris dans la réforme du système, certaines principales recommandations à la suite de la dernière évaluation n'ont pas été suivies en totalité. L'actualisation du code des marchés publics ne fait pas partie des actions prioritaires du gouvernement. A cet effet, le risque global sur l'utilisation du système de passation des marchés du pays peut être maintenu à son niveau « Substantiel ».
- 4.5.1.2 **Dossier standards nationaux d'appel d'offres**. Les dossiers standards nationaux d'appel d'offres relatifs aux fournitures, travaux et prestations intellectuelles y compris les conditions générales de contrat (CGC) instituées par le décret n° 20100084 du 8 mai 2010 pour les contrats du secteur public ont été examinés et le risque identifié pour leur utilisation dans les opérations financées par la Banque a été évalué comme « **modéré** » pour des raisons suivantes : même si globalement, les documents types d'appel d'offres national (DTNAO) ressemblent généralement à ceux du DTAO de la Banque, les risques identifiés portent sur. : (i) les appels d'offres ne tiennent pas compte de l'interdiction de soumissionner pour une entreprise déclarée inéligible; (ii) aucune obligation de transmettre le procèsverbal d'ouverture des plis aux soumissionnaires ; (iii) un délai trop court pour signer et renvoyer le contrat ; (iv) les documents de préqualification ne décrivent pas explicitement les compétences requises des candidats en termes d'expérience, de capacité technique et de situation financière ; (v) des clauses de révision de prix sont prévues mais sans délai. Les faiblesses ci-dessus sont susceptibles d'avoir un impact sur la détermination du risque pays dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet spécifique.
- 4.5.1.3 Fonction de régulation. L'organe de régulation des marchés publics constitue l'élément central du dispositif institutionnel pour la passation des marchés. Ce cadre a été revu et le risque associé à son utilisation dans les opérations financées par la Banque est considéré comme « élevé » pour les raisons suivantes : (i) le cadre institutionnel djiboutien ne prévoit pas la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics. La Commission nationale des marchés publics (CNMP) est chargée par les textes d'une mission d'assistance aux services publics dans la régulation des marchés publics, le contrôle de la passation des marchés publics et leur exécution. Le maintien d'un tel mécanisme s'apparente à un conflit d'intérêts; (ii) la CNMP, chargée de la passation (ouverture

et évaluation des offres) et du suivi des marchés, est également chargée du traitement des réclamations. Cela pose un risque en termes d'impartialité dans le traitement des recours; (iii) la remise des plis et l'ouvertures des offres se font dans les endroits différents. L'ouverture des offres à la suite d'un appel d'offres lancé par tous les acheteurs publics et les projets de développement se fait dans le local de la CNM qui se situe à la présidence. Le président de la CNMP n'est autre que le Secrétaire Général de la présidence; (iv) la CNMP ne dispose pas de ressources suffisantes (humaines, logistiques et financières) pour mener à bien toutes ses missions de manière adéquate; (v) la loi portant code des marchés publics (CMP) ne préconise aucune organisation au sein des pouvoirs adjudicateurs ; (vi) le Comité de Résolution des Différends (CRD), tel que recommandé par le Code Djiboutien, n'implique pas le secteur privé et la société civile, contrairement à la tendance observée dans de nombreux pays africains.

- 4.5.1.4 Contrôles interne et externe. Le cadre juridique, l'organisation, la politique et les procédures de contrôle (interne et externe) et d'audit des marchés publics qui garantissent la bonne application des lois, règlements et procédures ont été examinés et le risque associé à leur utilisation pour des projets financés par la Banque est considéré « substantiel ». Cette évaluation repose sur les principaux éléments suivants : (i) la loi et le décret d'application prévoient un contrôle a posteriori par la CNMP, mais les modalités de mise en œuvre de ce contrôle ne sont pas détaillées ; (ii) la loi confie à la CNMP la conduite des audits annuels de passation des marchés, mais les audits ne sont pas réalisés régulièrement ; (iii) l'implication de la CNMP dans l'ouverture des plis, l'attribution, le règlement des litiges, l'exécution des contrats par la révocation des garanties, la détermination de l'indemnité de résiliation et la remise des pénalités ; (v) l'absence de procédure de règlement des différends entre les administrations.
- 4.5.1.5 **Mécanisme de plaintes**. Le système de plaintes existant a été revu pour s'assurer qu'il offre des conditions spécifiques qui tiennent compte des exigences d'impartialité, d'indépendance et de régularité de la procédure. Le risque associé à son utilisation dans les projets financés par la Banque est considéré comme « **substantiel** » pour les principales raisons suivantes : (i) il n'existe pas de procédure de règlement des différends entre les agences gouvernementales ; (ii) les contrats susceptibles de recours sont tous agréés par la CNMP ; (iii) le Comité de règlement des différends n'implique pas le secteur privé et la société civile ; (iv) l'absence d'un mécanisme efficace et efficient de traitement des plaintes et des voies de recours dans le cadre de la passation des marchés publics.
- 4.5.1.6 **Pratiques prohibées**. Les dispositions légales, notamment celles relatives aux institutions chargées de lutter contre les pratiques interdites (corruption, fraude, conflits d'intérêts et comportements contraires à l'éthique) dans les marchés publics, et celles définissant les responsabilités, l'obligation de rendre compte et les sanctions applicables aux pratiques interdites ont été revues et le risque de leur utilisation dans les opérations financées par la Banque est jugé « **substantiel** » pour les raisons suivantes : (i) la CNMP ne prévoit pas expressément l'insertion de ces dispositions dans des documents types, qui ne contiennent pas de clauses sur la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et la déontologie enchérisseurs ; et il n'y a pas d'activités ou de programmes de lutte contre la fraude et la corruption ; (ii) le bureau indépendant de la lutte anticorruption vient d'être instauré et commence à être opérationnel avec peu des moyens nécessaires.

Conclusion et Recommandations

Sur la base des faiblesses identifiées dans le système de passation des marchés de Djibouti par rapport aux pratiques internationales généralement admises, il est souhaitable à ce que le Gouvernement s'engage à poursuivre les réformes pour répondre aux recommandations issues de l'évaluation du système de passation des marchés du pays et essentiellement la levée de la perception de conflit d'intérêt dans la fonction du CNMP. Le risque global pour l'utilisation du système de passation des marchés du pays dans les opérations financées par la Banque est évalué comme « Elevé ». Le tableau ci-dessous contient une liste d'actions identifiées à la suite de l'évaluation de la Banque. Ces points de divergence seront discutés avec le Gouvernement dans le cadre du dialogue avec la Banque.

Tab 5.a

N°	Divergences identifiées	Actions de réforme proposées
1	Non-séparation des fonctions de la CNMP, qui occupe les fonctions de contrôle, de régulation et d'exécution des contrats. La CNMP est également chargée du traitement des réclamations.	Mener des actions de réforme pour limiter les conflits d'intérêts au sein de la CNMP. Il doit y avoir deux entités différentes pour la régulation et une autre pour le contrôle. L'administration de passation des marchés et le suivi d'exécution des contrats relèvent des acheteurs publics et les agences d'exécution des projets. Les fonctions de la CNMP devraient se limiter soit à celle de régulation soit à celle du contrôle.
2	Le code des marchés publics ne préconise aucune organisation spécifique au sein des pouvoirs adjudicateurs	Adopter des textes définissant l'organisation et la présence de la CNMP au sein de la maîtrise d'ouvrage.
3	Absence de contrôle ex post de la CNMP / Non- réalisation des audits de passation des marchés	Prendre des mesures pour effectuer des examens et des audits ex post régulièrement
4	Faiblesses identifiées dans le code des marchés	Réviser le code des marchés publics du pays pour tenir compte de ces divergences.
5	Absence d'un mécanisme efficace et efficient de traitement des plaintes et des recours	Réviser la CNMP pour prévoir un système et un mécanisme de traitement des plaintes.
6	Absence de dispositions sur la fraude et la corruption dans les dossiers standards d'appel d'offres (DTAO)	Inclure des dispositions sur la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et les comportements contraires à l'éthique dans les DTAO

4.5.2 Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (ERCA)

4.5.2.1 Renseignements pertinents au Projet sur la passation de marchés dans le pays :

Afin de tenir compte des spécificités du Projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du projet ; et (ii) les capacités des agences d'exécutions. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque « **Modéré** » pour la passation des marchés et ont permis de déterminer, sous réserve de l'application de mesures d'atténuation proposées au paragraphe B.5.1 cidessus, les acquisitions à conclure selon le système de la Banque et celui susceptible d'être mise en œuvre, sans risque majeur, selon le Système National, en fonction également de la nature, la complexité et les risques spécifiques associés.

Le Système de Passation des Marchés (SPM) de l'Emprunteur suivant la Loi Djiboutien n°53/AN/09/6ème L portant Code des Marchés Publics (CMP) et ses textes d'application ne seront pas utilisés pour les acquisitions dans le cadre du projet compte tenu du risque global jugé « élevé » suivant la conclusion de l'évaluation du système de passation des marchés du pays citée ci-dessus.

Les Méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque (BPM) « Système de la Banque » : Les méthodes et procédures d'acquisition standards de la Banque seront utilisées pour tous les marchés de travaux, les marchés de biens ainsi que tous les contrats de services de consultants. Le choix de l'utilisation de BPM est justifié par les risques élevés identifiés sur l'utilisations du SPM du pays qui pourraient entraver la mise en œuvre efficace des activités du projet et notamment en ce qui concerne le conflit d'intérêt manifeste sur l'attribution de la Commission Nationale des marchés et la non-actualisation du code des marchés publics qui présente des faiblesses.

4.5.2.2 Analyse du secteur et du marché

La Banque a examiné la capacité globale du secteur et a procédé à une analyse du marché. Cette analyse a conclu que l'expérience et la compétence de l'ensemble du secteur (y compris les autres institutions impliquées) sont acceptables pour fournir des conseils techniques, superviser les activités d'acquisition ou exercer des contrôles techniques conformément aux exigences du système de passation des marchés applicable. La capacité technique du secteur privé a été évaluée moyennement satisfaisante pour garantir une concurrence équitable et efficace dans la mise en œuvre des activités du projet.

Etude du secteur

Il a été noté lors de cette analyse qu'il s'agit de 7ème opération financée par la Banque dans le secteur, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture de l'Eau de la Pêche de l'Élevage et des Ressources Halieutiques de Djibouti. Ces opérations, en général, ont été réalisées de façon satisfaisante. On peut conclure que le Ministère de tutelle du Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique (PEJACC) a les expériences suffisantes pour mettre en œuvre les acquisitions du projet. Par rapport aux expériences aux acquisitions du projet, on note que la plupart des acquisitions similaires de travaux, de biens et de services de consultants dans le cadre du projet ont été déjà passés dans les projets antérieurs, financés par la Banque (à titre d'exemple) : i) Programme d'adaptation des moyens de subsistance ruraux au changement climatique (RLACC); (ii) Programme de résilience a la sècheresse et de développement des moyens de subsistance durable dans les pays de la corne de l'Afrique (DRSLP.III); (iii) Programme de renforcement de la résilience pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la corne de l'Afrique (BREFONS). Des dossiers similaires sont déjà disponibles pour aider la Cellule d'Exécution à gagner du temps dans la préparation des dossiers d'acquisition. Le délai de passation des marchés antérieurs par la CEP existante est globalement jugé acceptable. Il est remarqué, par exemple pour un appel d'offres ouvert, un délai moyen de 7 mois pour les travaux, de 5 mois pour les Biens et de 10 mois pour les services de consultants (Sélection basée sur la qualité et le coût). Cependant, un délai allant plus de 2 mois est remarqué lors de l'évaluation des propositions techniques pour les services de consultants. Le secteur suit les bonnes pratiques en matière de publication, de transparence, du délai de soumission...

Il est à noter également que la cellule d'exécution et le ministère de tutelle disposent déjà des experts techniques pour appuyer le projet.

L'analyse des contraintes rencontrées qui pourraient entraver la mise en œuvre efficace des activités du projet s'est focalisée sur des expériences de la cellule d'exécution du Brefons en cours actuellement et les autres projets antérieurs. Les contraintes suivantes sont signalées : (i) le délai pris allant jusqu'à plus de 2 mois pour l'évaluation des propositions techniques pour les services de consultants ; (ii) l'implication de la CNMP dans l'ouverture et d'évaluation des offres, ce qui fait que les membres du comité d'évaluation nommé par cette commission nationale sont systématiquement, dans tout type des marchés, des coordonnateurs des projets ; (iii) risque de conflit d'intérêt dans la gestion et de suivi du projet du fait que le coordonnateur de la Cellule n'est autre que le secrétaire général du ministère de tutelle. Malgré les contraintes constatées, le risque identifié pour le secteur a été évalué comme « modéré ». Les mesures d'atténuation des risques figurent au Para. B.5.9.

Par ailleurs, le pays, dans son code portant marchés publics, n'a pas prévu l'adoption d'une politique de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

Etude du marché

Les capacités de l'industrie locale ont été évaluées et jugées moyennement satisfaisantes pour garantir une concurrence équitable et efficace afin de répondre aux exigences du projet. Le secteur privé n'est pas bien structuré surtout dans le domaine de l'agriculture. Néanmoins, il est bien structuré dans le domaine de travaux de construction des bâtiments. En général, la participation du secteur privé est limitée en fonction du secteur d'activités et la complexité de la mission. Pour les biens, en particulier ceux qui sont disponibles sur le marché national (matériels roulants, informatiques et bureautiques, équipements et outillages agricoles et matériels divers), il existe un nombre suffisant des différents

fournisseurs pour garantir un niveau de concurrence satisfaisant et des prix compétitifs au niveau national. Dans le domaine des travaux d'aménagements et de construction des bâtiments, on note la participation régulière d'au moins 5 entreprises implantées au pays dont trois est de nationalité chinoise, d'une entreprise italienne et une Yéménite pour les grands travaux. Trois à quatre entreprises nationales participent aux appels d'offres quand il s'agit des travaux non complexes. Concernant les services de consultants, peu de bureaux de consultants nationaux peuvent entrer en compétition avec les firmes étrangères sans s'associer avec les bureaux d'autres pays, surtout pour les services de consultant de nature complexe. Cependant, le pays dispose d'un grand nombre des cabinets d'audit, des petits bureaux de consultance et des experts nationaux dans la gestion des projets. Il est noté toutefois, des problèmes liés à la difficulté rencontrée par les opérateurs privés à répondre à la demande publique après la crise sanitaire liée au covid-19, caractérisé par le problème de relance des activités liée à la faiblesse de trésorerie des opérateurs, conjugué au problème d'accès au crédit bancaire. Le secteur privé n'est pas impliqué dans le système de passation des marchés publics du pays. Les solutions à ces problèmes sont en cours de discussion avec la partie gouvernementale à travers l'ARMP. Certaines mesures d'atténuation des risques figurent au Para. B.5.9. Malgré certaines faiblesses, le risque lié à la capacité de l'industrie locale est jugé « modéré ».

4.5.2.3 Conception et complexité du projet

La conception et la complexité du projet ont été examinées du point de vue des acquisitions et le risque a été évalué « modéré ». En fait, les travaux, les biens et certains services à acquérir sont usuels et standards dont leur description ou conception ne poseront pas de problèmes. L'agence d'exécution possède des différents experts techniques dans le cadre des activités du projet. Cependant, certains risques liés à la technicité et l'envergure des activités du projet pourraient retarder sa mise en œuvre et notamment les activités dans le domaine d'agro-business et d'appui à l'entrepreneuriat qui nécessitent des expertises spécifiques. D'autres part, le volume de travail issu de deux projets (BREFONS et PEJACC) dans la même période avec l'effectif du personnel de la CEP actuel peuvent également contribuer à ce risque. Les mesures d'atténuation appropriées sont (i) le partenariat avec les structures spécialisées au niveau nationale (comme ADDS) et les études de tous les risques liés au financement des entrepreneurs avant la signature des contrats ; (ii) le renforcement de l'équipe en accélérant le recrutement d'un assistant technique qualifié en passation des marchés qui sera dédié spécialement au projet ; (iii) l'adaptation des modes d'acquisition au contexte du pays, de la région et à la situation du marché au niveau national.

4.5.2.4 Evaluation de l'Agence d'Exécution (AE)

Le suivi de l'exécution du Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique (PEJACC) s'appuiera sur une unité de gestion qui est en place pour gérer le projet Brefons. La CEP sera chargée de la coordination de toutes les passations des marchés des travaux, de biens, de services de consultants et de fonctionnements prévus dans cadre du projet. Elle sera chargée également de la gestion des contrats/marchés, la réception des biens et livrables ainsi que le suivi de l'engagement financier du projet. Pour identifier les risques en matière d'acquisition, la Banque a procédé à une évaluation des capacités de la CEP à entreprendre les activités d'acquisition pour le projet. Cette évaluation a porté sur la structure organisationnelle pour l'exécution du projet et sur l'interaction entre le chargé des acquisitions et le reste du personnel de la CEP dans le cadre des activités de passation de marchés. L'équipe du projet existant est composée d'un Coordonnateur national, d'un coordonnateur adjoint, d'un expert en génie rural, un responsable administratif et financier, un spécialiste en suivi-évaluation, un ingénieur agronome, un comptable et l'équipe de passation des marchés. La CEP sera également assistée par des experts techniques du ministère ainsi d'une assistance technique des cabinets de consultants et les structures techniques spécialisées dans les activités spécifiques du projet. La CNMP va également assurer le contrôle a priori des opérations de passation de marchés suivant les exigences du pays.

Concernant spécifiquement la gestion des acquisitions, les activités seront conduites par l'équipe d'acquisition de la cellule composée notamment d'un spécialiste local en acquisitions avec un assistant-personnel détaché de l'administration. Par souci d'efficacité et de coordination optimale des différentes

activités d'acquisition de deux projets (BREFONS et PEJACC), l'équipe sera renforcée par un (e) Assistant Technique en passation des marchés (ATPM) qui est actuellement en cours de recrutement au niveau du projet Brefons. De ce fait, les ressources, les capacités, l'expertise et l'expérience de l'actuelle

équipe de la CEP avec la présence d'un (e)ATPM sont suffisantes pour conduire la passation des marchés du PEJACC. Le risque identifié a été évalué comme « modéré ». D'autres mesures d'atténuation sont prévues dans le paragraphe B.5.9.

4.5.2.5 Notation des risques relatifs à la passation des marchés du projet (PPRR)

Des évaluations des risques en matière d'acquisition ont été effectuées pour ce projet, couvrant d'une façon exhaustive les risques liés à l'environnement du pays, du secteur et du projet ainsi que l'Agence d'Exécution chargée de l'exécution des activités d'acquisition dans le cadre du projet. Les résultats des évaluations justifient les risques indiqués dans le résumé de PPRR comme présenté au tableau cidessous :

Niveau	JX	Note d'évaluation
N°	Facteur de risqué	Faible (F) / Modéré (M) / Substantiel (S) / Elevé (E)
Notatio	on des risques relatifs à la passation des marchés du projet (PPRR)	
	Pays	
1	Cadre législatif et réglementaire de la passation des marchés	(S)
2	Pratiques prohibées dérivant du système	(S)
	Secteur	
3	Capacités du secteur	(M)
4	Capacités de l'industrie locale	(M)
	Projet	
5	Risques liés à la conception du projet	(M)
6	Risques liés la réalisation des activités	(M)
	Capacités de l'Agence d'Exécution	
7	Capacités	(M)
8	Gouvernance & Pratiques prohibées	(S)

Les mesures d'atténuation ont été incluses dans le plan d'action PERCA proposé au Para. B.5.9. Tous les coûts associés à la mise en œuvre du plan d'actions PERCA sont inclus dans le cadre du projet.

La notation globale des risques de la passation des marchés du projet (PPRR) au moment de l'évaluation est :

Niveaux	Е	S	M	F
Risque global de la passation des marchés du projet				
Risques du pays		*****		
Risques du secteur			*****	
Risques spécifiques au projet			*****	
Risques liés à l'Agence d'Exécution			*****	

Autres risques identifiés le cas échéant	Etat fragile		

4.5.3 Détails des méthodes et procédures d'acquisition (MPA) à utiliser dans le cadre du Projet

Les arrangements et les dispositions de passation des marchés pour les différentes catégories de dépenses à financer dans le cadre du projet se feront suivant la Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque approuvée par le Conseil d'administration en octobre 2015 et selon les dispositions énoncées dans l'Accord de financement, comme-suit :

4.5.3.1 Méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque (BPM) :

Les contrats suivants seront passés en utilisant le BPM conformément à la Politique et Méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition Octobre 2015, en utilisant les dossiers standards d'appel d'offres (DSAO) de la Banque.

Travaux de Génie Civil

- Tous les marchés de grands travaux d'un montant total de 9,394 millions d'UC par Appel d'offre ouvert (AOO), avec publication au niveau international, dans le cadre des méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque. Il s'agit de (i) travaux de réhabilitation de pistes rurales d'accès au marché: (ii) travaux de réhabilitation/création de périmètres irrigués agricoles résilients au changement climatique; (iii) travaux d'aménagement en aval barrage de l'amitié (ARTA); (iv) travaux de construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits; (v) travaux de la mise en place de serres acclimatées (0,25 ha par région).
- Tous les marchés de travails peu complexes d'un montant total de 1,760 millions d'UC seront passés par Appel d'offre ouvert (AOO), avec publication au niveau national, dans le cadre des méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque. Les travaux passés suivant cette méthode concernent les travaux relatifs à (i) la réalisation de 5 nouveaux forages et la mise à niveau des systèmes hydrauliques associés aux 10 forages existants; (ii) l'aménagement des abreuvoirs, bornes fontaines et réservoirs et la construction d'un enclos de contention pour traitement et d'un magasin de stockage de fourrage; (iii) la construction de deux marchés communautaires; (iv) la construction des infrastructures d'élevage; (v) la réhabilitation du centre d'expérimentation de Damerjog et la construction d'une station de traitement des produits agricole.

Biens

- Tout marché de biens, d'un montant total de 2,007 millions d'UC sera passé par Appel d'offre ouvert (AOO), avec publication au niveau international, dans le cadre des méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque. Les biens passés suivant cette méthode concernent les acquisitions suivantes: (i) fourniture d'équipement des forages (10 remplacements de pompes thermiques et 5 nouveaux forages); (ii) fourniture Équipement d'économie d'eau à la parcelle; (iii) fourniture d'équipement des marchés communautaires; (iv) fourniture de matériel dans le cadre d'appui à la gestion et maintenance des ouvrages de mobilisation des eaux.
- Tout marché de biens, d'une valeur totale estimée à 520.370 mille d'UC sera passé par Appel d'offre ouvert (AOO), avec publication au niveau national, dans le cadre des méthodes et procédures d'acquisitions de la Banque. Il s'agit des acquisitions suivantes : (i) fourniture de matériel/intrants/Consommables veto des postes vétérinaires et laboratoire de santé animale ; (ii) fourniture de deux cliniques mobiles (Véhicule) par région (Tadjourah, Dikhil) ; (iv) fourniture et installation de biodigesteur (pour l'abattoir de Djibouti) ; (v) fourniture de quatre véhicules double cabine Pickup pour la coordination et la DESV ; (v) fourniture des matériels bureautiques et informatiques.

Services autres que ceux de consultants

NÉANT

Services de consultants

Tous les contrats de services de consultants (Firmes ou consultants individuels) financés sur les ressources FAD ou sur les fonds administrés par la Banque seront passés suivant le MPA de la Banque.

- Pour les services concernant les études, le contrôle et surveillance des travaux, l'assistance technique, la mobilisation et accompagnement des communautés rurales, l'éducation financière, le renforcement des capacités et formation sur l'accès aux marchés, le soutien aux institutions financières, la mise en place de plateforme, le recrutement se fera sur la base de liste restreinte des bureaux d'études et la méthode de sélection sera celle qui est basée sur la qualification et le coût (SBQC) pour un montant total estimé à 2, 891millions d'UC.
- Pour les services d'audit des comptes du projet (45 600 UC), le recrutement se fera sur la base de listes restreintes et la méthode de sélection sera au moindre coût (SMC).
- S'agissant des Consultants individuels, les recrutements seront effectués selon les procédures de sélection des consultants individuels de la Banque. Il s'agit de : (i) études et contrôle des travaux d'infrastructures d'élevage; (ii) formation de 100 producteurs aux systèmes d'élevage et d'embouche sobres en carbone; (iii) études d'évaluation des ressources en eau du barrage de l'Amitié; (iv) gestion intégrée des ressources en eau (GIRE); (v) mise en œuvre des mécanismes de financement; (vi) renforcement des capacités des cadres du Ministère de tutelle en matière d'adaptation au changement climatique; (vii) assistance à la mise en œuvre du compact; (viii) mise à jour du manuel de gestion du projet; (ix) audit environnemental et social; (x) revue à mi-parcours; (xii) entretien de la plateforme/site web; (xiii) élaboration des modèles de contrat de performance du personnel des projets. Le montant total est estimé à 633 420 UC.
- Concernant le logiciel comptable, une sélection par entente directe est prévue avec la société Tomate dans le cadre du paramétrage du logiciel Tompro déjà utilisé par la cellule d'exécution du Brefons.

Conventions (sous forme de services contractuels) : des conventions de partenariat sont prévues avec les structures techniques spécialisés au niveau national et international dans le cadre des activités du projet :

- Une convention avec l'Union Nationale des Femmes de Djibouti ('UNFD) pour assurer les activités spécifiques aux genres pour un montant de 170 000 UC.
- Les services relatifs au système digital de suivi des points d'eaux seront confiés au Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) pour un montant de 287 769 UC.
- Une convention avec l'Institut des Sciences de la Vie (ISV) pour la promotion des Cultures Horticoles Résilientes et de la réglementation Semencière.
- WorldVeg apportera son soutien par le biais d'une convention à la Production de Semences de Qualité et à la mise en échelle de technologies maraichères pour un montant de 281 990 UC.
- Une convention avec l'Agence Djiboutienne de Développement (ADDS) est prévue dans le cadre de l'identification, de sélection et incubation des jeunes entrepreneurs pour un montant de 213 475 UC.
- Le projet travaillera en collaboration avec le Centre de leadership et d'Entrepreneuriat (CLE) et la Chambre de commerce dans le cadre d'accélération et renforcement des PME existantes des femmes et des jeunes pour un montant 853 898 UC dont le cadre de collaboration se fera à travers une convention.

Les capacités techniques de chaque entité ont été évaluées satisfaisantes pour mener les activités spécifiques du projet.

Protocole d'Accord avec les directions techniques de l'agence d'exécution (non-contractuels) : Il s'agit d'un arrangement interne pour la prise en charge des frais de missions, de déplacement sur le terrain (carburants, entretien, location éventuelle de voiture...) sur la base des pièces justificatives soumises à l'agence d'exécution et contrôlées par la Banque : (i) Protocole d'accord avec la Direction

la Direction de l'Agriculture (DAF) et avec la Direction de l'Environnement) dont le montant sera réellement ajusté lors de la mise en œuvre des activités.

Fonctionnement

 Les acquisitions au titre du fonctionnement du projet d'un montant total de 508 018 d'UC se feront conformément aux dispositions prévues dans le Manuel de procédures administratives, financières et comptable qui sera au préalable validé par la Banque.

4.5.3.2 <u>Les Méthodes et procédures d'acquisitions d'une tierce partie (MPAT)</u>: Dans le cadre de financement de la Banque, ces méthodes ne seront pas utilisées. Le cofinancement des activités avec le FIDA dans le cadre du projet sera effectué conformément au paragraphe 10.3 de la Politique de passation des marchés qui exige l'utilisation du Cadre de passation des marchés de la Banque. Le FIDA a respecté ces exigences.

4. 5.4 Résumé des modalités de passation des marchés pour le projet

Les modalités de passation des marchés pour les différentes composantes, éléments et activités dans les diverses catégories de dépenses à financer par le FAD et passés suivant le SPM et le BPM sont résumées au Tableau 3.1 ci-dessous. Les marchés d'un montant important, tous les groupes d'activités/marchés similaires, les différents systèmes de passation des marchés, les estimations de coût, les exigences de contrôle, et le calendrier comme convenu entre l'Emprunteur et la Banque, sont indiqués dans le plan de passation des marchés (Section B.5.8)

Tableau 5.b Résumé des arrangements pour la passation des marchés

DISPOSITIONS I	RELATIVES AUX	ACQUISITIONS				
	Montant en					
CATEGORIES DE DEPENSES			système de la Banq		i.	Total
	AOON	A00I	SFQC	SMC	Autres	
A.TRAVAUX Réalisation de 5 nouveaux forages. Mise à niveau des systèmes hydrauliques						
associés aux 10 forages existants Aménagement des abreuvoirs, bornes fontaines et réservoirs (en aval des nouveaux	619,17 [619,17]					
torages) + Construction d'un enclos de contention pour traitement (à proximité des forages)+Construction d'un magasin de stockage de fourrage (Hanlé/Dikhil)	320,21 [320,21]					
Réhabilitation/construction de pistes rurales d'accès au marché		1 888,65 [00,00]				
Réhabilitation/création de périmètres irrigués agricoles réstilients au changement dimatique (surcreusement puits, création puits, système exhaure solaire, réservoir, conduite principale)		4753,00 [4753,00]				
Aménagement en aval barrage de l'amitié (ARTA)		1834,81 [1834,81]				
Construction de deux marchés communautaires	256,17 [256,17]					
Construction des infrastructures d'elevage (magasin, enclos, poste véterinaire)	436,98 [00,00]	T				
Réhabilitation du centre d'expérimentation de Damerjog (3 tunnels et réhabilitation de 5 tunnies, goutte à goutte) + Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits agricole au barrage de l'amitié	128,08 [128,08]					
Construction d'une station de trailement (lavage, triage, conditionnement) des produits		149,43 [149,43]				
Restauration des pâturages dans les zones dégradées ou en voie de dégradation (mise en défens par périmète de 400 ha + travaux CES sur 40 ha par périmètre + supervision) (5 périmètres de 400 ha soir 2.000 ha)					94,99 [94,99]	
Mise en place de serres acclimatées (0,25 ha par région)		768,50 [768,50]				
B. BIENS						11 250,03
Equipement des forages (10 remplacements de pompes thermiques et 5 nouveaux		1195,88 [1195,88]				
forages) Équipement d'économie d'eau à la parcelle		384,25 [384,25]				
Equipement des marchés communautaires	V	128,08 [128,08]		V	(
Dotation en matériel/infrants/Consommables veto des postes vétérinaires et laboratoire	189,99 [00,00]	120,00 [120,00]				
de santé animale + service d'inspection						
Achat de deux cliniques mobiles (Véhicule) par région (Tadjourah, Dikhil)	113,99 [113,99]					
Installation de biodigesteur (pour l'abattoir de Djibout) Appui à la gestion et maintenance des ouvrages de mobilisation des eaux	37,99 [37,99]	298,86 [298,86]				
(équipement de la DHR) Acquisition d'un (1) Véhicule- Double Cab - Coordination et de Trois (3) Véhicules -	424 40 1424 403	,(,,				
Double Cab 4x4 Pickup pour la (CEP) et DESV	134,48 [134,48]		7	,		
, mise en place de plateforme	43,92 [43,92]		1	,		
C. SERVICES						2 527,48
Mobilisation, structuration et accompagnement des communautés rurales (y compris femmes et jeunes) afin d'assurer la prise en compte des besoins et l'appropriation des infrastructures			128,08 [128,08]			
Contrôle des travaux (forages, equipement en aval, périmètres irrigués, pistes, marchés)			609,15 [609,15]			
Etudes techniques des forages, piste et marchés communautaires			982,47 [737,24]			
Assistance lechnique en suivi, evaluation et plannification au sein du cabinet du Ministère de l'Agriculture, DFE et DP			170,78 [170,78]			
Education financière et technologique en vue de favoriser l'adoption du numérique et impacter positivement l'inclusion financière des populations rurales			213,47 [213,47]			
Renforcement des capacités et formations sur l'accès aux marchés ainsi que sur les normes de qualité			213,47 [213,47]			
Soufien aux institutions financières pour répondre aux besoins d'investissements dans le secleur agroalimentaire (Formation du personnel sur l'analyse de projets agricoles, mise en place de produits spécifiques de l'agri-élevage, digitalisation, etc.)			213,47 [213,47]			
Realisation de l'Etude de situation de référence			85,39 [85,39])		
Realisation de l'Etude d'impact			85,39 [85,39]			
Mise en place d'une plateforme (Web) de suivi informatisé du portefeuille des projets financés par la Banque			189,99 [189,99]			
MMise à jour du logiciel comptable					34,15 [34,15]	
Conventions avec les différentes structures					2333,51 [1 458,13]	
Protocole d'accord pour Appui technique vec les différentes structures					855,23 [855,23]	
Réalisation de l'Audit des comptes financiers pour les exercices 2024, 2025 et 2026 du				45,60 [45,60]	3,20 [000,20]	
projet		I		[12,00]	C22 40 IC20 0C	
Prestations des consultants individuels					633,42 [502,32]	6 793.61
D. Divers Facilitation de l'accès au financement innovant, notamment à travers des mecanismes de Malching Grant et de Crédit/+FDED, CPEC, Banques (Commercial et Islamique), microtiance Islamique					5000,00 [2000,00]	
COUT DE BASE DES ACQUISITIONS DU PROJET	2280,98 [1654,01]	11401,46 [9	2 891,66 [2646,42]	45,60 [45,60]	8 951,30 [4198,47]	25 571,0
TOTAL par système de passation des marchés		512,81]	BPN		20.,00 [4100,47]	20071,01
[1] AOO= Appel d'offres Ouvert au niveau National ou International, SFOC= sélection i			25 571,0			

2b 5/1,00 [18 Us/,31] 2b 5/1,00 [18 Us/,31]

4.5.5 Annonces

Le contenu de l'avis général de passation des marchés (AGPM) a fait l'objet d'un accord avec le Gouvernement de la République de Madagascar et sera transmis pour publication sur l'UNDB en ligne et sur le site web de la Banque, après approbation de la proposition de financement.

4.5.6 Revue par la Banque des marchés passés par l'Emprunteur

Le cadre des décisions de passation des marchés prises par l'Emprunteur, des dossiers d'appel d'offres, des évaluations des offres/propositions et des recommandations d'attribution de marchés suivant les méthodes et procédures de la Banque :

4.5.6.1 Contrôle dans le cadre du BPM de la Banque :

Les acquisitions effectuées suivant les procédures de la Banque seront soumises à une revue préalable et a posteriori suivant le seuil définit dans le Plan de Passation des Marchés ainsi que les revues indépendantes des acquisitions (IPR).

Dans le cadre des revues préalables, les documents suivants sont soumis à l'examen et l'approbation de la Banque avant leur publication : i) Avis général de passation de marchés, ii) Appel à manifestation d'intérêt, iii) Demande de propositions, iv) Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, v) Rapport d'évaluation combinée des propositions des consultants comportant les recommandations d'attribution des contrats, vi) Projet de contrat paraphé accompagné du procès-verbal de négociations.

En plus de l'examen préalable de certaines activités par la Banque, l'évaluation des capacités de l'AE a recommandé deux missions de supervision par an, en vue d'effectuer un examen a posteriori des activités de passation des marchés réalisées par l'Emprunteur.

4.5.6.3 Contrôle dans le cadre des méthodes et procédures d'une tierce partie : Néant

4.5.7 Autres dispositions spéciales

Par ailleurs, la liste restreinte pour les services de consultants peut être composée uniquement de consultants nationaux au vu de la nature de la mission (qui requiert obligatoirement de la connaissance du contexte et la langue nationale) et lorsqu'il y a un nombre suffisant des firmes qualifiés disponibles pour dresser une liste restreinte au niveau du pays et d'un coût estimatif ne dépassant pas de 100 000 UC par contrat.

4.5.8 Plan de Passation des marchés (PPM)

Pendant la préparation et l'évaluation du programme, il a été demandé à l'Emprunteur d'élaborer un plan de passation des marchés (PPM) détaillé couvrant les 18 premiers mois, et qui a servi de base aux dispositions sur la passation des marchés définies dans le présent rapport d'évaluation du projet (REP).

Le PPM a fait l'objet d'un accord entre l'Emprunteur et la Banque pendant la mission d'évaluation (mai 2024). Il sera disponible dans la base de données du projet et sur le site web externe de la Banque. Le PPM sera mis à jour annuellement par l'Emprunteur ou lorsqu'il y a besoin de refléter les réalités de mise en œuvre. Toute proposition de révision du plan de passation des marchés doit être soumise préalablement à la Banque pour avis de non-objection. L'Emprunteur mettra en œuvre le PPM tel qu'il a été convenu avec la Banque. Le plan simplifié de passation des marchés est joint ci-dessous.

Transport Property Company			PLAN DE PASSATION DES MARCHES								
Provingenation											
Part Part	1.	Généralités									
Part		Pays/Organisation:									
No. No.		Projet/Programme:	PROJET D'ENTREPREUNARIAT DES JEUNES A L'ADA (PEJACC	APTATIO:	N AU CHANGEMENT	CLIMATIQUE					
MINISTREE OF LOGISTIC IN THE PROPERTY OF THE											
Mode of Proposition of the Section of Proposition of the Section of Proposition of the Section of Proposition of the Section of Proposition of the Section of Proposition of Section of Proposition of Section of Proposition of Section of Proposition of Section of Proposition of Section of Proposition of Section of Proposition of Section of Proposition of Section of Proposition of Section of Proposition of Section o			MINICIPE DE L'ACDICII TUDE DE L'EAU DE LA L	POHE N	E I IDI DUA CIE DE DEC	DESCOUDEE					
Note		Agence d'Exécution:	HALIEUTIQUES-CELLULE D'EXEC	HALIEUTIQUES-CELLULE D'EXECUTION DU PROJET (CEP)							
Note control per of Pine & Function of March Pine Pi		Date d'approbation du Plan de Passation des Marchés:									
Product control per or Pin de Prescricte on Vision 1997 Productive		Date de l'Avis Général de Passation des Marchés:									
Product control per or Pin de Prescricte on Vision 1997 Productive			NON								
Property Property			Inillet 2024 December 2	mbm 2025							
South Property P		renoue converte par ce i ian de i assation des Marches.	Junet 2024 - Deter	HDIC 2023							
South Property P			TRAVAUX	_							
Decision for in properties of the foreign of products of the large of columns of the properties of t											
Marke Properties Properti	2.	Seuil Examen Préalable	Trialian and the second		D	P.4 P.O.					
Minds Control Contro			du Rapport d'év:	bie par ia duation	Banque tei qu'indique d	lans T'Annexe B9					
Minds Control Contro			P 7/11				-				
ANY Processes Constitution of contraction of the Parkage Par		Modes d'acquisition			Comment	aires					
		1. AOI Travaux	tous les marchés		Tous les ma	archés					
Number of Peckage Peck											
Notation of the Package Package		3. Consultation de entreprises (Travaux)	< 50 000	T	Tous les ma	archés					
### Procedure T.1	passation de	Numéro du Package	Description du Package		Devis Quantitatif				Examen Préalable /à Postériori de la		
MPAB			Déalication de 5 nouveaux forance & Mice à niveau des	2	P.U	619 176	AON	Post Q		12-mai-2025	29-août-2025
NPAB		T.1									
NPAB	d'A conicition				DII	220 212	AON	Post O	Defalable	6 inil 2025	23 out 2025
MPAB			(en aval des nouveaux forages) + Construction d'un enclos		1.0	320 212	AON	Tost Q	Treatable	0-jun2023	25*001.*2025
MPAB T.3 Ribalitation contraction de pietos trancio d'accès au marché P.U 1888 62 AOI Pout Q Préciable 6-juil. 2025 7-nov-2025	MPAB	T.2	de contention pour traitement (à proximité des forages)+Construction d'un magasin de stockage de fourrage								
MPAB			(Hanlé/Dikhil)								
MPAB				1	PII	1 888 652	AOI	Post O	Préalable	6-inil -2025	7-nov -2025
MPAB	MPAB	T.3		Ė	1.0	1 000 002	aoi	Tont	Transoc	0-juni-2025	7-1011-2020
MPAB											
MPAB			Réhabilitation/création de périmètres irrigués agricoles résilients au changement climatique (surcreusement puits,	3	P.U	4 753 010	AOI	Post Q	Préalable	6-déc2024	9-avr2025
MPAB T.5 Aménagement en aval barrage de l'amitié (ARTA) I P.U 1834 813 AOI Post Q Préciable 6-déc-2024 9-avr-2025 MPAB T.6 Construction de 2 marchés communantaires I P.U 256 169 AON Post Q Préciable 8-mar-2025 25-min-2025 S-sept-2025 MPAB T.7 Construction de infrastructures d'elvage (magain de stockage de fourrage (HandifOlkidh), Construction d'un endos de contention pour traitement (in proximité de fourrage), Rabilification de proximité de fourrage, (Rabilification de proximité de fourrage), Rabilification de fourrage (HandifOlkidh), Edelle, Arbelle,	MPAB	T.4	création puits, système exhaure solaire, réservoir, conduite								
MPAB T.6 Construction de 2 marchés communautaires 1 P.U 256 169 AON Post Q Posteriori 22-mai-2025 8-sept2025 MPAB T.7 Construction de infrastructures d'elevage (magasin de stockage de fourrage (HaulefDMAhl), Construction d'un forages), Réhabilitation de postes vécinaires (Az-Eyla) Dorra, Nobal, Hol-hol et Construction d'un forages, Réhabilitation de postes vécinaires (Az-Eyla) MPAB T.8 Réhabilitation de ceutre d'expérimentation de Damerjog (3 tunnels et réhabilitation de relineure (lavage, triège, conditionnement) des produits MPAB T.9 Construction d'une station de traineure (lavage, triège, conditionnement) des produits T.9 Construction d'une station de traineure (lavage, triège, conditionnement) des produits T.9 Restauration des pisturges dans les zones dégradées ou en viele de dégradation (nine en dises par fémines de 400 ha travaux CES sur 40 ha par périmètre « 400 ha soir 2,000 ha) MPAB T.10 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région)			principale)								
MPAB T.6 Construction de 2 marchés communantaires Construction de 2 marchés communantaires 1 P.U 256 169 AON Post Q Posteriori 22-mai-2025 8-sept3025 AON Post Q Préciable 8-marc-2025 25-juin-2025 AON Post Q Préciable 8-marc-2025 25-juin-2025 AON Post Q Préciable 8-marc-2025 25-juin-2025 AON Post Q Préciable 8-marc-2025 25-juin-2025 AON Post Q Préciable 8-marc-2025 25-juin-2025 AON Post Q Posteriori 22-mai-2025 25-juin-2025 AON Post Q Posteriori 22-mai-2025 25-juin-2025 AON Post Q Posteriori 22-mai-2025 25-juin-2025 AON Post Q Posteriori 22-mai-2025 25-juin-2025 AON Post Q Posteriori 32-mai-2025 AON Post Q Posteriori 32-mai-2025 AON Post Q Posteriori 32-mai-2025 AON Post Q Posteriori 32-mai-2025 AON Post Q Posteriori 32-mai-2025 AON Post Q Posteriori 32-mai-2025 AON Post Q Posteriori 32-mai-2025 AON Post Q Poster	MAR	7.5	Assistance and the second delication of the se	1	P.U	1 834 813	AOI	Post Q	Préalable	6-déc2024	9-avr2025
MPAB T.7 Construction de sinfrastructures d'elevage (magasin de stockage de fourage (Hank-Dibbh), Construction d'un estockage de fourage (Hank-Dibbh), Construction d'un estockage de fourage (Hank-Dibbh), Construction d'un estockage de fourage (Hank-Dibbh), Construction d'un de postes vétérimes (As-Eyla) MPAB T.8 Réhabilitation de centre d'expérimentation de Damerjug (3) tunnée et réhabilitation de s'unnées, goute à goutte) - Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits agrecies un barrage de de produits agrecies un barrage de de grandation (institute de 400 ha travaux CES aur do ha par périmètre s dupon ha soir 2,000 ha) MPAB T.10 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits agrecies ou en voic de dégradation (institute de 400 ha travaux CES aur do ha par périmètre de 400 ha travaux CES aur do ha par périmètre s supervision) (5 périmètres de 400 ha soir 2,000 ha) MPAB T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) T.12 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits gracies ou en voic de dégradation (institute de 400 ha travaux CES aur do ha par périmètre s supervision) (5 périmètres de 400 ha soir 2,000 ha) T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région)	MITAB	1.5	Amenagement en avai parrage de l'amitie (AKTA)								
MPAB T.7 Construction de sinfrastructures d'elevage (magasin de stockage de fourage (Hank-Dibbh), Construction d'un estockage de fourage (Hank-Dibbh), Construction d'un estockage de fourage (Hank-Dibbh), Construction d'un estockage de fourage (Hank-Dibbh), Construction d'un de postes vétérimes (As-Eyla) MPAB T.8 Réhabilitation de centre d'expérimentation de Damerjug (3) tunnée et réhabilitation de s'unnées, goute à goutte) - Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits agrecies un barrage de de produits agrecies un barrage de de grandation (institute de 400 ha travaux CES aur do ha par périmètre s dupon ha soir 2,000 ha) MPAB T.10 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits agrecies ou en voic de dégradation (institute de 400 ha travaux CES aur do ha par périmètre de 400 ha travaux CES aur do ha par périmètre s supervision) (5 périmètres de 400 ha soir 2,000 ha) MPAB T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) T.12 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits gracies ou en voic de dégradation (institute de 400 ha travaux CES aur do ha par périmètre s supervision) (5 périmètres de 400 ha soir 2,000 ha) T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région)				1	P.II	256 169	AON	Post O	Posteriori	22-mai-2025	8-sent2025
stockage de fourrage (Hanki/Dhibit), Construction d'un et construction of un traitement (a proposition de poster vétérinaires (As-Eylan Derra, Nobols, Hoh-Ort Construction d'un et albantage (Arts ville, Wea, Alb-Added, Hob-Hol, As-Eylan Derra, Nobols, Hoh-Ort Construction d'un et albantage (Arts ville, Wea, Alb-Added, Hob-Hol, As-Eylan Derra, Nobols, Hoh-Ort Construction d'un estation de patrige et albantage (a poster) - Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionment) de produits agroice an harrage de l'amitié T.9 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionment) de produits agroice an harrage de l'amitié Retauration des patriges dans les zones dégradées on un travaux (ES sur 40 la par périmètre s-supervision) (5 périmètres de 400 ha soir 2.000 ha) MPAB T.10 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région)	MPAB	T.6	Construction de 2 marchés communautaires								
stockage de fourrage (Hanki/Dhibit), Construction d'un et construction of un traitement (a proposition de poster vétérinaires (As-Eylan Derra, Nobols, Hoh-Ort Construction d'un et albantage (Arts ville, Wea, Alb-Added, Hob-Hol, As-Eylan Derra, Nobols, Hoh-Ort Construction d'un et albantage (Arts ville, Wea, Alb-Added, Hob-Hol, As-Eylan Derra, Nobols, Hoh-Ort Construction d'un estation de patrige et albantage (a poster) - Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionment) de produits agroice an harrage de l'amitié T.9 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionment) de produits agroice an harrage de l'amitié Retauration des patriges dans les zones dégradées on un travaux (ES sur 40 la par périmètre s-supervision) (5 périmètres de 400 ha soir 2.000 ha) MPAB T.10 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région)			Construction des infrastructures d'elevage (magasin de	4	D II	426 092	AON	Post O	Defalable	9 mars 2025	25 inin 2025
MPAB T.5			stockage de fourrage (Hanlé/Dikhil), Construction d'un	-	1.0	450 302	240.1	1031 Q	Transoc	0-mm-3-2020	20-juni-2020
MPAB	MPAB	T.7	forages), Réhabilitation de postes vétérinaires (As-Eyla,								
Réhabilitation de centre d'expérimentation de Damerjog (3 tunnées et réhabilitation de Stumles, goutte à goutte) - Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionment) de produits agrecie an harrage de de grantité T.9 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionment) de produits agrecie an harrage de l'ambité T.9 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionment) de produits agrecie an harrage de l'ambité T.9 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionment) de produits agrecie an harrage de l'ambité conditionment de produits agrecie an harrage de conditionment de produits agrecie an harrage de des produits uniterie de 400 ha result de fagratation intentitée de 400 ha par périmitre supervision (5 périmitre supervision) (5 périmitres de 400 ha soir 2.000 ha) MPAB T.10 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) T.11 P.U Tobs 508 AOI Post Q Préalable Fout Q Préalable S-août-2025 7-déc-2025											
MPAB T.8 Réhabilitation du centre d'expérimentation de Danarigé (3											
MPAB			Réhabilitation du centre d'expérimentation de Damerjog (3	1	P.U	128 085	AON	Post Q	Posteriori	5-nov2024	22-févr2025
MPAB	MPAB	T.8	Construction d'une station de traitement (lavage, triage,								
MPAB T.10 Construction d'une station de traitement (lavage, triage, conditionnement) des produits Restauration des pâturages dans les zones dégradées ou en travaux CES aur d'une primité de 400 ha - travaux CES aur d'une primité de 400 ha vier de dégradation insie en défens pur primité de 400 ha - travaux CES aur d'une par primité de 400 ha vier de 400 ha soir 2,000 ha) MPAB T.10 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) T.11 Nous d'une station de raitement (lavage, triage, conditionnement) des produits de serves dégradées ou en voie de dégradation insie en défens pur primitée de 400 ha soir 2,000 ha) 1 P.U 149 432 AOI Post Q Préalable 6-juil-2025 7-nov-2025 1 P.U 94 996 Approche HIMO Post Q Posteriori 6-juil-2025 23-oct-2025 1 P.U 768 508 AOI Post Q Préalable 5-août-2025 7-déc-2025			conditionnement) des produits agricole au barrage de								
MPAB T.10 Restauration des pirturges dans les zones dégradées ou en voie de dégradation (mise en défens par périmète de 400 ha travaux CES sur 400 ha par périmète suspervision) (5 périmètres de 400 ha soir 2.000 ha)											
MPAB T.10 Restauration des pâturages dans les zones dégradées ou en voie de dégradation (mise en défens par périmète de 400 ha soir 2.000 ha) MPAB T.11 Restauration des pâturages dans les zones dégradées ou en voie de dégradation (mise en défens par périmète de 400 ha soir 2.000 ha) T.10 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) T.11 T.11 T.11 T.12 T.13 T.14 T.15 T.15 T.16 T.17 T.18 T.18 T.19 T.1	MPAR	To	Construction d'une station de traitement (lavage, triage,	1	P.U	149 432	AOI	Post Q	Préalable	6-juil2025	7-nov2025
MPAB T.10 Restauration tes parturages data is zones degrades on the volue de degradation timber de 400 has vive de degradation timber de 400 has vive de degradation timber de 400 has vive 2.000 ha) MPAB T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) T.11 T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) T.11 T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région)			conditionnement) des produits								
MPAB T.10 voic de dégratation (mise en défens par périmère de 400 ha - travaux CES are 40 ha par périmère « aupervision) (5 périmères de 400 ha soir 2.000 ha) MPAB T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région) 1 P.U 768 508 AOI Post Q Préalable 5-août-2025 7-déc-2025			Restauration des nâturages dans les zones dégradées on en	1	P.U	94 996	Approche HIMO	Post Q	Posteriori	6-juil2025	23-oct2025
MPAB T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région)	MPAB	T.10	voie de dégradation (mise en défens par périmète de 400 ha +								
MPAB T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région)			travaux CES sur 40 na par përimëtre + supervision) (5 përimëtres de 400 ha soir 2.000 ha)								
MPAB T.11 Mise en place de serres aclimatées (0,25 ha par région)											
	MDAD	T11	Mice on place de comos polimetées (0.25 hr	1	P.U	768 508	AOI	Post Q	Préalable	5-août-2025	7-déc2025
Coût Total (Travaux): 11 250 036	MFAD	1.11	ivise en piace de serres acumatees (0,25 na par región)								
Coût Total (Travaux): 11 250 0.56											
			Coût Total (Travaux):			11 250 036					

		BIENS							
2.	Seuil Examen Préalable	Décisions sur les acquisitions faisant l'objet d'examen préal dans l'Annexe B9 du Rapport d'é							
	Modes d'acquisition	Examen Préalable Seuil (équiv. UC)		Commentaires					
	1. AOI Biens	Tous les marchés		Tous les marchés					
	2. AON Biens	< 200 000		Tous les marchés					
	3. Consultation de Fo	< 50 000		Tous les marchés					
									27 mai 2024
Système de passation de marchés	Numéro du Package	Description du Package	Nombre de Lot	Coût Estimatif (UC)	Mode de passation de marché	Pré- ou Post Qualification	Contrôle et Audit - Examen Préalable /à Postériori de la Banque	Date de l'Invitation à Soumissionner (IaS)	Date de Signature du Contrat
MPAB	F.1	Equipement des forages (10 remplacements de pompes thermiques et 5 nouveaux forages)	2	1 195 885	AOI	Post Q	Préalable	5-avr2025	11-août-2025
MPAB	F.2	Équipement d'économie d'eau à la parcelle	1	384 254	AOI	Post Q	Préalable	6-mai-2025	11-sept2025
MPAB	F.3	Equipement des marchés communautaires	1	128 085	AOI	Post Q	Préalable	5-sept2024	11-janv2025
MPAB	F.4	Dotation en matériel/intrants/Consommables veto des postes vétérinaires et laboratoire de santé animale + service d'inspection	1	189 992	AON	Post Q	Posteriori	6-déc2024	25-avr2025
MPAB	F.5	Achat de deux cliniques mobile (Véhicule) par région (Tadjourah, Dikhil)	1	113 995	AON	Post Q	Posteriori	6-oct2024	23-févr2025
MPAB	F.6	Installation de biodigesteur (pour l'abattoir de Djibouti)	1	37 998	AON	Post Q	Posteriori	8-mars-2025	14-juil2025
MPAB	F.7	Appui à la gestion et maintenance des ouvrages de mobilisation des eaux (Equipements de la Direction de l'hydraulique Rurale)	1	298 864	AOI	Post Q	Préalable	8-mars-2025	14-juil2025
MPAB	F.8	Acquisition d'un (1) Vehicule- Double Cab - Coordination et de Trois (3) Vehicules - Double Cab 4x4 Pickup pour la (CEP) et DESV	1	134 489	AON	Post Q	Posteriori	5-nov2024	13-mars-2025
MPAB	F.9	Acquisition des matériels bureautiques et informatiques	2	43 920	AON	Post Q	Posteriori	5-sept2024	11-janv2025
		Coût Total (Biens):		2 527 483					

CONSULTANTS									
Seuil Examen Préalable:		Décisions sur les acquisitions faisant l'objet d'examen préalable par la Banque tel qu'indiqué dans l'Annexe B9 du Rapport d'évaluation							
Méthodes de sélections			Examen Préalable Seuil (équiv. UC)		Comm	entaires			
1. Procédure compétitive (firmes)			> 100 000	Tous les	contrats				
2. Procédure compétitive (individu 3. Source unique (firmes / Individu			> 50 000 Quelque soit le montant			contrats contrats			
4. Procédure compétitive (firmes)			Querque son re montant <100 000		5 premie	rs contrats			
5. Procédure compétitive (individu	iels)		<50 000		3 premie	rs contrats			
Système de passation de marchés	Mode de Sélection	Numéro du Package	Description du Package	Forfait ou Temps Passé	Coût Estimatif (UC)	Contrôle et Audit -Examen Préalable / à Postériori de la Banque	Date de publication	Date de Signature du Contrat	
MPAB (Méthodes et Procédures d'Acquisition de la Banque)	SBQC	C.1	Mobilisation, structuration et accompagnement des communautés rurales (y compris femmes et jeunes)	T.Passé	128 085	Posteriori	21-déc2024	7-juin-2025	
MPAB	SBQC	C.2	Contrôle des travaux (forages, equipement en aval, périmètres irrigués, pistes, marchés)	T.Passé	609 150	Préalable	21-mars-2025	19-sept2025	
MPAB	SBQC	C.3	Etudes techniques et controle des forages, piste et marchés communautaires	Forfait	982 474	Préalable	20-sept2024	21-mars-2025	
MPAB	SED (Convention avec l'UNFD)	C.4	Activités specifiques aux genres	T.Passé	170 000	Préalable	NA	22-nov2024	
MPAB	SED (Convention avec CIAT)	C.5	Système digital de suivi des points d'eaux	T.Passé	287 769	Préalable	NA	22-nov2024	
MPAB	CI	C.6	Etudes et contrôle des travaux d'infrastructures d'élevage	Forfait	47 498	Posteriori	20-sept2024	13-déc2024	
MPAB	SED (Protocole d'accord avec la DAF- missions)	C.7	Programme Intégré de Développement Horticole et pépinières	T.Passé	790 234	Préalable	NA	22-janv2025	
MPAB	SED (Convention avec l'ISV)	C.8	Programme de Promotion des Cultures Horticoles Résilientes et de la Réglementation Semencière	T.Passé	227 521	Préalable	NA	12-janv2025	
MPAB	SED (Convention avec le WorldVeg)	C.9	Soutien à la Production de Semences de Qualité et à la mise en échelle de technologies maraichères	T.Passé	281 990	Préalable	NA	13-déc2024	
MPAB	CI	C.10	Formation de 100 producteurs aux systèmes d'élevage et d'embouche sobres en carbone	T.Passé	22 799	Posteriori	22-déc2024	27-juil2022	
MPAB	CI	C.11	Etudes d'évaluation des ressources en eau du barrage de l'Amitié pour l'irrigation	Forfait	19 725	Posteriori	5-avr2025	13-sept2025	
MPAB	CI	C.12	Expertise internationale de court terme en gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	Forfait	47 498	Posteriori	5-nov2024	15-avr2025	
MPAB	CI	C.13	Expertise internationale à court terme (pour la mise en œuvre des mécanismes de financement)	Forfait	85 497	Préalable	6-oct2024	16-mars-2025	
MPAB	CI	C.14	Renforcement des capacités des cadres du Ministères de l'agriculture et de l'environnement en matière d'adaptation au changement climatique	T.Passé	42 695	Posteriori	5-févr2025	9-avr2025	
MPAB	SED/Convention avec la FAO	C.15	Programme Intégré d'Amélioration des Performances Zootechniques	Forfait	298 864	Préalable	6-mai-2024	4-nov2024	
MPAB	CI	C.16	Assistance à la mise en oeuvre du compact, notamment par l'élaboration de nouveaux projets et programmes d'investissement	T.Passé	85 390	Préalable	8-mars-2025	31-mai-2025	
MPAB	SBQC	C.17	Assistance technique en suivi, evaluation et plannification au sein du cabinet du Ministère de l'Agriculture, DFE et DP	T.Passé	170 780	Posteriori	21-oct2024	13-janv2025	
MPAB	SED (Protocole d'accord avec Direction de l'Environnement- missions)	C.18	Appui à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde ennvionnementale et sociale	T.Passé	65 000	Préalable	NA	15-mars-2025	
MPAB	Convention avec l'ADDS	C.19	Identification, sélection et incubation des jeunes entrepreneurs	T.Passé	213 475	Préalable	3-janv2025	25-juil2025	
MPAB	SED (Conventions avec CLE et Chambre de Commerce)	C.20	Accélération et renforcement des PME existantes des femmes et des jeunes	T.Passé	853 898	Préalable	NA	28-déc2024	
MPAB	SBQC	C.21	Education financière et technologique en vue de favoriser l'adoption du numérique et impacter positivement l'inclusion financière des populations rurales	Forfait	213 475	Préalable	NA	12-févr2025	
MPAB	SBQC	C.22	Renforcement des capacités et formations sur l'accès aux marchés ainsi que sur les normes de qualité	T.Passé	213 475	Préalable	20-févr2025	7-août-2025	
MPAB	SBQC	C.23	Soutien aux institutions financières pour répondre aux besoins d'investissements dans le secteur agroalimentaire	T.Passé	213 475	Préalable	21-déc2024	12-juil2025	
MPAB	Appel à propositions	C.24	Facilitation de l'accès au financement innovant, notamment à travers des mecanismes de Matching Grant et de Crédit/+FDED, CPEC, Banques	Forfait	5 000 000	Préalable	NA	13-janv2025	
MPAB	CI	C.25	Assistance technique specialisée pour la mise en œuvre des mécanismes de financement)	T.Passé	85 497	Préalable	5-janv2025	16-mars-2025	
MPAB	CI	C.26	Mise à jour du manuel de gestion du projet	Forfait	11 101	Posteriori	8-mars-2025	17-mai-2025	
MPAB	SMC	C.27	Réalisation de l'Audit des comptes financiers pour les exercices 2024, 2025 et 2026 du projet	Forfait	45 598	Préalable	20-août-2024	4-févr2025	
MPAB	CI	C.28	Audit environnemental et social	Forfait	53 369	Préalable	8-mars-2025	17-mai-2025	
MPAB	SED	C.29	Mise à jour du logiciel comptable	Forfait	34 156	Préalable	NA	#VALEUR!	
MPAB	SBQC	C.30	Realisation de l'Etude de situation de référence	Forfait	85 390	Posteriori	20-août-2024	4-févr2025	
MPAB	CI	C.31	Revue à mi-parcours	Forfait	106 737	Préalable	5-janv2025	16-mars-2025	
MPAB	SBQC	C.32	Realisation de l'Etude d'impact	Forfait	85 390	Posteriori	20-août-2024	4-févr2025	
MPAB	SBQC	C.33	Mise en place d'une plateforme (Web) de suivi informatisé du portefeuille des projets financés par la Banque	Forfait	189 992	Posteriori	20-août-2024	4-févr2025	
MPAB	CI	C.34	Entretien de la plateforme / site web	Forfait	14 943	Posteriori	5-janv2025	16-mars-2025	
MPAB	CI	C.35	Appui pour l'élaboration des modèles de contrat de performance du personnel des projets	Forfait	10 674	Posteriori	5-janv2025	16-mars-2025	
			Coût Total (Services):		11 793 610				

4.5.9 Plan d'actions issu de l'évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (PERCA)

La Banque et l'Emprunteur ont discuté et convenu d'un plan d'action de l'évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (PERCA) qui propose un ensemble d'actions et de mesures à effectuer et à prendre durant la mise en œuvre du programme afin d'atténuer les risques identifiés à la suite des évaluations de risques relatives à la passation des marchés au niveau du pays/secteur/projet et aux capacités en matière d'acquisition au niveau de l'agence d'exécution. Le plan d'actions PERCA fera l'objet de suivi au cours du cycle du projet et adapté en conséquence pour veiller à la bonne exécution du programme et des dispositions de passation des marchés tel qu'il suit :

Tab5-c

No	Risques identifiés	Mesures d'atténuation	Responsables	Délais
Cadr	e légal et règlementaire			
1	Les recommandations de l'évaluation du SPMP en 2019 n'ont pas suivies totalement avec les faiblesses constatées sur le code des marchés publics	Actualisation du code des marchés publics	CNMP	Suivant le calendrier du plan d'action pour la réforme
Cadr	e institutionnel		L	
2	Perception de conflits d'intérêt au sein de la CNMP qui assure en même temps la fonction de régulation, d'exécution et de contrôle de la passation des marchés publics	Actualisation du code des marchés publics	CNMP	Suivant le calendrier du plan d'action pour la réforme
Prati	ques prohibées			
3	L'application des sanctions sur les pratiques prohibées n'est pas effective. Les dispositions sur les pratiques prohibées ne sont traduites dans les dossiers d'appel d'offres	Renforcer les actions de sensibilisation de la possibilité de dénonciation par tous les acteurs et de renforcer les compétences des agents en charge des investigations auprès du Bianco. Prévoir également des dispositions sur les pratiques prohibées dans les dossiers d'appels d'offres. Finalier le décret sur les sanctions et la liste noire	CNMP	Suivant le calendrier du plan d'action pour la réforme
Prati	que de passation des marchés			
4	Etape d'ouverture des offres et d'évaluation est conduite par la CNMP. Elle est chargée de désigner les membres du comité d'évaluation dont le représentant de la Cep est habituellement le Coordonnateur du projet	Comme le Coordonnateur n'est pas spécialisé dans tous les domaines de PM, adresser une demande à la CNMP afin de pouvoir désigner des membres qualifiés dans chaque domaine de passation des marchés.	CEP/CNMP	Dès la mise en œuvre du premier marché
5	Le lieu du dépôt des offres et l'ouverture est différent, ce qui peut entacher l'intégrité du processus	Si la loi exige l'ouverture de plis auprès de la CNMP, prévoir une possibilité de réception des offres au même endroit	CEP/CNMP	Pendant la mise en œuvre du projet
6	Délai assez long pour l'étape d'évaluation des offres	Respecter le délai de rigueur défini pour cette étape et désigner des évaluateurs disponibles et qualifiés	CEP/CNMP	Pendant la mise en œuvre du projet

Capa	acité du secteur			
7	Séparer la fonction de coordination du projet avec le secrétariat général du ministère qui assure le suivi de l'exécution du projet.	Nommer un autre coordonnateur ou un autre SG suivant le choix du gouvernement	MAEP/CEP	Avant le démarrage du projet
Capa	acité des prestataires locaux			
8	Difficulté rencontrée par les opérateurs privés à répondre à la demande publique après la crise sanitaire liée au covid-19	Les critères de qualifications doivent tenir compte de la situation réelle suite à la relance des activités du secteur privé et en fonction de la cible suivant la complexité des acquisitions	MEF/CEP/B AD	Pendant la mise en œuvre du projet
Capa	acité de l'agence d'exécution		1	
9	Risque de retard dans la coordination de deux projets en parallèle	Finaliser le recrutement d l'Assistant Technique en passation des marchés. Assurer une bonne coordination avec une programmation réaliste avec utilisation efficiente des moyens disponibles. Renforcement de suivi du délai de traitement	CEP/AR	Avant le démarrage du projet
10	Renforcement de la capacité technique en matière de passation des marchés (CEP et membres de la CAO/Comité technique d'évaluation)	Suivre les formations organisées par la Banque dans le cadre de la clinique fiduciaire	CEP/Bad	Au lancement et pendant l'exécution du projet

Annexe 4-6 : Gestion financière détaillée, modalités de décaissement et audit

4.6.1 Le présent rapport est établi dans le cadre de l'évaluation du Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation au Changement Climatique, en vue de s'assurer que « le système de gestion financière envisagé dans le cadre du projet peut permettre la transparence, la traçabilité des fonds, l'utilisation efficace et économique des ressources, la sécurité des actifs, ainsi qu'une reddition adéquate des comptes du projet ». Il est élaboré en conformité avec les politiques et directives de 2014 sur la gestion financière des projets d'investissement financés par la Banque d'une part, et sur la base du questionnaire de gestion financière et de la documentation recueillie lors de la mission d'évaluation du projet. Elle s'est également appuyée sur les entretiens avec les différentes parties en charge de la gestion financière de l'Agence d'exécution retenue ainsi que des institutions nationales intervenants dans la gestion des finances publiques. Certains documents et autres supports d'évaluation ont fait l'objet de vérification en « desk review » ou vérification à distance.

Résumé analytique :

Les systèmes fiduciaires nationaux de Djibouti ont fait l'objet en 2023, d'une évaluation selon la méthode PEFA. Les résultats de cette évaluation ont mené à l'établissement d'un plan de réformes du système de gestion des finances publiques qui est en cours avec l'implication de l'ensemble des partenaires techniques et financiers dans le Pays. D'une manière générale, sur la base de cette évaluation, les systèmes nationaux sont jugés **moyennement satisfaisant** avec un risque global évalué à son niveau **Substantiel**.

L'Agence d'Exécution du projet sera le ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage, Chargé des Ressources Halieutiques (MAEPE-RH). L'Agence d'Exécution a des projets en cours, financés par la Banque et par d'autres bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale et le FIDA. Ainsi la mission a décidé de reconduire la Cellule d'Exécution de ces Projets (CEP) existante pour la mise en œuvre du présent projet afin de capitaliser sur l'expérience de celle-ci. Deux des trois projets de la Banque qu'elle gère étant en phase de clôture, sa charge de travail ne devrait donc pas être affectée par l'attribution de ce nouveau projet.

La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) accomplira toutes les tâches de gestion administrative et financière du projet, c'est-à-dire la gestion budgétaire, le contrôle interne, la comptabilité, les rapports financiers trimestriels et annuels, les décaissements de la Banque et des fonds de contrepartie, et enfin l'audit externe annuel du projet. Elle est composée du Coordonnateur, d'un Responsable Administratif et Financier, d'un comptable, de l'environnementaliste, du spécialiste en passation de marchés, du chargé du suivi-évaluation et du personnel d'appui en charge du projet. La mission d'évaluation a cependant prévu de renforcer cette équipe par le recrutement d'expertises spécifiques dans les domaines de l'entrepreneuriat, de passation des marchés, et de suivi-évaluation A priori, le projet ne nécessitera pas une gestion décentralisée. Un rappel des règles et procédures de gestion financière sera fait, par un expert de la Banque, à l'endroit des membres de la CEP en prélude au démarrage effectif du Projet.

Le **Budget** du projet, matérialisé dans le PTBA sera élaboré par la CEP et adopté par les instances de gouvernance du projet, notamment le Comité de Pilotage avant d'être soumis à la validation de la Banque avant la fin de l'année N-1 pour être exécutoire en année N. Le projet devra définir un calendrier budgétaire clair en vue du respect de cette disposition.

Pour le **Contrôle Interne**, le manuel de procédures comptable et financier ou Manuel d'Exécution de Projet déjà en vigueur dans la structure devra être mis à jour pour répondre aux exigences spécifiques du nouveau projet. Le nécessaire devra être fait pour que sa version finale soit disponible dans les six premiers mois de démarrage du projet. La mission a également discuté avec l'Inspection générale des finances qui a accepté d'inclure dans ses plans d'audit, le projet ainsi que d'une manière plus large les autres projets financés par la Banque dans le secteur.

La **Gestion Comptable** du projet comportera le logiciel actuel utilisé par la CEP pour la gestion des projets, TOMRPO, qui devra être paramétré et adapté à la gestion du nouveau projet. La comptabilité du projet sera une **comptabilité d'engagement** tenue en FDJ, selon les normes comptables en vigueur à Djibouti.

Concernant le **Reporting financier**, en plus de la production d'états financiers annuels audités, la CEP sera responsable de la production des rapports financiers trimestriels qu'elle transmettra à la Banque, dans un délai de 45 jours après la fin du trimestre.

Les méthodes de **Décaissements** retenues pour les précédentes phases seront reconduites c'est à dire le **paiement direct** pour les dépenses se rapportant aux prestations des consultants, des entreprises et des fournisseurs, et le **fonds de roulement** ou **compte spécial** pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Cette dernière nécessitera l'ouverture d'un compte bancaire auprès d'une Banque commerciale acceptable par la Banque ou auprès de la Banque Centrale du Djibouti. La méthode **du remboursement** des dépenses effectuées par la Contrepartie nationale pourra être envisagée dans le cadre d'éventuelles acquisitions anticipées ou dépenses dans le cadre du projet, engagées par la Contrepartie avec l'accord préalable de la Banque. Par ailleurs, le Gouvernement Djiboutien devra s'acquitter des ressources de contrepartie prévues pour compléter le financement de la Banque. Ces ressources seront collectées à travers un compte distinct ouvert auprès de la même Banque commerciale jugée acceptable par la Banque. La gestion des comptes bancaires du projet sera appuyée par la production régulière des états de rapprochement mensuels, et des états trimestriels de réconciliation du compte spécial de la Banque

Enfin, au sujet de **l'Audit externe**, La mission propose des dispositions similaires à celles utilisées pour le suivi des précédents projets réalisés par l'Agence d'exécution et financés par la Banque. Il s'agit notamment du recrutement d'un auditeur externe indépendant sur la base de TDR approuvés par la Banque au préalable. La durée du contrat de l'auditeur ne devra excéder trois exercices, et les rapports d'audit devront parvenir à la Banque au plus tard six (6) mois après la clôture de l'exercice concerné. À ce titre, le premier ainsi que le dernier audit peuvent couvrir une période maximum de 18 mois selon que le premier décaissement intervient au cours du second semestre de l'année de lancement ou que la date de clôture soit fixée au cours du premier semestre de l'année de clôture. Le coût de l'audit sera pris en charge par le projet. Dans le cadre de l'utilisation des systèmes nationaux, la mission a envisagé l'implication progressive de la Cours des Comptes dans la mise en œuvre et le suivi de audits sur ce projet. Les modalités de cette intervention pourront être formalisés dans un document distinct.

Descriptif sommaire du projet : L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience des chaines de valeur pastorales et agro-pastorales et de créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes. Les objectifs spécifiques sont : (i) renforcer la capacité d'adaptation des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin dans les zones ciblées ; (ii) soutenir le développement d'un agro-business inclusif, générateur d'emplois pour les jeunes et adapté au changement climatique ; et (iii) renforcer les capacités locales des structures centrales et déconcentrées afin de surmonter les barrières institutionnelles à l'adaptation et de réduire les risques liés au changement climatique.

Le projet a trois (3) composantes qui se déclinent comme suit : (i) Renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au changement climatique ; (ii) Soutien au développement d'un agro-business adapté au changement climatique ; et (iii) Gestion et coordination du projet.

4.6.2 Utilisation du système pays: Le pays a fait l'objet d'une évaluation de son système de gestion des finances publiques selon la méthode PEFA. Cette évaluation a été conduite et a donné ses conclusions en 2023. D'une manière générale, le risque fiduciaire découlant de cette évaluation reste **substantiel** et les principales observations qui en découlent sont les suivantes :

- L'importance des recettes et des dépenses des unités extrabudgétaires non rapportées dans les états financiers de l'administration budgétaire centrale ;
- L'absence de budget programme qui rend difficile la prise en compte de la dimension d'efficience dans le cadre budgétaire. Le suivi des passifs éventuels et autres risques budgétaires demeurent non recensés, aucune analyse du risque n'est produite et transmise à l'Assemblée nationale :
- Le pays ne dispose toujours pas d'un compte unique du trésor mais établi un plan annuel de trésorerie révisé mensuellement;

- Les rapports financiers ne comportent pas de données des actifs et passifs corporels, incorporels et financiers et le référentiel comptable ne se positionne pas par rapport aux normes internationales ;
- La documentation budgétaire fournit l'information essentielle sur le projet de budget, mais pas d'éléments d'information se rapportant à la performance attendue et la performance atteinte par les administrations publiques.
- L'allocation stratégique des ressources est affaiblie par la non-utilisation de la classification fonctionnelle et par le non-déploiement d'une classification par programme ;

Toutes les observations relevées dans le cadre de cette évaluation ont donné lieu à un plan de réforme dont la mise en œuvre est en cours dans le pays avec l'appui des différents partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, le rapport au titre de l'article IV du Fonds Monétaire International (FMI) d'Octobre 2019 indique que le gouvernement de Djibouti a fait des progrès significatifs au niveau des réformes ; ce qui est de nature à améliorer la gestion des finances publiques. Toutefois, quatre faiblesses clés demeurent : (i.) l'absence de clarté dans le système de classification budgétaire, (ii.) un certain éclatement de la caisse de l'Etat, (iii.) l'absence d'un véritable plan de trésorerie et d'engagement des dépenses, et (iv) la centralisation du système de contrôle.

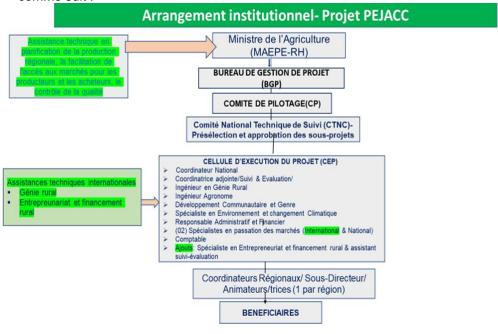
La mission a en outre pris connaissance du dernier rapport de la Cour des Comptes de Djibouti, dénommé Rapport Général Publique (RPG) paru en décembre 2020 et portant sur les comptes de l'exercices fiscal 2018. Le rapport a relevé un ensemble d'insuffisances que les instances étatiques devraient adresser le plus vite à savoir :

- (i) La lenteur dans la mise en œuvre de la budgétisation programmatique (**chaine** programmation-budgétisation-suivi-évaluation);
- (ii) Faiblesses liées à la production des informations financière et comptables : une reddition partielle des comptes au ministère du budget, La faible qualité des comptes reçus, combinée avec le manque d'exhaustivité de ces comptes etc..);
- (iii) Insuffisances dans la détermination du résultat budgétaire : Le solde budgétaire arrêté par la PLR ne comprend que le solde du budget général ; Il ne contient pas les profits et pertes constatés dans l'exécution des comptes spéciaux ; Il ne comporte pas les profits ou les pertes résultant éventuellement de la gestion des Operations de trésorerie) ;
- (iv) Insuffisances dans la gestion du budget de l'Etat de l'année 2018 insuffisances dans la gestion des recettes : L'absence de suivi et d'évaluation de l'impact des nouvelles mesures fiscales, Irrégularités concernant le suivi des régies de recettes,
- (v) Insuffisances dans la gestion des dépenses notamment : dans la gestion des dépenses de Personnel, Gestion de l'utilisation des « Biens et Services » avec des virements de crédits non fondés par un acte réglementaire, La non mise à jour de la nomenclature budgétaire figurant au PLR.

Le rapport de revue à mi-parcours du document de stratégie pays de la BAD indique que Djibouti est confronté à d'importants problèmes de gouvernance. Le pays se classe à la 42ème place sur 54 pays en 2022 selon l'indice Mo Ibrahim (selon le site de la fondation) sur la bonne gouvernance. Ces résultats sont corroborés par l'indice Transparence International, construit à partir d'un indice de perception de la corruption (IPC), selon lequel Djibouti se positionne au 129ème rang sur 177 pays étudiés en 2021. De manière générale, l'accès aux données ainsi que la divulgation d'informations sur le pays restent limités.

Enfin, les conclusions du diagnostic PEFA réalisé en 2010, relèvent des faiblesses dans la préparation, l'exécution et le contrôle budgétaire. Une évaluation de la performance de la Gestion des Finances publiques via la Méthode PEFA a été engagée dans le pays en 2022, mais les conclusions de cette évaluation n'étaient pas encore disponibles à la date de l'évaluation du présent projet. Cette opération est financée par des partenaires techniques et financiers du Pays avec pour chef de fil la Banque Mondial.

- 4.6.3 L'ensemble de ces évaluations poussent à maintenir la notation du **risque fiduciaire pays** à son niveau **Substantiel**. La mission a donc décidé de ne s'appuyer que partiellement sur les systèmes nationaux, en retenant les points de contrôles forts, notamment les procédures de contrôles des décaissements au niveau des ministères de la dette et le ministère des finances. Cependant les opérations relatives à la gestion des ressources, au suivi financier du projet et aux procédures de vérifications se feront selon les règles de la Banque à priori. Sur ce dernier point des opérations de vérification, la mission a discuté avec les institutions supérieures de contrôle du pays pour la prise en compte du projet dans leur programme de travail ainsi que leur implication progressive dans la gestion et la mise en œuvre des projets financés par la Banque.
- **4.6.4** Harmonisation avec les autres donateurs : Le projet est financé de concerte avec le FIDA. La Banque Africaine de développement étant la cheffe de file, les deux organisations ont retenue de s'appuyer sur les procédures de la Banque pour la mise en œuvre de ce projet. Par ailleurs, durant l'évaluation, l'équipe a discuté avec les différents partenaires techniques et financiers dans le pays. Elle a identifié les axes d'intervention de ces partenaires dans le secteur agricole. Cette approche a permis de garantir une complémentarité entre les appuis des différents partenaires intervenant dans le pays et dans le secteur.
 - 4.6.5 Agence d'exécution : L'agence d'exécution du projet sera le ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage, Chargé des Ressources Halieutiques (MAEPE-RH) à travers son unité de gestion des projets. Cette agence d'exécution a une expérience avérée dans la mise en œuvre des projets financés par les bailleurs et maitrise les procédures, notamment de décaissement de la Banque. Il s'agit d'une administration publique dotée d'une certaine autonomie financière (pour les projets financés par les bailleurs extérieurs). Elle répond de manière organique au MAEPE-RH. Son budget est contrôlé, à l'instar des autres entités étatiques, par le ministère des Finances et le Ministère du Budget. L'organisation du Ministère comprend un Secrétariat Général qui, suivant les ordres et les directives du Ministre, fait assurer l'exécution des programmes d'action par les services compétents en fonction de leurs domaines d'intervention. Le Secrétaire Général et les Directeurs des différentes directions sont nommés par Décrets. Le Secrétariat Général a sous sa tutelle plusieurs services notamment le Bureau de Gestion des Projets qui a la charge de la Gestion des projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) dont les projets des différentes phases du DRLSP. D'une manière générale, l'organigramme de la section du ministère en lien avec les projets se présente comme suit:



- **4.6.6** Résultat de l'évaluation et des arrangements de gestion financière : L'évaluation du système de gestion financière de l'Agence d'Exécution et les arrangements subséquents pour la gestion du projet en liaison avec les exigences de gestion des projets de la Banque se présentent comme suit.
- Système budgétaire : : Chaque année, avant la clôture de l'exercice, un budget est élaboré par le Service des Finances et des Affaires administratives du ministère incluant la contribution de tous les services et toutes les Directions du ministère. Il est ensuite centralisé par le Ministère du Budget avant d'être soumis à l'Assemblée nationale pour adoption avant le début de l'année n+1. La mission a noté que les allocations budgétaires finales n'étaient pas suffisante pour que le ministère mène à bien ses missions. L'essentiels des postes budgétaires couverts porte essentiellement sur les charges d'exploitation et de fonctionnement, les budgets d'investissement étant fortement dépendant de l'aide extérieure. L'exécution budgétaire est suivie par le Service administratif et des Finances cependant la mission n'a pu obtenir d'évidence de rapport de suivi commenté de l'exécution budgétaire. Par ailleurs, l'essentiel des données relatives aux projets financés par les bailleurs échappe au contrôle de cette direction financière. Au niveau des projets gérés par le Bureau de Suivi des projets, le budget est géré de manière autonome par les cellules d'exécution de ces projets. Le Bureau centralise les données, notamment budgétaire, de projets financés par les PTFs. L'évaluation globale du système budgétaire au niveau de l'Agence d'exécution est jugée moyennement satisfaisant du fait de nombreuses insuffisances persistantes documentées dans le PEFA 2023. Ainsi, pour le présent projet, tout le système budgétaire devra être géré dans un module spécifique du logiciel de comptabilité acquis pour la mise en œuvre des différentes phases du PEJAC. Le Budget du projet, matérialisé dans le PTBA, sera élaboré par la CEP et adopté par les instances de gouvernance du projet, notamment le Comité de Pilotage puis soumis à la validation de la Banque avant la fin de l'année N-1 pour être exécutoire en année N. Le projet devra définir un calendrier budgétaire clair en vue du respect de cette disposition.

La budgétisation de la contrepartie devra être prise en compte dans la loi des finances à compter de l'exercice fiscal 2024 (en cas d'absence de loi des finances rectificatives). L'expérience des précédents projets financés par la Banque dans le pays, a montré une prise en compte adéquate de la contrepartie dans les livres comptables nationaux, seulement l'exécution de cette ligne budgétaire dans la loi des finances pouvaient souvent faire défaut. Le risque que le projet ne soit pas budgétisé au niveau national est en conséquence jugé modéré.

4.6.8 Système comptable: L'évaluation du risque sur le dispositif comptable de l'agence d'exécution est jugée substantiel. En effet, le ministère ne possède pas en soit d'une équipe comptable dédiée tant les tâches comptables spécifiques sont gérées par les agents comptables délégués par le ministère des finances. Par ailleurs, le ministère ne dispose pas d'outils de gestions (ordinateurs, logiciels de gestion) suffisants pouvant lui faciliter la mise en œuvre de ses diligences quotidiennes. L'équipe comptable de la cellule de suivi des projets a un effectif jugé suffisant et qualifié pour répondre au besoin de ses tâches actuelles. La Cellule d'exécution du Projet retenue dispose d'un Responsable administratif et financier (RAF) et d'un comptable. Le RAF est titulaire d'un diplôme bac +5 en management financier et totalise une expérience de plus de 16 années (à la date de l'évaluation) dont environ 9 ans en qualité de responsable administratif et financier ou chef de service financier pour des projets financés par différents bailleurs. L'évaluation juge son profil adapté à sa fonction.

Le comptable est titulaire d'un diplôme maîtrise en gestion financière et totalise une expérience de plus 7 années (à la date de l'évaluation) en qualité de comptable des projets des différentes phases du précédent programme du DRLSP. Cette expérience et ce niveau académique sont jugés satisfaisant pour sa fonction. La cellule possède un logiciel de gestion comptable et financière qui a fait ses preuves lors de la mise en œuvre des précédents projets que la cellule a gérés.

Ainsi, la mise à jour du logiciel pour prendre en charge les spécificités du PEJAC et ses composantes devra être faite dans les trois mois qui suivent le premier décaissement. La comptabilité du projet sera une comptabilité d'engagement, tenue selon les normes et principes du Plan Comptable Générale du Djibouti, jugé acceptable par la Banque et en phase avec les normes internationales comptables. Le dispositif de gestion comptable du projet pourra s'exécuter avec les ressources humaines et matérielles déjà disponibles au sein de la CEP existante. En effet, la CEP existe et

comporte un comptable et un Responsable Administratif et Financier, sous la supervision opérationnelle et hiérarchique du Coordonnateur du projet et du Service financier du MAEPE-RH. Cependant, les travaux comptables et financiers de ce projet devront faire l'objet de la supervision du Directeur Administratif et financier du Ministère. Le projet ne nécessitera pas une gestion décentralisée en matière financière à priori. Un rappel des règles et procédures de gestion financière sera fait, par un expert de la Banque, à l'endroit des membres de la CEP en prélude au démarrage effectif du projet.

Système de contrôle interne : Le MAEPE-RH est soumis aux règles de gestion de l'administration publique étatique et ne dispose pas de procédures propres de gestion. L'Agence d'Exécution n'a pas fait l'objet de contrôles récents des institutions suprêmes de contrôle (Cours des Comptes, Inspection Générales d'Etat, Inspection Général des Finances). La performance économique, budgétaire et procédurales du ministère est à analyser à la lumière des observations générales émises par les récents contrôles notamment celui de la Cour des Comptes (Rapport d'Octobre 2020) et les institutions internationales, notamment le FMI (Rapport 2019 au titre de l'article IV). Pour ce qui est de la cellule d'exécution, d'une manière générale, les observations ressorties lors des précédentes missions de supervision et d'évaluation à son endroit ont été corrigées et les recommandations implémentées. Il s'agit notamment de (i) l'élaboration du manuel des procédures administratives, financières et comptables contenant les éléments fondamentaux du contrôle interne ; (ii) l'établissement d' un registre des immobilisations côté et paraphé et contenant. le numéro, la désignation, le montant et la localisation ; (iii) de l'établissement des états de suivi du carburant, des missions et des entretiens et réparations ;(iv) l'acquisition d'armoires métalliques pour les rangements des pièces justificatives ;(v) l'établissement d'un plan comptable général, analytique et budgétaire spécifique au projet et enfin (vi) L'acquisition d' un logiciel comportant des modules relatifs à la comptabilité générale, analytique et à la gestion budgétaire et permettant de générer les états tels que décrit ci-dessus au niveau de la comptabilité.

Pour la mise en œuvre du projet, le manuel de procédures comptable et financier des projets ou manuel d'exécution de projets gérés par l'Agence d'exécution doit être mis à jour pour répondre aux exigences spécifiques du PEJAC. Le nécessaire devra être fait pour que sa version finale soit disponible dans les six premiers mois de démarrage du projet. La ségrégation des tâches est assurée à travers les postes de travail distincts et la vérification du responsable de suivi évaluation, en l'absence de fonction d'audit, devront fournir les assurances nécessaires quant au respect des procédures. Le projet prévoit des sous-projets et la signature de contrat et de convention avec des structure étatique pour la mise en œuvre de certaines de ses composantes. Au dela de la formalisation de ces ententes qui doivent retracer les grandes lignes et les tâches précises de chaque partie, des manuels de procédure devront être rédigés pour régir les dispositions pratiques, notamment de décaissement, relatives à chaque sous-projet. Par ailleurs, les conventions signées avec les structures étatiques devront formaliser les règles de gestion, particulièrement celles liées au décaissement par le projet des ressources devant servir à financer les activités des composantes concernées.

4.6.10 Gestion de la trésorerie (y compris le flux des fonds): La gestion de la trésorerie porte sur les opérations de mobilisation des ressources et de paiement des dépenses de projet ainsi que les fonds de contrepartie.

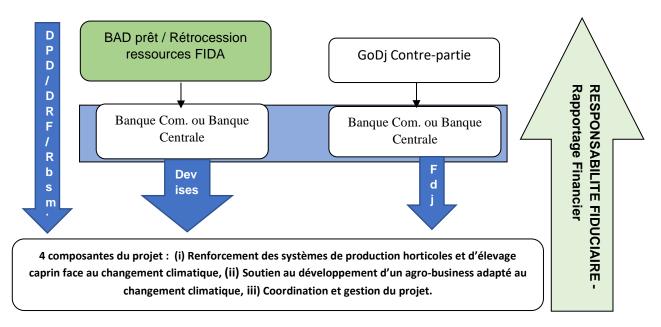
Les procédures nationales sur le sujet seront suivies pour les fonds de contrepartie. Pour les financements de la Banque, ce sont les procédures de la Banque qui seront applicables en s'appuyant sur le dispositif de contrôle des dépenses déjà employé lors des précédentes phases et prévoyant des mesures alternatives en cas d'indisponibilité des signataires. Les fonds de contrepartie seront donc accessibles à travers l'ouverture d'un compte du projet domicilié dans une Banque commerciale acceptable par la Banque ou la Banque Centrale du Djibouti.

Les **méthodes** de **décaissements** retenues pour ce projet sont trois (3) des méthodes traditionnelles de la Banque notamment le **paiement direct** pour les dépenses se rapportant aux prestations des consultants, des entreprises et des fournisseurs, le **fonds de roulement** ou **compte spécial** pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Cette dernière nécessitera l'ouverture d'un compte bancaire auprès d'une Banque commerciale acceptable par la Banque ou auprès de la

Banque Centrale du Djibouti. En outre, vue que la composante djiboutienne du PEJAC envisage le recours à des actions anticipées, la méthode **du remboursement** des dépenses effectuées par la Contrepartie nationale pourra être envisagée dans le cadre de ces acquisitions avec l'accord préalable de la Banque sur ces dépenses. A noter que l'agence d'exécution a une expérience pratique sur les méthodes de décaissement de la Banque, cependant il sera entrepris une formation du personnel fiduciaire sur les exigences de gestion financière et les méthodes de décaissement en vigueur lors du lancement du projet.

Le diagramme ci-dessous résume le flux des fonds :

Illustration Flux des Fonds:



4.6.11 Système d'information financière : L'information financière à produire par le projet comprend les exigences de la Banque qui sont :

La production trimestrielle d'un rapport de suivi financier au plus tard 45 jours après la fin du trimestre. Le RSF devra comprendre entre autre les éléments suivants : (i) Un état avec les commentaires sur l'exécution budgétaire global et annuel par composante et par source de financement ; (ii) Le tableau emplois-ressources pour source de financement et par composante ; (iii) Un état analytique de chaque compte spécial avec la situation de la justification des dépenses ; (iv) Un état détaillé des paiements directs effectués au cours du trimestre concerné ; (v) Le procès-verbal de la caisse si applicable ; (vi) Le plan de trésorerie annuel et du trimestre à venir ; (vii) La situation des acquisitions de la période concernée et la planification des acquisitions prévues au prochain trimestre ; (viii) Un état détaillé des engagements et contrats signés ; et (ix) La situation actualisée des immobilisations. Le format de ce rapport devra être convenu avec le MAEPE-RH;

La production des états financiers annuels au plus tard 3 mois après la clôture de l'exercice pour permettre la réalisation de l'audit externe. Les états financiers sont constitués i) d'un bilan, ii) d'un tableau des emplois suivant les catégories et composantes, et des ressources suivant les sources de fonds, iii) d'une note aux états financiers sur les principes comptables appliqués et les explications des principaux soldes, iv) d'un relevé récapitulatif des décaissements depuis le début du projet comparés aux fonds reçus par le projet, et v) de l'état d'inventaire physique des immobilisations acquises pour le projet.

L'organisation et les capacités de la direction financière sont suffisantes pour produire ces informations, au regard des états de suivi périodiques (suivi budgétaire mensuel, résultats mensuels, bilan trimestriel) et états financiers produits conformément aux normes comptables internationales.

Audit externe: Conformément aux exigences de reddition des comptes de la Banque, il sera entrepris à l'issue de chaque exercice un audit financier et comptable par un auditeur externe indépendant et qualifié. L'auditeur externe sera recruté par appel d'offres sur des termes de référence préalablement approuvés par la Banque. Le contrat d'audit sera conclu pour une durée maximum de 3 exercices et la poursuite des prestations de l'auditeur sera conditionnée par l'approbation du premier rapport d'audit. Les rapports d'audit devront parvenir à la Banque au plus tard six (6) mois après la clôture de l'exercice. Le premier et le second exercice audité pourront couvrir une période de 18 mois maximum selon les dates de premier et dernier décaissement. Les frais d'audit seront payés sur le financement de la Banque après validation des rapports soumis. Dans le cadre de l'utilisation des systèmes nationaux, la mission a envisagé l'implication progressive de la Cours des Comptes dans la mise en œuvre et le suivi de audits sur ce projet. Cette implication, pour une première phase consistera en un suivi et une coordination des différentes phases de l'audit sur le projet et devant aboutir à terme à une plus grande appropriation des problématiques de l'audit des projets par la contrepartie nationale. Les modalités de cette intervention pourront être formalisés dans un document distinct.

4.6.12 Tableau d'évaluation des risques de gestion financière

Type de risque	Nature du risque	Risque évalué	Moyens de mitigation	Délai de mise en œuvre	Conditionnalité					
RISQUE INHEREN	RISQUE INHERENT									
PAYS	Risque budgétaire sur les entreprises publiques	Substantiel	Dispositions prises par l'Etat (rapport de gouvernance et comité d'audit) pour assurer le suivi des entreprises publiques	Déjà mise en œuvre	NON					
	Retard dans la mise en œuvre des différentes réformes de la GFP	Substantiel	La mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP est en cours ; le PEFA a documenté des insuffisances qui ont fait l'objet d'un plan de réformes en cours de déploiement dans le pays.	N/A	NON					
	Absence de prévision du projet dans les ressources de l'Etat et exécution des lignes budgétaires prévues au projet.	Substantiel	Le projet doit être inscrit dans la loi des	A partir de 2025	NON					
	Retard ou blocage dans les décaissements dû à	Modéré	Des procédures alternatives ont été retenues pour la	N/A	NON					

	l'indisponibilité d'un des signataires.		mise en œuvre des projets dans le Pays.		
	Acteurs non familiers à la GF de la Banque et sans expérience de projets de développement Existence de sous-projet et non maitrise des risques de décaissement	Substantiel	La CEP a déjà géré plusieurs projets financés par la Banque. Une formation sur les règles et procédures de la Banque en matière fiduciaire sera effectuée à l'endroit de l'équipe de l'UGP	démarrage du	NON
	Existence de l'agence d'exécution et de la cellule d'implémentation du projet	Faible	Le MAEPE-RH existe déjà et gèrera indépendamment le projet	Avant le premier décaissement	NON
AGENCE D'EXECUTION	Retard dans la mise en place des organes d'orientation et d'exécution du projet. Retard dans le recrutement de l'équipe fiduciaire y compris l'audit interne	Substantiel	La CEP est déjà constituée.	Avant le premier décaissement	OUI
RISQUE INHEREN	T GLOBAL			Substantiel	
RISQUE DE CONTI	RÔLE				
BUDGET	Suivi budgétaire inexistant	Substantiel	Paramétrage du logiciel intégrant la gestion budgétaire. Le cadre budgétaire du Projet est décrit dans le Manuel de procédures et s'appuiera sur le système de gestion intégré de la CEP. Le budget du projet sera approuvé par le Comité de Pilotage annuellement dans les délais et validé par la Banque	Avant le lancement du projet	NON

COMPTABILITE	Paramétrage du logiciel pour intégrer le projet Non application de l'orthodoxie comptable	Substantiel	Paramétrage du logiciel avant la mise en vigueur du projet Supervision récurrente de l'équipe financière	Avant le lancement du projet	NON
	Mise à jour du manuel de procédures et intégration du projet	Modéré	Mise à jour en interne du manuel de procédures	Dans les 3 mois du démarrage du projet	NON
CONTROLE INTERNE INFORMATION	Absence d'audit interne dans le dispositif de revue des activités du projet	Elevé	Une partie des diligences d'audit seront assurées par le Responsable suivi-évaluation. L'IGE prendra en charge l'audit interne du projet.	Annuellement	NON
	Paramétrage du TER du projet avec les dépenses par composante Non soumission des RSF dans les délais	Substantiel	En même temps que le paramétrage du logiciel comptable		NON
FINANCIERE	Non-conformité des rapports et/ou retard de leur élaboration	Substantiel	Accord sur le modèle et la fréquence des rapports financiers pendant la phase de lancement. Appui des équipes fiduciaires de la Banque		NON
TRESORERIE ET DECAISSEMENTS	Le personnel de gestion financière ne maitrise pas les procédures de décaissement de la Banque	Modéré	Forte expérience du personnel dans les projets financés par la Banque. Formation sur les procédures de décaissement de la Banque	Avant le lancement du projet	NON
	Retard dans l'ouverture du compte ou ouverture du compte spécial dans une Banque non reconnue ;	Modéré	Inclure dans les conditions de premier décaissement l'ouverture du Compte Spécial à la BRB comme	Avant le premier décaissement	OUI

EVALUATION DU F	Substantiel				
RISQUE DE CONTI	Substantiel				
AUDIT EXTERNE	Retards dans le recrutement de l'auditeur externe et la transmission des rapports d'audit	Substantiel	TDRs standards fournis par la Banque. Recrutement de l'auditeur dans les six mois du lancement du projet	Dans les six mois qui suivent le premier décaissement	NON
			condition de premier décaissement.		

4.6.13 Plan d'action : Le plan d'action ci- dessous a été discuté avec les responsables du projet. Il décline les activités à mener, les responsables et les délais d'exécution.

ACTIONS	RESPONSABLES	DELAI DE MISE EN OEUVRE
Paramétrage du logiciel comptable pour y	CEP	Dans les 3 mois qui suivent la
intégrer les paramètres du projet (budget		mise en vigueur du Projet
et TER)		
Ouverture d'un compte spécial dans une	Coordonnateur/RAF	Avant le premier décaissement.
banque acceptable par la Banque		
Approbation du manuel de procédures	CEP / Coordonnateur /	Dans les six mois lancement du
mis à jour et pour intégrer le projet	Banque	projet.
Communication à la Banque des noms et	Coordonnateur	Avant le 1er décaissement
signatures des personnes autorisées à		
mouvementer le compte de prêt et des		
signataires suppléants		
Discuter des procédures de validation des	Banque /Gouvernement	Durant les négociations
décaissements		
Convenir du format du RSF	CEP / Spécialiste GF	Atelier de lancement du projet
	Banque	
Elaboration des TDRs et recrutement de	CEP	Au + 6 mois après le premier
l'auditeur externe pour l'audit du projet		décaissement

4.6.14 Conditions et clauses financières :

Les conditions financières du projet sont :

- L'ouverture d'un compte spécial acceptable par la Banque ;
- La communication à la Banque des spécimens de signatures des signataires et des signataires suppléants des demandes de paiement du projet.

4.6.15 Plan de supervision : Compte tenu d l'évaluation Substantiel du risque global sur le projet, Le projet fera l'objet d'un suivi en gestion financière comprenant : (i) des revues hors site des rapports de suivis financiers et d'audits externes ; et (ii) des revues sur site, lorsque les mesures de restrictions liées à la crise sanitaire mondiale le permettront, associées aux missions de supervision multidisciplinaires de la Banque ou dans le cadre de supervisions financières spécifiques. Ces missions s'assureront que l'ensemble des mécanismes de gestion financière du projet et du contrôle des comptes restent opérationnels jusqu'à la clôture du projet.

Annexe 4-7 : Modalités détaillées de vérification

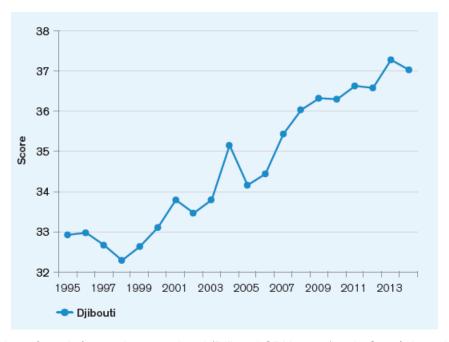
Conformément aux exigences de reddition des comptes de la Banque, il sera entrepris à l'issue de chaque exercice un audit financier et comptable par un auditeur externe indépendant et qualifié. L'auditeur externe sera recruté par appel d'offres sur des termes de référence préalablement approuvés par la Banque. Le contrat d'audit sera conclu pour une durée maximum de 3 exercices et la poursuite des prestations de l'auditeur sera conditionnée par l'approbation du premier rapport d'audit. Les rapports d'audit devront parvenir à la Banque au plus tard six (6) mois après la clôture de l'exercice. Le premier et le second exercice audité pourront couvrir une période de 18 mois maximum selon les dates de premier et dernier décaissement. Les frais d'audit seront payés sur le financement de la Banque après validation des rapports soumis. Dans le cadre de l'utilisation des systèmes nationaux, la mission a envisagé l'implication progressive de la Cours des Comptes dans la mise en œuvre et le suivi de audits sur ce projet. Cette implication, pour une première phase consistera en un suivi et une coordination des différentes phases de l'audit sur le projet et devant aboutir à terme à une plus grande appropriation des problématiques de l'audit des projets par la contrepartie nationale. Les modalités de cette intervention pourront être formalisés dans un document distinct.

Annexe 4-8 : Changement climatique et croissance verte

Djibouti, en tant que pays, connaît un climat désertique subtropical caractérisé par de fréquentes catastrophes naturelles et des sécheresses prolongées, et dispose d'un potentiel de développement limité en termes d'agriculture, de ressources naturelles et d'industrie. Les terres arables, les ressources naturelles et minérales ainsi que les ressources en eau sont particulièrement rares et subissent une pression considérable en raison des effets du changement climatique. La vulnérabilité du secteur agricole, y compris de l'élevage, est particulièrement élevée en raison de conditions climatiques difficiles telles que des précipitations faibles et irrégulières, des températures élevées et constantes tout au long de l'année, un ensoleillement intense et des vents forts et secs. Anticipated future impacts include a temperature increase of around 1.7°C to 2°C by 2050, land degradation, decline in agricultural and pastoral production, chronic disruptions in food supply, large-scale population movements, an increase in the prevalence of diseases and a significant loss of biodiversity (Nationally Determined Contribution NDC, 2016).

L'indice ND-GAIN classe 181 pays à l'aide d'un score qui calcule la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux ainsi que sa volonté d'améliorer sa résilience. Cet indice vise à aider les entreprises et le secteur public à mieux identifier la vulnérabilité et l'état de préparation afin de mieux prioriser les investissements pour des réponses plus efficaces aux défis mondiaux. En raison d'une combinaison de facteurs politiques, géographiques et sociaux, Djibouti est reconnu comme très vulnérable aux impacts du changement climatique, classé 117e sur 181 pays dans l'indice ND-GAIN 2019. Plus un pays est vulnérable, plus son score est bas, tandis que plus un pays est prêt à améliorer sa résilience, plus il sera élevé. La Norvège a le score le plus élevé et est classée 1ère.

Indice ND-GAIN pour Djibouti

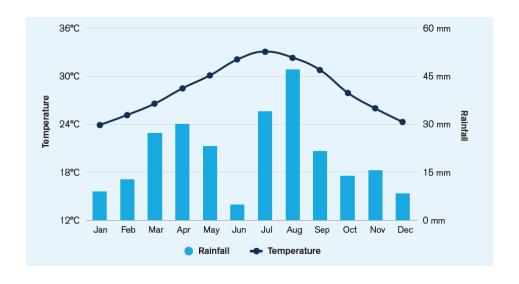


La Contribution déterminée au niveau national (Djibouti CDN, 2016) et la Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC 2017) ont toutes deux fait de l'adaptation une priorité nationale, avec un accent particulier sur la réduction de la vulnérabilité à la sécheresse, l'amélioration de l'accès à l'eau et le renforcement de la résilience des populations rurales. Selon le CDN de Djibouti, le secteur agricole est considéré comme étant d'une grande importance et des mesures d'adaptation spécifiques pour le secteur agricole sont incluses. Ces mesures comprennent la promotion de cultures fourragères adaptées aux conditions climatiques, le reboisement des zones potentielles de

parcours avec des espèces adaptées, la promotion de l'agro-élevage, la diffusion de technologies pour améliorer la résilience des cultures, la création de réserves naturelles pour lutter contre la désertification, la vulgarisation des bonnes pratiques agro-écologiques, et la formation des communautés locales aux mesures d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'agriculture.

Djibouti a soumis sa contribution déterminée au niveau national (NDC) à la CCNUCC en 2016, pour soutenir les efforts du pays pour atteindre ses objectifs de développement économique, réduire sa vulnérabilité à la sécheresse, protéger le pays contre la montée du niveau de la mer, améliorer l'accès à l'eau, protéger la biodiversité et renforcer la résilience des populations rurales. La CDN de Djibouti est conforme aux objectifs généraux du pays visant à accroître son développement, à réduire sa vulnérabilité et à parvenir à un développement économique durable à long terme. L'accent est mis sur la durabilité de l'environnement, des ressources en eau, des infrastructures, des secteurs agricoles et des zones côtières.

Températures et précipitations mensuelles moyennes à Djibouti entre 1991–2019⁷



Aperçu de l'agriculture à Djibouti

Le secteur agricole de Djibouti reste peu développé. Le pays possède moins de 1 000 km2 de terres arables et environ 30 % de la population exerce des activités agricoles rurales, mais celles-ci ne génèrent que 4 % du PIB. Les terres arables étant rares, la majorité des activités agricoles relèvent du pastoralisme. L'amélioration de l'accès à l'eau est la principale priorité des communautés rurales et de l'augmentation de la production animale, mais les ressources en eaux souterraines sont largement exploitées. La production agricole est peu développée, en raison du manque d'eau, du manque de terres arables et de la salinité des sols. Ainsi, Djibouti connaît un déficit alimentaire chronique et dépend des importations pour satisfaire ses besoins alimentaires. Cela rend le pays très sensible aux chocs extérieurs, notamment à la flambée des prix des produits alimentaires et du carburant.

L'élevage a une longue histoire à Djibouti et est considéré comme un élément clé du développement économique continu du pays. Des efforts sont en cours pour améliorer les conditions du bétail et des éleveurs, grâce à une meilleure lutte contre les maladies, à une augmentation des rendements et à

WB Climate Change Knowledge Portal (CCKP, 2020). Djibouti. URL: https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/

djibouti/climate-data-historical.

une amélioration de la disponibilité du fourrage. Le sous-secteur de l'élevage constitue l'élément le plus important de la production agricole. Cependant, les Djiboutiens impliqués dans l'élevage sont majoritairement nomades. Djibouti est bien placé pour exporter du bétail et le pays est déjà un centre d'exportation de bétail en provenance d'Éthiopie et de Somalie. L'Organisation mondiale du commerce estime qu'environ deux millions d'animaux transitent chaque année par le centre commercial de Djibouti.⁸

À Djibouti, les inondations et les sécheresses devraient survenir plus fréquemment dans les zones côtières et intérieures, les centres urbains autour de la côte risquant d'être inondés en raison de fortes pluies, compliquant encore davantage les problèmes de sécurité alimentaire et les efforts de distribution. L'augmentation prévue de la chaleur augmentera le stress sur les cultures et est également susceptible de modifier la durée de la saison de croissance. La diminution de la disponibilité en eau est susceptible de réduire les rendements et la réduction de l'humidité du sol peut altérer les zones propices à l'agriculture ou à la production de cultures spécifiques. L'augmentation des conditions de chaleur et de pénurie d'eau est susceptible d'augmenter l'évapotranspiration, ce qui devrait contribuer à de mauvaises récoltes et à une réduction globale des rendements.

Activités du projet

Les activités du projet comprennent la construction d'infrastructures résilientes au climat, le soutien à la production agricole, la promotion de technologies intelligentes face au climat, le soutien à des sous-projets productifs innovants et le renforcement des capacités opérationnelles de résilience. En bref, ces éléments contribuent à l'adaptation au changement climatique en s'attaquant aux vulnérabilités et en renforçant la résilience. La création de réglementations sur les semences pour les cultures fourragères et horticoles favorise l'utilisation de variétés résilientes au climat, avec des dispositions pour certifier et distribuer des semences adaptées aux changements climatiques. L'évaluation des ravageurs et des maladies dans les cultures horticoles aide à comprendre les impacts du changement climatique sur la santé des cultures. En identifiant et en évaluant leur répartition et leur gravité, des mesures de contrôle efficaces peuvent être développées pour minimiser les pertes de récoltes et maintenir la productivité malgré les changements climatiques. En aidant les structures nationales à promouvoir des variétés de cultures résilientes et à améliorer la production de semences et le contrôle de la qualité, les agriculteurs ont accès à des semences adaptatives. Cela soutient l'adoption de variétés tolérantes à la chaleur, à la sécheresse, aux ravageurs et aux maladies, rendant les systèmes agricoles plus résilients au changement climatique. De plus, le maintien de la qualité des semences grâce à des mesures de production et de contrôle appropriées améliore leur capacité à résister aux défis climatiques. La construction d'infrastructures résilientes au climat atténuera l'impact du changement climatique en garantissant que les structures bâties peuvent résister aux événements météorologiques extrêmes et aux conditions climatiques changeantes; Soutenir la production agricole d'une manière intelligente face au climat contribuera à s'adapter aux conditions climatiques changeantes, en garantissant la sécurité alimentaire face à la variabilité climatique ; La promotion de technologies intelligentes face au climat répond directement aux défis climatiques, en aidant les communautés identifiées à s'adapter et à atténuer les effets du changement climatique ; Les sous-projets innovants présentent de nouvelles options de moyens de subsistance résilientes au climat pour les femmes et les jeunes, réduisant ainsi la vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Le renforcement des capacités de résilience opérationnelle garantit des réponses efficaces aux défis liés au climat, réduisant ainsi l'impact global du changement climatique sur ces communautés et organisations.

Activités du projet – Adaptation

La composante 1 portera sur le renforcement des systèmes de production horticoles et d'élevage caprin face au climat. Elle financera la construction d'infrastructures résilientes incluant la gestion et

⁸ Oxford Business Group (2020). Plans to develop Djibouti's agriculture and fishing to promote food and employment security

⁹ Djibouti (2015). Strategy of Accelerated Growth and Promotion of Employment (SCAPE) 2015–2019.

l'accès à l'eau et au marché en milieu rural (forages, puits, irrigations, pistes rurales, etc.), la promotion des technologies climatiques intelligentes pour la production horticole et l'élevage caprin, le renforcement de la capacité opérationnelle d'adaptation ainsi que l'amélioration de la gouvernance et de la planification pour accélérer les efforts d'adaptation dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Ces activités contribueront à l'adaptation au changement climatique, à l'augmentation de la production et de la productivité des chaînes de valeur ciblées, à l'autonomisation des femmes et à l'emploi des jeunes.

En conclusion, les activités du projet sont bien alignées sur la CDN de Djibouti et la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC 2017). Le projet PEJACC est classé catégorie 2 selon le système de sauvegarde climatique (CSS) de la Banque avec des activités de projet impliquant la construction d'infrastructures résilientes au climat, le soutien à la production agricole, la promotion de technologies intelligentes face au climat, le soutien à des sous-projets productifs innovants et le renforcement opérationnel des capacités de résilience.

Évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques

Alignement de Paris

Ces activités ne sont pas incompatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris qui visent à limiter le réchauffement en dessous de 2°C, à accroître la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à rendre les flux financiers cohérents comme expliqué ci-dessous.

Evaluations de l'alignement des cadres BB1 et BB2

Titre du projet	Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes pour l'Adaptation a	u				
	Changement Climatique (PEJACC)					
Pays	Djibouti					
Coût	37,747 millions UC					
Secteur	Agriculture et Développement rural					
Période prévue pour le	Juillet 2024					
Conseil d'administration						

Description du projet

Développer des chaînes de valeur de l'horticulture et de l'élevage plus productives, inclusives, compétitives et résilientes aux impacts du changement climatique, et créer des emplois pour les jeunes et les femmes. Le projet renforcera les capacités d'adaptation au changement climatique grâce au renforcement des capacités ainsi qu'à une gouvernance et une planification améliorées pour accélérer les efforts d'adaptation dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Le projet est stratégique pour Djibouti, car il s'inscrit dans une démarche de développement durable, en améliorant l'accès aux ressources, la compétitivité des secteurs ciblés et en réduisant la vulnérabilité aux chocs climatiques.

BB1 EVALUATION DE L'ALIGNMENT

UC 1: Un projet/une activité économique est-il inclus dans la liste considérée comme universellement alignée » avec des activités qui ont un impact positif ou négligeable sur le climat ?

Oui

Les activités du projet sont incluses dans la « liste considérée comme universellement alignée» dans le secteur Agriculture, foresterie, utilisation des terres et pêche – Agriculture à faibles émissions de GES, agriculture intelligente face au climat.

Le projet est donc Aligné.

Aligné avec BB1

BB2 ALIGNMENT EVALUATION

Conclusion

Critère 1: Établissement du contexte de risque et de vulnérabilité climatique.

Étape 1 : Identifier et évaluer les risques climatiques physiques

L'opération (y compris les actifs, les parties prenantes et les systèmes au sein desquels elle

Non, faible risque matériel physique

Une étude d'impact environnemental et social (EIES) sera réalisée par région pour les infrastructures résilientes au changement climatique et l'appui à la gestion durable des terres et à l'adaptation des systèmes agro-

se déroule) est-elle menacée ?	
Critère 2: Définition de mesures d'adaptation	1
et de résilience climatique	

Étape 2 : Faire face aux risques climatiques physiques et renforcer la résilience climatique

Des mesures d'adaptation et de résilience climatiques ont-elles été identifiées pour réduire les risques climatiques physiques matériels et contribuer au renforcement de la résilience climatique? élevage résilients.

Oui

La construction d'infrastructures résilientes au climat atténuera l'impact du changement climatique en garantissant que les structures bâties peuvent résister aux événements météorologiques extrêmes et aux conditions climatiques changeantes ; Soutenir la production agricole d'une manière intelligente face au climat contribuera à s'adapter aux conditions climatiques changeantes, en garantissant la sécurité alimentaire face à la variabilité climatique ;

En vue d'atténuer les risques environnementaux, le projet prévoit la promotion de variétés et de technologies intelligentes face au climat, la protection des bassins versants et la mobilisation des ressources en eau, ainsi que la promotion de mécanismes de gestion des risques agricoles et climatiques.

Critère 3: Évaluation de l'incohérence avec le contexte national/large de résilience climatique

Étape 3 : Évaluer le contexte plus large de la résilience climatique : l'opération est-elle incompatible avec les politiques/stratégies pertinentes, les priorités du secteur privé ou de la communauté en matière d'adaptation et de résilience climatique ?

Oui

Le projet est conforme à la contribution déterminée au niveau national et à la stratégie nationale de Djibouti sur le changement climatique.

Conclusion

Aligné avec BB2

Annexe 4-9 : Plan et modalités d'appui à la mise en œuvre du projet

4.9.1 Calendrier de préparation et de suivi du projet

Taches	Période	Responsabilité
Requête du Gouvernement	Septembre 2023	Gvt
Préparation	Février 2024	BAD/Gvt
Evaluation	Avril 2024	BAD/FIDA/Gvt
Equipe Pays	Mai 2024	BAD
Négociation	Juin 2024	BAD/FIDA/Gvt
Approbation par le conseil	Juillet 2024	BAD
Signature des accords de financement	Août 2024	BAD/FIDA/Gvt
Entrée en vigueur	Octobre 2024	Gvt
Premier décaissement	Novembre 2024	BAD/FIDA/Gvt
Lancement officiel du projet	Novembre 2024	BAD/FIDA/Gvt
Supervision	Deux fois par an	BAD/FIDA/Gvt
Révision à mi-parcours	2027 (Q4)	BAD/FIDA/Gvt
Rapport d'achèvement et clôture du projet	Q4 2030	BAD/FIDA/Gvt

4.9.2 Stratégie et approche pour le soutien à la mise en œuvre

La mise en œuvre du projet sera basée, essentiellement sur une stratégie de "faire faire". En effet, l'exécution des activités se fera sous l'égide de l'équipe de gestion du projet, avec l'appui de différents types de partenaires : (i) des partenaires stratégiques et institutionnels, et (ii) des prestataires contractuels.

Les partenaires stratégiques et institutionnels sont les services étatiques au niveaux central et déconcentré ainsi que de partenaires internationaux qui assureront des fonctions directes régaliennes de service public.

Des prestataires de services privés (entreprises, bureaux d'études, consultants individuels, etc.) seront chargés de la fourniture de certains travaux, biens et services, dans le respect des modes d'acquisition qui seront définis dans les accords de financement du projet.

La mise en œuvre de l'ensemble des activités sus-énumérées nécessite un accompagnement rapproché et coordonné de l'équipe de la Banque, à travers la délivrance des avis de non-objection (ANO), des missions de supervision et de suivi, des actions de renforcement de capacités, d'assistance et d'appui -conseil aux experts de l'UGP, etc. A cet effet, divers experts de la Banque seront mobilisés, sous la supervision du Chef de division. Il s'agit notamment de :

- Task Manager;
- Experts sectoriels selon les besoins ;
- Spécialiste en passation des marches (SNFI) ;
- Spécialiste en gestion financière (SNFI) ;
- Chargés de décaissement (FIFC) ;
- Spécialiste du genre (AHGC) ;
- Spécialiste en sauvegardes environnementaliste et sociale (SNSC) ;
- Spécialiste du changement climatique et de la croissance verte (PECG) ;
- Spécialiste de la fragilité (RDTS) ;
- Juriste (PGCL);
- Chargé de programmes pays (CPO).

4.9.3 Plan de soutien à la mise en œuvre et besoins en ressources

Le plan de soutien de la mise en œuvre sera suivi et mis en œuvre en vue d'apporter un appui continu à la réalisation des objectifs et les résultats globaux du projet. Le plan de soutien sera structuré de façon suivante :

Mission de supervision : Une équipe mixte de la Banque effectuera deux missions de supervisions par an pour appuyer la mise en œuvre du projet sur tous les plans. L'équipe devra comprendre les experts sectoriels utiles dans le projet, la gestion financière, la passation des marchés, l'environnement, le genre et les décaissements. En plus de ces supervisions formelle, l'équipe en charge effectuera des réunions mensuelles spécifiques pour le suivi du plan d'action de la performance qui sera mise en place à cet effet. Au cours de ces réunions, d'autres questions spécifiques de mise en œuvre du projet peuvent être discutées en vue d'améliorer la performance globale.

Revue à mi-parcours : L'ensemble de l'équipe du projet participera à la mission de revue à mi-parcours à la fin de la deuxième année de mise en œuvre du projet, en vue de procéder à une évaluation complète des progrès réalisés à mi-parcours de la mise en œuvre du projet, réexaminer les questions de conception du projet et procéder aux ajustements pourraient être nécessaires au cas échéant.

Achèvement du projet : A la fin de la mise en œuvre du projet, une mission d'évaluation indépendante permettra d'évaluer l'ensemble des résultats atteints, les leçons tirées de la mise en œuvre du projet qui alimenteront les prochaines opérations de la Banque.

Combinaison de compétences de l'équipe de soutien à la mise en œuvre et temps requis

Compétences requises	Nombre de semaines du personnel	Nombre de voyages	Emplacement du personnel
Task Manager/Chef d'équipe des tâches	60	15	AHAI.4
Autres gestionnaires des tâches, spécialistes sectoriels selon les besoins	15	15	AHAI
Spécialiste des passations des marchés	30	10	SNFI.3
Spécialiste en gestion financière	10	10	SNFI.4
Spécialiste du Genre	5	5	AHGC
Spécialiste en sauvegardes environnementale et sociale	20	20	SNSC
Spécialiste du changement climatique et de la croissance verte	3	3	PECG
Spécialiste de la fragilité	5	5	RDTS
Total	148	58	